

LA GRÈCE DANS L'EUROPE

Possibilités économiques de la Grèce dans le cadre du Marché commun

L'ACCORD d'Athènes qui relie la Grèce à la Communauté économique européenne constitue un événement capital dans l'histoire économique de notre pays.

L'accord a pour principal objectif d'accélérer l'expansion économique de la Grèce et d'assurer le plein emploi de sa population. Mais le succès d'une opération consistant à relier aux six pays les plus prospères de l'Europe un pays dont l'économie retarde dépend en dernière analyse des aptitudes que la Grèce elle-même pourra manifester, afin de mettre à profit les occasions suscitées par sa prochaine intégration dans ce vaste espace économique européen, qui ne comporte pas moins de 170 millions de consommateurs à pouvoir d'achat élevé. On se rend de plus en plus compte que le rattachement de la Grèce au Marché commun, sans résoudre automatiquement nos grands problèmes économiques, offre des possibilités de solution dont les forces économiques du pays doivent profiter dans un délai déterminé. Le rattachement au Marché commun facilite notamment l'implantation de grandes unités industrielles modernisées, l'accroissement des exportations, la multiplication de débouchés d'emploi, et en général il crée pour l'ensemble de notre économie des possibilités d'adaptation et d'expansion, analogues à celles des pays avancés de l'Europe.

Un effort centré sur trois secteurs précis

L'économie grecque a déjà réalisé des progrès assez remarquables pour qu'on puisse escompter une évolution rapide dans cette voie, si toutefois les efforts fournis jusqu'ici se poursuivent.

Bien des indices autorisent des pronostics favorables à cet égard : la stabilité monétaire et financière, les travaux d'infrastructure et de développement industriel déjà achevés ou en voie d'exécution, l'augmentation incessante du revenu national, dont la moyenne a été de 5,4 % pour la dernière période quinquennale, le notable pourcentage d'accroissement que marquent d'une part l'épargne et d'autre part les investissements, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, la nouvelle orientation de notre économie vers la production secondaire, enfin l'accroissement continu des ressources provenant du tourisme et de la marine marchande.

Par le professeur
STRATIS G. ANDREADIS

président-directeur général
de la Banque commerciale
de Grèce S. A.
et de la Banque ionienne
et populaire de Grèce.

Dans la perspective que la procédure de son rattachement à la Communauté économique sera bientôt entièrement achevée, la Grèce appuie notamment sur trois secteurs de son économie : le secteur des exportations, en vue de l'amélioration de sa balance commerciale, actuellement passive, le secteur du crédit et le secteur des nouvelles unités industrielles, pour absorber le potentiel ouvrier en chômage. On notera que, dans le domaine industriel, les directives générales consistent à favoriser la libre concurrence, afin que les nouvelles unités industrielles puissent fonctionner dans des conditions internationales compétitives au sein du vaste espace économique de la Communauté européenne.

Les exportations

Pour encourager les exportations, certaines industries bénéficient d'un traitement privilégié en matière de taux d'intérêt, d'après des critères déterminés par le volume des exportations qu'elles réalisent à destination de pays à change libre. D'autre part une politique plus libérale est inaugurée en ce qui concerne les licences dites d'opportunité, tendant à réduire les formalités et les interventions administratives, et à rétablir la plupart des principes de l'économie libérale. Cette mesure vise surtout à diriger l'intérêt des milieux d'affaires étrangers sur la création d'unités industrielles. Déjà le capital étranger — et le capital français dans une proportion notable — s'engage en Grèce dans les entreprises d'intérêt commun. Cette tendance des capitaux étrangers à des investissements dans des entreprises grecques est de plus en plus prononcée.

Une politique du crédit

Les mesures relatives au crédit concernent :

- Les prêts à long terme, destinés à la création de nouvelles unités industrielles et à la modernisation ou à la fusion d'unités vieillies ;
- Les financements à court et à moyen terme consentis par les établissements de crédit. (Cette deuxième

me catégorie vise surtout à l'encouragement des exportations.)

Les progrès continus réalisés au sein du Marché commun accroissent du côté grec les difficultés de la tâche, puisque l'écart que l'économie grecque doit couvrir s'en trouve élargi, mais ils constituent en revanche un puissant mobile d'action pour accélérer le processus d'adaptation aux nouvelles conditions, et pour mettre en valeur les nouvelles possibilités.

On sait que le Marché commun a rendu nécessaires la réorganisation et la modernisation des entreprises. A cet égard la France offre un bel exemple à suivre. Il est hors de doute que l'adhésion de la France au Marché commun a été très profitable à son expansion économique. L'augmentation des investissements a été suivie par l'augmentation de la capacité productive des usines et par l'amélioration de la qualité de leur production. La base même de plusieurs entreprises a été élargie par des mesures de réorganisation, de centralisation ou de fusion. D'ailleurs, non seulement en France, mais aussi dans les autres pays, l'adhésion au Marché commun a produit une véritable révolution psychologique dans le monde des affaires. A la suite des réadaptations rendues nécessaires, les exportations sont devenues l'affaire de l'ensemble des unités industrielles.

Il convient aussi de signaler le nombre sans cesse croissant des accords conclus entre différentes entreprises dans les pays membres du Marché commun. A cet égard les développements intervenus ont été particulièrement significatifs dans l'industrie de la production d'automobiles et de leur réseau de distribution.

Des conditions compétitives

La Grèce, parfaitement consciente des grandes difficultés qu'elle doit surmonter, s'efforce de profiter de l'expérience acquise par les autres pays membres du Marché commun, et doit donner sa préférence à une politique tendant à assurer pour la production nationale des conditions compétitives sur le plan international, en sorte que ses produits puissent, d'une part, se prêter à l'exportation et, d'autre part, résister sur le marché intérieur à la pression de produits étrangers moins chers et de meilleure qualité. Grâce aux leçons que dégage l'exemple des autres pays membres, notamment grâce à l'exemple de la France, la Grèce espère qu'elle finira par surmonter les grandes difficultés, mais aussi par mettre en valeur les possibilités non moins considérables que fait surgir son adhésion au Marché commun.

LES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS SONT FAVORABLES

La stabilité politique sans précédent dans l'histoire de ce pays, dont bénéficie la Grèce et qui demeure la condition essentielle pour son plein développement économique et social, le fait également que ce pays appartient désormais à l'espace européen, exercent une indiscutable attraction sur les capitaux privés européens. De plus en plus les grandes firmes européennes s'intéressent aux réelles possibilités offertes par la Grèce, et, sur la base de rapports, études et données aussi concrètes que précis, se tournent avec le plus vif intérêt sur les occasions offertes par un pays en plein épanouissement.

D'autre part les facilités fiscales accordées et les garanties assurées par la loi n° 2687 de 1953 activent également cet afflux croissant de capitaux privés européens. Les investissements étrangers font l'objet d'un régime vraiment privilégié tant du point de vue fiscal que des possibilités de rapatriement du capital et des bénéfices.

Il est particulièrement significatif de voir la part de plus en plus grande prise par les capitaux européens dans les investissements en Grèce. Ils représentent déjà plus de la moitié des investissements étrangers totaux. Ils se sont intéressés aux nouvelles industries, et pas seulement les grandes mais aussi un grand nombre de petites et moyennes industries modernes, et se tournent vers les secteurs offrant de réelles possibilités comme ceux de l'industrie hôtelière ou cinématographique par exemple. En particulier il apparaît clairement que cette dernière présente les plus heureuses perspectives du fait qu'elle offre en quelque sorte « le soleil garanti ». Mais, en fait, c'est dans tous les secteurs que se précise l'intérêt du capital privé européen.

Ainsi, depuis 1953, les capitaux privés européens représentent les deux tiers des investissements étrangers qui sont de l'ordre de 200 millions de dollars. Citons parmi les grandes firmes européennes déjà installées en Grèce : Pechiney, Saint-Gobain, Benz, Pirelli, Philips, Fulgor, etc.

Notons également la part considérable prise par le capital privé français qui se place très nettement en tête des investissements étrangers puisqu'il représente déjà 90 millions de dollars, soit 70 % des capitaux investis par les Six.

Cette participation française est fort bien accueillie par l'opinion grecque et fortement encouragée par l'Etat.

LE SENS DE L'ACCORD D'ATHÈNES

L'ACCORD d'Athènes associant la Grèce à la C.E.E. présente certaines caractéristiques fondamentales qui traduisent la volonté de s'intégrer économiquement mais aussi politiquement à l'Europe. Il suscite tout naturellement le plus vif intérêt dans ce pays dont l'opinion publique se penche avec attention sur tous les problèmes qui touchent non seulement l'association, mais également qui relèvent du processus d'intégration économique de l'Europe.

Dans la presse, les articles et commentaires traitant de l'association et de l'intégration européenne se font de plus en plus nombreux et, tout en répondant à un effort de vulgarisation, reflètent parfois, en dehors des franches oppositions de caractère politique, un certain scepticisme. En effet, des réserves sont encore formulées quant aux possibilités pour la Grèce de poursuivre son développement dans l'espace intégré européen. Sur un autre plan, l'opinion grecque est également soumise à différentes formes de pression extérieure qui tirent le signal d'alarme concernant le danger pour la Grèce « d'être pulvérisée sous le poids des monopoles européens ». Cependant, de mieux en mieux informée, l'opinion grecque dans sa grande majorité saisit parfaitement la portée et le sens exact de l'accord d'Athènes. De même, elle ne reste pas non plus indifférente aux efforts actuellement déployés en vue de mettre en place une organisation politique de l'Europe. Elle s'est d'ailleurs d'autant plus franchement ralliée à l'association qu'elle a toujours eu conscience que l'intégration économique n'est qu'un moyen dont la finalité est l'union politique de l'Europe.

M. Jean Pasmazoglou, sous-gouverneur de la Banque de Grèce, qui fut le principal artisan de l'association de la Grèce à la C.E.E. en sa qualité de chef de la délégation hellénique qui mena les négociations, a clairement mis en relief ce double objectif dans une communication devant la section « Grèce » du Mouvement européen.

Il a tout d'abord insisté sur la nature de cet accord qui présente la caractéristique de se situer à la limite de l'adhésion.

« L'accord prévoit à la fois l'union douanière et l'union économique entre la Grèce et la Communauté économique européenne. Il prévoit expressément que l'objectif final est l'entrée de la Grèce à la Communauté comme membre à part entière, et enfin l'accord d'Athènes contient tous les objectifs du traité de Rome, y compris celui du renforcement des liens de plus en plus étroits entre les peuples européens. »

« C'est ce dernier objectif commun aussi bien au traité de Rome qu'à l'accord d'Athènes qui se trouve à l'origine de tous les efforts en vue de l'organisation politique de l'Europe. Le fait que seul l'écart de niveaux de développement nous a dicté l'association au lieu de l'adhésion, joint à la nature de notre association, et surtout à l'acceptation expresse de l'objectif politique commun, justifie pleinement notre intérêt pour l'édification de l'union politique de l'Europe et le droit de la Grèce d'y participer en tant que membre à part entière. »

D'autre part M. Jean Pasmazoglou n'a pas manqué de relever ce que l'on pourrait considérer comme le « talon d'Achille » de l'intégration européenne : la tendance centripète vers le pôle de développement le plus puissant et le danger d'une certaine « dévitalisation » de l'activité périphérique.

« La disparition des frontières économiques peut conduire au renforcement de ces tendances vers la polarisation du développement économique autour des régions déjà fortement industrialisées, ce qui tendrait, vu le plein emploi presque constant de la main-d'œuvre dans les pays avancés de l'Europe, à créer un courant d'émigration des pays ou régions à sous-emploi vers les pays ou régions à plein emploi. Des indices de telles tendances existent déjà en Europe, et leurs manifestations se rencontrent également en Grèce. »

Aussi bien les responsables nationaux que ceux de la Communauté ont déjà reconnu les graves inconvénients qui résulteraient d'une telle tendance au préjudice de tous.

« Il est cependant possible de contrarier cette tendance en prenant des mesures adéquates destinées à attirer l'activité industrielle dans les régions moins favorisées de l'Europe. La conception et l'application de telles mesures sont avant tout de la compétence des autorités des pays ou régions en question. Mais il ne serait pas possible d'affronter ce problème uniquement par des actions au niveau des régions défavorisées. Il ne suffit pas non plus que l'intérêt de l'autorité européenne centrale, comme par exemple de la Commission du Marché commun, se borne à appuyer uniquement des mesures prises à l'échelon national. La solution de ce problème crucial pour l'avenir de la Communauté ne peut être trouvée que dans le cadre d'une politique régionale d'investissements à l'échelle de l'Europe. »

Ces courts extraits du remarquable exposé de M. Jean Pasmazoglou illustrent parfaitement le fait que l'opinion grecque a déjà pris nettement conscience des problèmes posés par l'association à la C.E.E. Ils soulignent également combien l'opinion grecque s'est franchement ralliée à l'idée qu'elle se fait d'une Europe qui ne sera nullement celle de « marchands » mais bien d'une Europe assurant à tous ses peuples la prospérité et leur garantissant leurs libertés.

Après tant de réserves formulées quant à la possibilité de concilier les intérêts des pays fortement développés avec les exigences impératives des pays en voie de développement, cette expérience entre les Six et la Grèce est de la plus grande portée. Nul ne doute qu'une application réussie de l'accord d'Athènes — qui implique la réduction de l'écart de développement qui les sépare — serait de la plus haute importance pour le rayonnement économique et politique de la Communauté. Une telle réussite prouverait que les oppositions entre pays de niveaux de développement différents ne sont nullement irréductibles. Surtout, elle renforcerait la confiance de ceux qui croient en l'Europe et en sa mission, et répondrait aux espoirs du peuple hellène.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER LE CARNET DU "MONDE"

Grande-Bretagne

De nombreuses personnalités de la presse et des arts figurent sur la liste des « honneurs » royaux.

Londres, 2 juin (A.F.P.). — La nouvelle liste des « honneurs royaux » décernés par la reine à l'occasion de son anniversaire officiel réunit surtout des personnalités marquantes de la danse, des lettres et du journalisme.

Deux noms fameux figurent en tête : ceux du chorégraphe Frederick Ashton, du ballet royal, et du caricaturiste David Low, du *Guardian*, tous deux faits chevaliers (« Sir »).

Devenue « dame de l'Empire », la danseuse étoile Eva Turner précède dans cette vaste distribution de titres le romancier Elspeth Huxley, le poète Stephen Spender et l'auteur dramatique Emlyn Williams, faits C.B.E. (commander of the British Empire).

Plusieurs journalistes, MM. Thomas Cadett, correspondant de la B.B.C. à Paris ; Thomas Barman, rédacteur diplomatique de la B.B.C. ; le Dr T. F. Fox, rédacteur en chef de la revue médicale *Lancet* ; Alexander Faulkner, correspondant à New-York du *Daily Telegraph*, notamment, reçoivent la même distinction.

Parmi les diplomates : M. Douglas Walter O'Neil, ambassadeur à Helsinki, et Sir Antony Rumbold, ministre conseiller à Paris, ont été faits chevaliers commandeurs de l'ordre de Saint-Michel et Saint-George. L'Air-Commodore Charles Burt-Andrews, représentant de la Grande-Bretagne au S.H.A.P.E., est fait compagnon de l'ordre du Bain.

La plus haute récompense de ce nouvel anniversaire royal est décernée au baron Radcliffe, qui devient vicomte, après avoir présidé brillamment la récente commission d'enquête sur l'espionnage et recommandé des mesures tendant à écarter des ministères les fonctionnaires suspects.

Les Sud-Africains deviennent des étrangers sans statut spécial

Londres, 2 juin (A.F.P.). — Depuis vendredi matin les quelque dix mille Sud-Africains vivant en Grande-Bretagne sont devenus des « Aliens », c'est-à-dire des étrangers. C'est en effet une minute après minuit qu'ils ont changé de statut, rompant leurs derniers liens avec le Commonwealth. Ils devront désormais justifier leur séjour dans le pays, solliciter un permis de travail, se faire inscrire sur les registres de la police, etc.

L'Afrique du Sud ouvrira des consulats dans quelques-unes des grandes villes d'Angleterre. A Londres, la South Africa House (immense hôtel de l'ancienne haute commission de l'Afrique du Sud) s'est transformée en ambassade.

Irlande du Nord

Les élections aux Communes révèlent une montée des voix du Labour.

Belfast, 2 juin (Reuter). — Les élections du 31 mai à la Chambre

Grèce

Le général Grivas abandonne la politique

Athènes, 2 juin (A.F.P.). — Le général Georges Grivas, chef de la rébellion chypriote contre les Anglais, a annoncé hier vendredi qu'il se retirait de l'arène politique. L'ancien chef de l'E.O.K.A. venait de rentrer à Athènes après un séjour de huit mois en Suisse. Il a déclaré qu'il se consacrerait désormais à la rédaction du second tome de ses Mémoires.

Le général Grivas avait quitté Chypre après l'accession de l'île à l'indépendance, en 1960. Il tenta de jouer un rôle politique en Grèce en s'opposant à la politique du premier ministre, M. Caramanlis, mais devant le peu de succès de ses efforts il s'était retiré en Suisse.

Turquie

M. Inonu est chargé de former le nouveau gouvernement.

Ankara, 2 juin (A.F.P.). — Le président de la République, M. Djemal Gürsel, a proposé à M. Ismet Inonu, leader du parti républicain, de former le nouveau gouvernement.

C'est après avoir reçu les leaders des trois autres partis représentés au Parlement, (parti paysan, parti de la nouvelle Turquie et parti de la justice), que le chef de l'Etat a pris cette décision. M. Ismet Inonu n'a pas fait connaître sa réponse.

D'autre part, la réunion que devait tenir vendredi le groupe parlementaire du parti de la justice, dont l'attitude a été à l'origine de la crise ministérielle, n'a pas eu lieu.

République arabe

Washington accorde au Caire un prêt de 20 millions de dollars.

Le Caire, 2 juin (A.F.P., Reuter). — Le ministre égyptien de l'économie, M. Abdel Moneim El Kaysouni, a signé aujourd'hui avec l'ambassadeur des Etats-Unis un nouvel accord financier aux termes duquel l'Egypte obtient un prêt de 20 millions de dollars, destiné à l'achat de produits américains. Le prêt est remboursable en sept annuités et porte intérêt à 2 1/2 %.

Un communiqué publié par le ministère égyptien de l'économie annonce d'autre part que le R.A.U. envisage de conclure des accords analogues avec d'autres pays occidentaux.

Irak

Le chef de la révolte kurde lance un appel aux Nations unies

Dans une proclamation datée du 24 mai, et dont le texte vient de parvenir à Paris, le Moulah Moustapha Barzani, chef de l'insurrection kurde en Irak, annonce

Etats-Unis

Perdu par un bateau, un baril de 200 kilos d'explosif est découvert devant la villa de M. Joseph Kennedy.

Washington, 2 juin (A.F.P.). — La marine américaine a trouvé jeudi soir sur la plage de Palm-Beach (Floride), à quelques mètres de la propriété de M. Joseph Kennedy, père du président, un bidon contenant 200 litres d'un liquide explosif qui aurait pu faire sauter la villa des Kennedy et plusieurs autres situées à proximité.

Un officier de la marine a précisé que le bidon avait été aperçu par la police de Palm-Beach et qu'il contenait un liquide qui aurait pu exploser au simple contact de l'eau. Après avoir été ressoudé, le bidon a été emporté aux laboratoires de la marine, à Fort-Lauderdale, aux fins d'analyse.

M. Pierre Salinger, porte-parole de la Maison-Blanche, a précisé ultérieurement que, selon la police locale et les services secrets de la Maison-Blanche, le baril était tombé d'un navire et avait flotté jusque sur la plage. « Il n'est aucunement question d'un attentat contre la famille du président », a ajouté M. Salinger.

Le baril était rempli de sodium, explosif utilisé pour la fabrication des grenades. La mer a déposé une épave du même genre, il y a six mois, sur une plage de Floride.

Inde

Nouvelle note de protestation à la Chine

New-Delhi, 2 juin (Reuter). — L'Inde a accusé la Chine d'avoir opéré une volte-face à l'égard du problème du Cachemire, en prévision de nouvelles menées agressives. Dans des notes de protestation adressées à la Chine et au Pakistan, le gouvernement indien déclare que l'initiative prise par ces deux pays pour délimiter leurs frontières communes témoigne de cette volte-face chinoise, Pékin ayant déjà reconnu la souveraineté indienne sur l'ensemble du Cachemire. (La seule frontière commune entre la Chine et le Pakistan se situe à la limite de la partie du Cachemire occupée illégalement, selon l'Inde, par le Pakistan.)

GRANDE-BRETAGNE. — Monté à Cologne dans l'avion de son collègue anglais M. Watkinson, qui rentrait d'Autriche, le ministre allemand de la défense a eu avec lui à Londres des entretiens sur l'entraînement de sept bataillons de blindés de la Bundeswehr, l'été prochain, en Grande-Bretagne, ainsi que sur la recherche et la production commune. — (A.P., A.F.P.)

BERLIN. — Alors que deux jeunes filles se promenaient vendredi soir aux abords du canal de Teltow, des policiers de l'Est les interpellèrent pour leur demander de s'approcher des fils de fer barbelés marquant la limite entre les secteurs. Ils se saisirent de l'une d'elles alors que l'autre réussissait à leur échapper. Un policier ouvrit alors le feu sur celle-ci et la blessa gravement à la hanche. — (A.F.P.)

ALLEMAGNE DE L'OUEST. — Le personnel des services de sécurité aérienne de la République fédérale allemande sera en grève de mardi 8 heures à mercredi 20 heures. Au cours de ces deux jours seul un service de secours assurera la sécurité des avions.

Audiences

— Le général de Gaulle a reçu vendredi M. Hubert Maga, président de la République du Dahomey, qui effectue un séjour privé en France.

Naissances

— Mme Georges Bernard, M. et Mme Paul Lazard, annoncent les naissances de leurs arrière-petits-fils et petits-fils Marc Higonnet, fils de René et Martine, et Guillaume Levy-Lambert, fils d'Hubert et Catherine.

17 et 21 mai 1962.

Fiançailles

— On nous prie de rappeler les fiançailles de Mlle Thérèse Laurent-Atthalin, fille de M. Claude Laurent-Atthalin et de Mme, née Becourt-Foch, avec M. Etienne Lecomte, externe des hôpitaux de Paris, fils de M. Maurice Lecomte, décédé, et de Mme, née Herbet.

Paris, 114, faubourg Saint-Honoré, 12, rue Paul-Baudry.

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de Mlle Brigitte du Besset, fille du colonel Jean du Besset et de Mme, née Jordan, avec M. Jean-Michel Pialoux, ingénieur E.T.P., fils de M. Jules Pialoux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de Mme, née Gandilhon Gens d'Armes.

Nécrologie

— Mme Raymond Ricaud, Mlle Geneviève Ricaud, ont la douleur de faire part du décès de leur époux et père, M. Raymond Ricaud, conseiller commercial de France honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918, pieusement décédé à Marseille, le 17 mai.

Les obsèques ont été célébrées, le 21 mai, à Serignan (Vaucluse), 11, square Michelet, Marseille (9°).

— On nous prie d'annoncer le décès de Mme veuve Frédéric Schmidt, née Jeanne Anglade, munie des sacrements de l'Eglise, le 30 mai, dans sa quatre-vingt-septième année, en son domicile, 125, rue de Rome, Paris (17°).

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

De la part de : M. et Mme Albert-Marie Schmidt, Marie-France et Joël, M. et Mme Paul Schmidt, Christian et Catherine, ses enfants et petits-enfants, Mme veuve Gabriel Rouy, sa sœur, M. et Mme Robert Pineau et leurs enfants, ses neveu, nièce et petits-neveux.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le dimanche 20 mai, de

Mme Sulamita Spodheim.

Conférences

15 heures, Palais de la découverte : « De Paris au pôle Nord » (Planétarium) (même programme à 16 h. 30). — 15 heures, rue de Lancry, 36 : « Le sens ésotérique de la messe » (Amour et Vie). — 15 heures, rue de la Tuilerie, 23, à Suresnes, M. Munir Hafez : « Khidr, l'initiateur caché, et l'alchimie » (Institut universel Soufi). — 17 heures, Musée social, 5, rue Las-Cases, M. Gabriel Olivier : « Le procès de Bazaine ». — 20 h. 30, rue Kepler, 11 bis : « La réincarnation » (Loge unie des théosophes).

Schweppes « Indian Tonic » The Authentic Tonic

LUNDI 4 JUIN

Visites guidées et Promenades-Conférences

Monuments historiques, 15 heures, façade Basilique, Mme Bonnefous : « Saint-Denis : basilique et crypte » — 15 heures, façade de Notre-Dame, Mme Saint-Giron : « Chapelle Saint-Aignan et cloître Notre-Dame » — 15 heures, avenue Friedland 37, Mme Chapuis : « Exposition Pissarro » — 15 heures, portail central de Notre-Dame : « Notre-Dame en plein ciel » (Paris et son histoire) — 15 heures, Pont-Neuf, statue d'Henri IV : « La Cité » (arts et voyages) — 16 heures, métro Saint-Germain-des-Près : « Saint-Germain-des-Près » (à travers Paris).

Conférences

20 h. 45, Musée social, rue Las Cases, 5 : « les Handicapés physiques et le mariage » (Association des amis des centres de consultation conjugale).

A L'HOTEL DROUOT

Après-demain lundi

EXPOSITION

S. 9. - Précieux livres et manuscrits autographes, M^e Maurice Rheims et M^e Philippe Rheims. Expert : Mme Vidal-Mégret.

VENTES

S. 1. - Objets d'art et d'ameublement anciens, M^e Ader, M. Dillée.
S. 3. - Armes, Bijoux, M^e Michaud.
S. 6. - Tableaux anciens, Objets d'art et d'ameubl. anc. M^e Pescheteau, MM. Heim-Galrac et Ferratzi.
S. 7. - Tableaux modernes, M^e Michel Boscher, M. Lorenceau.
S. 11. - Meubles et obj. d'art anc. et mod. Tableaux mod. M^e Delorme, MM. Bourdariat, Lorenceau, Rouillon.
S. 12. - Beaux meubles, M^e le Blanc.

VENTE A VERSAILLES

SALONS DU TRIANON-PALACE
VENTE mardi 5 juin, à 21 h.
TABLEAUX MODERNES
Dufy, Gromaire, Guillaumin, Manguin, Modigliani, Morizot, Vlaminck.
M^e Paul MARTIN, c.p. 950 58-08, Exp. L. 4, 21 à 23 h.; M. 5, 10 à 17 h.



MOI

RÉUNI EN UNE SESSION DE DEUX JOURS
SOUS LA PRÉSIDENTIE DE M. RENÉ MAYER

Le Congrès national du Mouvement européen vote une motion unanime en faveur de la construction d'une Europe politique

UN congrès national du Mouvement européen — 250 délégués, dans la salle des Centraux, rue J.-Goujon — s'est réuni samedi toute la journée et dimanche matin sous la présidence de M. René Mayer, qui a dirigé les débats consacrés à la construction politique de l'Europe, avec toute l'autorité et le dynamisme qu'on lui connaît.

Cette réunion précède le congrès international du Mouvement européen qui se tiendra à Munich les 7 et 8 juin.

Tous les participants, ainsi que les orateurs qui se sont succédés à la tribune ont été d'accord pour réclamer des mesures concrètes en faveur de l'union politique européenne. A l'issue de discussions souvent animées, une résolution présentée par M. René Courtin (légèrement amendée) a été adoptée à l'unanimité. Elle rappelle l'objectif permanent du Mouvement, qui demeure la Constitution des Etats-Unis d'Europe, communauté ouverte à l'ensemble des pays démocratiques européens susceptible de s'étendre (à ces égards, M. Paul Auer, ancien ministre de Hongrie en France a fait entendre la voix émouvante des pays de l'Est opprimés). Pour atteindre l'objectif du Mouvement, celui-ci préconise une véritable fédération comportant un gouvernement européen,

un Conseil des Etats, une Assemblée élue au suffrage universel, une Cour de justice et un Conseil économique et social.

Et la résolution précise avant de présenter un programme par points : « Sans attendre l'issue des négociations engagées pour l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté européenne... Ce point a fait l'objet de diverses discussions et discours. M. René Mayer a repris en clôturant le congrès une expression de M. Habib Deloncle : il ne faut « ni attendre nos amis anglais ni les braquer ».

Selon M. Courtin, il fallait déterminer la décision de la Grande-Bretagne en fusionnant, avant son entrée parmi les Six, les pouvoirs exécutifs, en élisant le Parlement européen. On a suivi un cheminement contraire. M. Spaak a accordé un droit d'arbitrage sur l'Europe politique, ou du moins il en a donné l'impression. De toute façon, il faut rappeler inlassablement le dynamisme du traité de Rome, mettre au pied du mur tous ceux qui se disent européens, faire l'Europe politique communautaire avec les Anglais ou sans eux... Mais revenons à la résolution adoptée et qui a été discutée par les militants avec une grande maturité politique.

32
outre, il ne faut pas laisser croire à l'opinion qu'avec une Europe unie on ne serait plus maître chez soi. En ce qui concerne la responsabilité du gouvernement fédéral devant le Parlement européen, comment sera transposé le parlementarisme sur ce plan ? Et l'élection au suffrage universel (il faudra du temps pour la mettre au point). La règle de l'unanimité est nécessaire, mais nous ne sommes pas mûrs pour l'imposer. Il faut, a dit en concluant l'ambassadeur, pousser nos idées plus loin, dissiper les doutes, rassurer l'opinion et être prêts, voir clairement ce que nous ferions si le gouvernail était entre nos mains... » Cela a été l'avis du congrès qui s'est résolument tourné vers l'avenir dans sa résolution en refusant de revenir sur des querelles périmées, des rancœurs inutiles, des regrets dépassés, pour faire une Europe politique ouverte à toutes les bonnes volontés.

Bernard Noël.

Problèmes de politique étrangère et de défense

Son programme comporte l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen, la fusion des exécutifs et celle des conseils des ministres, la révision des cas où devra subsister la règle de l'unanimité aux conseils des ministres (dans certains cas, la règle de la majorité est préférable ; il ne faut pas s'enfermer dans des formules trop précises, comme l'a dit M. Marjolin dont l'intervention a été très applaudie. Par exemple, a-t-il dit, on peut prévoir un jour la nomination d'un président européen. « Pourquoi pas de Gaulle ! » s'écrie M. A. Philip. « Mais je n'aurais aucune objection, pourvu que cela soit un des Six », rétorque M. Marjolin. Murmures dans la salle...). La résolution du Mouvement européen déclare encore que la compétence communautaire doit être progressivement liée aux domaines de la politique étrangère et de la défense, que pourront adhéser aux communautés les Etats européens démocratiques et liés par, justement, une défense et une politique extérieure communes (les autres nations pourront être associées). Il est demandé que le conseil des ministres débère en un dialogue permanent avec l'exécutif unifié des trois organismes européens indépendants des Etats, qui pourra, après une période transitoire, statuer à

la majorité. Enfin, les compétences du Parlement européen et de la Cour de Justice seront étendues à la politique étrangère et à la défense.

Avec MM. Etienne Hirsch, Gérard Jacquet, Emile Roche, Maurice Faure (si le Congrès de Munich n'est pas un succès, l'avenir du Mouvement de nos quinze pays sera compromis !), M. François-Poncet, invité à la tribune d'honneur par M. R. Mayer, s'est livré à quelques observations pertinentes. L'ancien président de la branche française du Mouvement a rappelé cette maxime : « L'art du chef consiste à bien choisir son successeur. » C'est fait, en la personne de M. R. Mayer. Il a émis l'opinion qu'il n'y avait rien à attendre de positif tant que le gouvernement français sera ce qu'il est aujourd'hui, car ce dernier, s'il n'a pas délibérément la volonté de mettre des bâtons dans les roues du véhicule européen, a tendance à le détourner sur des voies trop conformes au passé. Il en résulte un temps mort qu'il faut utiliser pour élaborer et étudier en profondeur un programme et définir plus concrètement les institutions que nous voulons connaître. Par exemple, nous réclamons une fusion des Exécutifs, mais ignorons encore comment elle se fera. En

TABLE RONDE EUROPÉENNE A STRASBOURG

M. PFLIMLIN : « Il est indispensable que soit poursuivie la marche vers l'unité de l'Europe »

Strasbourg, 13 mai (A. F. P.). — « Certains pensent que nous sommes condamnés désormais à choisir entre l'élargissement de l'Europe unie et son renforcement politique. Je crois personnellement que nous n'avons pas le droit de renoncer ni à l'une ni à l'autre de ces perspectives », a déclaré M. Pierre Pflimlin, ministre d'Etat chargé de la coopération, dans le discours qu'il a prononcé hier matin à l'ouverture des travaux de la « Table ronde » des problèmes de l'Europe », qu'il présidait en sa qualité de maire de Strasbourg.

M. Pflimlin a précisé :

— Des contradictions peuvent sans doute être conciliées dans un système différencié qui, sur le plan économique, évoluerait vers la constitution d'un ensemble de plus en plus vaste en même temps qu'un groupe plus restreint de pays qui en ont le volonté et la possibilité s'engageraient dans les liens d'une unité politique de plus en plus fortement structurée.

« Il est indispensable, en tout cas, que soit poursuivie la marche vers l'unité. L'essentiel c'est que l'œuvre ne soit pas interrompue.

La Table ronde, à laquelle assistaient quelque 180 personnalités européennes, a ensuite en tendu l'exposé de M. von der Groeben, membre de l'exécutif de la Communauté économique européenne, qui constituait le point de départ du débat.

Intervenant dans l'après-midi, M. Christian de la Malène, ancien secrétaire d'Etat chargé de l'Information, a souligné que l'union politique de l'Europe devait être réalisée rapidement, sinon, a-t-il dit, l'intégration économique risquerait de s'arrêter dans sa progression. L'adoption du plan Duvieusart-Dehousse permettrait, à son avis, de trouver les moyens de faire une Europe qui serait une véritable puissance avec une diplomatie et une défense communes.

Auparavant, M. Fernand Dehousse avait exposé les grandes lignes de ce plan qui prévoit la création d'un « Conseil des Etats », lequel pourra agir de deux façons : d'abord en tant qu'organisme des communautés avec tous les pouvoirs créés par des traités de Rome et de Paris, ensuite en tant que Conseil des ministres (ou de chefs de gouvernements) de l'Union politique.

bourgeois déchaîné et enragé fasse du tort et porte préjudice aux grands objectifs que nous nous sommes fixés. »

ortée et tardive

position dans le monde non engagé... Des correspondants de journaux de l'Inde se servent des analyses historiques pour compromettre notre bonne renommée chez leurs lecteurs. Il est tragique de trouver parmi les défenseurs de Djilas et les signataires d'appels divers des noms de personnalités qui jouissent de la considération de leur milieu... »

is fois condamné

de député de Titograd (Montenegro), et renvoie sa carte de membre du parti.

Dix mois plus tard, le 25 décembre 1954, avec son ami Dedi-ger, biographe de Tito, il accorde une interview fracassante au *New York Times* : « Création d'un nouveau parti démocratique et organisation politique basée sur le bipartisme ». Il déclare à cette occasion qu'il est socialiste, le communisme n'étant réalisable qu'en U.R.S.S. ou en Asie.

Ce qui lui vaut son premier procès devant le tribunal de Belgrade, le 15 janvier 1955. Il est condamné à dix-huit mois de prison avec sursis, et Dedi-ger à six mois de prison, également avec sursis.

Dix-huit mois plus tard, en janvier 1956, il diffuse dans la presse étrangère des déclarations contre le régime, auxquelles l'Occident prête une importance considérable.

Il est arrêté en novembre de

« Conversations avec Staline » sera peut-être plus détesté encore à Moscou qu'à Belgrade !

Pourtant, puisque Djilas ne peut pas être expulsé (et on peut supposer que les dirigeants le regrettent !) il sera condamné, et sans doute sévèrement. Divul-gation de secrets d'Etat, cir-constances aggravantes et récidive lui vaudront peut-être le maxi-mum prévu : dix ans de prison auxquels s'ajouteraient les cinq années qu'il doit encore à la jus-tice de son pays. On suppose que le procès, pour lequel le huis clos sera demandé, ne durera pas plus d'un ou deux jours.

Sacha Simon.

la même année; il est condamné à trois ans de prison. L'année sui-vante la parution à New York de *La Nouvelle Classe*, traduit en plusieurs langues, lui vaut un troisième procès. Il est condamné à sept ans de prison avec cumu-lation des peines antérieures. Ce qui porte son emprisonnement à neuf années.

Le 30 janvier 1961 il bénéficie d'une libération anticipée, et de-puis il vit à Belgrade avec sa deuxième femme et son fils, âgé de six ans, dans une sorte de retraite intellectuelle que rien, semble-t-il, ne doit plus troubler. En fait il prépare une nouvelle bombe : *Conversations avec Sta-line*.

Sa dernière arrestation date du 7 avril dernier. Son éditeur amé-ricain vole à son secours, passe trois jours à Belgrade, qu'il quitte à la suite d'une sèche mise au point du gouvernement : « C'est une affaire purement intérieure, et la justice suit son cours. »

S. S.

depuis de leurs vêtements, mi-trailés et des bulldozers nive-laient ensuite le terrain. Les qua-tre mille habitants du ghetto de Vitebsk, femmes, hommes et en-fants, disparurent de cette façon.

Le principal accusé de ce pro-cès est l'ancien Obersturmbann-führer Filbert qui était placé sous les ordres directs de Hey-drich et dont on retrouve la si-gnature sur des documents acca-blants. Il s'était caché sous un faux nom jusqu'en 1950 en Basse-Saxe avant de prendre la direc-tion d'une banque à Berlin sous sa véritable identité. Il fut arrêté en février 1959. Les cinq autres inculpés sont d'anciens adjoints de Filbert.

Les accusés ne nient pas les faits, mais utilisent un système de défense qui a déjà fait ses preuves : « Nous agissons sur ordre. » Il est probable que le pro-cès durera plusieurs semaines.

Yves Cuau.

PAGES 4 ET 5 :

SUITE DES NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Titov de retour à « L'accueil de fut exc

Moscou, 13 mai (A. F. P.). — « Mes rencontres aux Etats-Unis avec les cosmonautes américains John Glenn et Allan Shepard m'ont convaincu que ma propre attitude, en tant qu'aviateur-cosmonaute, est très proche de celle des Améri-cains », a déclaré à la radio de Moscou le commandant Guerman Titov, qui est rentré samedi soir dans la capitale soviétique de son voyage aux Etats-Unis.

5, RUE AUBER PARIS
OPERA 24-65

KIRBY BEARD

Sélection
de
CADEAUX
les plus
appréciés
pour
1^{ère}
Communion
à partir
de 10 NF

Parking gratuit
7, rue Caumartin

EXPOSITION
PERMANENTE
DE FOURRURES

Prix hors saison

GARDE GRATUITE

pour tout achat et transformation

EMPIRE Fourrures

Etoile : 8, av. Wagram

Saint-Lazare :

82, boul. Haussmann

MAC. 36-60



Place de l'Opéra

Dès aujourd'hui et jours suivants

vente spéciale de
Maroquinerie

30 MODÈLES NOUVEAUX DE
SACS DE DAMES
COLORIS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ
DE 25 NF A 129 NF

Exceptionnel
"BETTY" Style jeune à Prix jeune :

NF 25

"KETTY" Cuir glacé toutes teintes :

NF 65

Magasins ouverts le Lundi à 9. h 30

PUBLICIS

MM. Théo Lefèvre et Paul-Henri Spaak à Rome le 18 mai

Rome, 13 mai. — On annonce aujourd'hui à Rome que le pré-sident du Conseil belge, M. Théo Lefèvre, et le ministre des Affaires étrangères, M. Paul-Hen-ri Spaak, se rendront le 18 mai dans la capitale italienne où ils conféreront pendant deux jours avec différents membres du gou-vernement italien sur les sujets d'actualité et surtout le problè-me de l'unité européenne.

confiez dès maintenant
vos fourrures aux
FRIGORIFIQUES
Brunswick

garde - entretien - ravivex - enlèvement
livraison à domicile sur appel : NOR. 44-06

62 bd de Strasbourg (parking)
82 avenue Victor Hugo

CAFÉS

Paul
Fouquet

TOUJOURS APPRÉCIÉS

NOUVEAU BREVET
vos ferrasses
en gazon inusable
HUGO-FLEURS
39, av. Victor Hugo KLE 10-33

GROS : LOGREAU & C. - DAN. 08-98

ANSION RÉGIONALE

• ECONOMIE • ECONOMIE

MARCHÉ COMMUN :

NOUVELLE ACCÉLÉRATION DÉCIDÉE POUR LE 1^{er} JUILLET

LA NORVÈGE ET LE PORTUGAL SERONT PROCHAINEMENT CANDIDATS

IMPORTANTE décision hier à Bruxelles : celle d'accélérer une nouvelle fois le rythme de désarmement douanier prévu par le traité de Rome.

Pour les produits industriels le niveau de base était constitué par les droits de douane pratiqués en 1957. Sur ce niveau un premier abattement de 10 % devait être et a été réalisé le 1^{er} janvier 1959, un autre le 1^{er} juillet 1960.

Puis une première décision d'accélérer le rythme permit d'atteindre 30 % d'abaissement avant la date prévue pour la fin de la première étape. On sait que celle-ci n'intervint qu'après de difficiles débats agricoles en janvier dernier. La baisse des droits de douane fut alors portée à 40 %. La décision d'hier permet d'atteindre les 50 % avec deux ans et demi d'avance sur ce qu'avait prévu le traité.

crédités aux Nations Unies. Il a affirmé qu'une grande majorité de l'opinion publique de son pays était favorable à une entrée dans le Marché commun, à condition que la Grande-Bretagne en soit membre de plein droit. Il n'a pas laissé prévoir la date des négociations.

Le Portugal a laissé prévoir au président du conseil des ministres des Six qu'il demanderait lui aussi une association avec le Marché commun, susceptible de conduire un jour à une adhésion à part entière, comme la souhaitent l'Espagne et la Turquie et comme l'a obtenue la Grèce.

Le dynamisme du Marché commun, loin de se démentir, ne cesse de s'affirmer.

Jean Lecerf.

Agriculture : frein à la liberté des échanges

En matière agricole on n'en sera encore qu'à 35 %. S'il n'y avait que l'industrie, le désarmement douanier irait plus vite encore. L'agriculture reste le frein à la liberté des échanges. C'est pour obtenir qu'on fasse quelques pas vers un marché commun agricole que l'idée d'accélérer le traité de Rome a été lancée. C'est la politique agricole commune qui a failli faire retarder le passage du Marché commun à la seconde étape. C'est la réticence des Allemands à accepter une réduction de 5 % sur les tarifs appliqués aux rares produits agricoles libérés, et non assujettis à une réglementation communautaire, qui a fait retarder de six mois l'accélération actuelle. Ils ont fini par s'y résigner, moyennant deux exceptions. Toutefois, peu à peu, la politique agricole commune progresse, et le 1^{er} juillet sera pour elle aussi une date importante.

du Danemark à l'Euratom. Les débats seront menés séparément.

A ce propos il faut noter la déclaration de M. Einar Gerhardsen, premier ministre de Norvège, devant des journalistes ac-

Allez au restaurant où vous trouverez bon accueil bonne chère et des...

Vins De Qualité Supérieure Rouge et Rosé des CÔTES DE PROVENCE



BAPTISTIN CARACOUS

le meilleur de tous

BAPTISTIN CARACOUS & C^o NÉGOCIANTS A PRÉJUS (VAR)

Le conseil des ministres, que présidait M. Couve de Murville, et où pour la première fois M. Gilbert Granval, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, dirigeait la délégation française, a également décidé d'ouvrir en juillet les négociations pour l'entrée de la Grande-Bretagne et

la nouvelle 102 cv

VOLET "CORVAIR"

Les grèves des services

HIER

- S.N.C.F. : Trafic presque total
- R.A.T.P. : Peu d'autobus, arrêts-surprises

AUJOURD'HUI

Arrêt de 24 heures P.T.T. et chez les fonctionnaires

PAS de surprise notable hier, pour la grève des cheminots. La circulation ferroviaire a été, dans l'ensemble, pratiquement nulle, si l'on met à part l'exécution, comme prévu, du programme de secours annoncé la veille par la S.N.C.F. En revanche, dans les autobus parisiens, qui avaient reçu de la C.G.T. seule l'ordre d'arrêt, un certain flottement a été observé. A peu près nulle aux premières heures de la matinée, la circulation s'est légèrement améliorée au cours de la journée. Il faut y voir l'action des syndicats non cégétistes. Le métro a subi les habituels arrêts-surprise quotidiens. Mais il a fonctionné normalement dans l'ensemble.

Ce matin, c'est au tour des P.T.T. de connaître les atteintes de la grève. Les perturbations seront importantes, encore que la fédération F.O. refuse, sur le plan national, de participer à cet arrêt de travail, préférant

faire porter son effort sur la journée de manifestation des fonctionnaires qu'elle a fixée, avec la C.F.T.C. et la fédération de l'Education nationale, au 25 mai.

La C.G.T., qui n'en est pas à une démonstration près, a demandé à ses adhérents de la fonction publique de cesser le travail aujourd'hui en même temps que le personnel des P.T.T. Elle recommencera le 25 mai, probablement, par solidarité avec F.O., la C.F.T.C. et la F.E.N. !

Mais, d'ici là, les conversations syndicats libres-gouvernement auront sans doute fait évoluer la situation. Cette nouvelle grève peut être évitée...

Il reste à résoudre dans les jours qui viennent les problèmes posés par la navigation aérienne (personnel au sol), si l'on veut également éviter le double arrêt du travail annoncé pour les 19-21 mai et 25-26 mai.

Cependant les perturbations et les problèmes de travail dans l'ensemble des conversations entre

M. Pom... C'est vateurs misme. syndicat « grèves conçoit qu'à un

N'est-ce la fameuse prononciation voyait le pouvoir une grève

PRIVÉS D'AUTOBUS, PARISIENS ET BANLIEU- SARDIS ONT ENVAHI LE MÉTRO ET PRATIQUÉ

Zut ! Il pleut ! Cette exclamation résumait, hier matin, l'état d'esprit des Parisiens, et des banlieusards surtout, pour qui une grève des autobus, et même du métro, ne sont à peu près acceptables

été prévenus de la grève des autobus par la presse du matin.

C'est aussi pourquoi l'on ne vit pas, dans les rues, les théories habituelles de piétons se rendant à leur travail.

circule. Quant aux clients, ils sont rares. La plupart ont pris le métro, qui est plein. De plus, ceux du 32 sont surtout des voyageurs allant à la gare de l'Est ou à Saint-Lazare. Or, comme les

de Bois-Colombes, il, amer, et j'y serai core sans cette mante personne !...

Quant aux gares offraient hier un inhabituel. A Saint-Lazare, les pas réso

M. SPAAK : « Je préfère une Europe politique intégrée à six à un magma commercial à sept »

Sous le titre « Contre l'Europe des patries », M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, publie dans le numéro de mai de *Réalités* un article dont voici la conclusion :

« Mais que veulent les Etats ? Le doute me ronge. Je crains que la position de la France ne bloque le progrès européen au détriment, finalement, de l'intérêt de la France elle-même. Le voudrait-elle qu'elle pourrait être le moteur de l'Europe unie à six. Personne ne lui dispute le rôle. Qu'attend-elle ?

» Si la France veut réellement

l'Europe politique, on devra sacrifier à cette dernière l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, dont la présence, à coup sûr, limiterait largement les chances de faire l'Europe politique. Si elle refuse de faire un pas en avant, alors je crois que nous aurons manqué de rendre à l'Europe une personnalité qui n'a cessé de se diluer depuis cinquante ans. Alors, aussi, il faudra hâter l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun.

» Mon affirmation ne tient pas du paradoxe. Je préfère une Europe politique intégrée à six à un magma commercial à sept, ou

huit, ou neuf. Mais si l'Europe politique apparaît impossible, alors je me rabat sur le Marché commun élargi comme une solution de secours. Puisque nous sommes incapables de jouer un rôle politique sérieux, qu'au moins nous ayons la possibilité d'en tenir un plus important qu'aujourd'hui dans les relations commerciales. A terme, il en résultera peut-être une mutation politique. C'est l'espoir que je nourris et que je chercherais à concrétiser si, par malheur, les circonstances s'opposaient à un pas en avant dans le sens de l'Europe politique. »

QUAND VOTRE GAZON DEVIENT CHAUVÉ...

...votre pelouse perd l'aspect luxuriant dont vous êtes si fier. La pluie, les insectes, les maladies cryptogamiques peuvent être la cause de ces plaques chauves. Comment prévenir cet inconvénient? Vous le saurez en lisant "Votre pelouse, ce beau tapis vert". Brochure de 140 pages, richement illustrée et rédigée par les meilleurs spécialistes. Envoi franco contre 5,50 NF en timbre-poste ou au C.C.P. Strasbourg 13-87-63.

OUTILS WOLF
12, Rue de l'Industrie
Wissembourg (B.-Rh.) 3

de voir, petite ou grosse.
Cette offre exceptionnelle gratuite, limitée à 2 mois, est faite grâce aux accords que l'Opticien LEROY a pris avec une grande Cie d'Assurances. Les lunettes LEROY, dont vous connaissez la renommée, assurent le repos, la correction et l'amélioration de la vue :
LEROY, OPTICIENS-CONSEILS,
158, rue de Lyon (métro Bastille)
25, rue Royale et 12 succursales.

— Communiqué —

Votre nouveau costume : 30 NF PAR MOIS

est pas concluante.

On comprend ainsi que devant l'attitude évasive du gouvernement soviétique les Etats-Unis aient accéléré leurs mesures de précautions militaires dans le Sud-Est asiatique et plus particulièrement en Thaïlande. Les appréhensions que la réaction défavorable du président du Conseil russe a provoquées à Washington sont toutefois tempérées par certaines indications selon lesquelles les éléments du Pathet-Lao, après leur avance des derniers jours dans le nord du Laos, paraissent avoir arrêté leurs mouvements.

On croit savoir d'autre part que l'administration Kennedy se propose, entre temps, après un court répit, de revenir à la charge auprès de Moscou sur le plan diplomatique. On laisse entendre dans les milieux américains autorisés que l'ambassadeur de Grande-Bretagne auprès du Kremlin pourrait solliciter une nouvelle entrevue avec M. André

LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE

Reprise confirmée dans l'industrie des Six estime le « Bulletin de conjoncture du Marché commun »

Le bulletin mensuel de conjoncture de la Commission du Marché commun confirme la reprise de la production industrielle en Europe au cours des derniers mois. Sous l'effet d'une demande accrue — en particulier des dépenses de consommation privée — et d'un renouvellement des stocks, l'activité des firmes industrielles se maintient à un rythme élevé, esquissé à la fin de l'automne, après le ralentissement de l'été. En revanche les investissements, tout en demeurant importants, n'ont pas fait l'objet d'impulsions nouvelles.

Cette expansion entraîne dans tous les pays une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, que la persistance du froid a quelque peu atténuée. On peut prévoir une aggravation de la tension sur le marché de l'emploi dans le courant de cette année, en particulier dans certaines branches où les travailleurs spécialisés font défaut. Cette situation entrainera à son tour une accélération des hausses de salaires, d'ailleurs encouragées par les hausses de prix générales dans la Communauté (sauf en Belgique et au Luxembourg).

Les exportations des Six, qui avaient fléchi durant le dernier trimestre de 1961, ont dépassé de 5 % pendant les trois premiers mois de cette année celles de l'an dernier. Cela est dû principale-

ment à la reprise des ventes allemandes et néerlandaises. Les exportations françaises et belges aux Etats continuent de leur côté à progresser. Cet essor a permis un redressement de la balance commerciale, malgré le niveau élevé des importations. Celui-ci semble avoir été déterminé au cours des derniers mois par un renforcement des achats de produits industriels. Les importations en provenance des pays de l'A.E.L.E. — et surtout de la Grande-Bretagne — ainsi que les livraisons des Etats-Unis se sont sensiblement développées; les achats dans les pays en voie de développement paraissent également être devenus plus importants.

Echanges entre les Six : 20 % de plus que l'an dernier

En ce qui concerne les échanges entre les Six, ils dépassent actuellement de près de 90 % leur niveau de 1958. Le progrès d'une année à l'autre a été en janvier-février de 20 %, contre 13 % seulement au cours des derniers mois de 1961; il est dû en particulier à l'abaissement des droits de douane intervenu le 1^{er} janvier. On ne prévoit pas pour l'ensemble de cette année de progrès aussi spectaculaire que l'an dernier, en dépit d'une intensification des échanges agricoles consécutive aux mauvaises récoltes de 1961. En conséquence « de nouvelles baisses des tarifs douaniers sont très souhaitables », estime le bulletin de conjoncture.

L'évolution des réserves d'or et de devises a été contradictoire d'un pays à l'autre. Les excédents ont persisté en France et dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise, tandis que les tendances au déficit subsistaient aux Pays-Bas et dans la République fédérale allemande. De plus, pour élargir les possibilités de soutien du dollar, quelques banques centrales ont mis à la disposition de la Banque de réserve fédérale de New-York des sommes importantes de monnaies nationales (en échange d'avoirs en dollars), ce qui a eu pour effet d'augmenter à court terme les réserves des instituts d'émission européens.

REPRISE SUR LE MARCHÉ DE L'ACIER

Luxembourg, 15 mai (A.F.P.). — Le rythme de production des usines sidérurgiques de la C.E.C.A. est orienté vers la hausse. Malgré la production d'avril (5 891 000 tonnes contre 6 440 000 en mars) le rythme journalier de fabrication a été le meilleur de l'année.

Deux cent cinquante et un mille sept cents tonnes d'acier ont été produites par jour contre 238 500 tonnes en mars dernier et 234 800 tonnes en moyenne pendant le quatrième trimestre de 1961. Les commandes ont atteint durant les quatre premiers mois de cette année 4 617 000 tonnes (contre 4 297 000 pour la même période de 1961), ce qui aura nécessairement une incidence favorable sur la production.

LONDRES ET LES « SIX »

M. DUNCAN SANDYS: la Grande-Bretagne préférerait le Commonwealth à l'Europe si elle était contrainte à choisir.

Londres, 15 mai (Reuter). — « En dernière analyse, si la Grande-Bretagne avait à choisir entre le Marché commun et le Commonwealth, elle choisirait le Commonwealth », déclare M. Duncan Sandys, ministre du Commonwealth, dans un ouvrage publié mardi à Londres et intitulé « Le Commonwealth moderne ».

M. Sandys ajoute que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne ne doit pas signifier qu'elle doit rompre ses liens avec le Commonwealth. « Toutefois, ajoute-t-il, nous ne croyons pas que nos amis européens nous placent devant ce choix difficile. Car ils ont montré que, eux aussi, reconnaissent pleinement la valeur du Commonwealth. Comme M. Paul-Henri Spaak, ministre belge des affaires étrangères, l'a dit devant le Parlement: aucun Européen ne peut souhaiter la dislocation du Commonwealth. Une solution pratique doit être trouvée qui permettrait à la Grande-Bretagne de se joindre au Marché commun, tout en sauvegardant ses liens avec le Commonwealth ».

« On ne doit donc pas penser que, parce qu'elle s'approche de l'Europe, on demandera à la Grande-Bretagne de s'éloigner du Commonwealth », poursuit M. Sandys. « Ce qui est plus probable, affirme-t-il, c'est que, grâce à l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne, l'Europe et le Commonwealth établiront des relations commerciales plus étroites, ce qui ne peut être bénéfique qu'aux deux parties en présence. »

Selon le « Guardian »

LA GRANDE-BRETAGNE voudrait connaître avant juillet les conditions de son entrée dans le Marché commun

Londres, 15 mai (A.F.P.). — Le gouvernement britannique voudrait connaître, en juillet au plus tard, les conditions de son entrée dans le Marché commun. Il ne saurait tolérer des « délais interminables » aux négociations de Bruxelles, déclare ce matin l'organe libéral *Guardian*.

Faisant remarquer que les délégations continentales sont plus pessimistes à ce sujet que les délégués anglais, le journal écrit: « Ce que l'Angleterre ne saurait accepter c'est que les négociations traînent en longueur puis aboutissent à l'échec, comme ce fut le cas autrefois, des négociations relatives à la zone européenne de libre-échange. »

« Si les Français annonçaient clairement leur intention d'appuyer la candidature anglaise — si tant est qu'ils l'appuient — les problèmes d'ordre technique et économique restant à résoudre seraient réglés sans doute rapidement. Mais les signes ne manquent pas d'une incompréhension, même chez ceux des Six, qui appuient notre candidature, de nos besoins en matière de sauvegardes à long terme pour le Commonwealth. Le gouvernement est-il sûr qu'il a tout fait pour présenter notre thèse publiquement en Europe ? »

Le *Guardian* ajoute qu'il est peu probable que la rencontre entre le président de Gaulle et M. Macmillan, prévue pour le mois de juillet, accélère une solution.

LE CONSEIL DES MINISTRES DES « SIX » décide une nouvelle accélération du désarmement douanier

Bruxelles, 15 mai (A.F.P.). — Le conseil des ministres des Six a officiellement pris ce matin la décision de procéder à une nouvelle accélération du désarmement douanier au sein de la Communauté économique européenne. La nouvelle baisse des tarifs, qui sera de 10 % sur tous les produits industriels et de 5 % sur un certain nombre seulement de produits agricoles, prendra effet au 1^{er} juillet 1962. Elle portera à 50 % sur les produits industriels et à 35 % sur les produits agricoles la réduction des droits de douane intervenue entre les membres du Marché commun depuis la mise en vigueur du traité de Rome.

HISTOIRE DE TRÈFLE

La décision d'accélérer le désarmement douanier entre les six pays du Marché commun a failli être remise en cause par des obstacles de dernière heure concernant... les graines de trèfle. Heureusement les experts, qui ne manquent pas de ressources lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes techniques, ont arrangé les choses : on distinguera les graines de trèfle violet des graines de trèfle rose (les mots latins entre parenthèses apportant toute sûreté sur ces distinctions).

On ne signale pas, en revanche, de difficultés sur le nombre des feuilles du trèfle...

Ce résultat a été obtenu grâce à des concessions réciproques de l'Allemagne fédérale et des Pays-Bas. Le gouvernement de Bonn avait d'abord demandé que l'accélération ne s'applique pas aux produits agricoles; il a fini cependant par accepter qu'une réduction de 5 % soit appliquée à certains produits agricoles libérés et n'ayant pas fait l'objet d'un règlement lors de la définition de la politique agricole commune.

Les Pays-Bas ont consenti de leur côté, devant l'insistance allemande, à voir exceptés de l'accélération deux produits très particuliers (trèfle et graines de gazon).

En vertu du calendrier « normal » du traité de Rome les Six baisseront à nouveau leurs tarifs internes le 1^{er} juillet 1963. A cette date la réduction des droits atteindra donc sur le produit industriels 60 %. Or, toujours d'après la lettre du traité, le second rapprochement vers le tarif extérieur commun devait précisément intervenir au moment où le désarmement douanier interne aurait été réalisé à concurrence de 60 %. C'est pourquoi la France avait demandé à ses partenaires que les Six s'engagent à procéder, le 1^{er} juillet 1963, à ce second rapprochement vers le tarif extérieur, afin que soit respectée la simultanéité prévue initialement. Conformément au vœu de notre pays, cet engagement a été pris aujourd'hui par les Six.

Le conseil qui se tient, rappellons-le, sous la présidence de M. Maurice Couve de Murville, a en outre adopté définitivement le statut des fonctionnaires des communautés européennes, approuvé l'organisation d'une troisième enquête sur les salaires des travailleurs de certaines industries, ainsi qu'un rapport sur l'assurance-crédit.

Les six ministres ont une fois de plus examiné les modalités du régime de « pré-association » qui doit être un jour accordé à la Turquie. Les délibérations ont surtout porté sur l'aspect commercial du problème, c'est-à-dire sur le traitement qui sera prévu pour les produits turcs, susceptibles de concurrencer les productions des Etats méditerranéens déjà membres du Marché commun.

Attendue depuis plusieurs mois et escomptée par les ministres, puisqu'ils avaient déjà donné à leurs administrations des instructions en ce sens, la deuxième accélération du désarmement douanier

entre les Six confirme le succès du Marché commun sur le chapitre de la liberté de circulation des marchandises.

C'est avec deux ans et demi d'avance sur le calendrier du traité de Rome, en effet, que les barrières douanières seront abaissées de moitié, du moins pour les produits industriels. Rappelons que les décisions sur la première accélération de 10 % avaient été prises le 12 mai 1960, confirmées le 21 décembre de la même année et appliquées le 1^{er} janvier 1961.

La nouvelle accélération au 1^{er} juillet 1962, qui ne manquera pas d'avoir des effets heureux sur la conjoncture des Six, dans la mesure où elle contribuera à lutter contre les tendances inflationnistes, ne figurera pas pourtant dans l'histoire du Marché commun comme une date comparable à la première. En effet, elle ne s'accompagne pas cette fois du premier rapprochement des tarifs nationaux du tarif extérieur commun.

Surtout, d'autres preuves ont été données maintenant par les Six de leur volonté d'aller de l'avant dans le sens de l'intégration économique et notamment en s'accordant le 14 janvier dernier sur les dispositions de la politique agricole commune. — P. D.

M. BENVENUTI PROPOSE DE RATTACHER LE CONSEIL DE L'EUROPE AUX COMMUNAUTÉS

Strasbourg, 15 mai (A.P.). — Sous la présidence de M. Frank Aiken, le comité des ministres du Conseil de l'Europe a délibéré pendant deux heures lundi, à Strasbourg, en prélude à la session du Conseil qui s'ouvre aujourd'hui mardi.

Une grande partie de la réunion était consacrée à l'audition d'un rapport de M. Ludovico Benvenuti, secrétaire général du Conseil de l'Europe, sur la réforme de cette institution.

M. Benvenuti a suggéré que le Conseil de l'Europe soit officiellement considéré comme un complément des Communautés européennes (Marché commun, Euratom et C.E.C.A.). Selon M. Benvenuti, le Conseil de l'Europe devrait avoir à l'avenir quatre fonctions essentielles :

- 1) Activités spécialisées (droits de l'homme, harmonisation des législations, coopération culturelle) ;
- 2) Extension à la « grande Europe » des activités des Six ;
- 3) Débats sur les relations entre les Six et les autres pays européens ou associés ;
- 4) Noyau d'un organe parlementaire pour l'O.C.D.E. et la future communauté atlantique, dans ses aspects non militaires.

M. Aiken présente aujourd'hui mardi, devant le comité mixte des ministres et de l'Assemblée, le rapport du comité des ministres. M. Paul-Henri Spaak, ministre des affaires étrangères de Belgique, interviendra au cours du débat.

LE PORTUGAL DEMANDAIT PROCHAINEMENT SA ASSOCIATION AU MARCHÉ COMMUN

Bruxelles, 15 mai (A.F.P.). — Le Portugal demandera prochainement son association au Marché commun, apprend-on dans les milieux « européens » de Bruxelles. Le Portugal serait ainsi le septième pays à demander son association à la Communauté, après la Grèce, la Turquie, l'Autriche, la Suède, la Suisse et l'Espagne. Le Portugal demanderait, croit-on savoir, l'application d'une formule analogue à celle réclamée par l'Espagne c'est-à-dire une association susceptible de conduire ultérieurement à une adhésion à part entière.

Le Portugal est le dernier pays de l'Association européenne de libre-échange à « faire le saut » à la suite de la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne.

Propositions à l'automne pour l'harmonisation des fiscalités des Six

Bruxelles, 14 mai (A.F.P.). — La commission du Marché commun soumettra à la fin de l'été ou au début de l'automne des propositions au conseil des ministres des Six au sujet de l'harmonisation des législations fiscales dans les Etats membres : impôts sur le chiffre d'affaires, taxes compensatoires et ristournes applicables au commerce extérieur. C'est ce qu'a annoncé hier M. Hans von der Groeben, membre de l'exécutif commun, chargé des questions de concurrence, au cours d'une conférence de presse tenue à l'occasion de la réunion à Bruxelles des directeurs généraux des administrations fiscales des Six avec des représentants de la commission et des experts, parmi lesquels les professeurs français Vedel et Barère.

M. von der Groeben a insisté sur le fait que la commission Hallstein s'attacherait dans ses propositions à éviter des modifications brusques dans les systèmes fiscaux des différents pays, aussi bien pour des raisons économiques que budgétaires.

• LA GRANDE-BRETAGNE ET L'EURATOM. — Les négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni et du Danemark à l'Euratom s'ouvriront en juillet à Bruxelles. Les pourparlers avec Copenhague commenceront sans doute après les négociations avec Londres vers la fin de juillet. Un accord de principe est intervenu à ce sujet entre les Six.

EN RÉSUMÉ...

• M. ROBERT PERRIER a été élu président-directeur général du conseil d'administration de la Foire de Lyon en remplacement de M. Lucien Chatin, démissionnaire.

• LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA STANDARD OIL DE NEW-JERSEY, principal groupe pétrolier international, a atteint 46 milliards de NF en 1961, soit un progrès de 5 % sur l'année précédente. Les dividendes versés aux 715 000 actionnaires ont représenté 2,4 milliards de NF et le montant des droits et taxes versés au Trésor des différents pays qui gèrent le groupe a atteint 14 milliards de NF: le triple des salaires versés aux 137 000 employés du groupe. La production de pétrole brut du groupe, en hausse de 9 %, a d'autre part été de 137 millions de tonnes l'an dernier, soit 14 % de la production du monde libre.

opinions

EST ET DU CENTRE

VILLOUTREYS, Maine-et-Loire

La décadence des provinces en déclin, la faculté de droit de Strasbourg, faire l'expérience d'une Autorité d'une grande autonomie afin initiales. Il donnait en exemple aux Etats-Unis, grâce à laquelle l'effort de 240 % en vingt ans. En avril dernier a publié un arrêté des départements et quatre-vingts départements à participer à la constitution d'une économie mixte d'étude pour la région. Cette création rejoint la gestion du professeur Reynaud. Les activités ont compris depuis plusieurs efforts afin de surmonter le moment où le Marché commun

de la S.E.M.E.C.L.A. ? L'adoption du régime naturel des eaux pour accroître les réserves et disponibilité des populations du bassin ; et de l'utilisation optimale de ces installations, ainsi que pour d'autres installations d'eau potable et la produc-

tion, tels que la lutte contre les inondations.

de l'A.N.E.C.L.A. (2), association pour le relais, il s'agit essentiellement des moyens d'accumuler chaque année à créer, un peu plus de 3 milliards les relâcher en été et disposer suffisamment pour irriguer systématiquement qui en valent la peine (il faut multiplier une fourniture d'eau abondante, enfin pour permettre la navigation offrant au cœur du Sud de l'Atlantique. Cette voie navigable à Bâle, par Angers, Tours, Nantes et Chalon-sur-Saône.

Un siècle des tentatives infructueuses de Loire navigable. Mais, dans ce domaine, la technique a fait des progrès considérables, moyennant des investissements énormes, et l'extravagance, être aménagée pour suivre la méthode nouvelle des

l'eau se créerait une vaste zone pour limiter l'émigration des populations parisiennes. Quand on constate la longueur des voies navigables en Rhénanie, les considérables que nos voisins ont déployées et développer leur réseau de navigation qui crée une voie d'eau nouvelle, on se prend à regretter que l'on n'ait pas été plus tôt rendue

Le plan a prévu l'installation sur le territoire des minerais de fer et les auteurs de la S.E.M.E.C.L.A. estiment que les produits sidérurgiques économiquement acheminés par les ports bretons et atlantiques par des installations dans la vallée de la Saône navigable est-ouest.

Les projets d'une région qui veut se développer ont jeté un cri d'alarme au gouvernement a décidé d'intervenir dans cette région. De son côté, le signalé la misère ou risque de voir le bassin de la Garonne. Voici que le bassin ligérien manifestent une fuite de leur jeunesse dont elles ressentent les prodromes sont en plein épanouissement. Ce sursaut provient autant de la volonté d'organismes privés ou de l'Etat et des départements ; cela généralisé de ce réflexe qui prédispose à la conservation des indi-

qui a pris en charge la lourde tâche d'élaborer depuis longtemps par

MONNAIES ET CHANGES

L'Union monétaire ouest-africaine reste ouverte à d'autres membres.

L'Union monétaire ouest-africaine, dont la création est devenue effective samedi, peut constituer la base d'une coopération plus générale sur le plan financier ou économique entre les sept Etats intéressés (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Niger, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Sénégal), souligne-t-on à Paris, dans les milieux officiels. L'Union n'est d'ailleurs pas « fermée » : on peut au contraire concevoir que d'autres Etats africains y adhèrent. Il est clair, ajoute-t-on, que l'Union des Etats africains, pour être efficace sur le plan monétaire, rendait nécessaire une certaine centralisation.

Des mesures ont cependant été prises pour éviter tout excès dans ce sens. Pour décentraliser le crédit en Afrique de l'Ouest chaque Etat sera doté d'un comité monétaire national, qui se prononcera en dernier ressort sur les attributions individuelles de crédit dans son pays, en fonction évidemment des prescriptions générales du conseil d'administration de l'Institut d'émission.

Celui-ci continuera à porter le nom de Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Son siège n'est pas encore décidé. Le président de l'Institut d'émission sera africain, mais le tiers des sièges du conseil d'administration sera réservé aux représentants de la France, qui garantira le franc C.F.A.

COMMERCE

La Semaine française en Sarre confirme la « vitalité » de nos exportateurs.

La Semaine française en Sarre, qui vient d'avoir lieu du 4 au 13 mai, pour la troisième année consécutive, a prouvé une fois de plus la volonté du commerce sarrois de maintenir d'importants courants d'affaires avec la France. Plus de six cents détaillants y ont participé, principalement des magasins d'habillement, de textiles et d'alimentation.

Plus encore que par la décoration — souvent très réussie — des magasins de Sarrebruck et des autres localités, l'attention était retenue par l'importance de l'approvisionnement en produits français. En effet les positions des exportateurs français ont souvent pu être reconquises, après le recul occasionné par le rattachement économique de la Sarre à la République fédérale d'Allemagne, en juillet 1959. La circulation dans les rues de Sarrebruck et sur les routes de Sarre, où dominent encore les marques d'automobiles françaises, en est la preuve. L'année dernière 85 % des importations sarroises venaient de France et près du tiers de nos exportations vers la République fédérale ont été destinées à la Sarre, qui ne compte pourtant qu'un peu plus d'un million d'habitants.

La Semaine française ne s'est pas limitée au seul secteur économique. Diverses manifestations ont été organisées par le Centre national du commerce extérieur, le Comité permanent des foires, les services de l'Expansion commerciale en Sarre et la Sopexa. Le public sarrois a pu également assister à un certain nombre de concerts et de spectacles, dont l'Avare.

En outre, dans le cadre de l'uni-

A TRAVERS LES SOCIÉTÉS

Sociétés de portefeuille et d'investissements

COMPAGNIE DU CENTENAIRE. — Le bénéfice disponible de l'exercice 1961 ressort à 541 815 NF contre 473 471 NF pour l'exercice précédent. Le conseil proposera la distribution d'un dividende net de 3,15 NF contre 3 NF.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS (S.I.M.). — La valeur de l'actif net au 30 avril 1962 atteignait 393 426 320 NF, soit 437,14 NF par titre. Cette valeur liquidative unitaire s'entend après la mise en paiement, le 30 avril dernier, d'un coupon de 7,20 NF.

LE PORTEFEUILLE INVESTISSEMENTS. — Au 30 avril 1962 la valeur de l'actif net atteignait 80 418 726 NF, soit 292,43 NF par action. Ces chiffres s'entendent après paiement du dividende de 5,75 NF afférent à l'exercice 1961.

Sociétés foncières

COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE COGISA. — Après affectation de 38 049 349 francs C.F.A. aux amortissements et provisions le compte de profits et pertes de l'exercice 1961 se solde par un bénéfice de 50 866 797 francs C.F.A.

Le conseil envisage de proposer la répartition d'un dividende total de 13 962 150 francs C.F.A., ce qui donnerait par action un dividende net de 250 francs C.F.A., égal à celui de l'exercice précédent.

En outre le conseil a décidé d'augmenter le capital de 218 500 000 francs C.F.A. à 262 200 000 francs C.F.A. par prélèvement d'une somme de 43 700 000 francs C.F.A. sur les primes d'émission et attribution gratuite de 8 740 actions à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes.

Transports

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD. — Les produits bruts de l'exercice 1961 ont atteint 8 438 379 nouveaux francs contre 4 359 678 NF dont principalement 1 767 490 NF contre 1 703 832 NF de produits du portefeuille, 570 387 NF contre 193 837 NF de produits des placements et fonds divers, 3 009 368 NF contre 236 139 NF de plus-values de cessions et 2 080 144 nouveaux francs contre 1 726 008 NF de recettes provenant de la division « location de wagons ».

Déduction faite des frais et charges, dont celles afférentes à la division « location de wagons », le bénéfice de l'exercice ressort à 2 643 960 NF contre 1 128 299 NF en 1960.

Le conseil proposera la répartition d'un dividende brut de 1,70 NF par action.

Magasins

AU BON MARCHÉ. — Une assemblée extraordinaire est convoquée en vue d'augmenter le capital :

1. De 40 millions à 42 720 000 NF par voie de conversion des parts bénéficiaires en actions sur la base de quinze parts pour une action ;
2. A 53 400 000 NF par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions de 160 à 200 NF. Les titres seront ensuite dédoublés ;
3. A 62 300 000 NF par émission, à 200 NF, d'actions de 100 NF (une pour six dédoublées).

Alimentation

LESIEUR. — Les comptes de l'exercice 1961 se soldent par un bénéfice net de 7 480 472,72 NF (contre 5 385 298,39 NF en 1960). Le conseil proposera la mise en paiement d'un dividende brut global de 3 890 871,15 NF, sensiblement égal à celui de l'exercice précédent. Le dividende net serait ainsi de 3,75 NF par action, comme l'an dernier.

Services publics

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE. — Les produits bruts de l'exercice 1961 s'élevaient à 34 420 419 NF, contre 25 527 182 NF l'année précédente, dont 23 711 498 NF de produits de l'exploitation industrielle, contre 18 175 842 NF. Déduction faite des charges et de 10 millions 784 612 NF d'amortissements, contre 9 293 349 NF, le bénéfice net ressort à 9 722 499 NF, contre 9 millions 340 636 NF. Le conseil proposera la répartition d'un dividende brut de 8,50 NF par action.

Textiles

TAPIS ET COUVERTURES. — L'activité du secteur tapis a été en progression, malgré une réduction des affaires traitées à l'exportation, principalement sur la zone dollar, le chiffre d'affaires en France ayant été en augmentation de 13 %. En couverture, le chiffre d'affaires a été en progression de 10 %, les ordres pris en augmentation de 16 %. Cependant, l'exercice a dû supporter, pour un niveau de prix de vente trop rigide, des hausses de salaires et des frais de mise en route de nouvelles fabrications ; il fait apparaître, après 1 219 000 NF d'amortissements, un solde débiteur du compte de pertes et profits de 143 421,31 NF. La politique d'investissements de la société s'est poursuivie et les sommes consacrées à cet effet ont été pour l'ensemble de 1 820 000 NF ; soucieux de préserver les éléments de cette politique, le conseil ne compte pas proposer de répartition à la prochaine assemblée générale.

Pétroles

COMPAGNIE FRANÇAISE DE RAFFINAGE. — L'exercice 1961 se solde par un bénéfice net de 51 446 335 NF, contre 44 409 849 NF pour l'exercice 1960. Il sera proposé la distribution d'un dividende net de 5,70 NF par action, contre 4,95 NF pour l'exercice précédent.

Une assemblée extraordinaire est convoquée en vue d'autoriser le conseil à procéder à des augmentations du capital par émission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserves, dans la limite d'un capital de 300 millions de NF. Le capital actuel est de 142 millions de NF.

Papeteries

LA CELLULOSE DU PIN. — Les comptes de l'exercice 1961, après amortissements de 28 044 642 NF (contre 14 503 826 NF en 1960) et après provisions pour impôts de 8 311 700 NF (contre 6 368 604 NF), se soldent par un bénéfice net de 9 204 001 NF (contre 9 836 182 NF). Le conseil proposera la distribution d'un dividende net de 8 NF par action, identique à celui de l'année précédente.

Automobiles

SOCIÉTÉ DES AUTOMOBILES PEUGEOT. — Le conseil d'administration vient de porter le capital de la société de 225 millions à 237 500 000 NF par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle de 125 NF, jouissance 1^{er} janvier 1962, pour dix-huit actions anciennes.

Constructions mécaniques

ASCENSEURS ROUX-COMBALUZIER. — L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1961, qui se soldent par un bénéfice net de 1 636 175 NF (contre 1 484 389 en 1960), et fixé le dividende à 5,50 NF net par action (contre 5 NF).

Matériel électrique

THOMSON-HOUSTON. — Le commissariat à l'énergie atomique vient de confier à la Société générale du vide (Sogev) d'importants marchés pour équiper en matériel de vide l'usine de Pierrelatte. La Sogev a été constituée en janvier 1961 par le groupe de la compagnie française Thomson-Houston et par la compagnie financière de Suez pour regrouper les activités des départements « vide » de la Thomson et de la Compagnie générale de radiologie, ainsi que celles du Laboratoire des basses pressions.

SOCIÉTÉ DE PARIS ET DU RHONE. — Le chiffre d'affaires des quatre premiers mois de 1962 est en augmentation de 11 % sur le chiffre correspondant de 1961.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

GRANDS MAGASINS « AU PRINTEMPS » LAGUONIE ET Cie

L'attribution gratuite (annoncée dans le Monde d'hier) d'une action nouvelle pour quatre anciennes s'effectuera contre remise du coupon n° 15 à partir du 4 juin 1962 près de : Crédit Lyonnais, Crédit Algérien, MM. Lazard frères, Banque de Paris, C.N.E.P., Société générale, B.N.C.I., E.U.P., Cie Algérienne de Crédit et de Banque, Crédit Industriel et Commercial.

Pour faciliter les négociations à terme en liquidation de fin mai, la Société des grands magasins Au Printemps, Laguonie et Cie a décidé d'avancer au 18 mai la date de mise en paiement du dividende (coupon 14).

SOCIÉTÉ DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS DE LA HENIN (SOGENIN) Cie FRANÇAISE DE TRAMWAYS (INDOCHINE)

L'assemblée extraordinaire de Sogénin du 11 mai 1962 a approuvé le principe de l'apport-fusion de la Compagnie française de tramways (Indochine).

L'assemblée a décidé sous réserve de vérification de porter le capital de 10 163 800 NF à 16 894 800 NF par création de 67 310 actions nouvelles jouissance 1^{er} octobre 1962, destinées aux actionnaires de la Compagnie française de tramways (Indochine) à raison

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

L'assemblée ordinaire tenue le 11 mai sous la présidence de M. Gonzalez de Lavernet, président-directeur général, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1961, qui totalise 1 844 334 347,63 NF contre 1 821 740 389,38 en 1960.

A l'actif, l'ensemble des postes « Caisse, Trésor public, Banques d'émission », et « portefeuille-effets » progresse de 1 085 à 1 148 millions de NF. Le montant des prêts dans le cadre de la participation avec le Crédit foncier de France atteint 207 millions, accusant ainsi une augmentation de 14 millions de NF.

Au passif, les « Comptes de chèques », les « Comptes courants » et les « Bons et Comptes à échéance fixe » s'inscrivent, en augmentation, pour 1 242 millions, contre 1 187 millions en 1960.

Par suite, notamment, de la révision du bilan conformément à la loi du 28 décembre 1959, les réserves, comprenant la réserve spéciale de réévaluation pour 18 615 299,45 NF, sont passées de 14 à 26 millions de NF. Après déduction de tous amortissements et constitution des provisions jugées nécessaires, les bénéfices de l'exercice s'élevaient à 2 520 388,01 NF contre 2 502 773,89 l'an dernier.

L'assemblée a décidé la distribution, pour l'exercice 1961, d'un dividende brut de 11,75 NF par action, correspondant, au taux actuel de l'impôt, à un dividende net de 9 NF, égal à celui de l'exercice précédent.

D'autre part, en remplacement de M. Pierre Allix décédé, elle a ratifié, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, la désignation de M. Robert Blot comme administrateur. Elle a renouvelé pour cinq ans le mandat d'administrateur de M. Louis Renaudin, président d'honneur. Et, enfin, elle a réélu pour une durée de trois ans M. Guy de Gontaut-Biron, censeur, et MM. Michel Fébrer et Paul Humblot en qualité de commissaires titulaires, ainsi que M. Pierre Couzy comme commissaire suppléant.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PILES ÉLECTRIQUES (C.I.P.E.L.)

L'assemblée ordinaire s'est réunie le 11 mai sous la présidence de M. Malegarie. Le conseil a souligné dans son rapport que les affaires traitées avec la clientèle privée en France et dans la zone franc s'étaient développées en 1961 d'une manière importante. Dans son allocution le président a déclaré que cette tendance s'était maintenue pendant les premiers mois de 1962. Les travaux d'extension entrepris à Caudebec se poursuivent, et le conseil estime qu'à la fin de l'année en cours la nouvelle usine tout entière sera en état de fonctionnement.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1961 et fixé le dividende à 4,50 NF par action de 50 NF, qui sera payable ultérieurement.

En outre l'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de M. W.S. Giles et de M. Graudias.

TRÉFILIERIES ET LAMINOIRS DU HAVRE

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1961 s'établit à 28 627 818 NF contre 30 944 189 NF en 1960, auquel s'ajoutent 3 485 349 NF contre 2 407 272 NF de revenu du portefeuille, produits financiers et recettes diverses et 355 959 NF contre 309 584 NF de recettes occasionnelles.

Le solde créditeur de l'exercice ressort à 12 250 572 NF contre 12 020 118 après déduction des impôts sur les sociétés (8 280 916 NF contre 11 871 663) et des charges financières et administratives et dépenses occasionnelles. Rappelons que le conseil proposera à l'assemblée du 21 mai de répartir un dividende de 6,25 NF brut par action (inchangé).

UNION PÉTROLIÈRE

HACIA LA EUROPA UNIDA

Ha ido mucho más de prisa de lo que se podía imaginar el proceso de "homogeneización" de Europa, trámite previo para la posible "integración", que, a su vez, puede representar el puente para alcanzar definitivamente—si es que alguna vez se logra este sueño histórico que alimentaron los europeístas a ultranza—la unificación del Viejo Continente. Ahora, el líder más avanzado en este aspecto resulta ser el general De Gaulle.

No hace falta echar la vista demasiado atrás para darse cuenta de cómo se ha ido progresando en este camino. Está relativamente reciente la existencia, en el orden comercial—que es el que manda cuando se inician todos los movimientos de unión e integración—, de tres Europas distintas. Porque eran, en efecto, tres Europas las que se diferenciaban en el modo de comerciar, porque cada una se mantenía fiel a un sistema. El primero, el del Mercado Común, reunía los seis países de la "Pequeña Europa"; el segundo estaba representado por la E. F. T. A. o Zona de Libre Comercio, y el tercero, por la O. E. C. E., con posibles interferencias de los países de las dos zonas anteriores.

De estas tres Europas, puede decirse que de verdad, de verdad, sólo queda ya una, la constituida por la Comunidad Económica Europea, en torno a la cual se ha desarrollado un rapidísimo movimiento de adhesión que justifica la esperanza de que llegue a ser en el futuro el principal instrumento de solidaridad y de colaboración europeas. Otra de las Europas mencionadas más arriba, la E. F. T. A. o zona de libre comercio, ha desaparecido físicamente, después de una vida tan efímera que apenas si se la puede llamar vida, y, finalmente, la tercera, aunque no ha desaparecido de hecho lo ha sido de derecho, pues se ha transformado en un organismo limitadamente mundial, perdiendo su carácter exclusivamente europeo. La Organización Europea de Cooperación Económica (O. E. C. E.), en efecto, al aceptar la incorporación de Estados Unidos y de Canadá, y al añadir a la Cooperación el Desarrollo, transformándose en la Organización Económica de Cooperación y Desarrollo, con fines muy concretos de utilidad para los países que la constituyen, pero con pérdida evidente de su apellido europeo para adquirir una mayor universalidad. Es, en definitiva, la nueva O. E. C. D.

Todo lo anteriormente expuesto puede servir de valioso antecedente para justificar la nueva posición de España en lo relativo a la integración europea, y para alcanzar en su día la asociación, si así se acuerda, y también la integración plena cuando las condiciones, y aún más las circunstancias, lo aconsejen. Y al tratar de este punto será necesario también recordar como un ejemplo de gran visión revelado por el ministro de Comercio el discurso pronunciado en Barcelona en diciembre último, en el que el Sr. Ullastres afirmó que "la integración, caso de hacerse, había de serlo a través del arancel". Por lo que anunciaba que, a largo plazo, había que ir renunciando a las ilusorias esperanzas que brinda el proteccionismo, incompatible con las nuevas estructuras de solidaridad económica internacional.

El arancel, en efecto, ha de jugar un papel preponderante en el mecanismo integrador de los países en las grandes aso-

ciaciones comerciales, juego de agilidad, que no nos es ya completamente nuevo ni extraño a los españoles, puesto que para reunir las condiciones necesarias de entrada, tanto a la O. E. C. E. como en otras organizaciones internacionales, tuvimos que liberalizar hasta ciertos límites estatutarios, suprimiendo trabas en nuestro comercio exterior, aunque, por tratarse de liberalizaciones globales, permitían una mayor agilidad y una mayor oportunidad en las mismas, puesto que se hacían no por partidas escuetas del arancel, sino por volúmenes efectivos de intercambio global.

Los problemas que se nos pudieran ir presentando a nosotros a lo largo de un proceso asociativo primero, y luego tal vez integrador, se han presentado también a los propios países del Mercado Común, y lo serán también cuando se llegue a los últimos planes de la integración, los que prevén la libertad absoluta de intercambio de mano de obra. Y, sin embargo, el proceso ha seguido, y hasta se ha acelerado, quemando las etapas naturales señaladas en los comienzos de la aplicación del Tratado de Roma. Con esto se quiere decir que hay ya una valiosa experiencia a la que acogerse, que, entre otras cosas, señala la perfecta viabilidad del empeño unificador de esta vieja Europa.

la no se podrá hablar de paz y de política. Sin embargo, hoy se negocia el cese de hostilidades y la paz, entre el ensordecedor estruendo de los plásticos y en el momento álgido de la furia criminal desbordada en París y en las ciudades argelinas.

De ahí surge la duda. El cese de hostilidades, ¿desarmará a los espíritus del O. A. S. y del F. L. N.? ¿La solución de las actuales negociaciones satisfará a los terroristas de Argelia y de la metrópoli? En caso negativo Francia debe disponerse a soportar una perturbación de índole anárquica, que, como los hechos lo acreditan, crea una peligrosa inquietud popular cuyas consecuencias resulta muy difícil prever.

En estos últimos siete años el problema argelino ha ido enconándose como herida infectada. Se inició con un período de agresiones aisladas, para derivar hacia una guerra larvada y después a campo abierto, cuando el F. L. N. adquirió el carácter de Ejército popular, con fuertes y constantes ayudas exteriores. La insurrección, batida y destrozada por el Ejército francés, se ha transformado en acción anárquica, que ha encontrado su réplica en el O. A. S. La guerra ha continuado por las sendas del crimen, de la explosión del plástico y del linchamiento hacia un laberinto donde se admiten to-

para sus esperanzas en esa Europa que desciende del reino de lo utópico al terreno de las realidades y se anuncia con enorme ímpetu. Pero todas esas soluciones son todavía sueños, promesas, lejanía. Lo inmediato es el armisticio, la preocupación de los franceses por lo que puede ocurrir en cuanto estalle la paz

Kolynos SUPER BLANCO

Kolynos Super Blanco, el más moderno dentífrico de España es el fruto de largos años de investigaciones de laboratorio que han culminado en el descubrimiento de esta nueva fórmula que proporciona mucha mayor protección que la de otros dentífricos de fama internacional, como se demuestra en la siguiente fotografía.

PRUEBA
ABSOLUTA
de una
MAYOR
PROTECCION



En un cultivo de microorganismos relacionados con la caries se depositaron pequeñas cantidades de Kolynos Super Blanco y de otros dos dentífricos de renombre internacional. La anchura aureola clara que se formó alrededor de Kolynos Super Blanco demuestra su amplia zona de protección, mientras que el efecto protector observado en las otras dos cremas dentales fue, evidentemente, mínimo.



NUEVA FÓRMULA
NUEVA PROTECCION
NUEVO SABOR



La publicidad de Kolynos ha sido aceptada por la American Dental Association.

!!! OFICINA !!!

EXCEPCIONAL, MARAVILLOSA OFICINA, diáfana, independiente, 1.100 metros, Avenida Generalísimo, esquina, 82 metros fachada, exenta totalmente contribución 20 años, renta libre. Aquilatadísimo precio. ¡¡Infórmense!!

EXCLUSIVAS RAMIRO. Plaza Cortes, 4.

FIN DE SEMANA

Adquiera su película color o blanco y negro en Espoz y Mina, 11. ESTABLECIMIENTOS "AQUÍ". Revelados garantizados en el día.

DIVULGACION
JURIDICA

DEL NUEVO DERECHO DE EUROPA



En la nomenclatura geográfica que emplea la Historia hay que hablar ya del nuevo Derecho de Europa. No para designar el conjunto de normas vigentes en el territorio de cada uno de los países que integran el viejo continente, sino ese otro cuerpo de Derecho que va naciendo poco a poco, natural y

despaciosamente, al ritmo propio de las grandes concepciones jurídicas, hijo legítimo de esa legítima y vigorosa voluntad de integración europea que ya ha adquirido carta de naturaleza en la vida actual de las naciones.

En el orden jurídico internacional de hoy, la palabra Europa designa ya en muchos aspectos una entidad política sujeta de derechos y de obligaciones. Hay ya un Derecho europeo supranacional, regulador de diversas actividades e instituciones, cuya vigencia convierte a las fronteras en meros lindes lugareños.

Uno de los instrumentos principales de este nuevo orden es la Carta Social Europea, firmada en la capital del Piamonte hace muy poco tiempo, el 18 de octubre de 1961.

Su elaboración comenzó en 1954 como consecuencia de los dos Pactos que constituyen el origen, la raíz y la inspiración de este nuevo acervo que bien puede llamarse legislativo: la Convención europea de los derechos del hombre y de las libertades fundamentales, firmada en Roma el 4 de noviembre de 1950, y su Protocolo

adicional, suscrito en París el 20 de marzo de 1952.

La Carta es un documento de cierta extensión, integrado por cinco partes.

La primera de ellas señala o enuncia una serie de objetivos o finalidades de índole social que los Estados firmantes proclaman, no como normas de inmediata vigencia en los territorios de su respectiva soberanía, sino más bien como metas legislativas a alcanzar en un futuro más o menos mediato.

El contenido de las tres últimas partes considerado en su conjunto es de carácter adjetivo, puesto que viene a determinar el sistema de aplicación de la Carta y a establecer diversas normas de procedimiento, incluidas las relativas a la adhesión de otros Estados y a su ratificación.

Es en la parte segunda, integrada por diecinueve artículos, donde se incluyen las disposiciones o cláusulas de una mayor trascendencia, y se enumeran y reconocen los derechos y las libertades que han de informar y presidir las relaciones del trabajo en todos sus aspectos y en sus éjercientes derivaciones.

Reconocida la familia como célula fundamental de la sociedad, los Estados firmantes se comprometen a promover la protección económica y social de la vida familiar por medio de diversas prestaciones con medidas fiscales y fomentando la construcción de viviendas idóneas para la satisfacción de las necesidades de las familias que han de ocuparlas, aspecto este que determina el grado de eficacia de toda política legislativa de la vivienda, por cuanto salta a la vista que todo esfuerzo que se haga en este orden de cosas será portador del germen de su propio fracaso si olvida las características de las familias que han de habitar las nuevas edificaciones.

En orden al salario, reconoce el derecho de los trabajadores a percibir una remuneración que les permita tanto a ellos como a sus familiares mantener un nivel de vida decente.

Tal vez en lo relativo a la seguridad social o a la previsión sea donde la Carta cuente con mayor número de antecedentes por los muchos Convenios, Tratados, conferencias y recomendaciones internacionales ya existentes en la materia. Por ello, sin perjuicio de que cada Estado procure mejorar su sistema de previsión, tanto como se lo permitan sus peculiares circunstancias y características, la Carta señala los Pactos del Convenio para seguridad social, firmado en 1952, como condiciones mínimas al respecto.

Reconoce el derecho a ejercer actividad remunerada o lucrativa en el territorio de los Estados firmantes a los trabajadores de cualquiera de ellos. Y establece que los reglamentos vigentes en la materia deberán interpretarse con un criterio liberal y benévolo, tendiéndose, además, a la mayor simplificación de los requisitos que actualmente se exigen a tal fin.

En la regulación del derecho de negociación colectiva, la Carta especifica la obligación de que se celebren consultas paritarias entre trabajadores y empleados para la solución de los conflictos laborales.

Los diecinueve artículos de esta segunda parte del instrumento internacional que resumimos se dividen a su vez en setenta y dos párrafos. Y los Estados que aspiren a suscribirlo tendrán que obligarse a observar alternativamente o diez de los diecinueve artículos que componen esta segunda parte, o cuarenta y cinco de los setenta y dos párrafos que dicha parte comprende.

Esta última cláusula tiene numerosos precedentes en los Convenios internacio-

FARUK DEMANDA AL AUTOR DE UN LIBRO

Nueva York 17 (madrugada). El ex Rey de Egipto, Faruk, ha presentado una demanda de 400.000 dólares (24.000.000 de pesetas) ante el Tribunal Supremo de Manhattan contra el editor y autor de un libro titulado "El placer es mi negocio", acusándole de que en él se refleja adversamente su conducta moral.

Las referencias a Faruk están contenidas en el libro que describe la vida de una mujer de mala nota conocida como "Madame Sherry".—Efe.

nales, por lo que ciertamente en sí misma no constituye novedad. Pero la Carta Social Europea, en su conjunto, considerada en función de los antecedentes más próximos antes aludidos en los que tiene su origen, y atendida la oportunidad de su firma pocos meses después de hacer pública la Santidad del Papa Juan XXIII su Encíclica "Mater et Magistra", con la que guarda una concordancia del máximo interés, es un hito trascendental en el camino de la integración de Europa, y muestra la decisión de este núcleo importantísimo de naciones resueltas a que el acceso al amplio seno de su comunidad, sin perjuicio de un prudente y razonable escalonamiento gradual en la implantación de las nuevas normas legislativas, implique la voluntad sincera e indubitable de respetar y garantizar esos derechos, cuya ineffectividad excluye y niega los postulados esenciales que han de hacer posible la necesaria consolidación de la nueva Europa.

Las realidades sociales cobran solidez mediante su consagración jurídica. Por eso, cuando Europa, consciente de su papel en la Historia, promueve esa legislación y orienta así su política legislativa, sabe lo que quiere y sabe a dónde va.—Jaime MIRALLES ALVAREZ.

BOLIGRAFO POPULAR
el más popular
sólo 3 ptas.

BOLIGRAFO POPULAR AUTOMATICO
suave seguro

KRONOS

CARL MAHR
Esslingen Neckar

Pies de Rey, Micrómetros, Reglas, Niveles, Escuadras, Comparadores mecánicos y eléctricos, Instrumentos para comparadores, Comparadores electrónicos, Banco universal de medida, Instrumentos para roscas, Calgas, Calibres, Aparatos para engranajes.

Consulten a:
SOMERFIN (ESPAÑOLA), S. L.
Avda. José Antonio, 604, Barcelona-7.
Tel. 222 65 01-110.

INSTITUTO DE ESTUDIOS FISCALES

"Los Sistemas Fiscales en los Países del Mercado Común"
(En prensa).

Comprende un estudio detallado de los sistemas fiscales vigentes en Alemania, Bélgica, Francia, Holanda, Italia y Luxemburgo y un examen comparativo de los mismos.

Los pedidos habrán de dirigirse a la Administración del "Boletín Oficial del Ministerio de Hacienda", Alcalá, 11, Madrid.

PRECIO: 125 PESETAS.
Forma de pago: contra reembolso
300 páginas, aproximadamente.

TOLEDO

FIN DE SEMANA
SABADO... COMIDA
HABITACION
DOMINGO... DESAYUNO
ALMUERZO

175 PTAS. POR PERSONA
RESERVAS: TEL. 1339

ENCARGADO

para obra de mampostería a 70 kilómetros de Madrid, se necesita. Escribid:
Apartado 9.068, Madrid. (1.598.)

SERAN INCREMENTADAS LAS RELACIONES ENTRE ESPAÑA Y MARRUECOS

Los intercambios comerciales alcanzan en la actualidad la cifra de 27.466.000 dólares

Tánger 16. (Crónica telegráfica de nuestro corresponsal.) "Las relaciones entre España y Marruecos serán incrementadas y desarrolladas desde todos los puntos de vista", asegura hoy el embajador marroquí en Madrid, en unas declaraciones hechas al diario "España". "Marruecos es un país joven que necesita de la experiencia de países amigos. Ello requiere una mejor colaboración entre nosotros", agregó. El doctor Laraki dijo luego que desde el Acuerdo comercial del 7 de julio de 1957 los intercambios entre los dos países han ido aumentando y alcanzan en la actualidad la cifra de 27.466.000 dólares.

El embajador elogió la labor cultural y educativa que realiza España en Marruecos. Ciento veinte estudiantes marroquíes están cursando sus estudios en la Península. Recordó que existe un Convenio cultural entre los dos países. En cuanto a los asuntos pendientes, el doctor Laraki dice que tratará de resolverlos, ya que esa es la misión de un embajador. Conviene recordar que el joven representante de Marruecos ha sido con Senussi, actual secretario general de Información, y Bucetta, ministro de Justicia, uno de los colaboradores más eficaces de Balafrej durante los largos periodos en que éste desempeñó la cartera de Asuntos Exteriores.—C. L.

EL DIRECTOR DE ASISTENCIA SOCIAL DE TRIPOLI, EN MADRID

El director de Asistencia Social del Ministerio de Trabajo de Trípoli y Libia, señor Mohamed Mussa, acompañado del director del Instituto del mismo departamento de aquel país, señor Mustafa Serrag, han hecho una visita al Instituto Nacional de Previsión.

Fueron recibidos por el presidente del Consejo de esta entidad, don Francisco Labadie Otermin, y otras personalidades del Instituto. Ambos directores cambiaron impresiones en torno a la Asistencia Social en los respectivos países.

A continuación, los señores Mohamed Mussa y Mustafa Serrag visitaron la Biblioteca de la sede, la Oficina de Información y otras dependencias. Por último, en la sala de proyección, fueron pasados algunos documentales sobre las instalaciones y prestaciones de la Seguridad Social española.

NUEVO JEFE DEL GABINETE TÉCNICO DE LA VIVIENDA

A propuesta del director general de la Vivienda, y por el ministro del Departamento, ha sido nombrado jefe del Gabinete Técnico de la Dirección General el arquitecto D. Alejandro Blond González, que ayer tomó posesión de su cargo.

IMPOSICION DE UNA CONDECORACION NORUEGA

Las insignias de caballero de primera clase de la Orden de San Olav, condecoración otorgada por el Rey de Noruega, le han sido impuestas al abogado madrileño don Estanislao Chaves por el encargado de Negocios de aquel país en España, señor Nilsen.

El acto se celebró al final de una cena íntima ofrecida en su residencia por los señores de Nilsen en honor del homenajeado y su esposa.

Pronunció unas palabras el encargado de Negocios de Noruega para destacar los méritos que concurrían en el condecorado, y éste contestó con frases de gratitud.

CONDECORADOS CON LA ORDEN DEL MERITO CIVIL

Entre las disposiciones que ayer publicó el Boletín Oficial del Estado figuran dos decretos del Ministerio de Asuntos Exteriores por los que se concede la Gran Cruz de la Orden del Mérito Civil a D. Carlos Marín de Bernardo Lasheras y a D. Faustino Ruiz González.

AYUDA A ZONAS DAMNIFICADAS

Ayer insertó el Boletín Oficial del Estado un decreto del Ministerio de la Vivienda por el que se encomienda al Instituto Nacional de la Vivienda la adopción de medidas encaminadas a remediar los daños causados por los recientes temporales en las viviendas de diversas provincias españolas.

Mediante otro decreto del mismo Departamento se regula la construcción de viviendas de renta limitada promovidas por los Patronatos Oficiales de Vivienda de los distintos Ministerios.

CANAL DE ALMAZAN



Han sido aprobadas las obras de construcción del primer tramo, de los cuatro de que consta el canal de Almazán. Estos cuatro tramos (línea de trazos en el gráfico) harán un recorrido total de setenta kilómetros, regando una superficie de cinco mil quinientas hectáreas. El primer tramo parte de la presa que existe en Almarail y llega hasta el pueblo de Baniel; el segundo va hasta Coscurita, el tercero hasta Barca y el último termina en Fuente Tovar.



bebiendo TE
rendirá más su trabajo

porque el té
despeja, conforta,
serena y reanima

¡El té aporta energía y optimismo!

La medicina moderna destaca, aparte de su excelente valor digestivo, la gran capacidad del té para aclarar las ideas, avivar el sentido creador, aumentar la decisión y la seguridad en sí mismo... El té es un tónico vital que aumenta el rendimiento físico y mental, sin producir efectos secundarios depresivos.

TE HORNIMAN

¡BUENO HASTA LA ÚLTIMA GOTAS!

El mundo bebe TE
porque le gusta,
y la ciencia lo aprueba
porque es sano!

En latas, paquetes
y saquitos individuales

Distribuidores: TASADA Y BELTRAN, S.



RÉUNIS EN CONGRÈS A VIENNE

PLUS DE TROIS MILLE MAIRES EUROPÉENS DÉFENDENT LES LIBERTÉS COMMUNALES ET L'IDÉE FÉDÉRALE

De notre envoyé spécial PIERRE DROUIN

Vienne, 30 avril. — Etageés jusqu'aux plus hauts gradins de la Stadthalle, ils étaient là plus de trois mille ruraux et citadins, allemands, italiens, français, belges, hollandais, luxembourgeois, autrichiens, anglais, suisses, etc., avec, pour uniforme, le casque léger des appareils à traduire et, comme lien, leur qualité de maires.

Une fois de plus ils répondaient à l'appel du Conseil des communes d'Europe, qui depuis 1951 groupe quelque quarante mille municipalités d'une dizaine de nations, particulièrement attachées à la double défense des libertés communales, et de la Fédération européenne. Tous les deux ans des « Etats généraux » se tiennent ainsi, où l'on ranime l'ardeur des militants, où l'on échange des expériences, et où, bien sûr, on fige des résolutions, voire des chartes.

Ce grand rassemblement de Vienne prenait évidemment un relief nouveau du fait des vicissitudes de l'Europe politique. Les atermoiements constatés du côté des Six n'ont pas manqué d'émouvoir de nombreux délégués. Du fait que la seule Europe qui « marche » est celle de la C.E.E., le danger de technocratie est plus pressant et c'est au moment où le besoin d'un contrepois politique se fait particulièrement sentir que les responsables se dérobent.

« Ni Europe des patries ni Europe des patrons »

Les libertés ne sont pas menacées seulement par la différence politique des citoyens, mais par la centralisation excessive. A l'heure où certains pouvoirs de décision ont tendance à s'éloigner des capitales nationales, ce n'est « ni l'Europe des patries ni l'Europe des patrons », comme devait le dire M. Fernand Dehousse, sénateur belge, qu'il faut construire, mais « l'Europe des peuples ».

Dans cette tâche les représentants des collectivités locales ont un rôle non négligeable à jouer. Il leur revient de faire descendre l'idée européenne de l'empyrée nuageux, où elle se situe trop souvent, sur le terrain des aspirations concrètes. Et M. Pierre Wigny, parlant au titre de vice-président du Mouvement européen, à la place de M. Maurice Faure, qui menait le même combat au Palais-Bourbon, se tailla un beau succès de tribune en déclarant : « Les Européens ne vivent pas dans les bureaux des ministères des affaires étrangères, mais dans les villages ».

M. Henry Cravatten, député luxembourgeois et président du Conseil des communes d'Europe, avait été lui aussi très applaudi en ouvrant les travaux du congrès sur une profession de foi... qui se garda pourtant de fustiger les hérétiques.

Un profession de foi

« Nous aspirons à une fédération des Etats européens, dit-il, fondée sur l'autonomie des collectivités locales et régionales. Mais cela ne nous oblige pas à prendre une position agressive vis-à-vis de l'Europe des patries ou de la confédération. Nous les considérons plutôt comme des étapes sur les chemins de la fédération. En attendant nous voulons mener une action renforcée pour éliminer les obstacles ancrés dans les particularités de nos Etats et de nos peuples. Pour cela nous avons mobilisé la masse des élus locaux. »

Il ajouta, évoquant sans la nom-

mer le cas de l'Autriche, qui avait délégué son président de la République, M. Adolf Schaerf, et son chancelier fédéral, M. Alfons Gorbach, à la séance d'ouverture du congrès : « Sans doute certains Etats ne pourront de sitôt, pour des raisons politiques, participer à une fédération, mais cela ne doit pas nous empêcher d'en préparer les bases. »

M. Giuseppe Caron, vice-président de la commission de la C.E.E., enchaîna : « La Fédération européenne n'est pas une utopie. Le problème est celui d'une éducation politique, et les communes ont à ce titre une importante mission. »

Trois préoccupations

C'est sur trois aspects de cette mission que les Etats généraux de Vienne ont fait porter leurs travaux de jeudi à samedi soir : défense et développement de l'autonomie communale, rôle des pouvoirs locaux dans l'éducation de la jeunesse, aménagement du territoire.

Présenté par le professeur Walter Antoniolli, président de la cour constitutionnelle autrichienne, et développé dans un rapport de M. Tizian, maire de Bregenz (Autriche), le premier sujet donna l'occasion aux uns et aux autres de rappeler les revendications des communes européennes : limitation garantie de l'intervention étatique dans le domaine propre de la gestion des pouvoirs locaux ; possibilité de disposer de ressources suffisantes ; renforcement de leurs moyens par la création d'associations intercommunales, etc.

Ce ne sont pas de vieux privilèges qu'il s'agit de défendre, mais, comme l'écrivait M. Tizian, « ce milieu au sein duquel le citoyen libre a l'occasion de devenir conscient non seulement de ses propres libertés, mais aussi des libertés des autres ».

Deux Italiens, M. Scarascia, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, et le professeur Bellisario, sénateur de Rome, eurent la charge de préparer les travaux de la commission culturelle. Six pages serrées de résolutions furent adoptées, où l'on demanda aussi bien de lutter contre le nationalisme dans les écoles et d'échanger les expériences dans le domaine des constructions scolaires que d'unifier les vacances, de développer les foyers culturels, les centres sociaux, les maisons de l'Europe, des fêtes d'orientation fédéraliste, les jumelages des villes, etc.

Une des suggestions les plus fructueuses à notre avis touchait l'accueil des travailleurs émigrants. Il est certain que les Italiens du Sud, par exemple, arrivant en Allemagne pour prendre un emploi, risquent le traumatisme psychologique s'ils ne sont pas très vite acceptés et aidés dans leur nouveau milieu. Les syndicats, il faut bien le dire, ne jouent pas à cet égard un rôle très important et les administrateurs locaux pourront faire beaucoup pour faciliter les rapports entre la population locale et les ouvriers immigrants : organiser les loisirs pour les plus jeunes, des cours de langue, etc., etc.

« Pôles de développement » et « réseaux articulés »

Ce sont enfin M. Neundorfer, professeur à l'université de Francfort, et M. Randet, directeur français de l'aménagement du ter-

ritoire, qui jetèrent les bases et animèrent les travaux portant sur le troisième thème du congrès. Il souleva plus de passion que les autres, et il fallut toute l'autorité de M. Gaston Defferre, qui présidait la commission des résolutions, pour trouver les mots susceptibles de rallier l'unanimité.

En fait, les tenants des « pôles de développement », chers au professeur Perroux, s'opposaient à ceux des « réseaux articulés » (modernisation simultanée des petites villes et de leur arrière-pays), défendus par un autre professeur, M. Robert Mossé. Comme devait le dire M. Randet, « s'il faut condamner la formule : un tour sous chaque frêne », c'est à dire la méthode du saupoudrage, du moins peut-on imaginer en France des réseaux de petits centres industriels, donnant tout de même aux ruraux accès à l'usine sans les dépayser. Mais il n'y a pas de formule passe-partout. Selon leur nature et leurs dimensions, les in-

dustries ont besoin d'un certain nombre de services et d'éléments, le plus important étant constitué par le marché du travail. Si l'usine est petite, elle peut fort bien s'installer dans des communes de mille ou de deux mille habitants.

M. Mossé, qui voulut par la même occasion faire condamner la politique des « métropoles régionales » et les métropoles en général — selon lui, « tombeaux de la démocratie » — eut moins de chance. Son attaque, qui figurait dans le projet de résolution, échoua au port grâce à la vigilance du maire de Marseille.

Enterrant la hache de ces petites guerres, les délégués, très assidus malgré les charmes de la capitale autrichienne, se retrouvèrent finalement d'accord sur une motion générale, non prévue au programme et proposée par M. Fernand Dehousse, demandant que « les négociations sur l'union politique de l'Europe interrompues à la conférence de Paris soient reprises dans le plus bref délai ».

L'ombre du clocher n'empêche pas, heureusement, de voir les vastes horizons.



La Haute Autorité a précisé à propos de Sidemar sa doctrine sur les concentrations

La décision de la Haute Autorité d'autoriser la création de l'aciérie Sidemar est interprétée dans les milieux proches de la C.E.C.A. comme comportant la définition d'une ligne de conduite plus précise dans le domaine des ententes et concentrations ; elle vise à permettre une concentration plus forte des entreprises — qui paraît inévitable, — tout en maintenant la concurrence entre les « grands ».

La Haute Autorité a effectivement été amenée à trancher quatre questions de principe à propos de ces cas. Il s'agit :

— Du champ d'activité de Sidemar : ce groupe nouveau constituant une concentration de droit et de fait entre chacun des groupes fondateurs, la Haute Autorité a limité à l'avance son approbation au seul programme de fabrication de bandes larges et d'aciers plats. Sortir de ce domaine imposerait donc à Sidemar l'obligation d'introduire auprès de la Haute Autorité une nouvelle demande d'autorisation, puisqu'il s'agirait, au regard du traité, d'une nouvelle concentration. L'exécutif de la C.E.C.A. a ainsi voulu se prémunir contre tout débordement éventuel.

— De la nature des liens entre les groupes participants : si la Haute Autorité avait eu la preuve que l'Arbed luxembourgeois était contrôlé par un autre groupe participant, elle n'aurait pu donner son autorisation à Sidemar, la concentration apparaissant alors formelle. Après divers examens, tant sur documents que sur renseignements, l'organisme supranational a abouti à la conclusion qu'Arbed n'était pas une entreprise contrôlée (au sens de l'article 68 du traité).

— L'incidence de la création de Sidemar sur la concurrence : s'agissant d'un marché encore à créer, impossible à délimiter géographiquement, la Haute Autorité n'a pu se faire une idée exacte. Il fallait d'ailleurs tenir compte des progrès techniques réalisés dans le secteur des produits plats, progrès qui seront de plus en plus à la base de nouvelles concentrations.

— Les limitations éventuelles de la concurrence entre Sidemar et ses entreprises fondatrices sur le marché des produits plats : la Haute Autorité a estimé que ces groupes fondateurs, compte tenu des quotes-parts de leurs productions par rapport à la production communautaire, n'ont pas le pouvoir de faire obstacle au maintien d'une concurrence effective sur le marché des produits plats. Celle-ci oppose actuellement dans la Communauté sept groupes, auxquels se joindra Sidemar.

Ces raisons ont donc conduit l'exécutif de Luxembourg à autoriser l'opération. On apprend à Luxembourg que le groupe belge Cockerill-Ougrée-Forges de la Providence obtiendra dans l'ensemble Sidemar un peu plus de la majorité (51 % environ), la part des holdings dans ce pourcentage étant très faible. Arbed interviendrait pour un quart ou un tiers, Schneider et les deux sociétés contrôlées par elle, pour un très petit pourcentage (3 ou 4 %), le restant des participations n'étant pas encore dévolu. Quant aux crédits offerts par le gouvernement belge, leur taux est si élevé qu'on peut écarter toute idée de subventions de nature à fausser la concurrence.

OCTOBRE

A UNE FORTE POLITIQUE

pres voies et profitant habilement de la vitesse acquise, pouvait trouver en elle-même une formule de rechange, le problème de la « relève » serait déjà moins compliqué. Mais ce parti est encore beaucoup trop une mosaïque de tendances et de personnalités « centrifuges ». Seule la forte personnalité de M. Caramanlis cimentait le parti au pouvoir.

...et divisions de l'opposition

Le Centre unifié, qui se constituait la veille des dernières élections, est lui aussi, beaucoup plus qu'un parti, une sorte de rassemblement groupant des éléments fort disparates. Autour du parti libéral « personnel » de M. Papandréou et de la vieille garde vénizéliste qui suit M. S. Vénizelos, se sont groupés des hommes politiques venant de la droite, voire de l'extrême droite, du centre gauche et des milieux socialistes, qui ne sont pas encore parvenus à créer un véritable parti. Il est vrai que ces derniers se heurtent au handicap constitué par le fait qu'en Grèce le communisme est antérieur au socialisme et qu'il attire à lui tous les éléments dynamiques de l'aile gauche du vénizélisme. Le Centre unifié, qui dispose d'excellents cadres, presse particulièrement combattif de fidèles partisans, souffre d'une absence d'unité de vue, qui limite forcément son pouvoir d'attraction.

Les membres du Centre unifié, le Centre unifié trouve le parti progressiste de S. Markezinis, petit parti de grandes ambitions. Le Centre unifié est indiscutablement la personnalité débordante des cadres habituels de la gauche. Il a pu se constituer en une organisation, disciplinée, qui suit aveuglément la stratégie parfois incohérente du Centre unifié, ce qui a permis à un certain nombre de cadres d'être réhabilités d'une certaine façon, comme peu de temps auparavant ils étaient considérés comme « éléments combattus ». Les cadres habituels de la gauche, qui se heurtent de plus en plus à la droite, ont regretté que le Centre unifié ne soit pas parvenu à une unité de vue plus grande, ce qui leur eût permis de peser plus fortement sur les événements.

A la suite du boycottage des élections par les partis de l'opposition et une infime participation électorale, le parti fédéral unifié de Sir Roy Welensky s'est assuré cinquante-quatre des cinquante-neuf sièges de l'Assemblée fédérale. Un siège revient aux indépendants européens et deux sièges à des indépendants africains. Enfin, il est probable que les deux sièges réservés doivent être pourvus par les représentants territoriaux revenant encore à Sir Roy Welensky. La position de droite à Sir Roy Welensky du Sud demeure puis s'organise. Le « Dominion » de Rhodésie du Sud a été proclamé samedi qu'il fusionnait avec le territoire rhodésien, organisant un front qui rassemble des éléments de tous les conservateurs en Rhodésie du Sud, pour conserver la suprématie britannique dans cette région. En boycottant les élections, ce Front a montré qu'il s'intéresse pas à la politique générale, mais aux élections locales de Rhodésie du Sud prochain. Des élections au Nord au même moment.

U.R.S.S.

Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

Une longue séance du conseil interparlementaire, réuni samedi soir à Rome, a mis fin aux travaux de la session de printemps de l'Union interparlementaire qui s'était ouverte le 24 avril. Deux projets de résolutions et un projet de convention ont été adoptés par le conseil. Le premier préconise la convocation d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'O.N.U., et souligne l'importance du commerce international comme facteur de progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement. — (A.F.P.)

Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

Une longue séance du conseil interparlementaire, réuni samedi soir à Rome, a mis fin aux travaux de la session de printemps de l'Union interparlementaire qui s'était ouverte le 24 avril. Deux projets de résolutions et un projet de convention ont été adoptés par le conseil. Le premier préconise la convocation d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'O.N.U., et souligne l'importance du commerce international comme facteur de progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement. — (A.F.P.)

Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

Une longue séance du conseil interparlementaire, réuni samedi soir à Rome, a mis fin aux travaux de la session de printemps de l'Union interparlementaire qui s'était ouverte le 24 avril. Deux projets de résolutions et un projet de convention ont été adoptés par le conseil. Le premier préconise la convocation d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'O.N.U., et souligne l'importance du commerce international comme facteur de progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement. — (A.F.P.)

Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Grande-Bretagne

Conférence de presse du poète soviétique Evtouchenko

Londres, 30 avril (A.F.P.). — « Ce qui nous distingue des « jeunes gens en colère » de l'Ouest, et en particulier des américains que je connais mieux, c'est que, si les « beatniks » savent ce dont ils ne veulent pas dans la société, ils ne semblent pas savoir ce qu'ils veulent », a déclaré samedi le poète soviétique Evgeni Evtouchenko au cours d'une conférence de presse. Celui que l'on appelle parfois le « jeune homme en colère » doit être l'hôte du British Council jusqu'au 15 mai. Faisant d'autre part allusion au Docteur Jivago, M. Evtouchenko a déclaré : « Quand Pasternak était en vie, il m'a donné ce roman à lire avant sa publication et je considère qu'il s'agit d'un échec sur le plan littéraire. » Le jeune poète estime que cette œuvre ne contient pas de vérités particulièrement dangereuses et il la juge non pas comme un roman anti-soviétique mais comme un roman « non soviétique ».

Espagne

Une protestation de la C.I.S.L. et de la C.I.S.C. à propos des grèves de mineurs

Bruxelles, 30 avril (A.P.). — La Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) et la Confédération internationale des syndicats chrétiens (C.I.S.C.) ont adressé samedi un télégramme de protestation à l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) contre les mesures répressives prises par le gouvernement espagnol à l'égard des grévistes dans les Asturies. Le télégramme, signé des secrétaires généraux des deux centrales, MM. Omer Becu (C.I.S.L.) et Auguste Anistendaal (C.I.S.C.), déclare notamment : « Selon des informations reçues de sources officielles, quarante-sept mineurs ont été arrêtés à la suite de la grève dans les mines asturiennes. Une concentration massive de police, de garde civile et de détachement militaires sert également à intimider les grévistes. »

Fédération de Rhodésie

L'avenir de la Fédération demeure incertain

Salisbury, 30 avril (Reuter). — A la suite du boycottage des élections par les partis de l'opposition et une infime participation électorale, le parti fédéral unifié de Sir Roy Welensky s'est assuré cinquante-quatre des cinquante-neuf sièges de l'Assemblée fédérale. Un siège revient aux indépendants européens et deux sièges à des indépendants africains. Enfin, il est probable que les deux sièges réservés doivent être pourvus par les représentants territoriaux revenant encore à Sir Roy Welensky. La position de droite à Sir Roy Welensky du Sud demeure puis s'organise. Le « Dominion » de Rhodésie du Sud a été proclamé samedi qu'il fusionnait avec le territoire rhodésien, organisant un front qui rassemble des éléments de tous les conservateurs en Rhodésie du Sud, pour conserver la suprématie britannique dans cette région. En boycottant les élections, ce Front a montré qu'il s'intéresse pas à la politique générale, mais aux élections locales de Rhodésie du Sud prochain. Des élections au Nord au même moment.

U.R.S.S.

Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

Une longue séance du conseil interparlementaire, réuni samedi soir à Rome, a mis fin aux travaux de la session de printemps de l'Union interparlementaire qui s'était ouverte le 24 avril. Deux projets de résolutions et un projet de convention ont été adoptés par le conseil. Le premier préconise la convocation d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'O.N.U., et souligne l'importance du commerce international comme facteur de progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement. — (A.F.P.)

Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

Une longue séance du conseil interparlementaire, réuni samedi soir à Rome, a mis fin aux travaux de la session de printemps de l'Union interparlementaire qui s'était ouverte le 24 avril. Deux projets de résolutions et un projet de convention ont été adoptés par le conseil. Le premier préconise la convocation d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'O.N.U., et souligne l'importance du commerce international comme facteur de progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement. — (A.F.P.)

Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

Une longue séance du conseil interparlementaire, réuni samedi soir à Rome, a mis fin aux travaux de la session de printemps de l'Union interparlementaire qui s'était ouverte le 24 avril. Deux projets de résolutions et un projet de convention ont été adoptés par le conseil. Le premier préconise la convocation d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'O.N.U., et souligne l'importance du commerce international comme facteur de progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement. — (A.F.P.)

Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

Etats-Unis

Un Noir musulman tué et plusieurs blessés à Los Angeles

Los Angeles, 30 avril (A.F.P.). — Une violente bagarre s'est déroulée samedi à Los Angeles entre la police et plusieurs centaines de membres de la secte secrète des Noirs musulmans qui prêche la suprématie des Noirs aux Etats-Unis. Les agents ont dû faire usage de leurs revolvers, et un musulman a été tué. Il y a eu quinze blessés, dont huit agents de police et sept membres de la secte, qui ont été atteints par des balles. L'un d'entre eux est dans un état critique.

[La secte des Black Muslims compte plusieurs milliers de membres aux Etats-Unis. Contrairement aux autres organisations pour la défense des droits des Noirs, qui mènent une action non violente, les Black Muslims prônent un racisme anti-blanc, ne reculent pas devant de véritables appels au meurtre, et comme le faisait d'ailleurs il y a trois ans encore le parti communiste américain, réclament la création aux Etats-Unis d'une nation noire.]

Le Dr Oppenheimer et quarante-neuf lauréats du prix Nobel reçus à la Maison Blanche

Washington, 30 avril (A.F.P.). — Le président et Mme Kennedy ont offert hier dimanche à la Maison Blanche un dîner de cent soixante-quinze couverts en l'honneur de tous les lauréats du prix Nobel résidant dans l'hémisphère occidental : quarante-six citoyens américains, un Canadien, un Français et un Allemand. Il s'agit pour les trois derniers de M. Lester Pearson, ancien ministre canadien des affaires étrangères et chef de l'opposition, de M. Alexis Léger (Saint John Perse) et de M. Rudolf Mossbauer.

Le Dr Robert Oppenheimer, « père » de la bombe atomique, et actuellement directeur de l'institut de recherches avancées à Princeton (New-Jersey), était parmi les invités.

M. Oppenheimer, qui n'est d'ailleurs par lauréat du prix Nobel, avait été accusé, en 1954, par la commission de l'énergie atomique, d'avoir entretenu des contacts étroits avec des communistes, et répondu par des contre-vérités lorsqu'il avait été interrogé sur ses activités.

Inde

L'ancien premier ministre du Kerala devient secrétaire général du parti communiste

New-Delhi, 30 avril (Reuter). — Le parti communiste indien a élu à l'unanimité M. Nambodiripad au poste de secrétaire général du parti.

M. Nambodiripad, qui est âgé de cinquante-deux ans, fut premier ministre de l'Etat de Kerala pendant les quelques mois qui suivirent les élections de 1957. Les troubles qui se déclenchèrent par la suite entraînent la dissolution de l'Assemblée, de nouvelles élections et l'éviction des communistes du gouvernement du Kerala.

Il succède, au poste de secrétaire général du parti communiste indien, à M. Ajoy Ghosh, décédé en janvier dernier.

[Le parti communiste indien est divisé entre une tendance « dure » et une tendance « modérée » (à laquelle appartenait la branche du parti du Kerala quand elle accepta de coopérer avec le gouvernement congressiste de New-Delhi et prit en charge le gouvernement de l'Etat du Kerala et, depuis l'apparition de la controverse entre la Chine et l'Inde au sujet des frontières himalayennes, entre une tendance « moscovitaire » et une tendance « pékinoise » (la branche du parti du Kerala semblant d'ailleurs demeurer assez étrangère à cette controverse).]

ETATS-UNIS. — Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

Une longue séance du conseil interparlementaire, réuni samedi soir à Rome, a mis fin aux travaux de la session de printemps de l'Union interparlementaire qui s'était ouverte le 24 avril. Deux projets de résolutions et un projet de convention ont été adoptés par le conseil. Le premier préconise la convocation d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'O.N.U., et souligne l'importance du commerce international comme facteur de progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement. — (A.F.P.)

Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

Une longue séance du conseil interparlementaire, réuni samedi soir à Rome, a mis fin aux travaux de la session de printemps de l'Union interparlementaire qui s'était ouverte le 24 avril. Deux projets de résolutions et un projet de convention ont été adoptés par le conseil. Le premier préconise la convocation d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'O.N.U., et souligne l'importance du commerce international comme facteur de progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement. — (A.F.P.)

Le savant atomiste Linus Pauling, qui était dimanche l'invité du président Kennedy à un dîner en l'honneur des prix Nobel américains, a pris part samedi soir, aux côtés de sa femme, à une manifestation devant la Maison Blanche pour protester contre la reprise des expériences nucléaires américaines dans l'atmosphère. — (U.P.I.)

M. Robert Wagner, maire de New-York, a annoncé officiellement qu'il ne poserait pas sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York aux prochaines élections à l'automne.

Une longue séance du conseil interparlementaire, réuni samedi soir à Rome, a mis fin aux travaux de la session de printemps de l'Union interparlementaire qui s'était ouverte le 24 avril. Deux projets de résolutions et un projet de convention ont été adoptés par le conseil. Le premier préconise la convocation d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'O.N.U., et souligne l'importance du commerce international comme facteur de progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement. — (A.F.P.)

Argentine

Les péronistes veulent éviter de donner un prétexte à la répression pour le 1^{er} mai

Buenos-Aires, 30 avril (A.P.). — Le président José-Maria Guido a désigné samedi au poste de ministre de l'intérieur M. Jorge Walter Perkins, un des leaders du parti radical populaire.

Six portefeuilles restent cependant à pourvoir au sein du gouvernement, dont ceux des ministères des affaires étrangères et de la défense.

De son côté M. Andrés Framini, leader du mouvement péroniste en Argentine, a fait savoir à nouveau qu'il comptait se rendre le 1^{er} mai à La Plata pour revendiquer le poste de gouverneur de la province de Buenos-Aires. M. Framini a été élu à ce poste le 18 mars, mais toutes les élections ayant été annulées depuis par décret, il lui sera impossible d'entrer en fonctions. Il a précisé que tous les candidats péronistes élus aux dernières élections en Argentine « revendiqueront les charges électives qu'ils ont légitimement gagnées à l'issue du dernier scrutin », mais qu'ils le feront « sous le signe de la non-violence et sans donner prétexte à ceux qui cherchent à déclencher la répression ».

En attendant, M. Framini a déposé une plainte, attaquant le décret annulant les élections pour anticonstitutionnalité.

Cuba

Un troisième dirigeant des O.R.I. est expulsé pour « abus de pouvoir »

La Havane, 30 avril (A.F.P.). — Le bureau exécutif du Comité provincial des organisations révolutionnaires intégrées (O.R.I.) a décidé l'expulsion de M. Wilfredo Castro, le secrétaire général d'un des comités de l'O.R.I. à La Havane, accusé d'avoir pris un grand nombre de mesures arbitraires et d'abus de pouvoir.

C'est la troisième expulsion au sein de l'O.R.I., principal organisme politique du pays depuis que M. Fidel Castro a dénoncé le 26 mars dernier, dans un discours télévisé, M. Anibal Escalante, l'un des dirigeants nationaux de l'O.R.I. qu'il a qualifié de « déviationniste et sectaire ».

[Chacune de ces expulsions illustre les tensions qui existent entre « fidélistes » et communistes. Ceux-ci, depuis deux ans environ, ont accédé à de nombreux postes importants, d'où ils ont chassé les fidélistes. Mais M. Fidel Castro et ses amis de la première heure ont conservé la direction du parti (O.R.I.) et du gouvernement. Il est à prévoir que d'autres accusations et expulsions seront prononcées. Depuis quelques semaines, plusieurs fidélistes qui avaient été mis à l'écart ont fait leur réapparition sur la scène publique.]

Salvador

Le colonel Rivera est élu président

San-Salvador, 30 avril (A.P.). — Le colonel Julio Rivera, chef du « parti de la conciliation nationale », a été élu dimanche président de l'Etat de Salvador. Les autres groupes politiques s'étaient refusés à présenter des candidats en protestation contre les circonstances dans lesquelles se déroulaient les élections.

Le colonel Rivera, officier venu à la politique en 1961, succède au président José-Maria Lemus, déposé en octobre 1960. Il doit entrer en fonction pour cinq ans, le 1^{er} juillet prochain.

Aux élections législatives du mois de décembre dernier, le « parti de la conciliation nationale » avait remporté la totalité des sièges de l'Assemblée.

ISRAEL. — Les autorités israéliennes ont révélé que Mme Vera Eichmann a rendu visite, dimanche pendant une heure et demie, à son mari, dans sa cellule de la prison de Ramleh, à Tel-Aviv. Un communiqué publié par le service de presse gouvernemental précise que l'épouse du condamné à mort a quitté le pays aussitôt après. — (A.P.)

INONDATIONS EN SYRIE : Trente morts

Damas, 30 avril (A.F.P.). — Trente personnes ont trouvé la mort dans l'effondrement d'une cinquantaine de maisons, provoqué par des inondations consécutives à des pluies torrentielles, dans le village de Kbour-El-Bib, dans le district de la Djézir-eth, près de la frontière syro-turque.

vous propose vers le Proche-Orient l'Extrême-Orient, l'Amérique du Sud
Le Convair 990 CORONADO
 le Jet le plus moderne du monde

SWISSAIR

S. NICE et tous agents IATA de voyages et de fret

Le Marché commun, défi le plus important pour les Etats-Unis ?

32

Chicago, 26 avril (A.F.P.). — « Il est possible qu'une monnaie du Marché commun, garantie par l'équivalent de 25 milliards de dollars en or et en devises convertibles, remplace le dollar comme première monnaie internationale », a déclaré M. William J. Korsvik, vice-président de la First National Bank de Chicago.

Ce dernier, qui est spécialisé dans les questions monétaires internationales et qui prenait la parole au cours d'une réunion de financiers, a affirmé que le Marché commun ne représentait pas seulement pour les Etats-Unis une concurrence telle qu'ils n'en ont jamais connu, mais également un marché dont l'importance frappe l'imagination. « C'est le Marché commun et non pas l'Union soviétique, a-t-il ajouté, qui représente le défi le plus important pour les Etats-Unis.

» Ses réserves monétaires de 25 milliards de dollars en or et monnaies convertibles dépassent celles des Etats-Unis en 1950, qui se chiffraient alors à 24 milliards de dollars et qui sont réduites maintenant à 16,5 milliards de dollars. »

quent que les mécanismes d'intervention prévus pour les marchés des salades, des choux-fleurs, des carottes et des pommes de terre primeurs n'aient été d'aucune

Dans la région de Loudéac

90 % DES PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES GAGNENT MOINS QUE LE S.M.I.G.

Saint-Brieuc, 26 avril (U.P.I.). — Dans la région de Loudéac (Côtes-du-Nord), 60,73 % des chefs d'exploitation agricole ont plus de cinquante ans, et la majorité d'entre eux n'ont pas de succession assurée. Telle est l'une des conclusions auxquelles sont parvenus six élèves de l'École supérieure d'agriculture et de viticulture d'Angers (E.S.A.), au terme des stages de fin d'études qu'ils viennent de faire dans quinze communes de cette région.

Autres constatations : six cent seize exploitants possèdent moins de 5 hectares chacun, gagnent 69 NF par mois et par personne au travail, tandis qu'aucun des deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept exploitants qui cultivent moins de

no me fies et recorte

Libres opinions

LA FÉDÉRATION DES PATRIES

Par GUY HERAUD

LA fin de la guerre d'Algérie pose de façon encore plus pressante le problème de l'unification européenne. Aux raisons politiques externes viennent s'ajouter en effet des raisons psychologiques internes : l'idéal de l'hexagone n'est pas à la mesure d'un peuple habitué à de vastes espaces et à de grandes entreprises. L'armée, la jeunesse, la nation entière sombreront dans l'amertume et la morosité si on ne leur ouvre de nouvelles voies.

Le culte idolâtre de la nation est dépassé. L'opinion le rejette. Elle sent qu'aucun des grands problèmes de l'heure et du lendemain — défense, expansion économique, développement scientifique — ne peut plus être valablement posé dans le cadre de l'Etat souverain. Les structures stato-nationales malheureusement s'accrochent à des formes périmées et retardent l'avènement de la démocratie européenne. On observe à leur propos le même phénomène de lutte à retardement et de stérile crispation, qui a si gravement entravé et compliqué les processus de décolonisation. Si l'ère coloniale est close irrévocablement, l'ère de l'Etat national souverain l'est au même titre. Le refus opposé par certains intérêts et modes anciens de pensée à l'émancipation des peuples d'outre-mer, voilà qu'on prétend l'opposer maintenant à l'autodétermination du peuple européen ! Peine perdue : d'ultimes raidissements, d'ultimes escarmouches ne serviront qu'à rendre inutilement douloureux un processus sain et légitime, inscrit dans l'évolution normale des sociétés.

Si l'exaltation nationale (bombe atomique, attitude irrationnelle et frondeuse à l'égard des alliés, de l'O.N.U) n'est pas un aliment pour le peuple français, trop sensé et trop averti, l'opinion risque malheureusement d'être sensible à une objection fallacieuse, mais impressionnante dans sa présentation : « Les Etats-Unis d'Europe, c'est la fin de la France. Faisons l'« Europe des patries », qui laisse subsister l'individualité de chaque nation. »

Il faut se méprendre totalement sur le concept de fédération pour imaginer que les Etats-Unis d'Europe feraient disparaître les patries. La fédération européenne est destinée à leur fournir un toit, ou si l'on préfère un bouclier protecteur sans lequel précisément elles risquent de périr. Qui refuse la fédération prend une lourde responsabilité, non seulement vis-à-vis des Européens, mais vis-à-vis de son propre pays. Que resterait-il des libertés helvétiques si la formule fédérale n'avait prévalu en 1848 sur la formule « la Suisse des patries » ? Les cantons auraient-ils gardé leur indépendance et imposé leur neutralité au travers des trois guerres ? Et quel canton, fût-ce parmi les opposants de l'époque, souhaiterait le retour à l'« indépendance dans l'interdépendance » ? L'exemple de la Suisse est particulièrement encourageant pour les Français : à 20 % pour 73 % de concitoyens alémaniques, les Suisses romands ont diffusé la langue française par tout le pays. Nul doute que dans l'Europe des Six le français ne s'impose en fait comme la grande langue d'usage, et ne retrouve — par l'Europe — dans le monde son autorité perdue.

La fédération non seulement sauvegarde, mais parachève les patries. Les Etats actuels, en effet, sont le produit fortuit des heurs et malheurs de l'histoire. Ce qu'on appelle nation désigne la population qui a la nationalité juridique de l'Etat, mais ne correspond qu'imparfaitement à la nationalité ethnique, à la nation vraie que Renan définissait comme « la volonté de vivre ensemble et d'accomplir ensemble de grandes choses ». Si Napoléon avait vaincu à Waterloo, la Wallonie serait française au même titre que la Picardie. Et ce n'est pas refaire l'histoire que de poser à nouveau ouvertement la question. Les divers peuples d'Europe : Flamands, Wallons, Basques, Catalans, Sud-Tyroliens, n'auraient-ils pas le même droit à disposer d'eux-mêmes que les Algériens, les Chypriotes, les Maltais et tous les peuples d'outre-mer ? C'est l'exercice de ce droit qui répond de l'existence et de l'intégrité des patries, nations de volonté et non nations contraintes. L'Etat est au service du peuple et non les peuples au service des Etats.

Les Français se doivent à eux-mêmes, et doivent au monde, de demeurer jusqu'au bout fidèles au principe d'autodisposition que rappelait opportunément Charles de Gaulle au centenaire de Solferino, et qu'il a su maintenir inflexiblement ouvert dans les circonstances et l'option les plus douloureuses pour nous autres Français. On ne perd jamais à respecter un principe, surtout quand on s'identifie à lui.

Le libre regroupement des patries morcelées ne peut d'ailleurs jouer en fait qu'au profit de la France, car la sécession ne tente aucune de ses provinces. Tout au plus faudrait-il leur reconnaître un statut de large décentralisation dont le pays sortirait revitalisé et rééquilibré. Le fédéralisme interne : administratif, économique et culturel ne saurait menacer que les fausses nations. Il enrichit et consacre les vraies. Cela s'applique même aux franchises culturelles, qu'il ne faut pas craindre mais appeler de ses vœux : la France ne perdrait-elle pas une partie de sa substance à laisser s'éteindre ses langues régionales ? Et quand on crée des réserves pour la flore et la faune, peut-on assister sans regret ni contradiction au progressif dépérissement des langues basque ou bretonne ?

Le fédéralisme apporte encore, de Proudhon à Alexandre Marc, une souple et riche doctrine économique-sociale où la personne humaine n'est pas seulement le point de départ et le but ultime, mais, à travers les étapes, l'objet d'une sollicitude constante. Cette doctrine nous élève au-dessus du heurt des idéologies et offre un terrain propice à la résorption du schisme mondial. Le fédéralisme intégral appelle au rassemblement de l'humanité entière, enfin affranchie des oppressions de tous ordres.

Mais la force intrinsèque d'une doctrine ne suffit pas. Elle doit se forger un instrument d'action. Loïn d'une sainte alliance régressive, égoïste et sans horizon, les six Etats confédérés du Marché commun doivent sans hésiter ni tarder, donner au monde l'exemple d'une fédération des patries. Que l'Europe des gouvernements et des technocrates passe enfin la main à l'Europe des peuples ! C'est un service à rendre à l'humanité entière.

OK fides a Guy Heraud

3 ER M

CES EN ALGÉRIE

GRÈVE DES EUROPÉENS A CONSTANTINE ET AGITATION MUSULMANE APRÈS PLUSIEURS ATTENTATS

Constantine, 25 avril (U.P.I.). — La grève générale décidée par l'O.A.S. pour la journée de mardi à Constantine a affecté la plupart des services privés et les commerces européens. Ainsi tous les magasins avaient fermé leurs portes dès le début de la matinée, et le journal local, *la Dépêche de Constantine*, n'a pas paru.

Au début de la matinée une centaine d'Européens se sont rassemblés place de la Pyramide — le forum de Constantine — où un service d'ordre important était en place. Il n'y a eu aucun incident.

Plusieurs attentats ont été commis dans l'après-midi. Rue des Généraux-Morris un jeune musulman a été tué de quatre balles dans la tête.

Un « cocktail Molotov », lancé dans un immeuble, a totalement détruit l'appartement d'une musulmane.

Une tentative d'attentat à l'explosif contre la boutique d'un marchand de beignets musulman a en outre déclenché dans le quartier de la rue Clemenceau une manifestation musulmane. Des militaires furent pris à partie par les manifestants.

Les musulmans ont tendu des chaînes et dressé des barrages en travers des ruelles étroites.

Sept grenades ont explosé sans faire ni victime ni dégât.

L'une d'elles, rue Florentin, a également été à l'origine d'un début de manifestation musulmane.

Un jeune Européen qui passait dut se réfugier dans un immeuble. Il avait été pris pour l'auteur de l'attentat. Les policiers vinrent le dégager. Les musulmans envahirent alors les locaux d'une crèche des sœurs de la Charité et la police dut intervenir pour faire évacuer les manifestants.

Deux Européens, enfin, ont été arrêtés au cours de deux perquisitions effectuées dans la journée de mardi dans le faubourg d'El-Kantara.

TS DANS L'ORANAIS

ent blessés à Sidi-Bel-Abbès
ndo F.L.N. tués près d'Oran

quelque temps, juxta l'immeuble « Panoramic I.B.M. », où les troupes du secteur ont établi un point de surveillance sur les terrasses.

Les autorités d'Oran précisent qu'aucun élément de la force locale n'est en service dans la ville.

Oran, 25 avril (A.F.P., U.P.I.). — M. René Soyer, nouveau délégué régional à l'information en Oranie, a démenti mardi soir que des éléments de la force locale soient déjà en service à Oran.

M. Soyer a précisé qu'une mesure de suspension provisoire a été prise en ce qui concerne la transformation en force de l'ordre locale des groupes mobiles de sécurité (G.M.S.) d'Oran.

Les groupes mobiles de sécurité sont composés de musulmans encadrés par des Européens. Trois groupes, prévus pour Oran et comportant au total quelque cent cinquante hommes, sont cantonnés depuis plusieurs mois dans la région, à Aïn-El-Turck, Laferrière et Saint-Lucien.

Un groupe de musulmans mitrillé à Philippeville : trois morts

A Philippeville des automobilistes ont mitrillé un groupe de musulmans mardi soir.

Trois musulmans ont été mortellement blessés.

Deux charges de plastic et deux grenades ont explosé causant d'importants dégâts matériels à des magasins musulmans.

Par ailleurs la grève générale a été suivie. Les manifestants européens se sont promenés dans la ville en chantant des chants patriotiques et en agitant des banderoles au sigle de l'O.A.S.

• A L'ORDRE DE LA NATION. — Le Journal officiel du 25 avril publie les textes des citations à l'ordre de la nation de MM. M'Hamed Hamidat, sous-préfet de Mostaganem, assassiné le 6 avril ; Pierre Gelas, officier de police adjoint au service régional de police judiciaire d'Alger, assassiné le 19 janvier, et Pierre Felgines, officier de police adjoint de la sûreté nationale à la police de l'air des frontières et des chemins de fer d'Oran, blessé en service commandé le 4 décembre 1961 et décédé le 7 des suites de ses blessures.

• LA DATE DES EXAMENS NE SERA PAS AVANCÉE EN ALGERIE. — Le haut commissariat en Algérie publie le communiqué suivant :

« Selon des rumeurs répandues parmi les étudiants et lycéens d'Alger, la session d'examen de juin serait avancée. Cette nouvelle est fautive. Il n'est pas question d'avancer la date normale de ces examens. »

ON DES MENÉES ACTIVISTES

épare à répondre
s du juge Courcol
jeudi à la Santé

sur le fond de Raoul Salan a par le juge Guy Courcol, chargé dans le cadre de l'information concernant les activités du chef de 1961. Un réquisitoire supplétif a au magistrat de traiter également 9 décembre et la date de l'arrestation.

Cet interrogatoire aura lieu sur commission rogatoire de M. Charles Bornet, président du Haut Tribunal militaire, cette juridiction étant saisie du cas Salan depuis le décret qui lui déféra l'ex-général en même temps que tous les principaux officiers généraux ou officiers supérieurs partisans de l'insurrection d'Alger.

En même temps que les magistrats instructeurs préparent ces interrogatoires, Raoul Salan dans

**LE CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA MAGISTRATURE
SE SERAIT MONTRÉ FAVORABLE
A LA GRACE DE JOUHAUD**

Le Conseil supérieur de la magistrature, réuni mardi après-midi à l'Elysée sous la présidence du général de Gaulle, a consacré toute sa séance, qui a duré un peu plus d'une heure, à l'examen du dossier de recours en grâce d'Edmond Jouhaud. Selon l'usage, le Conseil a émis un avis sur ce recours.

Selon certaines informations puées à bonne source, cet avis serait favorable à la grâce du condamné. Il ne lie pas toutefois le chef de l'Etat, qui, conformément à la Constitution (art. 17), exerce seul le droit de grâce.

Le général de Gaulle, qui est maintenant en possession de tous les éléments d'appréciation, peut s'il le juge nécessaire entendre les



UNITED NATIONS
New York

Nouvelles publications des Nations Unies New United Nations Publications Nuevas publicaciones de las Naciones Unidas

39

1961:11-12

1 November - 31 December 1961

ENGLISH SECTION

GENERAL (CATEGORY I)

Second United Nations Regional Cartographic Conference for Asia and the Far East, 1958. Vol. 2 - Proceedings of the Conference and Technical Papers.

61.I.8 \$3.00 21/- 13 SF

ECONOMICS (CATEGORY II)

*Annual Bulletin of Electric Energy Statistics for Europe, 1960

61.II.E.3 \$1.00 7/- 4 SF

**Quarterly Bulletin of Electric Energy Statistics for Europe

Vol VI, No. 2 \$0.20 1/6 0.75 SF

Organization of Electric Power in Europe (Addendum to Second Edition)

60.II.E/Mim.13/Add.1 \$0.35 2/6 1.50 SF

Logging-by-Helicopter Trials in the USSR

61.II.E/Mim.14 \$0.10 9d. 0.40 SF

The Geographical Distribution of Cross Surface Hydro-Electric Potential in Europe

61.II.E.Mim/15 \$0.35 2/6 1.50 SF

SOCIAL (CATEGORY IV)

International Social Service Review. No. 8. (The contribution of social sciences to training in social work)

60.IV.11 \$1.50 10/6 6.50 SF

. . . .

* Bilingual (English/French)

Revenue Administration and Policy in Israel. Reprint (not distributed on standing order)

53.II.H.5 \$1.00 7/- 4 SF

TREATY SERIES

*Volume 367 (1960) \$4.00 28/- 17 SF

GENERAL ASSEMBLY

16th sess. Supplement No. 2.

Report of the Security Council to the General Assembly, 16 July 1960-15 July 1961

(A/4867) \$1.50 10/6 6.50 SF

SECURITY COUNCIL

*15th year. 910th meeting: 17

November 1960 \$0.35 2/6 1.50 SF

*15th year. 911th meeting: 3/4 December 1960 \$0.75 5/- 3 SF

*15th year. 918th meeting: 12 December 1960 \$0.35 2/6 1.50 SF (Situation in the Congo)

*15th year. 919th meeting: 12 December 1960 \$0.50 3/6 2 SF (Situation in the Congo)

*15th year. Supplement for October, November and December 1960

\$1.50 10/6 6.50 SF

*16th year. 922nd meeting: 4

January 1961 \$0.35 2/6 1.50 SF (Cuban complaint)

** Trilingual (Eng/Fr/Russ)

ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

32nd session. Supplement No. 2.
Economic Commission for Asia and
the Far East. Annual report, 22
March 1960 - 20 March 1961
(E/3466) \$1.00 7/- 4 SF

32nd session. Supplement No. 11A.
Governing Council of the Special
Fund. Report on its Sixth Session,
23, 24 and 26 May and 1 June 1961.
(E/3521) \$0.35 2/6 1.50 SF

32nd session. Supplement No. 13B.
United Nations Children's Fund.
Report of the Executive Board,
8 - 19 June 1961.
(E/3525) \$0.75 5/- 3 SF

The listing above corresponds
to standing orders distributed
and billed in November 1961.

ENGLISH SECTION

Standing orders distributed
and billed in December 1961.

GENERAL (CATEGORY I)

Index to Proceedings of the Trus-
teeship Council. 11th Special
Session and the 27th Session, 1960.
62.I.5 \$0.35 2/6 1.50 SF

Flags of the United Nations.
61.I.13.F \$1.00 7/- 4 SF

ECONOMICS (CATEGORY II)

Coffee in Latin America. II. Brazil,
State of Sao Paulo. Part I: The
State and Prospects of Production.
60.II.G.6(1) \$2.00 14/- 8.50 SF

Coffee in Latin America. II. Brazil,
State of Sao Paulo. Part II: A Case
Study of Thirty-three Coffee Farms.
B. Analysis of the Functions of
Production.
60.II.G.6(2) \$2.00 14/- 8.50 SF

Handbook of Public Administration.
Current concepts and practice with
special reference to developing
countries.
61.II.H.2 \$1.25 8/6 5 SF

Contract for the Sale of Cereals
No. 6A. 57.II.E/Mim.21, Part 6A
\$0.10 9d. 0.40 SF

Contract for the Sale of Cereals
No. 6B. 57.II.E/Mim.21, Part 6B
\$0.10 9d. 0.40 SF

European Housing Trends and Policies
in 1960.
61.II.E/Mim.20 \$0.50 3/6 2 SF

Conference of European Statisticians.
Report of the Ninth Plenary Session,
10-14 July 1961.
61.II.E/Mim.23 \$0.35 2/6 1.50 SF

SOCIAL (CATEGORY IV)

***International Review of Criminal
Policy. No. 17-18 (October 1961).
61.IV.5 \$2.50 17/6 10.50 SF

Community Development in Urban Areas.
61.IV.6 \$0.75 5/- 3 SF

Methods of Estimating Total Popula-
tion for Current Dates. Reprint
(not distributed on standing order)
52.XIII.5 \$0.75 5/- 3 SF

TREATY SERIES

*Vol. 373 (1960) \$4.00 28/- 17 SF

*Vol. 374 (1960) \$4.00 28/- 17 SF

GENERAL ASSEMBLY

15th session. Part II. First Commit-
tee. Political and Security Ques-
tions (Including Regulation of
Armaments). Summary records of
meetings 1136-1161 (21 March - 21
April, 1961)
\$1.50 10/6 6.50 SF

15th session. Part II. Fifth Com-
mittee. Administrative and Bud-
getary Questions. Summary Records
of meetings 825-845 (24 March - 20
April, 1961)
\$1.50 10/6 6.50 SF

*** Trilingual (Eng/Fr/Sp)

15th session. Part II. Special Political Committee. Summary records of meetings 225-259 (15 March - 21 April, 1961)
\$2.00 14/- 8.50 SF

16th session. Supplement No. 12. Report of the Committee on South West Africa.
\$0.50 3/6 2 SF (A/4957)

SECURITY COUNCIL

*15th year. 907th meeting: 28 September 1960. \$0.35 2/6 1.50 SF

*15th year. 908th meeting: 7 October 1960. \$0.35 2/6 1.50 SF

*15th year. 909th meeting: 16/17 November 1960. \$0.35 2/6 1.50 SF

*15th year. 912th meeting: 7 December 1960. \$0.35 2/6 1.50 SF

*15th year. 913th meeting: 7 December 1960. \$0.35 2/6 1.50 SF

*15th year. 917th meeting: 10 December 1960. \$0.75 5/- 3 SF

*15th year. 920th meeting: 13/14 December 1960. \$0.75 5/- 3 SF

*16th year. 921st meeting: 4 January 1961. \$0.35 2/6 1.50 SF

*16th year. 923rd meeting: 5 January 1961. \$0.50 3/6 2 SF

*16th year. 924th meeting: 12 January 1961. \$0.35 2/6 1.50 SF

*16th year. 925th meeting: 13 January 1961. \$0.35 2/6 1.50 SF

*16th year. 926th meeting: 13 January 1961. \$0.35 2/6 1.50 SF

*16th year. 927th meeting: 14 January 1961. \$0.35 2/6 1.50 SF

*16th year. 928th meeting: 1 February 1961. \$0.35 2/6 1.50 SF

*16th year. 929th meeting: 2 February 1961. \$0.50 3/6 2 SF

*16th year. 930th meeting: 2 February 1961. \$0.50 3/6 2 SF

*16th year. 931st meeting: 7 February 1961. \$0.50 3/6 2 SF

*16th year. 932nd meeting: 7 February 1961. \$0.50 3/6 2 SF

*16th year. 933rd meeting: 13 February 1961. \$0.35 2/6 1.50 SF

*16th year. 934th meeting: 15 February 1961. \$0.35 2/6 1.50 SF

*16th year. 935th meeting: 15 February 1961. \$0.35 2/6 1.50 SF

*16th year. 937th meeting: 16 February 1961. \$0.50 3/6 2 SF

DISARMAMENT COMMISSION

*66th meeting: 16 August 1960
\$0.75 5/- 3 SF

*67th meeting: 17 August 1960
\$0.35 2/6 1.50 SF

*68th meeting: 17 August 1960
\$0.35 2/6 1.50 SF

*69th meeting: 18 August 1960
\$0.35 2/6 1.50 SF

*70th meeting: 18 August 1960
\$0.35 2/6 1.50 SF

ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

31st session. Summary records of meetings 1138-1149 (19-28 April 1961)
\$1.00 7/- 4 SF

TRUSTEESHIP COUNCIL

11th special session. Summary record of meeting 1135 (10 April 1961)
\$0.35 2/6 1.50 SF

27th session. Supplement No. 2. Report of the United Nations Visiting Mission to the Trust Territory of the Pacific Islands, 1961. (T/1582) \$0.75 5/- 3 SF

...

Geological Map of Asia and the Far East. 6 sheets. (Not on standing order) \$15.00 £5. 6. 0 64 SF

SECTION FRANÇAISE

Voir la section anglaise pour les publications parues en édition bilingue (anglais-français), indiquées par un astérisque.

ETUDES ECONOMIQUES (CATEGORIE II)

Normalisation des denrées périssables. No 1: pommes et poires.
61.II.E/Mim.16 \$0.10 9d. 0.40 SF

Normalisation des denrées périssables. No 2: tomates.
61.II.E/Mim.17 \$0.10 9d. 0.40 SF

Normalisation des denrées périssables. No 3: choux-fleurs.
61.II.E/Mim.18 \$0.10 9d. 0.40 SF

Normalisation des denrées périssables. No 4: oignons.
61.II.E/Mim.19 \$0.10 9d. 0.40 SF

Normalisation des denrées périssables. No 5: laitues, chicorées frisées et scaroles.
61.II.E/Mim.21 \$0.10 9d. 0.40 SF

Normalisation des denrées périssables. No 6: pêches, abricots et prunes.
61.II.E/Mim.22 \$0.10 9d. 0.40 SF

QUESTIONS SOCIALES (CATEGORIE IV)

Rapport sur la situation sociale dans le monde (traitant plus particulièrement du problème du développement social et économique équilibré)
61.IV.4 \$1.50 10/6 6.50 SF

DROIT INTERNATIONAL (CATEGORIE V)

Annuaire de la Commission du droit international, 1960. Volume II: Documents de la douzième session y compris le rapport de la Commission à l'Assemblée générale.
60.V.1/vol.II \$2.00 14/- 8.50 SF

TERRITOIRES NON AUTONOMES (CATEGORIE VI)

Progrès réalisés par les terri-

toires non autonomes en application de la Charte. Volume 1: Etude générale.
60.VI.B.1/vol.1 \$1.00 7/- 4 SF

STATISTIQUES INTERNATIONALES (CATEGORIE XVII)

Rapport sur le cours international de formation en matière de statistiques de l'état civil et de la santé pour la région du Pacifique occidental. Manille (Philippines), 17 octobre - 25 novembre 1960.
61.XVII.7 \$0.75 5/- 3 SF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

15ème session, seconde partie. Quatrième Commission. Tutelle. Comptes rendus analytiques des séances 1097-1154 (8 mars-20 avril 1961)
\$4.50 32/- 19 SF

16ème session. Supplément No 2. Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, 16 juillet 1960 - 15 juillet 1961
(A/4867) \$1.50 10/6 6.50 SF

16ème session. Supplément No 9. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa treizième session, 1er mai - 7 juillet 1961
(A/4843) \$1.00 7/- 4 SF

16ème session. Supplément No 12. Rapport du Comité de Sud-Ouest africain.
(A/4957) \$0.50 3/6 2 SF

16ème session. Supplément No 13. Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, 18 septembre 1960 - 11 septembre 1961
(A/4900) \$0.50 3/6 2 SF

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

30ème session. Annexes. 5 juillet-5 août 1960
\$4.50 32/- 19 SF

31ème session. Comptes rendus des séances 1138-1149 (19-28 avril 1961)
\$1.00 7/- 4 SF

32ème session. Supplément No 2.
Commission économique pour l'Asie
et l'Extrême-Orient. Rapport annuel,
22 mars 1960 - 20 mars 1961
(E/3466) \$1.00 7/- 4 SF

32ème session. Supplément No 5.
Comité de l'assistance technique.
Rapport annuel du Bureau de l'assis-
tance technique pour 1960.
(Z/3471) \$2.00 14/- 8.50 SF

32ème session. Supplément No 11A.
Conseil d'administration du Fonds
spécial. Rapport sur la sixième
session, 23, 24 et 26 mai et 1er
juin 1961 .
(E/3521) \$0.35 2/6 1.50 SF

CONSEIL DE TUTELLE

11ème session extraordinaire.
Compte rendu de séance 1135
(10 avril 1961)
\$0.35 2/6 1.50 SF

27ème session. Comptes rendus des
séances 1136-1176 (1er juin - 19
juillet 1961)
\$3.00 21/- 13 SF

SECCION EN ESPAÑOL

ASUNTOS ECONOMICOS (CATEGORIA II)

Desarrollo Económico, Planeamiento
y Cooperación Internacional
61.II.G.6 \$1.00 7/- 4 SF

DERECHO INTERNACIONAL (CATEGORIA V)

Anuario de la Comisión de Derecho
Internacional, 1960. Volumen II:
Documentos del duodécimo período de
sesiones, incluso el informe de la
Comisión a la Asamblea General.
60.V.1/vol.II \$2.00 14/- 8.50 SF

TERRITORIOS NO AUTONOMOS (CATEGORIA VI)

Progreso de los Territorios No
Autónomos conforme a la Carta.

Volumen 1: Información General.
60.VI.B.1/vol.1 \$1.00 7/- 4 SF

.

Progresos en Materia de Reforma
Agraria (Reimpresión)
54.II.B.3 \$2.50 17/6 10 SF

El Crecimiento de la Población y
el Nivel de Vida en los Países
Insuficientemente Desarrollados.
(Reimpresión)
54.XIII.7 \$0.35 2/6 1.50 SF

ASAMBLEA GENERAL

15º período de sesiones. Parte II:

Primera Comisión. Asuntos Políti-
cos y de Seguridad (incluso la
reglamentación de armamentos).
Actas resumidas de las sesiones
1136-1161 (21 de marzo - 21 de abril
de 1961)
\$1.50 10/6 6.50 SF

Quinta Comisión. Asuntos Adminis-
trativos y de Presupuesto. Actas
resumidas de las sesiones 825-845
(24 de marzo - 20 de abril de 1961)
\$1.50 10/6 6.50 SF

16º período de sesiones:

Suplemento No. 2. Informe del Con-
sejo de Seguridad a la Asamblea
General, 16 de julio de 1960 - 15
de julio de 1961
(A/4867) \$1.50 10/6 6.50 SF

Suplemento No. 9. Informe de la
Comisión de Derecho Internacional
sobre la labor realizada en su
décimotercer período de sesiones,
1º de mayo - 7 de julio de 1961
(A/4843) \$1.00 7/- 4 SF

Suplemento No. 12. Informe de la
Comisión del Africa Sudoccidental.
(A/4957) \$0.50 3/6 2 SF

Suplemento No. 13. Informe de la
Comisión de las Naciones Unidas
para la Unificación y Rehabilita-
ción de Corea, 18 de septiembre de
1960 - 11 de septiembre de 1961
(A/4900) \$0.50 3/6 2 SF

Suplemento No. 14. Informe Anual del Director del Organismo de Obras Públicas y Socorro a los Refugiados de Palestina en el Cercano Oriente, 1° de julio de 1960-30 de junio de 1961
(A/4861) \$0.50 3/6 2 SF

CONSEJO DE SEGURIDAD

11° Año. 757a. sesión. 19 de diciembre de 1956
\$0.10 9d. 0.40 SF

12° Año. 789a. sesión. 9 de septiembre de 1957
\$0.15 1/- 0.50 SF

13° Año:

842a. sesión. 9 de diciembre de 1958. \$0.35 2/6 1.50 SF

843a. sesión. 9 de diciembre de 1958. \$0.35 2/6 1.50 SF

COMISIÓN DE DESARME

45a. sesión. 21 de octubre de 1955.
\$0.20 1/6 0.75 SF

46a. sesión. 21 de octubre de 1955.
\$0.30 2/- 1.25 SF

52a. sesión. 3 de julio de 1956.
\$0.25 1/9 1 SF

53a. sesión. 5 de julio de 1956.
\$0.25 1/9 1 SF

55a. sesión. 10 de julio de 1956.
\$0.25 1/9 1 SF

56a. sesión. 10 de julio de 1956.
\$0.20 1/6 0.75 SF

57a. sesión. 12 de julio de 1956.
\$0.30 2/- 1.25 SF

58a. sesión. 12 de julio de 1956.
\$0.30 2/- 1.25 SF

59a. sesión. 13 de julio de 1956.
\$0.25 1/9 1 SF

60a. sesión. 16 de julio de 1956.
\$0.15 1/- 0.50 SF

61a. sesión. 16 de julio de 1956.
\$0.40 3/- 1.50 SF

62a. sesión. 20 de diciembre de 1956. \$0.10 9d. 0.40 SF

63a. sesión. 30 de septiembre de 1957. \$0.30 2/- 1.25 SF

CONSEJO ECONÓMICO Y SOCIAL

30° período de sesiones. 5 de julio-5 de agosto de 1960. Anexos.
\$4.50 32/- 19 SF

32° período de sesiones. Suplemento No. 1. Resoluciones, 4 de julio-4 de agosto de 1961.
(E/3555) \$0.50 3/6 2 SF

32° período de sesiones. Suplemento No. 6. Comisión de Comercio Internacional de Productos Básicos. Informe sobre el noveno período de sesiones (1-12 de mayo de 1961)
(E/3497) \$0.35 2/6 1.50 SF

32° período de sesiones. Suplemento No. 7. Comisión de la Condición Jurídica y Social de la Mujer. Informe sobre el 15° período de sesiones (13-30 de marzo de 1961)
(E/3464) \$0.50 3/6 2 SF

32° período de sesiones. Suplemento No. 11A. Consejo de Administración del Fondo Especial. Informe sobre su sexto período de sesiones (23, 24 y 26 de mayo y 1° de junio de 1961)
(E/3521) \$0.35 2/6 1.50 SF

32° período de sesiones. Suplemento No. 12. Comisión de Asuntos Sociales. Informe sobre el 13° período de sesiones (17 de abril - 5 de mayo de 1961)
(E/3489) \$0.50 3/6 2 SF

CONSEJO DE ADMINISTRACION FIDUCIARIA

11° período extraordinario de sesiones. Suplemento No. 1. Resoluciones. 10 de abril de 1961
(T/1580) \$0.35 2/6 1.50 SF



Una nueva publicación de las Naciones Unidas

A new United Nations Publication



Une nouvelle publication des Nations Unies

INTERNATIONAL TAX AGREEMENTS



Published by the United Nations, this series reproduces the texts of agreements for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion (covering income and property; commercial, industrial, or transport enterprises; estates and gifts; etc). A "world guide" gives information on the status of the agreements.



The series is currently issued in ring binders with supplements at intervals. Information is available on request regarding previous bound volumes containing the texts of earlier agreements.



Volume IX (58.XVI.5) Contains the texts of agreements from mid-1957 to mid-1958.
\$3.50 25/- stg. 15 Swiss frs. (including ring binder)



Supplements Nos. 1-3 (58.XVI.5/Sups. 1-3) These supplements, issued in looseleaf form during 1960-61, contain the texts of additional agreements for insertion in the binder. Each supplement: \$1.00 7/- stg. 4 Swiss frs.



Volume VIII: World Guide (58.XVI.4) Comprehensive information on the status of all known agreements since 1843.
\$7.50 54/- stg. 32 Swiss frs. (including ring binder)
Supplements to this volume will be issued from time to time.

STANDING ORDERS

Standing orders for future supplements in this series may be placed with the United Nations Sales Section in New York or in Geneva.



61-39636

SALES SECTION • UNITED NATIONS • NEW YORK AND GENEVA



Una nueva publicación de las Naciones Unidas

A new United Nations Publication



Une nouvelle publication des Nations Unies



COMMUNITY DEVELOPMENT IN URBAN AREAS



A study of the applicability in urban areas of the techniques of community development, designed to bring into focus the various kinds of experience gained from activities already carried out in this field and to assist field workers in different settings. The setting for urban community development and the urban traits pertinent to community development are examined. Collaboration with municipalities and participation in the development of housing and industry are discussed. The study includes an analysis of the activities of community and neighbourhood centres for popular action and of community and neighbourhood associations. The final chapters deal with administration and finance and with conclusions and recommendations for further action at the international level.



Sales No.: 61.IV.6

January 1962

French and Spanish editions will also be published.



\$0.75 5/- stg. 3.00 Sw.Fr.

(or equivalent in other currencies)

61-39604





Una nueva publicación de las Naciones Unidas

A new United Nations Publication



Une nouvelle publication des Nations Unies

MINERAL RESOURCES DEVELOPMENT SERIES



Publications in this series are prepared by the secretariat of the United Nations Economic Commission for Asia and the Far East. They include reports on various mineral resources of the area, proceedings of seminars, and the annual survey of mining developments. The latest survey is given below.

Mining Developments in Asia and the Far East, 1959

A review of the mining situation in Asia covering the following: fuels; iron ores and ores for ferro-alloys; non-ferrous ores and metals; light metals and ores; other minerals and mineral products. The report also gives information on the mining activities of 19 countries in the area. (No. 15)

61.II.F.3 48 pp. 8-1/2" by 11" Published Oct. 1961

\$0.75 5/- stg. 3 Swiss francs (or equivalent)

Recent Titles in this Series

Copper, Lead and Zinc Ore Resources of Asia and the Far East (No. 14) 60.II.F.8 \$2.00 14/- 8.50 SF

Proceedings of the United Nations Seminar on Aerial Survey Methods and Equipment (No. 12) 60.II.F.5 \$3.00 21/- 13 SF

STANDING ORDERS

Standing orders for future issues in the series may be placed with the United Nations Sales Section in New York or in Geneva.

61-39637

SALES SECTION • UNITED NATIONS • NEW YORK AND GENEVA

NOUVELLES

DU CONSEIL DE L'EUROPE

I. — RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions suivantes ont eu lieu au mois de janvier :
Comité d'Experts sur les questions consulaires, à Strasbourg, du 3 au 13.

Commission économique, à Paris, le 4.

Sous-commission n° 5 (énergie), à Paris, le 5.

Groupe de travail sur les médicaments essentiels (Accord Partiel), à Strasbourg, les 9 et 10.

Conseil d'Administration du Fonds culturel, à Strasbourg, les 9 et 10.

Conseil de Coopération Culturelle, à Strasbourg, du 10 au 13 (voir sous « Questions culturelles »).

Comité Consultatif de la Fonction Publique Européenne, à Paris, les 11 et 12.

Commissions de l'Assemblée, à Strasbourg, le 15.

Session de l'Assemblée Consultative, à Strasbourg, du 16 au 18 (voir la deuxième partie de ce numéro).

Groupe de travail du Comité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à Bruxelles, le 19.

Groupe d'experts indépendants en matière de loisirs, à Paris, les 22 et 23.

Sous-Comité de l'Education physique et des Sports, à Paris, du 23 au 25.

Groupe de travail du Sous-comité de Sécurité et d'Hygiène industrielle, à Strasbourg, du 23 au 26.

Bureau du Comité européen pour les problèmes criminels, à Paris, le 26 (voir sous « Questions juridiques »).

Sous-comité d'étude du problème de la peine de mort, à Paris, le 27 (voir sous « Questions juridiques »).

II. — QUESTIONS POLITIQUES**Tyrol du Sud - Haut-Adige.**

M. Paul Struye, Président du Sénat de Belgique, président de la Commission Politique de l'Assemblée Consultative, et président-rapporteur du groupe de travail mis sur pied par la Commission Politique afin d'étudier le problème du Tyrol du Sud - Haut-Adige, s'est rendu récemment en mission d'information en Autriche et en Italie. Du 7 au 9 janvier, M. Struye était à Vienne où il a rencontré le Chancelier de

la République autrichienne, le Président du Conseil national autrichien, le Ministre et le Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères. Le 10 janvier il a continué son voyage vers Rome où il a été reçu par le Président du Conseil, le Président du Sénat, les Ministres des Affaires Etrangères et de l'Intérieur et le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

III. — QUESTIONS JURIDIQUES**Echanges des programmes au moyen de films de télévision.**

M. Nicolas Cambalouris, Représentant Permanent du Gouvernement hellénique auprès du Conseil de l'Europe, a déposé le 10 janvier 1962 l'instrument de ratification de l'Arrangement européen sur l'échange des programmes au moyen de films de télévision.

Convention Européenne d'Etablissement.

Le 12 janvier, M. René Coene, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, a déposé entre les mains du Secrétaire Général l'instrument de ratification de la Convention Européenne d'Etablissement.

Suivant cette Convention, tout citoyen d'un pays membre bénéficie dans tout autre pays membre d'un traitement égal à celui que ce pays accorde à ses propres nationaux, sauf restrictions ou réserves expressément formulées.

Sont garantis notamment la libre circulation, l'exercice des droits civils, la protection légale et judiciaire, l'exercice d'activités lucratives, un régime fiscal analogue à celui des nationaux.

Demandes de brevets.

M. Charles-Henri Bonfils, Représentant Permanent du Gouvernement français auprès du Conseil de l'Europe, a déposé le 18 janvier l'instrument de ratification de la Convention Européenne relative aux formalités prescrites pour les demandes de brevets.

Problèmes criminels.

Le Bureau du Comité Européen pour les Problèmes Criminels s'est réuni à Paris le 26 janvier 1962 sous la présidence

de M. Marc Ancel, Conseiller à la Cour de Cassation de France, Président du Comité. Le Bureau a pris connaissance des travaux des Sous-comités d'études, a statué sur diverses questions de caractère administratif et décidé des activités futures.

Le Sous-comité chargé d'étudier le problème de la peine de mort dans les pays européens s'est réuni le 27 janvier 1962 à Paris sous la présidence de M. Marc Ancel, Président-rapporteur.

Le Sous-comité a décidé qu'un deuxième rapport sur la peine de mort dans les pays européens serait établi.

Dans ce rapport seront notamment étudiés :

- les aspects théologique et moral, psychologique et sociologique, psychiatrique et médical de la peine de mort,
- le problème des effets de l'abolition et de l'application stricte de la peine de mort sur l'évolution de la criminalité,
- le catalogue des crimes « capitaux » autres que l'homicide et l'application effective des textes de lois qui prévoient la peine de mort,
- le problème de l'erreur judiciaire.

Ce rapport fera suite à l'exposé complet de la situation de la peine de mort dans les différents Etats membres du Conseil de l'Europe.

IV. — DROITS DE L'HOMME

Démission de Sir Humphrey Waldoek.

Le Secrétariat de la Commission Européenne des Droits de l'Homme publie le communiqué suivant :

Sir Humphrey Waldoek a annoncé sa démission de ses fonctions de Président et de membre de la Commission européenne des Droits de l'Homme à partir du 10 janvier 1962. Le nouveau Président est M. Sture Petren, Directeur du Service Juridique du Ministère Suédois des Affaires Etrangères.

Sir Humphrey Waldoek, C.M.G., O.B.E., Q.C., avait été élu président de la Commission en 1955 et réélu en 1957 et en 1960. Sir Humphrey, est professeur de Droit International public au Collège All Souls à Oxford (chaire Chichele). Il a été récemment élu membre de la Commission de Droit international et regrette que ses importantes nouvelles fonctions le placent dans l'impossibilité de continuer son travail à la Commission des Droits de l'Homme.

M. Sture Petren assurera l'intérim jusqu'au terme du mandat de Sir Humphrey, au moins jusqu'après le 17 mai 1963, au moment où aura lieu une élection partielle des membres de la Commission.

M. Petren, était directeur du Service Juridique du Ministère suédois des Affaires Etrangères depuis 1949. En 1957, il fut promu au rang d'ambassadeur. Il fut aussi membre du Tribunal administratif des Nations Unies depuis 1952 et membre de la Cour permanente d'arbitrage depuis 1955.

Publication du texte concernant l'« Affaire Nielsen ».

La publication du rapport de la Commission Européenne des Droits de l'Homme sur l'affaire Nielsen a été autorisée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. C'est la première fois qu'un tel texte est ainsi rendu public.

Le plaignant, Björn Schouw Nielsen avait été condamné par la Haute Cour de Copenhague à l'emprisonnement à vie pour vol à main armée, tentative de vol et homicide. Il était déclaré coupable d'avoir projeté et fait commettre ces infractions en utilisant divers moyens, y compris l'hypnose. La Cour Suprême du Danemark avait confirmé la condamnation et la Cour Spéciale de Révision avait rejeté une demande tendant à un nouvel examen de l'affaire. Nielsen avait alors saisi la Commission Européenne des Droits de l'Homme d'une requête soutenant que certaines dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme avaient été violées au cours de la procédure devant les tribunaux danois.

La Commission a rejeté certaines parties de la requête, en a déclaré d'autres recevables en retenant pour un examen ultérieur les deux points litigieux suivants :

1) M. Nielsen a-t-il ou non été informé d'une manière détaillée de la nature et de la cause de l'accusation portée contre lui ?

2) M. Nielsen a-t-il ou non eu sa cause entendue équitablement devant les tribunaux danois ?

Le rapport donne un aperçu et un historique de l'affaire ainsi que l'avis de la Commission sur les deux points litigieux.

Sur le premier point, la Commission a estimé que « le requérant a été informé de façon suffisamment détaillée de la nature et de la cause de l'accusation portée contre lui et qu'il n'y a pas eu, à cet égard, de la part du Gouvernement défendeur, violation de l'article 6, § 3 (3), de la Convention ».

Le second point a été traité par la Commission en deux paragraphes :

- a) Procédure devant la Haute Cour et la Cour Suprême;
- b) Procédure devant la Cour Spéciale de Révision.

Sur le point (a), la Commission conclut « après avoir examiné l'ensemble de la procédure, que celle-ci répond aux normes requises par l'article 6, § 1, de la Convention quant au droit de tout accusé à ce que sa cause soit entendue équitablement ».

Sur le point (b), la Commission, après avoir délibéré « a conclu, à l'unanimité, que, en ce qui concerne la procédure qui s'est déroulée devant la Cour Spéciale de Révision du Danemark, les faits constatés ne révèlent aucune violation de la Convention ».

Le rapport de la Commission a été transmis au Comité des Ministres qui a décidé, par une résolution, qu'il n'y avait pas eu violation de la Convention.

Le rapport peut être obtenu auprès de la Direction de l'Information du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Quatre requêtes contre l'Autriche.

Le Secrétariat de la Commission Européenne des Droits de l'Homme a publié le communiqué suivant :

Le 12 janvier 1962, les Sous-Commissions constituées pour examiner les quatre requêtes d'Herbert Ofner, de Franz Paraki, d'Alois Hopfinger et de Johann Dunshirn, ont procédé à l'audience orale des parties qui étaient ainsi représentées :

Pour les requérants

Pataki (596/59)	} le D ^r Hans Gurtler, avocat à Vienne;
Hopfinger (617/59)	
Dunshirn (789/60)	
Ofner (524/59)	non représenté.

Pour le Gouvernement autrichien

M. Hans Reichmann	Agent du Gouvernement, Représentant Permanent de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe;
le D ^r Liebscher	Procureur Général;
le D ^r Willibald Pahr	Attaché à la Section Constitutionnelle de la Chancellerie Fédérale.

Les quatre requérants, qui ont été condamnés en Autriche à des peines de prison pour divers délits de droit commun, ont prétendu que la procédure suivie aux procès qui ont abouti à leur condamnation, est dans une certaine mesure, contraire à la Convention européenne des Droits de l'Homme et, notamment, à son article 6 (droit à une bonne administration de la Justice). La Commission des Droits de l'Homme a rejeté certains points de ces requêtes et en a déclaré d'autres recevables.

Les cas de Ofner et Hopfinger ont été joints et sont traités par une Sous-Commission. Il en est de même des cas de Pataki et Dunshirn. Comme dans ces quatre cas il existe d'importants éléments juridiques communs; il a été décidé que la composition des deux Sous-Commissions serait identique. Cette composition est la suivante :

MM. M. Sorensen, Président, F. Ermacora, pour le Gouvernement autrichien, F. Castberg, G. Sperduti, M. Maguire, P. Faber, Suppléant, N. Erim, Suppléant.

Chaque requérant a renoncé au droit que lui donnait la Convention de choisir un membre de la Commission comme membre de la Sous-Commission. Le Gouvernement autrichien a désigné M. Ermacora comme membre de son choix.

La Sous-Commission, dans sa double fonction, se réunira de nouveau le 22 février pour continuer ses délibérations.

Requête n° 788/60 (Autriche contre Italie).

Le Secrétariat de la Commission Européenne des Droits de l'Homme a publié le communiqué suivant :

Une Sous-Commission de la Commission Européenne des Droits de l'Homme a procédé à l'audience orale des parties à son siège au Conseil de l'Europe, les 9 et 10 janvier 1962.

Les parties étaient représentées comme suit :

Pour le Gouvernement autrichien

M. H. Reichmann, Agent et Représentant Permanent du Gouvernement autrichien auprès du Conseil de l'Europe; M. R. Kirchschräger, Ministre plénipotentiaire, Conseiller juridique auprès du Ministère autrichien des Affaires Etrangères; M. A. Mergen, Professeur de droit pénal à l'Université de Mayence.

Pour le Gouvernement italien

M. R. Monaco, Agent du Gouvernement italien; M. G. Vassalli, Professeur de droit pénal à la Faculté de Droit de Rome; M. E. Maselli, Juge attaché au Ministère italien de la Justice; M. M. Scialoja, Attaché au Ministère italien des Affaires Etrangères; M. A. Lauriola, Adjoint au Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe.

Cette requête, déposée le 11 juillet 1960, a trait aux sentences prononcées successivement par la Cour d'Assises de Bolzano, la Cour d'Appel de Trente et la Cour de Cassation d'Italie contre six jeunes gens du village de Pfunders (Haut-Adige) accusés du meurtre d'un douanier dans la nuit du 15 au 16 août 1956. Selon le Gouvernement autrichien, la procédure qui a conduit à ces condamnations était entachée de certaines irrégularités contraires à la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, particulièrement à certaines prescriptions de l'article 6 qui énonce plusieurs règles relatives à l'administration de la justice.

La Commission des Droits de l'Homme, après avoir reçu les mémoires et entendu les arguments des deux parties, a déclaré recevable une partie de cette requête. Celle-ci a été retenue dans la mesure où le Gouvernement autrichien alléguait des violations de l'article 6, § 2 (présomption d'innocence), de l'article 6, § 3 (d) (convocation et interrogation des témoins à décharge dans les mêmes conditions que les témoins à charge) et de l'article 14 (non-discrimination) de la Convention par le Gouvernement italien.

Par contre, la Commission a déclaré la requête irrecevable pour autant que le gouvernement demandeur alléguait la violation de l'article 6, § 1 (droit à ce que la cause soit entendue équitablement), du fait de la composition des Cours de Bolzano et de Trente. La Commission a déclaré cette partie de la requête irrecevable par application des articles 26 et 27 de la Convention, pour le motif que les condamnés n'avaient pas épuisé tous les recours internes dont ils disposaient dans la matière.

Sous la présidence de M. C. Th. Eustathiades (Grec), Vice-Président de la Commission, une Sous-Commission a été constituée pour établir les faits et essayer de parvenir à un règlement amiable de l'affaire. Cette Sous-Commission, qui a maintenant reçu les mémoires des deux parties et entendu leurs Représentants, continuera ses délibérations lors d'une réunion qui s'ouvrira le 20 février prochain.

V. — QUESTIONS CULTURELLES

Conseil de Coopération culturelle.

Le Conseil de Coopération Culturelle, réuni en session inaugurale du 10 au 13 janvier 1962, à la Maison de l'Europe à Strasbourg, a établi le programme culturel pour l'Europe

pour l'année 1962 et en a voté le budget décidé la veille par le Conseil d'administration du Fonds Culturel du Conseil de l'Europe, réuni pour la dernière fois.

Le Conseil de Coopération Culturelle sera en effet responsable désormais des programmes éducatifs, scientifiques, culturels et de jeunesse du Conseil de l'Europe. Sa création a été décidée par les seize ministres des Affaires Etrangères des pays membres du Conseil de l'Europe en décembre dernier.

M. Julien **Kuypers**, Ministre plénipotentiaire (Belge), a été élu à l'unanimité Président du nouveau Conseil et M. Otto **Obling**, du Ministère de l'Education à Copenhague, Vice-Président. Les Gouvernements membres du Conseil de l'Europe et les pays qui ont adhéré à la Convention Culturelle Européenne (Espagne) ont envoyé des délégations importantes à cette session afin de souligner cet événement marquant de l'histoire de la coopération culturelle européenne. L'U.N.E.S.C.O., la C.E.C.A., la C.E.E., l'Euratom et l'O.C.D.E. avaient envoyé des observateurs. La Fondation Européenne de la Culture d'Amsterdam était représentée par deux délégués et deux observateurs. Le nouveau Conseil remplace l'ancien Comité des Experts Culturels du Conseil de l'Europe et le Conseil d'Administration du Fonds Culturel. Il assume, dès à présent, leurs responsabilités et leurs droits. En ce qui concerne les questions budgétaires, il est autonome.

Au cours de sa session inaugurale, le C.C.C. a décidé à l'unanimité de recommander au Comité des Ministres la création d'un centre européen de jeunesse à Strasbourg. Il a créé trois comités permanents pour les trois grandes branches de l'enseignement en Europe :

- L'Enseignement supérieur et la recherche;
- L'Enseignement général et technique;
- L'Enseignement post-scolaire, l'éducation des adultes, la jeunesse et les sports.

Il a mis sur pied, en outre, plusieurs groupes de travail qui s'occuperont de toutes les questions relevant des beaux-arts, des stages et des diverses manifestations culturelles européennes.

Son budget pour 1962 est d'un montant de 1.339.700 NF qui se répartit comme suit :

— Activités générales	301.500 NF
— Enseignement supérieur et Recherche	251.500 NF
— Enseignement général et technique.....	129.000 NF
— Education post-scolaire, y compris les questions de jeunesse, de sport et d'éducation des adultes	276.000 NF
— Subventions aux organisations non-gouvernementales	243.700 NF
— Divers	138.000 NF

Les activités générales comprennent l'organisation d'une exposition de l'art européen à Vienne (cette exposition aura pour thème: L'Europe vers 1400); l'attribution du Prix annuel du film européen et du Prix du film documentaire; la publication d'une œuvre sur le folklore européen; la traduction d'œuvres littéraires écrites dans des langues européennes peu répandues; une participation au Projet majeur de l'U.N.E.S.C.O. Orient/Occident; et les voyages d'études pour les travailleurs.

Dans le domaine de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont compris l'échange de spécialistes, de docu-

mentations éducatives, une seconde conférence sur la révision des manuels de géographie et l'aide au Secrétariat International de la Journée européenne des Ecoles.

Dans le domaine de l'éducation post-scolaire se trouvent compris le rassemblement de matériel audio-visuel sur l'Europe pour les mouvements de jeunesse, des stages spéciaux pour promouvoir la connaissance de l'Europe parmi les jeunes, la coopération avec des organisations non-gouvernementales, un programme d'aide mutuelle et un certain nombre d'études spécialisées.

Dans tous ces domaines d'activités, il est prévu d'organiser des stages internationaux. En 1962, il y en aura 18.

En outre, des subventions ont été accordées aux organisations non-gouvernementales suivantes :

- Lexique des premières épopées grecques.
- Fondation Praemium Erasmianum.
- Centre des Hautes Etudes Européennes, Strasbourg.
- Centre universitaire européen de Nancy.
- Organisation régionale européenne de la Confédération internationale des syndicats libres.
- Institut d'Histoire européenne de Mayence.
- Institut « Alcide de Gasperi ».
- Bureau européen de la Jeunesse et de l'Enfance.
- Association européenne des enseignants.
- Comité de la Conférence Permanente des Recteurs européens.
- Centre international de formation européenne.
- Exposition photographique « La famille européenne ».
- Université internationale de Sciences comparées, Luxembourg.
- Séminaire Europe-Afrique du Collège d'Europe, Bruges.
- Session d'études européennes de Cambridge.

Parmi les activités diverses, il faut citer une contribution de 50 000 NF à la Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux dans le but d'organiser un système d'échanges de jeunes entre les municipalités.

La première réunion de chacun des trois comités permanents aura lieu en mars-avril et le C.C.C. se réunira ensuite du 22 au 30 mai.

VI. — NOUVELLES DIVERSES

Ligue des Droits de l'Homme.

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni à Bruxelles le 12 janvier, a adopté la motion suivante :

« Constatant que dans certains pays membres du Conseil de l'Europe, les droits de l'Homme garantis par la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales ne paraissent pas être entièrement respectés,

« Rappelant que l'article 57 de ladite Convention autorise le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de demander à toute Haute Partie Contactante les « explications requises sur la manière dont son droit interne assure l'application effective de toutes les dispositions de cette Convention »,

« Prie le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de faire régulièrement usage de cette faculté et de demander aux Etats qui ont ratifié la Convention des explications sur l'application effective de ses dispositions. »

Recherche spatiale.

Du 23 au 25 janvier, les experts de 12 pays d'Europe occidentale se sont réunis à Paris pour terminer l'étude du traité qui portera création de l'Organisation Européenne de la Recherche spatiale (E.S.R.O.).

Nouvelles brèves.

— M. Mogens Warberg, Chef de section au Ministère des Affaires Etrangères du Danemark, succède à M. V. U. Hammershaimb comme Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe. Il a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} janvier 1962.

— M^{me} Yvonne Vrancken-Moëts, Premier Secrétaire d'Ambassade, a été nommée Adjoint au Représentant Permanent du Gouvernement belge auprès du Conseil de l'Europe, en remplacement de M. van der Venet, appelé à d'autres fonctions. Elle a pris ses fonctions le 18 janvier.

— Dans l'attente de l'arrivée à Strasbourg du nouveau titulaire du poste de Représentant Permanent du Gouvernement italien laissé vacant par le départ de M. Bombassei Frascani de Vettor, M. Luigi Augusto Lauriola, adjoint au Représentant Permanent, dirige la Représentation.

— Sur invitation de la délégation allemande, environ 60 membres de l'Assemblée Consultative ont visité Berlin immédiatement avant l'ouverture de la session de janvier.

— La Turquie a informé le Conseil de l'Europe que les mesures exceptionnelles prises à la suite des événements du 27 mai 1960 ont été abolies.

— M. David A. Morse a annoncé qu'il a décidé de retirer sa démission de ses fonctions de Directeur Général du Bureau International du Travail.

— M. Bastiaan W. Haveman, nouveau Directeur du C.I.M.E., a pris possession de son poste le 5 janvier.

la Commission de l'Euratom, Jean-Marcel Jeanneney, Ministre français de l'Industrie, Président en exercice du Conseil des Ministres, et Sicco Mansholt, Vice-Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, chargé plus spécialement des questions agricoles.

M. Chatenet a exprimé son désir de développer entre l'Assemblée et la Commission de l'Euratom la coopération que ses prédécesseurs avaient déjà entretenue. M. Jeanneney a commenté le sens politique et économique de la décision qui a entraîné le passage à la seconde étape du Marché Commun. M. Mansholt a félicité le Conseil des Ministres de l'esprit européen qui a inspiré les décisions de Bruxelles. Les porte-parole des trois groupes politiques ont également rendu hommage à « ce qui représente une victoire des gouvernements sur eux-mêmes ».

M. Robert Marjolin, Vice-Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne, a fait un exposé sur l'évolution probable de la situation économique de cette Communauté au cours de l'année 1962. Il prévoit une expansion un peu moins rapide que pour les quatre années qui viennent de s'écouler. Pour faciliter cette expansion, il recommande une politique concertée des revenus entre Etat et syndicats, une politique régionale active, une seconde accélération du désarmement douanier.

Un des plus importants rapports traités par l'Assemblée portait sur les aspects politiques et institutionnels de l'adhésion ou de l'association à la Communauté (Doc. 122). Présentant ce rapport au nom de la Commission politique, M. Willi Birkelbach (soc. allemand) a défini les conditions auxquelles devraient satisfaire les candidats à l'adhésion. Ces conditions seraient les suivantes :

- Appartenance géographique à l'Europe.
- Economie possédant un certain degré d'industrialisation.
- Garanties politiques. La politique de non-engagement absolue en matière de politique étrangère et militaire ne pourrait se concilier avec les objectifs de l'Organisation.
- Acceptation de toutes les parties du Traité de Rome.
- Adhésion aux deux autres Communautés en même temps qu'au Marché Commun.
- Acceptation des objectifs politiques du Traité et des développements ultérieurs.
- Acceptation du cadre institutionnel existant sans exclure a priori les évolutions politiques dans le sens d'un renforcement des éléments communautaires.

L'Assemblée a également mis en discussion un rapport de M. P. A. Blaisse (pop. cath. néerlandais) présenté au nom de la Commission du Commerce extérieur. Ce rapport portait sur les aspects économiques et commerciaux de la demande d'adhésion du Royaume-Uni. Elle a décidé à l'unanimité de transmettre aux Commissions et aux Conseils de Ministres le texte des rapports qu'elle a discutés et les comptes rendus des débats.

Parmi les autres sujets discutés par l'Assemblée figuraient notamment la coordination des politiques énergétiques ainsi qu'une recommandation adoptée par la Commission Permanente Mixte instituée par la Conférence Parlementaire qui rassemblait en janvier dernier des membres de l'Assemblée et des parlementaires des Etats africains ainsi que de la République Malgache. Cette recommandation préconise l'élaboration rapide d'une nouvelle convention d'association avec les pays d'outre-mer, convention basée sur le principe de l'égalité.

AUTRES ORGANISATIONS

COMMUNAUTES EUROPEENNES

Assemblée Parlementaire Européenne.

L'Assemblée Parlementaire Européenne s'est réunie à la Maison de l'Europe du 22 au 25 janvier, sous la présidence de M. Hans Furler (dém. chr. allemand). Elle a entendu des exposés de MM. Pierre Chatenet, nouveau Président de

LA DEUXIÈME ÉTAPE DU MARCHÉ COMMUN

Après 23 jours de négociations difficiles et au terme d'un dernier débat qui a duré 20 heures, l'accord sur la politique agricole commune des Six a été conclu à Bruxelles à l'aube du dimanche 14 janvier 1962.

Les buts que la politique agricole commune doit atteindre sont : l'accroissement de la productivité par un développement du progrès technique et un emploi rationnel des facteurs de production ; la réalisation d'un niveau de vie plus élevé pour la population agricole ; la stabilisation des marchés ; la régularité des approvisionnements ; l'application de prix raisonnables à la consommation.

La politique agricole commune repose sur les éléments suivants :

- 1) un fonds d'orientation et de garantie ;
- 2) des règlements particuliers pour les céréales et les dérivés, les fruits et légumes, les vins ;
- 3) des dispositions pour les autres produits ;
- 4) des comités de gestion.

Fonds d'orientation et de garantie.

Il est créé un fonds commun d'orientation et de garantie destiné à soutenir ou stabiliser les marchés intérieurs ; fournir des aides à l'exportation vers les pays tiers ; réformer certaines structures agricoles.

Le financement du fonds sera effectué par des contributions budgétaires et des prélèvements.

Contributions budgétaires. — Les contributions budgétaires sont ainsi réparties : 28 % pour chacun des trois pays les plus peuplés (France, Allemagne, Italie), 7,9 % pour la Belgique et les Pays-Bas, 0,2 % pour le Luxembourg.

Pendant la période transitoire, les contributions budgétaires seront progressivement réduites par rapport aux prélèvements. Un accord précis pour les trois premières années (1962-63, 1963-64 et 1964-65) prévoit : pour la première année des contributions uniquement budgétaires ; pour la deuxième 90 % de contributions budgétaires et 10 % de prélèvements ; pour la troisième 80 % et 20 %.

Prélèvements. — Le prélèvement est une sorte de taxe qui frappe une denrée agricole importée pour mettre son prix au niveau des prix payés aux producteurs du même produit dans le pays importateur. Les prélèvements pourront être intra- ou extracommunautaires.

Règlements particuliers.

Pour les céréales et les dérivés. — Sont qualifiés produits dérivés les porcs et volailles qui se nourrissent en partie de céréales secondaires. A dater du 1^{er} juillet 1962, toutes les mesures de protection prises par les divers pays de la Communauté Economique Européenne seront abolies et remplacées par des prélèvements.

Pour les fruits et légumes. — Il n'y aura aucun prélèvement et les tarifs douaniers vis-à-vis des pays tiers seront maintenus. Le contrôle des qualités sera effectué par les organisations professionnelles.

Les produits « extra » seront décontingentés entre les Six le 1^{er} juillet 1962. Les droits de douane supprimés le 1^{er} janvier 1964. Pour les produits de première qualité, la libération totale aura lieu en juillet 1966. Pour les produits de deuxième qualité, libération totale en juillet 1968.

Pour les vins. — Il n'y aura pas de prélèvement et le tarif douanier sera maintenu vis-à-vis des pays tiers. Des mesures douanières sont envisagées, portant notamment sur l'ouverture de contingents. Différentes mesures réglementaires sont prévues : établissement avant le 1^{er} juillet 1962 par l'Italie et l'Allemagne d'un cadastre viticole, mise en route en 1962 d'un mécanisme de déclaration (récoltes et stocks), établissement au début de chaque année d'un bilan prévisionnel, établissement en 1962 d'une réglementation communautaire des vins d'appellation d'origine.

Clause de sauvegarde.

Une clause de sauvegarde, incluse dans les règlements particuliers, permet à un pays membre de suspendre les importations en provenance d'autres pays membres. La mesure de sauvegarde doit être notifiée au Conseil et à la Commission qui peut en annuler ou en modifier l'application. Il est permis aux pays membres de faire appel.

Dispositions pour les autres produits.

Ces dispositions comportent principalement le système des prix minima. Les prix minima sont fixés pour l'importation, dans un pays, d'un produit dont le prix plus bas risquerait de troubler le marché interne. Les prix minima au-dessus desquels les importations des produits agricoles en provenance d'un autre Etat communautaire peuvent être réduites sont délimités suivant un certain nombre de règles.

Comités de gestion.

Ces Comités sont chargés de donner à la Commission des avis et de mettre en œuvre la politique commune. Ils sont présidés par un membre de la Commission et composés de représentants des Etats membres selon la pondération prévue par le Traité de Rome (4 voix pour l'Allemagne, 4 pour la France, 4 pour l'Italie, 2 pour la Belgique, 2 pour les Pays-Bas, 1 pour le Luxembourg).

Six Comités sont d'ores et déjà institués : céréales, viande de porc, œufs, volailles, vins, fruits et légumes.

La deuxième étape du Marché Commun implique, dans le domaine économique et douanier, les progrès suivants :

— Réduction des droits de douane entre les « Six » de 30 % pour les produits agricoles et de 40 % pour les produits industriels.

— Elimination totale des contingents industriels.

— Premier alignement vers le tarif extérieur douanier commun, avec un an d'avance.

— Suppression des discriminations en matière de transport et de tarif.

— Etablissement de la première législation anti-trust.

— Programme d'égalisation des salaires masculins et féminins.

Pendant la seconde étape du Marché Commun, un certain nombre de décisions que le Conseil devait prendre à l'unanimité pourrait l'être à la majorité qualifiée de 12 voix sur 17, compte tenu de la pondération prévue par le Traité de Rome.

L'unanimité sera uniquement nécessaire pour décider que les étapes suivantes de l'intégration ne seront pas franchies.

Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

Dans la matinée du 10 janvier, M. Etienne Hirsch, Président sortant de la Commission de la C.E.E.A., a transmis ses pouvoirs à M. Pierre Chatenet, nommé à la présidence de cette Commission par le Conseil des ministres de la Communauté, le 18 décembre 1961.

C.E.C.A.

Conseil de Ministres.

Le Conseil Spécial de Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a tenu, le 23 janvier, sa 79^e session sous la présidence de M. A. Spinoy, Ministre des Affaires Economiques du Royaume de Belgique.

Faisant suite à sa décision du 16 mai 1961, il a procédé, avec la participation de membres des Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A., à l'examen des prévisions énergétiques communautaires pour l'année 1962.

O.C.D.E.

Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire.

L'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire de l'O.C.D.E. a commencé l'étude d'un deuxième projet de navire nucléaire. Le Groupe de l'E.N.E.A., sur l'évaluation des projets de navires nucléaires, a examiné aux Chantiers Augustin-Normand au Havre, les plans d'un bateau de recherches océanographiques, qui est l'un des projets retenus en vue d'une entreprise commune européenne.

CALENDRIER PROVISoire DES RÉUNIONS FUTURES

Février

- 7 : Conférence européenne des Pouvoirs locaux : Groupe de travail pour la Journée européenne (Paris).
- 8 : Conférence européenne des Pouvoirs locaux : Comité permanent des Présidents (Paris).
- 12 — 13 : Conseil exécutif de la Journée européenne des écoles (Strasbourg).
- 13 — 14 : Comité de sélection des Bourses médicales de recherche (Strasbourg).
- 14 : Groupe de travail pour la relance du Conseil de l'Europe (Bonn).
- 15 : Sous-Commission scientifique de la Commission culturelle et scientifique (Paris).
- 15 — 17 : Cour Européenne des Droits de l'Homme (Strasbourg).
- 19 — 22 : Cour Européenne des Droits de l'Homme - Chambre « De Becker » (Strasbourg).
- 19 — 3 mars : Comité d'experts en matière d'arbitrage (Strasbourg).
- 20 — 22 : Sous-Comité des Questions pharmaceutiques (Paris).
- 20 — 22 : Comité de direction du Fonds de Réétablissement du Conseil de l'Europe (Paris).
- 20 — 22 : Assemblée Parlementaire Européenne (Strasbourg).
- 20 — 23 : Sous-Commissions de la Commission Européenne des Droits de l'Homme (Paris).
- 22 — 24 : Sous-comités (Problèmes criminels) (Paris).
- 26 — 27 : Groupe d'études des pensions (Paris).
- 27 — 3 mars : Comité d'experts ad hoc pour la protection de la nature (Strasbourg).

Mars

- 1 — 2 : Comité consultatif de la Fonction publique européenne (Paris).
- 1 — 3 : Groupe de trois de la Commission Européenne des Droits de l'Homme (Strasbourg).
- 2 — 3 : Réunion jointe du Comité d'experts et de la Sous-commission juridique n° 12 (Droits de l'Homme) (Strasbourg).
- 3 : Bureau et Conférence européenne des vins et spiritueux (Paris).
- 5 — 10 : Comité d'experts (Problèmes afférents à la Convention Européenne des Droits de l'Homme) (Strasbourg).
- 5 — 14 : Commission Européenne des Droits de l'Homme (Strasbourg).
- 13 — 14 : Sous-Comité ad hoc — Réforme pénale (Paris).

Troisième Partie

de la treizième Session Ordinaire de l'Assemblée Consultative

I. — REPRISE DE LA SESSION

L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe a repris sa treizième session ordinaire le mardi 16 janvier, sous la présidence de M. Per Federspiel (lib. mod. danois). Cette dernière partie de session s'est terminée le jeudi 18.

Délégation turque.

Le Président a souhaité la bienvenue à la nouvelle délégation turque. Il a évoqué les événements qui découlèrent de la révolution et l'inquiétude de l'Assemblée sur le sort des anciens représentants de la Turquie. L'Assemblée a suivi les efforts du Général Gursel pour rétablir la démocratie et remettre les pouvoirs à un gouvernement régulièrement élu. Elle souhaite que soient rapidement allégées les peines sévères qui ont frappé d'anciens membres du Parlement, uniquement pour leur attitude politique.

M. Kasim Gülek (Républ. du Peuple) se félicite de représenter de nouveau son pays à l'Assemblée Consultative. Il indique que la Révolution turque a été fidèle à ses promesses: un parlement régulièrement élu est rétabli; les élections ont été tout à fait libres. Sur quatre partis, deux sont dans l'opposition, mais tous les quatre sont représentés à l'Assemblée. La délégation turque va de nouveau participer de son mieux aux travaux du Conseil de l'Europe.

M. Celal Ertug (Parti de la Justice) remercie le Président de ses paroles de bienvenue et se présente comme l'un des 228 représentants d'une formation appuyée par l'ancien parti démocrate.

M. Celal Tevfik Karasapan (Républ. nation. paysan), après avoir brièvement évoqué la période difficile qui vient d'être franchie, constate avec satisfaction que les auteurs de la Révolution ont tenu parole et qu'après des élections libres, le Parlement commence à travailler normalement.

M. Fahrettin Kerim Gökay (Nouvelle Turquie) affirme la volonté de l'ensemble de la délégation turque de coopérer aux travaux du Conseil, conformément aux principes démocratiques de liberté de pensée et de conscience. La Révolution turque a tenu parole: le seul but recherché est l'élévation du niveau de vie du peuple turc de telle manière qu'il atteigne celui des autres nations européennes.

M. Roberto Lucifero d'Aprigliano (Ind. italien) a déclaré alors qu'il aurait voulu prendre la parole avant les représentants des quatre partis turcs et qu'il ne tiendrait pas compte de leurs propos dans son intervention.

M. Lucifero fait des réserves sur la régularité « de fond » de la délégation turque. Il estime que « dans quelque pays que ce soit, tant qu'un seul homme est en prison, tant qu'une seule famille souffre de l'anxiété et de l'humiliation pour des raisons d'opinion, la liberté et la démocratie n'existent pas ». Il s'abstient dans le vote sur la vérification des pouvoirs de la délégation turque.

M. Gülek regrette que M. Lucifero mette en doute la « régularité de fond » de la délégation turque. Il lui reproche de faire aujourd'hui des critiques de ce genre, alors qu'il ne s'est pas élevé contre les atteintes d'hier à la liberté démocratique. M. Gülek lui-même était alors emprisonné et son

élection à l'Assemblée était suspendue par la majorité turque du moment.

Au début de la séance suivante, M. Lucifero a déclaré que s'il avait été au courant de l'arrestation de M. Gülek, il serait intervenu avec la même énergie qu'aujourd'hui.

M. Gülek lui a reproché de ne pas s'être tenu informé des événements. Il a conclu en déclarant que, dans l'histoire de tous les pays, il est des événements dont on n'est pas toujours fier. Il s'en est produit en Italie qu'il n'évoquera pas. Quant à la Turquie, la Révolution, provoquée par des restrictions apportées aux libertés, a supprimé ces restrictions.

Bureau et Commission Permanente.

M. Lujo Toncic (Parti du Peuple autrichien) a présenté le rapport du Bureau et de la Commission Permanente.

Le Bureau a décidé de fixer la date d'ouverture de la prochaine session au 15 mai (fin de la première partie de session le 19 mai). Il a organisé le colloque du 16 décembre entre membres du Comité des Ministres et de l'Assemblée Consultative. Il a estimé enfin que la prochaine réunion commune entre membres de l'Assemblée Consultative et membres de l'Assemblée Parlementaire Européenne devrait avoir lieu avant la session de septembre.

La Commission Permanente a adopté une recommandation relative au statut consultatif à accorder à un certain nombre d'organisations non gouvernementales.

Communication du Président du Comité des Ministres.

Cette communication a été présentée par M. Evangelos Averoff, Ministre des Affaires Etrangères de Grèce et Président en exercice du Comité des Ministres. Elle consistait en un bilan des activités du Comité des Ministres.

Ont été commentés notamment: la signature de la Charte sociale à Turin, les travaux de l'Assemblée relatifs aux relations économiques européennes ainsi que l'intérêt que leur porte le Comité des Ministres, les conclusions du Comité sur l'affaire Nielsen, la fin du mandat du Comité de Hauts Fonctionnaires pour la simplification des formalités de frontière, la création et les premiers travaux du Conseil de Coopération Culturelle, le colloque entre membres du Comité des Ministres et de l'Assemblée Consultative.

Dans la deuxième partie de son exposé, M. Averoff a parlé du point de vue hellénique sur l'élargissement de la Communauté Economique Européenne.

Cet élargissement se déroule dans une atmosphère internationale alourdie par le problème de Berlin, symbole d'un problème plus vaste. Deux thèses s'affrontent: des pays ou des continents évoluent, une guerre idéologique acharnée a commencé. La Grèce — « notre position géographique nous rend intéressants, dit M. Averoff » — est soumise à la propagande, aux menaces, aux pressions de 20 émetteurs de radio installés derrière le rideau de fer.

Pour cette guerre idéologique qui continuera, quels sont nos points de force et de faiblesse? Notre plus grande faiblesse, c'est de nous laisser battre dans le domaine de la propagande idéologique. Une autre faiblesse, c'est la misère et le manque d'organisation de certaines régions de l'Orient. La force du monde libre, c'est sa puissance militaire; c'est aussi une plus claire conscience du danger; c'est encore l'effort de réorganisation de l'économie européenne.

Il semble régner, autour de cette question, un malaise dans toute l'Europe. M. Averoff estime que ce malaise n'est pas justifié, car l'Europe est en train d'accomplir une véritable révolution pacifique. Sans être pessimiste, il sera particulièrement heureux si, au terme de 4 ou 5 années, une politique agricole commune peut être fixée. Les retards sont dus à des difficultés objectives qu'il est impossible d'ignorer. Les ignorer équivaudrait à procéder à un élargissement mal étudié, cause de faiblesse pour le noyau communautaire et tout le monde libre.

A titre personnel, M. Averoff énonce alors quelques principes pour cet élargissement:

1) nous formons la grande famille du monde libre; les intérêts de tous doivent être servis et favorisés;

2) une adhésion ipso facto — du seul fait de la demande d'adhésion — est impossible. Chaque pays ou groupe de pays pose un cas spécial, exigeant une étude spéciale et un accord spécial;

3) la neutralité ne peut pas empêcher la collaboration avec la Communauté Economique Européenne;

4) ceux qui deviennent membres complets, et qui en acceptent les responsabilités, ne peuvent que jouir des mêmes droits. Le plan Fouchet contient donc une clause inadmissible — selon laquelle ne pourront être membres, dans le domaine politique, que les pays déjà membres de la C.E.C.A. et de l'Euratom. Cela équivaudrait à exclure du domaine politique des pays qui, ne produisant pas d'acier ou de charbon, ne sont pas membres de la C.E.C.A.

5) Le Marché Commun ne saurait s'élargir en dehors de l'Europe. Un tel élargissement nuirait à son unité et à son efficacité.

6) Les contacts et les collaborations avec les pays extra-européens (Etats-Unis, Canada) sont souhaitables.

7) Il faut renforcer le Conseil de l'Europe. La tâche est énorme et les questions soulevées sont innombrables. « C'est la collaboration des experts et des représentants de tous les pays intéressés qui peut donner l'élan, grand ou petit, à ces questions pour qu'elles avancent. Nul organisme ne s'y prête comme le Conseil de l'Europe. »

M. Ole Björn Kraft (cons. danois), Président de la Commission Culturelle, a félicité le Comité des Ministres d'avoir créé le Conseil de Coopération Culturelle dont il a commenté les premières activités. M. Kasim Gülek (Rép. du Peuple turc) est également intervenu pour remercier le Président du Comité des Ministres de son appui à la Turquie, candidate à l'association au Marché Commun.

Questions orales.

Dans l'après-midi du mercredi 17 janvier, le Président du Comité des Ministres, M. Averoff, a répondu aux questions orales posées par différents représentants.

M. Paul Struye (dém. chr. belge) demande si les pays membres du Conseil de l'Europe ne devraient pas se consulter sur la position à tenir au sein des Nations Unies sur des problèmes de grande envergure, tels que les récents événements du Congo et, en particulier, du Katanga.

Réponse:

L'idée de consultations préalables progresse chaque jour davantage et ces consultations sont déjà assez poussées entre pays européens de l'Alliance Atlantique. M. Averoff pense qu'elles devraient être élargies.

M. Hermod Lannung (social-libéral danois) constate que l'élargissement de la Communauté Economique Européenne fait se demander quel sort serait réservé au Conseil de l'Europe. En considération des importants travaux accomplis par le Conseil dans le domaine juridique, ne serait-il pas possible de concevoir une extension de ces activités suivant la méthode employée pour le domaine culturel, en convoquant un comité *ad hoc*?

Réponse:

Le Comité des Ministres estime que le domaine juridique se prête, en effet, à un développement des activités du Conseil de l'Europe, mais il n'a pas encore examiné la possibilité de convoquer un comité *ad hoc*.

M. Karl Czernetz (S.P.O. autrichien) voudrait savoir quels progrès le Comité des Ministres a accomplis dans l'étude et la mise en œuvre des projets de coopération intergouvernementale et quand il entend consulter l'Assemblée à ce sujet.

Réponse:

Les Ministres ont chargé les délégués d'explorer les différents domaines qui pourraient faire l'objet de propositions concrètes. Toutefois, en cette matière, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution récente de la coopération européenne qui aura certainement des répercussions sur l'avenir du Conseil de l'Europe.

M. Jean Albert-Sorel (indépendant français): Quelle suite les Ministres entendent-ils donner aux résolutions approuvées par la conférence des Ministres de la Justice sur la coopération européenne dans le domaine criminologique?

Réponse:

Le Comité des Ministres a mis cette question à l'étude, mais n'a pas encore pris de décision.

M. Franz Seidl (C.S.U. allemand): Pour quelles raisons le Comité des Ministres a-t-il rejeté la recommandation 295 sur la protection et le développement de l'autonomie locale. S'agit-il de motifs purement juridiques, ou bien de caractère politique?

Réponse:

Le Comité des Ministres a estimé que l'autonomie des collectivités locales ne rentre pas dans la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme qui protège les droits des individus et non des collectivités. Cette décision ne cache aucune arrière-pensée politique.

M. Roberto Lucifero (indépendant italien): Ainsi qu'il le fait depuis cinq ans, désire demander aux Ministres la suite donnée à la recommandation n° 135 sur la situation forestière en Europe.

Réponse:

Il faut reconnaître que les Ministres n'ont pas fait grand-chose dans ce domaine, mais qu'ils considèrent le problème trop important et trop technique pour pouvoir lui donner une résolution rapide. Le Comité des Ministres attend des réponses de l'O.C.D.E. et de la Communauté Economique Européenne. M. Averoff est d'accord avec M. Lucifero sur la nécessité de relancer l'agriculture auprès des Ministres du Conseil de l'Europe.

M. Karl Czernetz: Quelles décisions les Ministres entendent-ils prendre sur la question des langues officielles du Conseil de l'Europe?

Réponse:

La résolution 188 de l'Assemblée a été examinée, mais il n'a pas été possible de l'appliquer pour des raisons unique-

ment financières. Le cadeau fait par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne de deux équipements transportables pour l'interprétation simultanée pourra peut-être faciliter la solution de ce problème.

M. Hermod Lannung: Les gouvernements des Etats membres entendent-ils communiquer au Comité des Ministres les raisons pour lesquelles ils n'ont pas encore signé, ou ratifié, les Conventions et Accords du Conseil de l'Europe?

Réponse:

Le Comité des Ministres a l'intention de donner à l'Assemblée, dans son prochain rapport statutaire du mois de mai, tous les renseignements sur cette question.

Clôture de la treizième session.

L'Assemblée a adopté la proposition du Bureau de fixer l'ouverture de la quatorzième session au 15 mai. Le Président de l'Assemblée a déclaré close la treizième session ordinaire après avoir rappelé les progrès accomplis sur la voie de l'unité européenne au cours de l'année et surtout la demande d'adhésion au Marché Commun formulée par plusieurs pays du Conseil. **M. Federspiel** a également fait allusion à la crise de Berlin, à l'éventualité d'un développement de la Communauté Atlantique et au rôle du Conseil de l'Europe.

Au cours de la séance du jeudi matin 18 janvier, le Président de l'Assemblée Consultative a annoncé qu'il avait le grand regret de faire connaître que **M. Dunstan Curtis**, Secrétaire Général Adjoint du Conseil de l'Europe, avait prié le Comité des Ministres et l'Assemblée Consultative d'accepter sa démission qui prendrait effet à compter du 31 mars 1962.

M. Federspiel a rendu hommage à l'œuvre de pionnier accomplie par **M. Curtis**, **M. Roberto Lucifero d'Aprigliano**, au nom de tous les Présidents de Commissions et de tous les membres de l'Assemblée, a fait l'éloge de l'activité du Secrétaire Général Adjoint du Conseil de l'Europe. Pendant les différents débats, plusieurs orateurs se sont associés personnellement à ces éloges.

M. D. Curtis avait été élu par l'Assemblée en 1955 au rang de Secrétaire Général Adjoint. Il a été deux fois Secrétaire Général par intérim.

L'élection du successeur de **M. Curtis** doit avoir lieu lors de la première partie de la Quatorzième Session ordinaire, en mai prochain. Le choix de l'Assemblée devra se fixer sur une liste de candidatures transmises par le Comité des Ministres.

II. — QUESTIONS POLITIQUES

Politique européenne.

Le rapport de la Commission politique sur la politique européenne (Doc. 1392 et corr.) a été présenté à l'Assemblée le mercredi 17 janvier en fin de matinée par **M. Maurice Macmillan** (cons. britannique). Auparavant **M. Peter Kirk** (cons. britannique) s'était étonné qu'aucune recommandation ne soit jointe au rapport, et **M. Paul Struye** (soc. chr. belge), Président de la Commission politique, avait indiqué qu'il valait mieux ne pas abuser des résolutions et recommandations, car la session précédente étant encore proche, l'Assemblée risquait de se répéter.

Dans son exposé, le Rapporteur rappelle les termes de la résolution 204 adoptée en septembre dernier (voir « Nouvelles

du Conseil de l'Europe », 11^e année, n° 11, p. 106). Ils gardent toujours leur valeur. Cependant, en ce qui concerne le troisième point de la résolution — demande aux puissances occidentales d'engager des négociations avec le gouvernement soviétique sur l'ensemble du problème allemand — des divergences sont apparues à l'Ouest. Ces divergences, d'ailleurs, portent davantage sur la tactique et le moment favorable que sur le fond même de la négociation.

En ce qui concerne les tendances générales de la politique soviétique, le rapport de la Commission fait montre d'un optimisme modéré. En fait, différentes interprétations peuvent être données des événements qui se passent de l'autre côté du rideau de fer et qui ont trait à la situation de **M. Khrouchtchev** ou à l'influence réciproque de la Chine communiste et de l'URSS. Pour nous, il faut espérer que nos propres difficultés du moment ne nous paralyseront pas. Il est déjà réconfortant que les négociations sur le désarmement continuent. Nous pouvons espérer que des progrès seront faits non seulement dans la limitation des armes nucléaires, mais aussi dans le désarmement général.

Des problèmes tels que celui de Berlin peuvent être considérés comme difficiles et susceptibles d'entraîner des divergences de vues. Il n'en est pas de même du problème de la cohésion de l'Europe. Les événements du Congo ont démontré quelles étaient les lamentables conséquences de l'absence d'une attitude commune. Dans un paragraphe du rapport, la Commission suggère que les Etats d'Europe se consultent dans le cadre des Nations Unies tant que l'accord politique, prévu par la Commission Fouchet, ne sera pas conclu.

En ce qui concerne les négociations avec les Six, la Commission souhaite que l'Irlande puisse les entreprendre. Le problème de la neutralité est celui qui doit être traité dans l'immédiat. Son étude s'impose dans les tout prochains mois. Les données ont changé aujourd'hui et les positions doivent être révisées. Il faut, en quelque sorte, réadapter la notion de neutralité aux réalités de la vie moderne.

M. Macmillan conclut en faisant allusion au malaise dont a parlé **M. Averoff**. Ce malaise, comme l'a dit le Président du Comité des Ministres, ne paraît pas justifié. Il le serait si l'Europe se fermait au reste du monde. Il est donc essentiel de développer les relations avec les pays du tiers-monde, non pas en exerçant une sorte de charité, mais en facilitant leur développement et en multipliant avec eux les échanges commerciaux.

Le débat sur les différents problèmes de politique générale a occupé une partie des séances du mercredi après-midi et du jeudi matin. Les différentes interventions ont porté surtout sur les aspects politiques de la coopération économique européenne.

Aspects politiques de la coopération économique européenne.

Dès l'ouverture des débats, **M. Ludwig Steiner**, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Autriche, prend la parole.

M. Sven Harry Gustafson (lib. suédois) répond ensuite aux arguments de ceux qui voudraient refuser le statut d'associés aux pays neutres. Les Suédois sont prêts à aller beaucoup plus loin sur la voie de la coopération économique qu'ils ne l'étaient lorsqu'ils sont entrés dans la zone de libre échange. Les neutres ont choisi; c'est maintenant à la Communauté de dire si elle accepte de les considérer comme membres légitimes de la famille européenne.

M. Arthur Henderson (trav. britannique) est de plus en plus convaincu qu'il importe de ne pas creuser le fossé entre les pays démocratiques. Il n'y aura pas de sécurité européenne, ni de véritable Europe, s'il existe une coupure.

Intervention de M. Steiner, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Autriche.

M. Steiner a fait porter toute son intervention sur la partie du rapport de la Commission consacrée à la coopération économique européenne.

Il envisage l'évolution de la situation avec optimisme et expose quelques points particuliers en qualité de représentant d'un des trois pays neutres, membres de l'Association de Libre Echange. On peut compter, dit-il, sur une compréhension croissante du problème de la neutralité. En tout état de cause, la politique de l'Autriche ne l'a jamais empêchée et ne l'empêchera jamais d'adhérer au principe de la solidarité internationale. C'est dans cet esprit que l'Autriche est devenue membre des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Il est difficile de comprendre comment les neutres, par leur coopération économique avec la Communauté, pourraient menacer sérieusement les objectifs de celle-ci. Le danger, par contre, existerait si on écartait les neutres de la coopération et si on les exposait ainsi à un isolement politico-économique.

M. Steiner conçoit difficilement que l'on puisse évoquer l'idée de mettre les neutres devant le choix entre leur existence politique et l'abandon de leur neutralité. L'Europe ne pourrait que perdre, car si elle veut faire preuve de dynamisme, les pays limitrophes auront un rôle important à jouer.

En conclusion, le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Autriche rappelle que la grande œuvre du Conseil de l'Europe a été de poser le principe que les Etats européens ont entre eux plus d'affinités que de divergences. L'unification européenne ne peut être atteinte que par la solidarité active. Il est nécessaire d'arriver à ce stade où le sort du voisin ne nous laissera plus indifférent et où nous aiderons ceux qui se trouvent en difficulté.

M. Hermod Lannung (soc. lib. danois) fait observer que la solidarité européenne s'appuie sur une histoire et une tradition démocratique communes et sur un attachement semblable à l'unité européenne. Une solution qui ne satisferait pas tous les membres du Conseil de l'Europe conduirait fatalement à l'échec de l'idée d'unité européenne.

M. Aloïs Zimmer (dém. chr. allemand) demande qu'au printemps prochain l'Assemblée Consultative prenne position sur le « plan Fouchet », comme l'a fait l'Assemblée Parlementaire Européenne.

M. Carl Czernetz (soc. autrichien), sans illusion sur l'issue des pourparlers qui concernent Berlin, estime qu'il convient néanmoins de négocier dès maintenant, car c'est pendant les hostilités que la négociation a quelque utilité. Il faut que le monde libre renforce son alliance.

Des progrès importants sont en cours de réalisation sur le plan économique. Toutefois, les déclarations faites à Zurich par M. Hallstein, le récent discours de M. Spaak devant la C.I.S.L., l'intervention de M. Birkelbach à l'Assemblée Parlementaire Européenne, peuvent inquiéter les pays neutres. Il faut éviter de pousser tous les neutres dans une situation qui est celle de la Finlande et M. Czernetz craint que ce ne soit dans cette voie que l'on s'engage. Il regrette de ne pas pouvoir partager l'optimisme modéré de MM. Macmillan et Averoff, mais il espère pourtant que les négociations entre les trois neutres et la Communauté seront couronnées de succès.

Il se réjouit enfin de ce qu'a dit le Président du Comité des Ministres sur le renforcement du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe restera la seule enceinte où se retrouveront le plus grand nombre de pays européens libres. Il demeure irremplaçable.

Lord Grantchester (lib. britannique) insiste sur la nécessité de respecter la diversité des pays européens. Il est extrêmement souhaitable que la Suède, la Suisse et l'Autriche puissent associer leurs efforts à ceux de la Communauté Economique Européenne. D'ailleurs, la Grande-Bretagne ne pourrait guère envisager d'adhérer au Marché Commun si les neutres en étaient complètement exclus.

M. Weber (Suisse) défend les pays neutres contre les reproches qui sont le plus souvent formulés à leur égard. Il affirme leur volonté de coopérer sur le plan économique avec les autres pays européens dans l'intérêt même de l'Europe.

M. Gunnar Heckscher (cons. suédois), Président de la Commission Economique, demande que la Commission Economique soit informée des progrès des négociations au même titre que la Commission politique.

M. Ernst Wilhelm Meyer (soc. allemand) rappelle que la neutralité de certains pays est un apport positif pour l'Europe. Il espère que la Communauté économique s'étendra et se renforcera, mais que le Conseil de l'Europe conservera sa mission particulière pour nombre de questions culturelles, politiques et économiques.

M. Patrick Cummins (Fianna Fail irlandais) est reconnaissant à la Commission politique d'avoir souhaité que l'Irlande accède à la Communauté européenne. Les Irlandais sont convaincus que la solidarité économique aura fatalement des répercussions politiques.

M. Georges Margue (chr. soc. luxembourgeois) parle du projet Fouchet. On peut se demander quelle sera l'utilité d'une nouvelle organisation quand les buts qu'elle paraît s'assigner sont déjà ceux d'autres organisations existantes. S'agira-t-il d'adopter une politique étrangère commune? Il ne semble pas que cela soit possible dans le cadre des Seize et on ne voit pas quel intérêt présenteraient des consultations de ce genre si on en exclut la Grande-Bretagne. S'agira-t-il d'une politique commune de défense? L'Union de l'Europe Occidentale a été justement créée dans ce but. S'agira-t-il enfin de la sauvegarde des droits de l'homme et de la coopération culturelle? Pourquoi faudrait-il une union à Six alors qu'une construction a été édiflée qui donne toute satisfaction dans le cadre des Seize.

M. Margue estime que le plan Fouchet présente cependant des avantages qui pourraient être mis mieux en lumière lors de la prochaine session.

M. Horace King (trav. britannique) insiste surtout sur la nécessité pour le monde libre de faire une véritable propagande démontrant que la recherche de la vérité n'est possible que dans la liberté.

M. Kjell Bondevik (pop. chr. norvégien) déclare qu'en face du danger croissant de la menace communiste, on ne doit laisser passer aucune occasion de construire l'Europe.

M. Philippe Le Hodey (soc. chr. belge) estime que la Suisse et l'Autriche ne sont pas des pays neutres et ne sont pas davantage des pays neutralistes. Ils sont libres et partisans de la démocratie comme les autres pays européens. Ce sont des pays indépendants.

S'ils sont indépendants et s'ils veulent le rester, ils ne peuvent pas entrer dans une organisation communautaire à règles strictes. Il leur est possible de s'associer au Marché Commun et il est même souhaitable qu'ils le fassent. L'Assemblée Parlementaire Européenne a déclaré que l'association devait être offerte sans condition politique et que les

pays d'Afrique, neutralistes, devaient être associés. Il est donc logique que l'association soit également possible à des pays européens. Le Marché Commun doit avoir d'ailleurs d'autres ambitions. Il doit prévoir l'époque où, suffisamment fort et suffisamment unifié, il pourra offrir des accords de coopération aux pays européens situés derrière le rideau de fer.

Faisant allusion au malaise dont parlait M. Averoff, M. Le Hodey conclut en souhaitant que les négociations soient entamées rapidement, de façon que ce malaise se dissipe.

M. Kasim Gülek (Républ. du Peuple turc) indique que la Turquie s'intéresse beaucoup au Marché Commun actuel et s'attachera bientôt à définir les liens qu'elle aura avec lui.

M. Robert Chichester-Clark (Ulster Un. britannique) évoque dans son exposé l'association de l'Irlande à la Communauté Economique.

M. Fahrettin Kerim Gökay (Nouvelle Turquie) insiste surtout sur la nécessité de mettre en valeur et de faire connaître davantage par l'opinion les différents aspects de l'activité européenne pour contrebalancer l'intense propagande qui est faite de l'autre côté du rideau de fer.

Berlin.

M. Ronald Russell (cons. britannique) vient de visiter Berlin avec une délégation du Conseil de l'Europe. Il a pu constater sur place combien l'URSS opprimait l'Allemagne de l'Est. Il estime que la « République démocratique d'Allemagne » a abouti à un échec, étant donné le grand nombre d'Allemands qui cherchent à se rendre à l'Ouest. Il convient de faire de la publicité sur cet échec du communisme en Europe, car le communisme soviétique a trop longtemps gardé le monopole de la propagande.

M. Otto von Bismarck (dém. chr. allemand) estime que le climat politique n'a peut-être pas changé beaucoup à Berlin, mais que l'atmosphère psychologique est très différente. Sans ignorer les menaces qui pèsent sur la Finlande, Berlin apparaît comme le point le plus exposé de l'Europe. Le problème de Berlin conditionne d'ailleurs celui de la réunification de l'Allemagne et celui de la libération des pays opprimés.

Congo.

Au cours du débat politique, M. Lionel O. Booth (Fianna Fail irlandais) a reproché à M. Struye d'avoir porté — dans son intervention — des accusations contre certaines troupes de l'ONU à propos de l'affaire du Congo.

M. Struye a indiqué qu'il n'avait en aucune façon fait allusion à l'attitude du Gouvernement irlandais. Ce qu'il a regretté, c'est qu'il n'y ait pas eu, de la part des gouvernements, membres du Conseil de l'Europe, un effort de coordination et un effort de coopération politique.

Il n'a pas déclaré que des agents ou soldats des Nations Unies se seraient rendus coupables de certains crimes, mais il a indiqué que des accusations avaient été formulées et qu'il était impossible de l'ignorer. Ce faisant, M. Struye ajoute qu'il peut affirmer que rien de ce qu'il a dit ne dépasse le droit strict d'un membre de l'Assemblée.

M. Lujo Toncic (Parti du Peuple autrichien), évoquant l'absence de coordination de la politique européenne au Congo, parle de l'organisation des Nations Unies elle-même. Elle a toujours été et elle reste toujours un simple instrument que les gouvernements utilisent à leur guise. Les Nations Unies ont perdu peu à peu toute autorité, parce qu'on a abusé du droit de veto au Conseil de Sécurité, parce que les résolutions de l'Assemblée Générale n'ont pas été respectées, parce que les principes mêmes sur lesquels repose l'ONU sont violés. L'Organisation a perdu une de ses raisons d'être quand elle s'est révélée incapable de protéger contre l'agresseur les victimes d'une agression.

L'ONU cependant doit être maintenue, car elle comporte des institutions indispensables, mais elle ne reprendra son sens que si ses membres se conforment aux dispositions de la Charte et à leur esprit.

M. Struye, parlant au nom de M. Macmillan, a tiré les conclusions du débat. Première conclusion: l'Assemblée a été unanime à se féliciter de l'accord qui s'est établi à Bruxelles entre les six pays du Marché Commun. Elle est certainement aussi unanime à souhaiter que les négociations entre la Grande-Bretagne et les Six aboutissent à des résultats aussi favorables que ceux que les Six ont pu enregistrer entre eux. En ce qui concerne la neutralité, M. Struye indique qu'il faut travailler conformément à l'esprit que le Président du Comité des Ministres a résumé dans cette déclaration: « La neutralité ne peut pas empêcher la collaboration avec la Communauté Economique Européenne. Quelles doivent être la forme et l'étendue de la collaboration, je ne saurais le préciser, je dirai simplement que la collaboration doit être équitable. »

Autre conclusion: c'est le désir de cette Assemblée de voir le Comité des Ministres consacrer plus d'efforts que par le passé pour adopter une attitude commune devant les grands problèmes de la politique internationale.

Enfin, il se dégage de ce débat qu'un effort doit être réalisé pour arriver à une plus large coopération et que c'est le cadre du Conseil de l'Europe qui est le plus indiqué pour entreprendre cet effort.

A la demande du Président de l'Assemblée, le Président du Comité des Ministres a présenté quelques observations.

Il a tout d'abord constaté que, dans cette lutte entre les deux mondes, l'arme idéologique a été négligée et qu'elle doit être utilisée à plein. L'unité dans nos conceptions ne suffit pas, elle doit se traduire par des réalités tangibles et il incombe aux parlementaires d'agir auprès des gouvernements pour que des actes succèdent aux discours.

M. Averoff ne croit pas beaucoup au désarmement. En fait, jusqu'à présent, il a été surtout une arme beaucoup mieux utilisée au-delà du rideau de fer que chez nous. Souvent, on nous reproche de n'avoir aucune idéologie; en fait, notre idéologie est plus réaliste que celle du monde communiste. Il suffit, pour s'en rendre compte, de penser à l'œuvre considérable accomplie par notre régime sur le plan matériel et moral. Quant à l'élargissement du Marché Commun, le Président du Comité des Ministres constate que les opinions diffèrent peu et qu'il s'agit pratiquement d'optimisme ou de pessimisme dans l'interprétation de la volonté des Six. Les difficultés qui apparaissent sont de plusieurs ordres. Il en est de concrètes sur le plan administratif par suite de l'énorme tâche à accomplir et de la limitation numérique du personnel qualifié. Il en est d'autres qui viennent de la nature même des problèmes que les Six ont à résoudre. Une autre cause du retard dans l'élargissement du Marché Commun, c'est l'attention qu'on doit apporter à son étude.

M. Averoff conclut en faisant allusion à la nécessité du Conseil de l'Europe pour l'évolution du monde et pour celle du vieux continent. Le Conseil, dans certains domaines, a obtenu des résultats très concrets et très vastes — par exemple avec l'établissement de son réseau de conventions; s'il pouvait formuler des propositions réalistes pour la réorganisation des Nations Unies, il ferait œuvre utile, en même temps qu'il rehausserait son prestige. Le Président du Comité des Ministres suggère la possibilité de créer une commission pour procéder à cette étude.

III. — QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Relations économiques européennes.

Le rapport sur les relations économiques européennes (Doc. 1387) a été présenté dans l'après-midi du jeudi 18 janvier par M. Hendrick Vos (trav. néerlandais).

Le rapporteur estime que la décision des Ministres des Six de passer à la seconde étape de la mise en application du Traité de Rome a une extrême importance politique. Il examine les effets de cette décision sous quatre aspects : conséquences pour les Six, pour la politique agricole, incidences sur les négociations, répercussion sur le reste du monde.

Il est remarquable que la décision des Six ait été prise au bout de la période minimum prévue (4ans). Elle exigeait l'unanimité, mais par la suite, les étapes seront plus faciles et la Commission aura de plus grands pouvoirs. Il ne faut pas cependant oublier que les Six, en progrès rapides pour le désarmement tarifaire, ont un certain retard en matière sociale, dans le domaine des transports et dans celui de l'agriculture.

Il est souhaitable que les objectifs à atteindre au cours de la seconde période soient étudiés de façon précise. Les Six doivent savoir sur quels points principaux faire porter leurs efforts et les pays qui veulent adhérer au Marché Commun doivent mesurer exactement ce que l'on attend d'eux.

Il a été prouvé que les questions agricoles étaient les plus ardues. Elles affectent 20% de la population active. Elles ont porté non seulement sur les prix, mais sur le fonds d'orientation et de garantie et sur les clauses de sauvegarde. La Commission étudiera, au cours de la session de mai, les incidences de ces décisions.

Les incidences sur les négociations en cours sont également très importantes. Un échec aurait sans doute empêché le Royaume-Uni de se joindre aux autres pays de la Communauté. Les négociations peuvent se poursuivre. Elles ne seront cependant pas faciles. En effet, le Royaume-Uni et le Danemark devront tenir compte de la position arrêtée par les Six en ce qui concerne l'agriculture. Etant donné ces difficultés, le rapporteur ne pense pas qu'il sera possible d'abrégier la deuxième et la troisième étape de la période transitoire. Il se demande s'il ne conviendrait pas de donner la priorité aux négociations en vue de l'accession du Royaume-Uni au Marché Commun. Des réunions d'information seraient simultanément organisées avec d'autres pays.

Le rapporteur examine le cas de la Norvège, celui de l'Irlande où la pierre d'achoppement sera peut-être le désarmement tarifaire. L'adhésion de la Suède, de l'Autriche et de la Confédération Helvétique pose le problème de la neutralité. Ces trois pays ont exprimé le désir de contribuer à la formation d'un marché européen intégré ce qui impliquera, après une période transitoire, un tarif extérieur commun et une politique agricole commune. Les implications politiques du Marché Commun ne seront pas forcément en contradiction avec la neutralité.

La décision des Six aura enfin une influence sur la position des Etats-Unis. Le Président Kennedy a demandé les pouvoirs nécessaires pour abaisser les tarifs douaniers. Si les Six parviennent à négocier avec les Etats-Unis une réduction réciproque des droits de douane, l'accord sera automatiquement étendu à tous les pays du GATT qui se prévaudront de la clause de la nation la plus favorisée. Ainsi entre-t-on dans une période de grandes décisions.

Prigent la parole dans le débat M. Anthony Kershaw (cons. britannique) — hostile à une rigide application du Traité de Rome qui emprisonnerait les neutres dans la politique de la Communauté; M. Haim Zadok (Observateur israélien) — interprète des préoccupations de son pays en présence des nouveaux développements de la situation économique; M. Anne Vondeling (trav. néerlandais) partisan d'un renforcement des liens supranationaux; M. Günther Serres (dém. chr. allemand) partisan d'une accélération de la période transitoire et d'une politique plus libérale à l'égard des membres de l'Association Européenne de Libre Echange; M. Finn Moe (trav. norvégien), qui indiqua que la Norvège serait à même de prendre une décision au mois de mars; M. Eoin Ryan (Fianna Fail irlandais) qui demanda une grande souplesse et la plus extrême bienveillance de la part de ceux qui examinent les candidatures nouvelles.

M. Gunnar Heckscher (cons. suédois), Président de la Commission économique, félicite les Six de leur décision qui démontre la vitalité de la Communauté et sa capacité à trouver des solutions pratiques à des problèmes concrets. Il rappelle ensuite l'évolution des débats de l'Assemblée Consultative qui ont porté successivement sur les relations entre les Six et les Neuf, sur les relations entre la Communauté Européenne de Libre Echange, sur les relations entre la Communauté Européenne et le Royaume-Uni.

Aujourd'hui, le débat porte sur les relations entre la Communauté et les pays autres que le Royaume-Uni et le Danemark, considérés tous deux comme futurs membres.

M. Heckscher fait alors état d'un rapport présenté par M. Birkelbach à l'Assemblée Parlementaire Européenne, rapport dont les idées se rapprochent de celles qui ont été exposées récemment par MM. Spaak et Hallstein. Le rapport de M. Birkelbach, suivant un journal suisse, semble indiquer qu'il n'existe pas de droit de participation ou d'association à la Communauté et que les Six sont, en quelque sorte, seuls maîtres de décider des adhésions ou des associations futures. Les pays qui ne sont pas membres de l'O.T.A.N., par exemple, pourraient obtenir des accords commerciaux, mais rien de plus. Il faut faire mieux et ne pas se contenter d'admettre, un peu par condescendance, les pays non membres de l'O.T.A.N. au Club européen. Ils doivent participer véritablement à la vie économique commune.

Le Président de la Commission économique estime qu'il faut peut-être prêter un peu moins d'attention à la procédure des négociations pour mieux se consacrer aux problèmes de fond eux-mêmes. Il sera nécessaire de préciser quelle politique agricole commune il faut instituer. Faut-il essayer de couvrir les seuls besoins des consommateurs européens et tendre à l'autarcie, ou bien doit-on chercher à écouler une grande partie de la production sur les marchés extérieurs? Ce sont de tels problèmes que la Commission économique devrait étudier. Il est indispensable également de faire par exemple une étude comparative systématique du marché américain et du futur marché européen.

M. Vos, Rapporteur, répond ensuite aux diverses interventions et précise le contenu du projet de résolution, présenté par la Commission.

M. Trigve Bull (trav. norvégien) déclare qu'il ne votera pas pour le projet de résolution à cause du paragraphe 9 ainsi rédigé : « (L'Assemblée)... s'inquiète de constater que la Norvège n'a pas encore pris position au sujet de ses relations avec la Communauté Economique Européenne. » L'Assemblée vote la suppression de ce paragraphe — suppression admise par la Commission.

M. Robert Abdesselam (U.R. français) affirme l'accord complet de la plupart des membres de la délégation française.

La résolution et la directive sont adoptées à l'unanimité [Résolution 220, voir p. 24, Directive 196, voir p. 24].

Vins et spiritueux.

Le rapport de la Commission de l'agriculture sur la Conférence européenne des Vins et Spiritueux (Doc. 1400) a été présenté par M. Jean Sourbet (ind. français) le jeudi matin 18 janvier.

Dans son exposé, le Rapporteur commente les résultats des conférences de 1960 et 1961, ainsi que de la Conférence des Brasseurs de novembre 1961. Dans ce domaine extrêmement délicat, soumis à des régimes très différents selon les pays, le Conseil a accompli une œuvre éminemment utile.

M. Roberto Lucifero d'Aprigliano (ind. italien), Président de la Commission de l'Agriculture, rend hommage au Comité des Ministres, à qui l'Assemblée peut et doit exprimer sa gratitude pour la compréhension dont il a fait preuve et pour l'initiative encourageante qu'il a prise.

La Directive n° 195 a été adoptée. L'Assemblée charge la Commission de l'Agriculture de préparer pour le printemps prochain une troisième réunion de la Conférence.

Campagne Mondiale contre la Faim.

Le rapport de la Commission de l'Agriculture sur la Campagne Mondiale contre la Faim (Doc. 1391) a été présenté le mardi matin, 16 janvier, par M. Pierre Bourgoïn (U.N.R. français).

Après avoir exposé les risques du déséquilibre entre les niveaux de vie des hommes, le Rapporteur parle de l'action entreprise par les peuples opulents en faveur des peuples sous-développés.

On a calculé qu'en l'an 2000, la population du globe aura atteint 6 milliards d'unités. 80% de ces 6 milliards habiteront les pays actuellement sous-développés. Il est facile de prévoir tous les drames de la faim qu'impliquent ces chiffres. Pour les pays qui ont de gros retards dans leur organisation, le problème consiste à donner aux hommes les compétences techniques qui leur manquent. La réalisation de ce programme se heurte à la susceptibilité de ceux à qui il est proposé. La F.A.O. s'est attachée à organiser une action en établissant des priorités suivant l'urgence des problèmes à résoudre. Le Directeur de cette organisation a fait approuver le principe d'une Campagne Mondiale contre la Faim qui se déroulerait de 1960 à 1965. Cette Campagne se propose de démontrer que le seul moyen d'aboutir consiste à mettre les peuples déshérités en état de se suffire à eux-mêmes. Elle est menée simultanément sur trois fronts: information et éducation, recherches, études des projets d'action.

Prigent la parole dans le débat: Sir Anthony Esmonde (Fine Gael irlandais), Hans August Lückner (dém. chr. allemand), Lord Stonehaven (cons. britannique), MM. Ludovico Montini (dém. chr. italien), Marius Moutet (soc. français), Robert Mathew (cons. britannique), John Hynd (trav. britannique), Roberto Lucifero d'Aprigliano (ind. italien).

Le projet de recommandation a été adopté par 87 voix contre 1 et 2 abstentions lors de la séance suivante (Recommandation n° 306, voir p. 24).

L'Assemblée a mis en discussion, dans l'après-midi du jeudi 19 janvier, une proposition de directive relative à la Campagne Mondiale contre la Faim (Doc. 1398).

M. Roberto Lucifero d'Aprigliano, Président de la Commission de l'Agriculture, a évoqué la Campagne Mondiale de la F.A.O. contre la Faim. Le Directeur général de cette organisation a proposé un fonds d'utilisation des excédents de produits alimentaires d'origine agricole. Ce fonds, d'un montant de 100 millions de dollars, a été créé. La Commission de l'Agriculture estime qu'il serait intéressant de suivre ce problème, c'est la raison pour laquelle elle a demandé que l'Assemblée l'en saisisse.

La Directive rédigée dans ce sens est adoptée. (Directive n° 197).

Droit successoral (Doc. 1399 rév.).

Le jeudi 18 janvier, dans l'après-midi, l'Assemblée a adopté sans débat un projet de directive de la Commission de l'Agriculture, présenté par M. Lucifero et plusieurs de ses collègues. (Directive n° 198).

Suivant ce projet, la Commission de l'Agriculture est chargée d'étudier les propositions de la C.E.A. relatives au droit successoral paysan, d'étudier le programme connexe du remembrement des parcelles agricoles en vue de créer des exploitations saines et d'en faire rapport à l'Assemblée.

IV. — QUESTIONS JURIDIQUES

Libre circulation de matériel éducatif.

Le mardi 16 janvier 1962, dans l'après-midi, l'Assemblée a examiné le rapport présenté par la Commission juridique sur la libre circulation de matériel éducatif (Doc. 1386).

Le Rapporteur de la Commission, M. Camille Linden (dém. luxembourgeois), a fait allusion à l'accord conclu entre les pays membres de l'U.N.E.S.C.O. et ratifié par 33 pays. Après avoir résumé cet accord et rappelé deux nouvelles conventions douanières mises au point en juin 1961 par le Conseil de Coopération douanière avec le concours de la Commission Economique pour l'Europe et de l'U.N.E.S.C.O., le Rapporteur déclare que la Commission a jugé inutile de proposer la signature d'un nouvel accord semblable. La recommandation qu'il présente à l'Assemblée invite les gouvernements membres du Conseil de l'Europe à signer et à ratifier les trois conventions existantes.

M. Ole Björn Kraft (cons. danois), Président de la Commission culturelle, a approuvé entièrement le Rapporteur et, le débat étant clos, la recommandation soumise à l'Assemblée par la Commission juridique, a été adoptée à l'unanimité. (Recommandation N° 308).

Répertoires de la pratique des Etats en matière de droit international public.

Dans la même séance, l'Assemblée a examiné le rapport de la Commission juridique sur les Répertoires de la pratique des Etats en matière de droit international public (Doc. 1385). Le Rapporteur de la Commission, M. Lujó Tonic (Parti du peuple autrichien), a rappelé que le Comité des Ministres avait demandé à l'Assemblée d'établir un programme de recherches concrètes dans ce domaine.

MM. Robert Mathew (cons. britannique) et Hermod Lanung (soc. lib. danois) ont pris ensuite la parole, soulignant la nécessité d'une action dans ce domaine, afin de mettre les sources du droit international public à la disposition d'un plus grand nombre de gens. C'est l'objet du répertoire envisagé. La discussion étant close, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une recommandation présentée par la Commission, selon laquelle les Ministres doivent demander aux Gouvernements de faciliter la publication de répertoires de leurs correspondants diplomatiques et des autres textes constituant des sources internationales, et d'autoriser la création d'un comité consultatif d'experts qui coordonnerait les projets nationaux relatifs à la publication des répertoires et mettrait en commun l'expérience acquise dans leur réalisation (Recommandation N° 309).

Suppression de postes dans les organisations européennes et indemnisation des intéressés.

Le même jour, la Commission juridique a présenté à l'Assemblée son rapport sur la suppression de postes dans

les organisations européennes et l'indemnisation des intéressés. (Doc. 1383 et corr.)

M. Adolf **Molter** (soc. belge), Rapporteur de la Commission juridique, a rappelé la question posée au cours du débat du mois de septembre par M. Anthonie **Duynstee** (pop. cath. néerlandais) quant à l'indemnité à payer au personnel de l'O.E.C.E. qui avait reçu un avis de licenciement.

La Commission juridique se croit en droit de se préoccuper des indemnités accordées aux fonctionnaires des organisations internationales licenciés. Si l'on désire s'assurer la collaboration d'un personnel de valeur, il est inconcevable que des personnes soient engagées sans statut comme c'est le cas au Conseil de l'Europe et dans bien d'autres organisations internationales.

Après des interventions de MM. Hermod **Lannung** (soc. lib. danois) et Aloïs **Zimmer** (C.D.U. allemand), la recommandation présentée par la Commission juridique dans le sens indiqué par le Rapporteur a été adoptée ensuite à l'unanimité (**Recommandation N° 310**, voir p. 24).

Arrestation de quatre fonctionnaires français par la République Arabe Unie.

Au cours de la séance du mercredi 17 janvier à 15 heures, une motion sur l'arrestation, la détention et la mise en accusation de quatre fonctionnaires français par la République Arabe Unie a été présentée, suivant la procédure d'urgence, par des membres de la Commission juridique.

M. Robert **Mathew** (cons. britannique) a rappelé les faits: quatre fonctionnaires français, appartenant à la commission de liquidation des biens français en Egypte, ont été arrêtés, détenus et mis en accusation par les autorités de la République Arabe Unie. Par accord entre la France et la République Arabe Unie, les membres de cette Commission jouissaient d'un certain nombre de privilèges et notamment de l'exemption juridictionnelle. La République Arabe Unie a donc violé les règles du droit international ainsi que les dispositions d'un accord particulier. Des actes de ce genre compromettent dangereusement les relations internationales.

Prirent la parole dans le débat: MM. Francesco **Massimo Lancellotti** (Groupe Mixte italien), Jean **Albert-Sorel** (ind. français), Marius **Moutet** (soc. français), René **Radius** (UNR français), Roberto **Lucifero d'Aprigliano** (ind. italien) et Glafcos **Clerides** (Cypriote grec).

La résolution fut adoptée à l'unanimité (**Résolution n° 219**). M. Per **Federspiel**, Président de l'Assemblée Consultative, a envoyé le 18 janvier un télégramme au Président Gamal Abdul **Nasser** pour l'informer de ce vote, ainsi que de la teneur de la résolution dont voici le texte:

Résolution 219

L'Assemblée,

Considérant que, dans la nuit du 23 au 24 novembre 1961, quatre fonctionnaires français en mission temporaire en République Arabe Unie et y jouissant de l'immunité contre toute poursuite judiciaire, ont été arrêtés par les autorités de cette République, qu'il sont, depuis lors, détenus et ont été mis en accusation;

Considérant que cette action est contraire tant à la pratique des Etats qu'aux règles générales du Droit des Gens et aux accords particuliers passés entre la République Arabe Unie et la France;

Proteste contre cette action et demande au Gouvernement de la République Arabe Unie la cessation de toute poursuite et la mise en liberté immédiate des fonctionnaires intéressés afin qu'ils puissent regagner leur pays d'origine.

Légalisation des actes publics étrangers.

L'Assemblée a examiné ensuite le rapport de la Commission juridique sur la convention concernant la suppression de l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers. (Doc. 1384.)

M. Hermod **Lannung** (soc. lib. danois), suppléant de M. Jan J. **Schmal** (chrét. hist. néerlandais), Rapporteur de la Commission, a présenté, au nom de celle-ci, le rapport et la recommandation à l'Assemblée. Cette recommandation tend à faire ratifier par les Etats membres la convention élaborée en 1960 à la Conférence de La Haye concernant la suppression de la légalisation des actes publics étrangers. Il insiste cependant sur le problème du contrôle: pour établir l'authenticité d'un document douteux, on devra s'adresser à l'autorité qui l'a émis. La recommandation présentée par la Commission juridique a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée. (**Recommandation N° 311**.)

V. — QUESTIONS SOCIALES

Charte sociale européenne.

Le mardi 16 janvier, dans l'après-midi, M. Adolph **Molter** (soc. belge), Rapporteur de la Commission sociale, a présenté, au nom de celle-ci, le rapport sur la Charte sociale européenne (Doc. 1382).

Après s'être réjoui de la signature de la Charte sociale européenne à Turin, le 18 octobre 1961, et avoir souligné le rôle de l'Assemblée Consultative comme organe de contrôle, le Rapporteur a regretté que certains amendements proposés par l'Assemblée aient été rejetés dans la rédaction définitive de la Charte.

Au cours du débat qui a eu lieu ensuite, ont pris la parole MM. Ludovico **Montini** (dém. chr. italien), Auguste **Pinton** (gauche dém. français) qui souhaite qu'en ce qui concerne l'application de la Charte sociale, ce domaine relève de la compétence des Ministres des Affaires sociales, M^{me} Elinor **Hubert** (soc. allemand), MM. Hans **Schütz** (C.D.U. allemande), Carlo **Reposi** (dém. chr. italien) et M^{me} Hélène **Weber** (C.D.U. allemande).

Après que M. **Molter** eut répondu aux divers orateurs, la **Résolution 218** a été adoptée à l'unanimité. Par cette résolution, l'Assemblée demande au Comité des Ministres de transmettre la communication de la Commission sociale et les commentaires au Comité social.

Office Européen de Cinémathèque et de Matériel pédagogique.

Le même jour, dans l'après-midi, l'Assemblée a entendu M. Ludovico **Montini** (dém. chr. italien) présenter le Rapport de la Commission sociale sur la création d'un Office Européen de Cinémathèque et de Matériel pédagogique concernant l'orientation et la formation professionnelle (Doc. 1388).

Le Rapporteur a souligné l'importance de plus en plus grande de la formation professionnelle dans le monde. Sans doute la question a déjà été étudiée par la Commission économique et sociale des Nations Unies, mais il convient d'entreprendre une action européenne et de créer un office européen qui aiderait la formation professionnelle en utilisant les moyens audio-visuels.

La **Recommandation 307**, portant sur la création de l'Office, et demandant au Comité des Ministres de voter les crédits nécessaires a été acceptée à l'unanimité sans débat.

TEXTES ADOPTÉS

Recommandation 306

Campagne mondiale contre la faim.

L'Assemblée...

1) **RECOMMANDE AU COMITE DES MINISTRES** d'agir pour que les gouvernements membres appuient activement la « Campagne » : en fournissant une aide financière; en prêtant assistance aux Comités nationaux et aux organisations non gouvernementales; en facilitant la propagande faite en faveur de celle-ci; en chargeant les départements ministériels compétents d'apporter leur contribution à cette tâche;

2) **DECIDE** d'inviter les représentants à user de leur influence pour appuyer la « Campagne » par des interventions au sein de leurs parlements et en participant aux travaux des Comités nationaux ainsi qu'à la propagande faite dans leurs pays respectifs;

3) **MANDATE** son Groupe de travail permanent chargé des relations avec les parlements nationaux pour qu'il prenne toutes mesures susceptibles d'éveiller l'intérêt et de susciter des appuis en faveur de la « Campagne » au sein des parlements nationaux des divers Etats membres et charge sa Commission de l'Agriculture de poursuivre toute action qu'elle jugera utile à cet effet.

Recommandation 310

Suppression de postes dans les organisations européennes.

L'Assemblée...

I. (Dans le cas particulier de l'O.E.C.E.)

Ayant eu connaissance des conditions d'indemnisation fixées par le Conseil de l'O.C.D.E. pour les fonctionnaires de l'O.E.C.E. qui sont licenciés par suite de la transformation de cette Organisation;

1) **EXPRIME** sa conviction que les conditions d'indemnisation offertes sont insuffisantes pour des fonctionnaires qui, dans certains cas, ont consacré un grand nombre de leurs années d'activité au service de l'O.E.C.E. — et plus particulièrement pour ceux qui ont maintenant atteint un âge où il devient plus difficile de retrouver un emploi;

2) **RECOMMANDE** au Comité des Ministres d'inviter le Conseil de l'O.C.D.E. à reprendre l'examen de la question, en vue d'accorder une indemnité plus équitable.

II. (Comme règle générale pour l'avenir.)

RECOMMANDE AU COMITE DES MINISTRES:

a) que les gouvernements membres fassent adopter par d'autres organisations européennes les principes énoncés en matière de licenciement pour cause de suppression d'emploi, à l'article 34 du Statut du Personnel de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et à l'article 40 du projet de Statut des fonctionnaires de la Communauté Economique Européenne et de l'Euratom;

b) d'établir sans délai un tel règlement pour le personnel du Conseil de l'Europe et de le soumettre pour avis à l'Assemblée, à l'ouverture de sa quatorzième session.

III.

Considérant que les fonctionnaires dont les services dans une organisation européenne ont donné satisfaction, devraient bénéficier d'une priorité lorsque des emplois appropriés deviennent vacants dans d'autres organisations européennes,

RECOMMANDE AU COMITE DES MINISTRES:

que, lorsque des vacances se produisent dans des organisations européennes et qu'il n'existe, dans le personnel en fonctions, aucun candidat remplissant les conditions requises, de sorte qu'il faut recourir au recrutement extérieur, la priorité soit donnée aux anciens fonctionnaires d'autres organisations européennes, dont les contrats ont été résiliés, mais dont les services ont été reconnus satisfaisants.

Résolution 220

Relations économiques européennes.

L'Assemblée,

1) Accueille avec une grande satisfaction les décisions adoptées ces dernières semaines par le Conseil de la C.E.E., en particulier celles qui ont conduit à l'adoption d'une politique agricole commune et au passage à la deuxième étape de la période transitoire du Marché commun à partir du 1^{er} janvier 1962;

2) Considère que ces décisions, fruit d'une volonté politique d'union, marquent un progrès décisif dans la construction de l'Europe communautaire;

3) Estime que la C.E.E. se trouve ainsi placée dans une position qui lui permet de consacrer désormais une plus grande partie de ses efforts à l'avancement des négociations avec les autres pays européens et lui impose en même temps une responsabilité accrue;

4) Souhaite que la volonté politique d'aboutir, qui a permis aux Six de surmonter leurs difficultés internes, inspire également tous les partenaires des prochaines négociations entre la C.E.E. et d'autres pays européens et les conduise à conclure aussi rapidement que possible les accords d'adhésion ou d'association qui sont l'objectif de ces négociations;

5) Se réjouit d'apprendre que les négociations entre la C.E.E. d'une part, le Royaume-Uni et le Danemark, d'autre part, se sont engagées activement et dans un esprit de compréhension mutuelle;

6) Souhaite qu'il en soit de même dès les prochaines semaines en ce qui concerne l'Irlande;

7) Se félicite de la démarche accomplie par les Gouvernements de l'Autriche, de la Suède et de la Suisse en vue d'entrer à leur tour en négociations avec la C.E.E. pour déterminer les conditions de leur association au Marché commun;

8) Est d'avis qu'il appartient au Conseil de l'Europe qui, seul, groupe tous les pays en cause, de suivre attentivement la progression de toutes les négociations concernant l'extension de la C.E.E. à de nouveaux pays européens, demande que l'Assemblée soit régulièrement informée par la C.E.E. du développement des négociations, comme le sera l'O.C.D.E.; et exprime le vœu que les gouvernements intéressés, ainsi que la Commission de la C.E.E. participent activement aux débats que l'Assemblée consacrera à ces questions dans ses prochaines sessions.

Directive 196

Répercussions atlantiques d'une extension du Marché commun.

L'Assemblée...

CHARGE la Commission économique d'étudier la question de l'évolution future des relations commerciales et économiques entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis, en tenant compte des intérêts commerciaux des autres pays, et de lui faire rapport en temps utile.

DANS CE N° : LOUIS ARMAND, GEORGES VEDEL

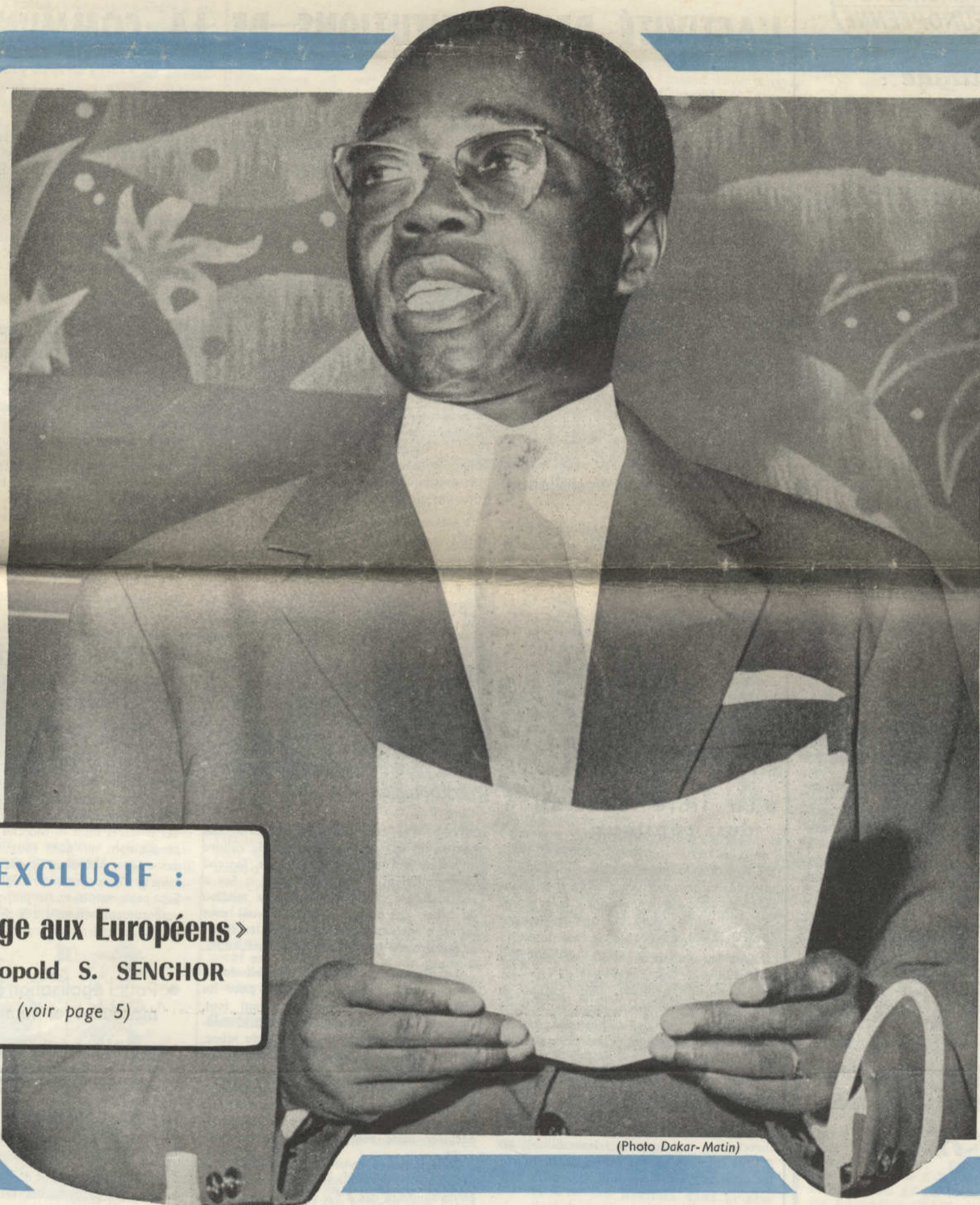


COMMUNAUTÉ

MARCHÉ COMMUN C.E.C.A. EURATOM

EUROPÉENNE

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION, 61, rue des Belles-Feuilles, PARIS-XVI^e • KLE. 53-26 • 5^e ANNÉE • N° 11 • NOVEMBRE 1961



EXCLUSIF :

« Message aux Européens »

par Léopold S. SENGHOR

(voir page 5)

(Photo Dakar-Matin)

- LA MÉNAGÈRE FRANÇAISE ET LA MÉNAGÈRE ALLEMANDE
- NÉGOCIATIONS « SIX » - ANGLETERRE : COUP D'ENVOI
- PROGRÈS DU NIVEAU DE VIE DANS LA COMMUNAUTÉ
- ESTHÉTIQUE INDUSTRIELLE ET MARCHÉ COMMUN

*Presse Universitaires
de France -
Place de la Sorbonne*

Vous lirez dans ce numéro...

L'événement du mois a été la première rencontre entre les « Six » et la Grande-Bretagne, en vue de l'adhésion de l'Angleterre au Marché Commun, au cours de laquelle le représentant britannique a pris des positions (page 6) qui permettront de répondre, en connaissance de cause, à la question capitale: la Communauté Européenne ne risque-t-elle pas de perdre en intensité ce qu'elle gagnera en extension? Question que nous avons posée à plusieurs journalistes parisiens réunis autour de Pierre Uri (page 7). Un Français sur deux est d'ailleurs favorable à l'Europe avec les Anglais, ainsi que le montre le dernier sondage de l'I.F.O.P. (page 10).

La construction européenne ne sera pas, pour autant, rendue plus aisée: le Professeur Georges Vedel dénonce (page 4) les illusions dont les Européens doivent se garder s'ils veulent parvenir à leurs fins.

Si les premiers effets du Marché Commun ont permis une sensible amélioration du niveau de vie des Européens (page 3), la poursuite de l'œuvre entreprise nécessite des efforts redoublés, efforts dans des domaines très généraux, comme celui de l'éducation, ainsi que le montre M. Louis Armand, ancien président d'Euratom (page 8), ou de la collaboration Europe-

Afrique, en faveur de laquelle le président Senghor lance un appel émouvant (page 5), mais aussi efforts dans tous les secteurs économiques: celui de l'harmonisation des impôts (page 3) par exemple, ou de la collaboration en vue de la création d'une véritable industrie nucléaire européenne, dont le réacteur BR 2 est un exemple frappant (page 9).

Une meilleure connaissance humaine des différentes habitudes des citoyens d'Europe est indispensable à l'unité européenne. C'est pourquoi Huguette Debaisieux a étudié pour vous le comportement de la ménagère française et de la ménagère allemande (page 12).



souligne :

• M. Dean Rusk, ministre des affaires étrangères américaines: « Les Etats-Unis devraient avoir une politique commerciale extérieure moins rigide permettant l'accès le plus complet possible au Marché Commun. »

• M. Herter, ancien secrétaire d'Etat américain, a laissé entendre qu'un jour prochain les Etats-Unis pourraient envisager une association au Marché Commun.

• Le ministre canadien du commerce: « Le Gouvernement du Canada étudie la possibilité de se joindre au Marché Commun. »

• Les trois Neutres européens: Suisse, Suède, Autriche signifieront avant la fin de l'année leur intention de négocier leur association à la Communauté Européenne.

• Le Marché Commun réunira du 6 au 8 décembre à Bruxelles une conférence sur les économies régionales. Deux thèmes principaux: 1° Problèmes de certaines régions périphériques et agricoles; 2° Problèmes liés à l'industrialisation des régions.

• C.E.C.A.: Un million de nouveaux francs pour faciliter le reclassement de cinq cents travailleurs touchés par la fermeture de deux mines de fer dans le Calvados.

...D'un mois à l'autre ...D'un mois à l'autre ...D'un mois à l'autre

L'ACTIVITÉ DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ

• Le droit d'établissement et la libre prestation de services

Le Conseil des ministres de la Communauté Européenne a adopté les programmes généraux sur le droit d'établissement et la libre prestation de services sur la base des propositions qui leur ont été soumises par la Commission Exécutive. Celle-ci a commencé la préparation des « directives d'application » dans ces domaines qui s'appliqueront à chaque profession et à chaque phase de libération.

Les premières mesures doivent en effet être prises avant la fin de 1963.

• Fonds social : 50 millions de NF pour les dépenses de réinstallation

Le Fonds social européen va prochainement effectuer les premiers versements destinés à rembourser aux pays de la Communauté les dépenses consacrées en 1958 et 1959 à la réinstallation des travailleurs.

Le Comité du fonds vient en effet de rendre son avis sur les demandes concernant la réinstallation pour un montant de l'ordre de 50 millions de nouveaux francs. Il se prononcera sous peu sur les demandes relatives à la rééducation professionnelle qui s'élèvent pour ces mêmes deux années à 37 millions de nouveaux francs.

• La libre circulation des capitaux

L'Exécutif du Marché Commun souhaite une plus large ouverture des marchés financiers des « Six » aux émissions que les entreprises d'autres pays de la Communauté souhaiteraient effectuer.

Cette recommandation est une des plus importantes de celles que vient de formuler la Commission Exécutive pour faciliter la circulation des capitaux dans le Marché Commun, à la suite de l'examen des résultats des premières mesures prises dans ce sens en mai 1960.

On se souvient que ces dernières portaient sur l'élimination des restrictions qui affectaient certaines catégories de mouvements de capitaux notamment les investissements directs, les investissements immobiliers, les crédits commerciaux et les transactions sur les valeurs mobilières.

• Nouveau droit européen sur la propriété industrielle

Les travaux commencés par les « Six » en liaison avec la Commission Exécutive du Marché Commun en vue de l'élaboration du droit européen de la propriété industrielle progressent.

Un projet de convention sur l'instauration d'une marque de fabrique européenne pourrait être présenté dès l'année prochaine.

Un projet de convention sur « le droit européen des brevets » est encore plus avancé.

En ce qui concerne les « dessins et modèles », les Secrétaires d'Etat des « Six » doivent encore approuver les principes généraux sur lesquels se fonderont les travaux des experts.

• Colorants des denrées alimentaires : harmonisation

Dans le cadre général du rapprochement des législations et des règlements des « Six » qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du Marché Commun, l'Exécutif de la Communauté vient de proposer au Conseil de Ministres un ensemble de mesures dont le but est d'harmoniser les listes de colorants dont l'emploi est autorisé dans les denrées alimentaires dans les pays de la Communauté. Ces mesures sont rendues nécessaires du fait que par le biais de sa réglementation sur les colorants un pays a la possibilité d'interdire l'importation de produits alimentaires.

La liste commune de colorants autorisés a été établie dans le souci de la protection de la santé publique et des nécessités d'utilisation sur le plan économique. Pour permettre le contrôle de ces dispositions, les colorants autorisés devront être mentionnés sur l'emballage et les pays du Marché Commun ne pourront plus refuser l'importation des produits alimentaires si ces inscriptions sont rédigées dans deux langues officielles de la Communauté.

• Le Marché Commun part en guerre contre le mildiou du tabac

Parce que seule une lutte coordonnée peut éviter de nouveaux dégâts à la culture du tabac européen, l'Exécutif du Marché Commun vient de proposer aux « Six » des mesures pour lutter contre le mildiou du tabac qui depuis 1960 a envahi sous forme d'épidémie presque toutes les zones de culture du tabac dans la Communauté.

La directive soumise au Conseil de la Communauté contient l'obligation pour les États membres de prescrire avant tout, l'interdiction de toute reproduction et multiplication de cultures du mildiou du tabac, l'interdiction de la détention de plantes du genre *Nicotiana* pendant l'hiver, la destruction des plantes infectées et des déchets, le traitement des cultures avec des pesticides appropriés, le devoir des propriétaires de déclarer toute contamination, etc.

Cette initiative constitue la première proposition sur l'harmonisation de la législation phyto-sanitaire des « Six » dans le cadre de la politique agricole commune. D'autres propositions vont suivre, concernant notamment la protection de la forêt et la législation vétérinaire.

• Les perspectives d'avenir de la production sidérurgique

La Haute Autorité prépare actuellement une définition des objectifs de production qui doivent orienter la sidérurgie dans la C.E.C.A. au cours des prochaines années.

Ces objectifs seront fondés sur l'évolution prévisible de la demande intérieure, des

exportations, des techniques de production et de la main-d'œuvre.

D'après les travaux qui se poursuivent il paraît acquis que la production d'acier Thomas va connaître une réduction importante, que les aciers électriques augmenteront légèrement et que l'essor spectaculaire des aciers à l'oxygène soufflé se développera jusqu'à atteindre, en 1965, 20 % du total de l'acier brut fabriqué.

• Rapprochement des législations pharmaceutiques

Un premier pas vient d'être réalisé dans le rapprochement des législations et réglementations relatives aux produits pharmaceutiques dans la Communauté.

Réunis par l'Exécutif du Marché Commun, les experts des six pays ayant constaté la nécessité de parvenir à une harmonisation rapide pour prévenir les difficultés qui existent actuellement sur ce marché sont arrivés à un accord sur les points suivants: Définition de « spécialité pharmaceutique », du « médicament », du terme « substance », etc. Ces travaux se poursuivront en décembre.

• L'Assemblée Parlementaire approuve les propositions de l'Exécutif sur le régime des ententes

L'Assemblée Parlementaire Européenne vient d'approuver à la majorité, compte tenu de quelques amendements, les propositions de l'Exécutif de la Communauté sur le régime des ententes dans le Marché Commun. Ces propositions qui sont soumises au Conseil des « Six » prévoient la déclaration obligatoire et l'autorisation préalable des ententes. Sept parlementaires, la plupart français, ont voté contre, estimant ces propositions trop limitatives et trop sévères.

• Pour l'égalisation des salaires masculins et féminins

Dans une résolution approuvée à l'unanimité, l'Assemblée Parlementaire Européenne vient d'insister pour que le délai du 1^{er} janvier 1961 soit respecté en ce qui concerne la réalisation du principe de l'égalisation des salaires masculins et féminins dans la Communauté.

Même si les mesures d'application ne sont ensuite que progressives, les Parlementaires ont jugé indispensable que chacun des « Six » inscrive dans sa législation le principe de l'égalisation des salaires pour tous citoyens et la possibilité de se prévaloir devant les tribunaux des garanties que lui accorde en la matière le traité sur le Marché Commun.

A nos lecteurs

Pour tout changement d'adresse prière de joindre la dernière bande d'expédition.

Libre reproduction autorisée de tous articles de ce numéro. Sauf accords spéciaux, mention d'origine obligatoire pour les articles signés.

VIENT DE PARAITRE :

*Où en est
le
Marché
Commun?*

Cahier n° 6 de



Vous le recevrez gracieusement
en adressant votre demande à

"Communauté Européenne"
61, rue des Belles-Feuilles, PARIS-XVI^e

LE MARCHÉ COMMUN S'ATTAQUE À L'HARMONISATION DES IMPÔTS DIRECTS

L'harmonisation des impôts constitue pour la Communauté bien plus qu'une simple tâche technique, elle représente un lien supplémentaire et un engagement réciproque entre les « Six ».

DANS quelques semaines, le Marché Commun entrera vraisemblablement dans sa seconde étape, autrement dit la Communauté passera du simple stade de l'union douanière qu'elle a été jusqu'à présent (où il s'est agi essentiellement d'abaisser les barrières douanières) au stade de l'union économique qui implique dans de nombreux domaines la mise en œuvre d'une politique commune.

C'est dire l'importance que pourraient prendre pour l'évolution ultérieure de la Communauté les divergences qui existent actuellement entre les systèmes fiscaux des « Six ».

Depuis quelques mois déjà, l'harmonisation des impôts indirects préoccupe l'Exécutif du Marché Commun qui a d'ores et déjà effectué des études portant plus spécialement sur l'harmonisation des textes sur le chiffre d'affaires, les problèmes des ristournes et des taxes compensatoires dans les échanges internationaux et toute une série de problèmes généraux financiers budgétaires imposée par l'instauration du Marché Commun.

Mais les impôts indirects ne sont pas seuls en cause. Les ministres des finances des « Six » ayant demandé à la Commission Exécutive d'étudier le problème de l'harmonisation des impôts directs, une première réunion vient de se tenir à Bruxelles réunissant les directeurs généraux des impôts des six pays, sous la direction de M. Von der Groeben, membre de la Commission Exécutive.

Réformes fiscales

Au cours de cette réunion, un programme de travail a été approuvé qui portera, les prochaines semaines, sur :

1 L'opportunité d'une harmonisation de l'assiette des impôts directs. Cette question est d'autant plus d'actualité que plusieurs pays de la Communauté préparent actuellement des modifications de la structure de leur régime fiscal.

Il serait opportun que ces projets soient conçus en fonction du Marché Commun.

D'autre part, le problème des amortissements devrait être abordé sans retard afin de faciliter l'extension et le rapprochement des moyens d'action des « Six » en matière de politique conjoncturelle.



2 Les dispositions fiscales qui ont une incidence sur les investissements dans le Marché Commun, des pays qui n'en font pas partie, c'est-à-dire essentiellement les problèmes posés par les sociétés Holding.

3 Le rapprochement des impôts sur les mouvements de capitaux (impôts sur les opérations des bourses, droits de timbre).

Il a, d'autre part, été convenu que toutes les mesures à prendre devraient tenir compte des disparités structurelles et sociologiques existant entre les différents pays de la Communauté.

NETTE AMÉLIORATION DU NIVEAU DE VIE DANS LE MARCHÉ COMMUN

- Augmentation du pouvoir d'achat
- Élévation du niveau de l'emploi
- Réduction de l'écart entre salaires féminins et masculins

LES conditions de vie et d'emploi des populations de la Communauté Européenne se sont très nettement améliorées depuis deux ans à la faveur de la remarquable expansion économique que connaît le Marché Commun. Tel est le fait qui ressort du Rapport sur la Situation

Sociale de la Communauté en 1960 que vient de publier l'Exécutif du Marché Commun.

Quelles sont, dans les faits, les preuves de ce progrès, quelles sont les difficultés qui s'opposent à une évolution encore plus favorable ?

Recul massif du chômage

Le niveau de l'emploi, tout d'abord, s'est élevé bien davantage que l'année précédente, et cette tendance ascendante, à la différence de ce qui avait été le cas en 1959, s'est vérifiée, cette fois, dans tous les pays. Elle a déterminé un recul massif du chômage.

Il ne fait pas de doute que l'évolution vers le plein emploi est désormais en marche. Il ne peut subsister d'incertitude que sur le nombre d'années qui seront nécessaires pour l'atteindre.

Dans de larges zones, même, se sont manifestées des pénuries de main-d'œuvre, qui, si elles ont eu parfois pour effet d'entraver le développement de la production, et de causer certaines tensions sur les coûts, ont stimulé, en revanche, l'essor de la productivité.

La situation du marché du travail a favorisé, en effet, les glissements de main-d'œuvre des secteurs moins productifs vers les secteurs plus productifs. Elle a constitué, d'autre part, une inci-

dent, pour une part appréciable, à l'influence stimulante exercée sur l'évolution économique dans l'ensemble de la Communauté, par l'instauration progressive du Marché Commun et par les perspectives qu'elle ouvre.

Amélioration des conditions de travail

Au bilan des progrès accomplis en 1960, s'inscrivent, par ailleurs, les améliorations apportées, par voie législative ou contractuelle, au régime des conditions de travail, et à celui de la sécurité sociale. Le champ de ces améliorations a été vaste, et leur orientation diverse selon les pays.

On peut mentionner, parmi les principales, la large application faite, en Belgique, du principe du salaire conventionnel minimum interprofessionnel ; l'amorce d'un mouvement vers la diminution de la durée conventionnelle du travail aux Pays-Bas ; la poursuite d'un mouvement dans le même sens dans

ticulier le régime d'assurance maladie) et en France où le statut de travailleur mensuel a été dans nombre de cas étendu aux ouvriers.

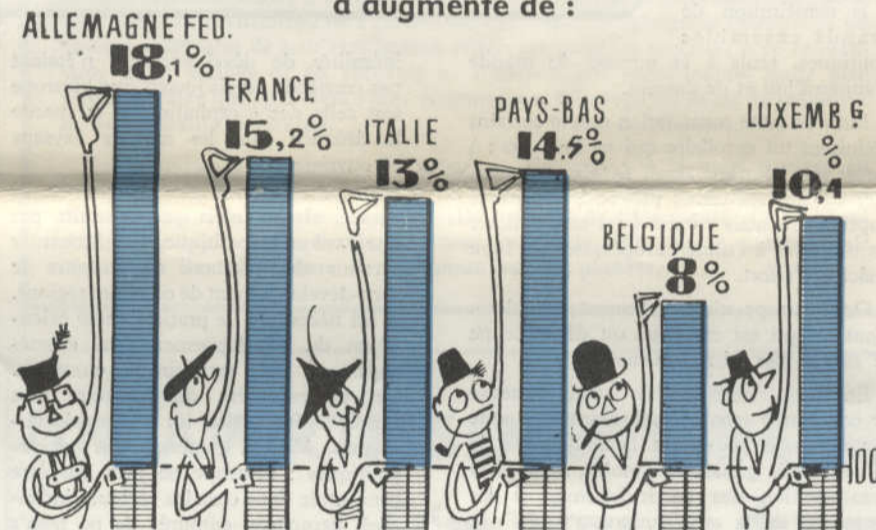
Ainsi, bien que le bilan soit moins satisfaisant dans le domaine du logement, pour des raisons tenant, notamment, à la pénurie de capacité de production, et au renchérissement des terrains à bâtir, l'évolution de la situation sociale dans la Communauté a été marquée, au cours de l'année écoulée, par des progrès d'ensemble importants, et encourageants. Les développements de la situation dans les premiers mois de 1961, et ce qu'on peut entrevoir de son évolution ultérieure, donnent à penser que le rythme de ces progrès devrait rester rapide, et qu'à ce point de vue l'avenir peut être envisagé avec un relatif optimisme.

Préoccupation

Il apparaît toutefois que cet heureux développement ne se manifeste pas sur le même rythme dans toutes les régions de la Communauté. On peut en effet constater une opposition entre le bloc médian à forte vitalité économique, qui, du bord de la mer du Nord à ceux de la Méditerranée groupe toutes les grandes zones industrielles de la Communauté, et une série de régions périphériques de moindre dynamisme dont le résultat sur les autres est plus ou moins important mais tend à s'accroître plutôt qu'à se réduire.

De l'étude de ces problèmes régionaux il « apparaît qu'on ne peut abandonner entièrement au cours naturel des choses le soin de diriger le développement social de la Communauté dans les voies de l'harmonie et de la convergence telles que le traité les a tracées et que, sans que ce soit là porter atteinte à la libre compétition, indispensable ferment du progrès commun, un effort d'harmonisation mieux coordonné devrait être proposé aux Etats membres, afin d'aller plus sûrement et, en tout cas, plus rapidement vers ces objectifs. Cela n'implique, à la vérité, aucune politique nouvelle, mais seulement, une orientation déterminée, vers ce but, des politiques à long terme ».

Depuis deux ans (1958-1960), le revenu national par habitant a augmenté de :



tation supplémentaire à rationaliser l'outillage et les méthodes de production, et à élever la qualification de la main-d'œuvre par un effort plus systématique de formation dans l'entreprise. Aussi, les progrès de la productivité ont-ils nettement surpassé ceux qui avaient été réalisés, de sorte que non seulement l'emploi s'est accru notablement en 1959 en volume, mais que l'efficacité du travail s'est élevée de manière remarquable.

Amélioration du pouvoir d'achat

Des hausses de salaires substantielles ont matérialisé, pour les travailleurs, ces importants progrès de productivité. Ces hausses de salaires (importantes en Allemagne et aux Pays-Bas, moindres en France, en Italie et surtout en Belgique) ont entraîné une nette amélioration du pouvoir d'achat.

Compte tenu de l'évolution du niveau de vie, le pouvoir d'achat des salariés s'est accru de 8 % aux Pays-Bas, 6 % en Allemagne, 3 à 5 % en France selon qu'il s'agit de salariés chargés de famille ou célibataires, 3,5 % au Luxembourg, 3,5 % en Italie et 3 % en Belgique.

D'une manière générale, il faut souligner qu'en raison de l'accroissement du revenu brut du travail salarié (11 à 12 % en Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne), la fraction du revenu national représentant la rémunération des salariés a nettement augmenté.

Ainsi dans la mesure où le progrès social est susceptible d'une expression numérique, le bilan statistique d'ensemble de 1960 apparaît favorable, et l'est en tout cas bien davantage que celui de l'année précédente. Ces résultats sont

d'autres pays, notamment dans la République Fédérale d'Allemagne ; l'extension générale, en Italie, de certaines garanties conventionnelles accordées aux travailleurs en cas de licenciement, et la loi belge du 27 juin 1960 prévoyant le versement d'importantes indemnités de débauchage, en cas de fermeture d'entreprise, aux travailleurs qui y ont été occupés plus de cinq ans ; les dispositions prises, dans la plupart des pays, en vue d'adapter les prestations à l'évolution du coût de la vie, voire à la hausse des salaires (majoration des allocations familiales en France et aux Pays-Bas, revalorisation des pensions en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, hausse des allocations de chômage survenue en France et en Italie), etc.

Deux améliorations méritent d'être particulièrement soulignées.

1 La réduction graduelle de l'écart entre les rémunérations des femmes et celle des hommes dans la plupart des pays du Marché Commun : En Allemagne les gains horaires des ouvriers de l'industrie ont augmenté de 9,4 % pour les hommes et de 12 % pour les femmes ; aux Pays-Bas, plusieurs conventions collectives ont diminué l'écart entre salaires masculins et féminins. En Italie, les salaires féminins ont progressé plus rapidement que les salaires masculins. Il n'en a cependant pas été de même en France en raison du fait que ce sont les industries à fort pourcentage de main-d'œuvre masculine qui ont connu les plus fortes augmentations de salaire.

2 Le rapprochement du statut des ouvriers de celui des employés, notamment en Belgique, en Allemagne (en ce qui concerne en par-

Pour en savoir davantage :

Consultez : La Situation Sociale de la Communauté en 1960 (Rapport de la Commission Exécutive du Marché Commun).

Des chiffres qui font réfléchir :

La formation professionnelle dans l'agriculture

Le pourcentage des chefs d'exploitation qui ont reçu une formation professionnelle agricole s'élève à 36 aux Pays-Bas et à environ 33 au Luxembourg et en République Fédérale d'Allemagne ; en France il s'élève à 3,7 ; en Italie à 1,1 % de la population agricole. Selon les estimations, le pourcentage des jeunes ayant reçu une formation professionnelle varie entre 32 % pour les Pays-Bas et 4 % pour l'Italie. Ces différences entre le Nord et le Sud de la Communauté ont encore augmenté plutôt que diminué au cours de ces dernières années. Dans tous les pays on note que le degré de la formation diminue en même temps que la taille des exploitations. Ces chiffres figurent dans un rapport sur la « Formation et la vie culturelle en milieu rural », présenté lors de la récente conférence sur les aspects sociaux de la politique agricole commune.

L'EUROPE SE FAIT TOUS LES JOURS

Cours pour Présidents européens.

Un « cours pour présidents » vient d'être donné à Bruxelles. Il a groupé les présidents de nombreuses sociétés européennes implantées dans plus de douze pays, qui ont abordé les aspects les plus divers de la fonction de président de société : sa philosophie, sa technique, l'élaboration d'une politique de direction, etc. C'est la première fois qu'une telle session est organisée en Europe. Cette initiative est due au « Management Centre Europe ».

Une Fédération européenne des Bourses de valeurs.

Une « Fédération internationale des bourses de valeurs européennes » vient d'être constituée à Londres, lors de la quatrième conférence des bourses européennes. L'initiative d'une collaboration plus étroite entre les différents marchés européens avait été prise par la France, en 1957. Seules à cette époque les bourses des six pays du Marché Commun étaient représentées à la première conférence. Depuis la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Autriche et l'Espagne y ont adhéré.

Table ronde des problèmes de l'Europe.

La huitième Table ronde des problèmes de l'Europe se réunira à Paris, au siège de l'O.E.C.D., les 9 et 10 novembre. Le thème de la réunion, qui sera présidée par M. Edgar Faure, ancien président du Conseil Français : « Ouest, Est et tiers monde face aux problèmes des matières premières ».

Aviation européenne.

Sept constructeurs européens, groupés autour de la S.A. des Ateliers d'aviation Louis Bréguet, travaillent en collaboration en vue de la fabrication du patrouilleur maritime « Bréguet 1150 Atlantic » prévu au programme de l'OTAN. Pour réunir les moyens de tous ordres, nécessaires à l'exécution et au développement des études préliminaires, à la construction et au lancement de cet appareil, ils ont fondé une société domiciliée à Paris, à laquelle participent, outre Bréguet, le constructeur français Sud-Aviation, l'association belge A.B.A.P., le constructeur allemand Dornier Werke GmbH et la société néerlandaise Nv Koninklijke Nederlandse Vliegtuigenfabriek Fokker.

Une Fédération européenne pour le Droit européen.

Une « Fédération européenne pour le Droit européen » (siège provisoire : Paris) vient d'être constituée à la suite d'un colloque international de Droit européen, qui s'est tenu à Bruxelles et au cours duquel furent particulièrement étudiées les législations sur la fusion des sociétés, sur la vente avec primes, etc. Le but essentiel de cette fédération est d'étudier les harmonisations nécessaires entre les droits des « Six », dans tous les domaines économiques.

Unification du Droit du travail.

Un « Institut européen pour l'unification du droit du travail » (siège Trieste) va étudier, dans la perspective d'une unification des législations existant dans les pays du Marché Commun, les problèmes de la formation professionnelle, de la circulation de la main-d'œuvre, des conflits du travail, du droit de grève, etc.

La Fédération F.O. des mineurs en faveur de la Supranationalité.

Le Congrès National des mineurs de la Fédération Force Ouvrière a voté une motion relative à la politique européenne soulignant « l'impérieuse nécessité d'accélérer l'intégration sur tous les plans afin de bâtir l'Europe et d'établir ses fondements, sur des bases vraiment démocratiques, par l'institution d'une autorité supranationale efficace, souveraine et responsable, devant le peuple européen par voie d'élection, c'est-à-dire une constitution et un parlement européen ».

(suite page 11)

LES MYTHES DE L'EUROPE POLITIQUE

par M. Georges VEDEL

professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris

SSPÉCULANT sur l'enthousiasme et la foi qui sont des vertus de jeunes, on a plus ou moins consciemment la tentation de présenter les problèmes de l'Europe, et particulièrement le problème politique, en termes faciles faisant appel à la confiance, à l'irrésistible évolution historique, etc. Or, plus qu'à tous autres, on doit la vérité aux jeunes, précisément parce qu'ils ont devant eux un avenir assez long pour éprouver et pour payer le prix des erreurs.

Il ne s'agit pas d'ailleurs de dénoncer des illusions pour les remplacer par le scepticisme ou le désespoir. Au contraire, je voudrais que cet exposé critique fût, en fin de compte, constructif.

Le mythe de la fatalité de l'Europe

Toute conception, toute construction européennes partent d'une constatation exacte : l'Europe n'est pas seulement un idéal sentimental ; elle est une réalité enracinée sur le terrain de l'histoire, de la culture, de l'économie, etc. D'autre part, elle est incontestablement portée par un courant historique qui tend à la constitution de grands ensembles politiques, seuls à la mesure du monde d'aujourd'hui et de demain.

Mais de cette constatation exacte certains déduisent un corollaire qui ne l'est pas : à savoir que l'Europe serait fatale, inéluctable, ce qui est certes propre à engendrer l'optimisme, mais aussi à faire sous-estimer les obstacles à l'unité européenne et à faire relâcher l'effort.

Or, l'Europe n'est nullement « fatale ». Tout ce qui est rationnel ou désirable ne se réalise pas historiquement.

En outre, l'histoire n'est jamais porteuse de courants à sens unique. Dans le monde contemporain coexistent la tendance à la formation de grands ensembles, mais aussi l'exacerbation des particularismes et les tentations de la « balkanisation ».

Il est donc vain de compter sur une espèce de spontanéité historique pour faire l'Europe. C'est par un choix délibéré et par un effort constant que les peuples et les jeunesse d'Europe peuvent faire que le courant qui triomphera soit celui de l'unité européenne.

Le mythe de l'Europe économique

En ce qui concerne l'Europe économique, ici encore on part souvent d'une constatation exacte pour en tirer un corollaire erroné. La constatation exacte est que, dans la construction européenne un rôle de premier plan revient à la constitution d'une économie unifiée, telle que celle qui doit résulter du Marché Commun.

Il est bien vrai que l'unité économique

constitue un soubassement précieux de l'unité politique et que l'intégration économique a sur les autres formes d'intégration l'avantage d'être très difficilement réversible.

Ceci dit, un développement de l'Europe sur le plan exclusivement économique ne peut, à lui seul, déboucher sur l'Europe politique, et ceci pour diverses raisons.

— Tout d'abord, la marche vers l'unité économique rencontre des obstacles : elle entraîne nécessairement dans tel secteur ou dans telle région des dommages pour des intérêts particuliers. Pour franchir ces obstacles et apaiser ou vaincre ces oppositions d'intérêts, une volonté politique est indispensable.

— En second lieu, si l'intégration européenne sur le terrain économique a été un franc succès au niveau des directions d'entreprises industrielles, elle est encore embryonnaire sur le terrain agricole. Les syndicats de travailleurs n'ont suivi que de loin l'intégration des entreprises. Si ces

ments par la tendance à remplacer un véritable édifice politique européen par un appareil inter-gouvernemental. Les formules qui opposent la « confédération » à la « fédération », la « coopération » à l'« intégration » tendent en réalité à préserver la souveraineté gouvernementale.

Dans le milieu parlementaire, la tendance est de voir dans toute assemblée européenne une pure et simple émanation des parlements nationaux. Or, il va de soi que ces solutions, même si elles peuvent constituer un progrès relatif, ne débouchent pas sur une Europe politique et, si elles ne devaient pas être très rapidement dépassées, seraient en réalité régressives.

Il est clair tout d'abord que les temps sont venus d'une Assemblée européenne élue au suffrage universel en tant que telle et détentrice de pouvoirs réels. De nos jours, le suffrage universel joue le rôle que, jadis, jouait le sacre du monarque. Il confère la légitimité. Ensuite un gouvernement européen véritable est nécessaire. L'addition de volontés gouvernementales, même unies, ne suffit pas à assurer le bien commun de l'ensemble. Tout au plus peut-elle apaiser les heurts, susciter des compromis, mais elle ne peut construire.

La revendication d'élections politiques européennes au suffrage universel et de la constitution d'un Exécutif européen autonome doit donc être la plus pressante et la plus intransigeante des revendications des militants européens.

Le mythe de l'Europe antisoviétique

Lorsque je parle du mythe de l'Europe antisoviétique, j'emploie, ici encore, un libellé volontairement brutal. Il faut bien le comprendre. Il ne s'agit pas de dire que l'Europe doit plier devant la volonté de domination soviétique et pas davantage que l'Europe doit se constituer comme un bloc neutre, avant tout préoccupé de ne pas prendre parti.

Ce que je veux dire, c'est que, quelle que soit la nécessité de résister aux menaces totalitaires, cette position défensive, sinon négative ne peut tenir lieu d'un idéal propre à justifier et à promouvoir une Europe politique. Il ne faut pas oublier que l'une des raisons de la fascination qu'exerce le communisme sur nombre de milieux ou de pays est qu'il ne se borne pas à proposer des négations, mais qu'il s'affirme en mesure de construire des sociétés plus prospères, plus justes et meilleures.

De ce point de vue, toute construction européenne ne peut soulever l'enthousiasme des masses que si elle propose à son tour — et de façon plus croyable — une société d'un type supérieur. L'expérience contemporaine, notamment dans les pays décolonisés ou en voie de décolonisation, prouve que la naissance du sentiment national est le plus souvent lié à la conception d'un grand dessein culturel et social.

Or, l'Europe a précisément tous les moyens intellectuels, économiques et moraux de concevoir de tels desseins tant en ce qui concerne son propre développement, que celui du Tiers Monde. C'est la définition d'un tel dessein qui sera le moteur le plus puissant du sentiment national européen sans lequel il n'y aurait d'Europe d'aucune sorte, ni économique, ni culturelle, ni surtout politique.

Ce texte a constitué la base de l'intervention de M. Vedel, lors de la rencontre d'étudiants européens organisée à Toulouse par la Fondation Européenne de la Culture.

QUATRE illusions assez courantes risquent d'entraver la construction de l'Europe. Le Professeur Georges Vedel les dénonce. Face à l'Europe de la facilité, il définit la véritable voie de l'Unité européenne.

inégalités de développement n'étaient pas corrigées, on risquerait que l'Europe soit celle des « capitalistes » et suscite la défiance dans les milieux paysans et ouvriers.

— Enfin, l'intégration économique est de nature, si elle n'est pas conduite par une volonté politique, à accentuer certains déséquilibres et accroître le sous-développement de certaines régions. Il est nécessaire de pratiquer une orientation du développement, un « aménagement du territoire » européen. Cet aménagement du territoire doit certes se faire selon les critères économiques. Mais il comporte des critères politiques : l'Europe ne peut pas être concentrée dans certains secteurs industriels prospères, entourés de no man's land sous-développés.

Par conséquent, non seulement l'Europe économique ne suffit pas, mais encore la spontanéité de certaines de ses tendances doit être corrigée par une direction politique.

Le mythe de l'Europe des ministres

La « classe politique », au sens technique du mot, c'est-à-dire l'ensemble des hommes spécialisés dans chaque pays dans les affaires politiques (ministres, députés, cadres des partis, etc.), a une vocation naturelle à s'occuper de l'unité européenne. Mais elle est portée à transporter sur le terrain européen les tendances oligarchiques qui sont, par nature, les siennes.

Ceci se traduit au sein des gouverne-

NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT

HISTOIRE VÉCUE

À la suite de la publication dans notre numéro 9 de l'article intitulé « Histoire vécue d'un chargement de minéral de fer », nous avons reçu la lettre suivante :

« Pour la mise en œuvre du Marché Commun du Charbon et de l'Acier une procédure spéciale dite procédure C.E.C.A. a été créée, qui assure avec un minimum de formalité la délivrance des licences nécessaires tant à l'exportation qu'à l'importation en quarante-huit heures. Pour en profiter il suffisait à la Société intéressée d'exporter en simple sortie son minéral et ultérieurement de faire une importation avec mise à la consommation des agglomérés ; dans ce cas particulier il n'y a même pas de formalité de certificat de libre pratique puisqu'il s'agit de produits exempts de droits de

douane en régime général ; en outre, les deux opérations étant indépendantes il n'était pas nécessaire de réimporter le bedding excédentaire.

« L'expéditeur ne me paraît pas être « l'esprit simple que présente votre correspondant, mais plutôt un esprit compliqué puisqu'il a choisi de réaliser son opération par la procédure de l'exportation temporaire qui maintient le produit sous sujétion douanière jusqu'à son retour sur le territoire national.

« J'ajoute que cette histoire me paraît plutôt réconfortante : la comparaison entre les délais nécessaires dans la procédure C.E.C.A. d'une part et une procédure de droit commun comme celle de l'exportation temporaire d'autre part, montre que le Marché Commun est bien une réalité. »

R. PETIT (Ris-Orangis, S.-&-O.)

VERS DE NOUVEAUX RAPPORTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET SES ASSOCIÉS AFRICAINS

Une conférence des ministres Euro-Afrique en décembre

Le problème des relations entre le Marché Commun et les pays africains et malgache tiendra au cours des prochains mois une place particulièrement importante à l'ordre du jour de la Communauté.

Les ministres des « Six » ont déjà, réunis en Conseil des ministres de la Communauté, préparé la négociation. Il a été précisé que la perspective des négociations avec la Grande-Bretagne, sur son entrée dans le Marché Commun, n'était pour rien dans le retard apporté à la convocation de la conférence eurafricaine à l'échelon des ministres primitivement prévue pour le mois d'octobre et qui se tiendra sans doute le 6 décembre à Paris ou à Bruxelles.

LES OBJECTIFS DES AFRICAINS

On peut résumer ainsi les objectifs poursuivis par les nouveaux États africains en ce qui concerne le renouvellement de leur association avec le Marché Commun :

- 1 Les pays associés doivent pouvoir bénéficier, dans le nouveau régime, des avantages équivalant à ceux qu'ils trouvaient jusqu'à présent dans l'association, aussi bien en ce qui concerne les garanties de débouchés que de rémunération et de stabilité des prix.
- 2 Participation des pays associés à la gestion du Fonds européen de développement. Possibilité de diversification de l'aide en subventions et prêts.
- 3 Création d'un Conseil commun des ministres (organe suprême de l'association) et d'un Comité d'association préparant ses décisions, tous les deux de composition paritaire.

Parallèlement la Commission pour la coopération avec les pays en voie de développement de l'Assemblée Parlementaire Européenne réunie à Bruxelles sous la présidence de M. Walter Scheel, député libéral allemand, a procédé en présence de M. Robert Lemaigen, membre de la Commission Exécutive du Marché Commun, à l'examen du document de travail établi par cette commission, pour le Conseil sur le futur régime d'association des pays en voie de développement.

M. Dehousse (Socialiste belge) a été chargé d'élaborer un document de travail destiné à la préparation du colloque de l'Assemblée Parlementaire Européenne et des Conseils des ministres des Communautés Européennes, qui doit se tenir à Strasbourg les 20 et 21 novembre prochain.

M. Paul REYNAUD : « L'Europe des patries est respectable, mais il ne faut pas demander à la France de nager contre le courant de l'histoire »

Abordant, lors du récent débat budgétaire au Palais-Bourbon, les problèmes agricoles, M. Paul Reynaud, ancien Président du Conseil, a notamment déclaré :

« Les surplus, s'accroissent avec une bouleversante rapidité. Ils atteignent 200 milliards en 1961. Pouvons-nous dire au paysan de diminuer sa production ? Non. Alors, que faire ? Exporter dans les pays du Marché Commun. Mais nous demandons à l'Allemagne un double sacrifice : acheter plus chers les mêmes produits et se priver de substantielles exportations.

« Il faudrait pour cela lui donner ce à quoi elle aspire plus que jamais dans les circonstances atroces qu'elle traverse. Le moment est venu de secourir ce peuple qui a besoin d'un idéal. Si nous lui donnions la possibilité d'avoir cette patrie qui lui manque, cette patrie, l'Europe, nous

UNE DÉCLARATION EXCLUSIVE A COMMUNAUTÉ EUROPEENNE

MESSAGE AUX EUROPÉENS

par Léopold S. SENGHOR,

Président de la République du Sénégal

Hommes et Femmes d'Europe,

Si je m'adresse à vous, c'est que nous sommes à l'heure grave, historique, où se pose le problème de nos rapports à nous, Africains, avec vous Européens. Vous allez négocier de nouveaux accords d'association avec les États africains indépendants qui sont, actuellement, associés à la Communauté Européenne.

Quel est le but de cette association ? Bien sûr, c'est d'assurer vos intérêts et nos intérêts. Veuillez songer seulement que ces intérêts sont réciproques, que vos intérêts sont les nôtres, et les nôtres les vôtres. Dans une association, la force de l'un des partenaires fortifie la force de l'autre.

Il y a plus. Comme vous le savez, l'avenir de l'Humanité, non pas pour une génération mais pour cinq cents générations, se joue actuellement. L'avenir de l'Europe comme celui de l'Afrique est lié à la défense de la Paix.

On l'a dit, le maintien de la Paix est lié à la lutte contre la guerre froide, à la détente entre l'Ouest et l'Est. Ce qu'on n'a pas dit assez haut, c'est que cet avenir est lié à la Décolonisation : non pas à l'octroi, par les puissances coloniales, de l'indépendance nominale, mais à l'aide que vous apporterez à la réalisation de l'indépendance économique. « L'indépendance économique », c'est une formule. Il s'agit d'élever la production des États indépendants d'Afrique et, par là même, de leur permettre d'augmenter leurs échanges avec le Monde, singulièrement avec l'Europe. « L'indépendance économique » n'est pas autarcie, c'est la condition sine qua non d'une coopération féconde dans l'intérêt de l'Afrique et de l'Europe.

Il y a encore plus important. L'association eurafricaine, pour servir à la détente internationale, à l'édification de la Communauté internationale, pour tout dire à la Civilisation de l'Universel, exige que les Africains retrouvent les valeurs originales de leur civilisation différente pour les apporter à ce rendez-vous du « donner et du recevoir ». L'association eurafricaine, pour être féconde, exige que, par-delà l'aide économique, l'Europe ait souci de restaurer la personnalité africaine.

Voilà, hommes et femmes d'Europe, le Message que je vous adresse au seuil d'une négociation dont nous ne devons méconnaître ni les difficultés ni, non plus, l'importance dans la crise actuelle de l'humanité. Cette négociation n'est pas qu'économique. Encore une fois, elle engage notre avenir commun : l'avenir même de l'Homme sur la planète.

UN AVERTISSEMENT DE M. MANSHOLT :

Crise grave, si des progrès qui dépendent des gouvernements ne sont pas réalisés vers la politique agricole commune.

« Il est indispensable de réaliser avant la fin de l'année des progrès sensibles dans le domaine de la politique agricole » vient de déclarer M. Mansholt, Vice-Président de la Commission Exécutive du Marché Commun, qui a précisé devant l'Assemblée Parlementaire Européenne que ces progrès dépendent uniquement maintenant de la volonté des gouvernements des « Six », la Commission ayant maintenant soumis au Conseil ses propositions pour la réalisation de cette politique agricole.

Si ces progrès n'étaient pas rapidement réalisés, la Communauté se trouverait plongée dans une crise grave qui pourrait compromettre l'accélération du Marché Commun tout entier.

Pour parer à ce danger, la Commission Exécutive a proposé aux gouvernements de tenir avant la fin de novembre une réunion spéciale des Ministres de l'Agriculture, destinée à faire avancer les travaux en cours et à prendre des décisions.

« Ces décisions », a ajouté M. Mansholt, sont d'autant plus nécessaires que la Communauté va entreprendre des négociations avec la Grande-Bretagne et que toute consultation de sa part dans la définition de la politique agricole commune constituerait une fâcheuse manifestation de faiblesse.

De son côté, M. Boscary-Monsservin, Président de la Commission Parlementaire de l'Agriculture de l'Assemblée,

LES PARLEMENTAIRES DES « SIX » ET BERLIN

Eviter l'aggravation de la crise

« L'Assemblée Parlementaire Européenne demande que des mesures les plus vigoureuses soient prises pour agir contre la menace que fait peser sur Berlin l'aggravation de la crise », vient de déclarer M. Hans Furler, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, au cours d'un débat sans vote, qui s'est déroulé lors de la dernière session de l'Assemblée.

Sortant de la réserve qu'elle s'était désignée depuis sa création sur les grands problèmes internationaux, l'Assemblée des « Six » a tenu à prendre position sur l'affaire de Berlin non seulement en manifestant sa solidarité à l'égard des habitants de la ville, mais en profitant de cet exemple pour insister sur l'urgence de l'unification politique de l'Europe.

Tous les orateurs se sont accordés pour affirmer que seule cette unification serait capable de permettre aux Européens de faire face au danger. M. Poher, au nom du groupe démocrate-chrétien, a souligné que « le jeu diabolique mené contre le monde occidental ne vise pas seulement Berlin et qu'on ne se sauvera pas de l'apocalypse en faisant des concessions, c'est-à-dire par la lâcheté ».

Au nom des Socialistes de l'Assemblée, M. Birkelbach s'est prononcé dans le même sens en reconnaissant la nécessité de négociations pour sortir d'une situation qui constitue une absurdité politique et géographique.

L'Assemblée :

POUR UN EXÉCUTIF EUROPÉEN UNIQUE DE 9 MEMBRES

L'Assemblée Parlementaire des « Six » a approuvé le projet néerlandais visant à fusionner les Exécutifs des trois Communautés (Commissions du Marché Commun, d'Euratom, Haute Autorité de la C.E.C.A.) en une seule « Haute Commission Européenne ».

Suivant en cela l'avis de M. Hallstein, l'Assemblée a émis le vœu que, pour des raisons d'efficacité, cet Exécutif unique ne comprenne que 9 membres.

a mis solennellement les gouvernements en garde contre toute atteinte au calendrier qui a été fixé pour les premières applications de la politique agricole commune. Il faut, a-t-il dit, que la date du 1^{er} juillet 1962 soit tenue pour la mise en œuvre du système de prélèvements. Pour cela le Conseil devra avoir pris une décision avant la fin de l'année. S'il en était autrement des conséquences extrêmement graves s'ensuivraient.

Propos allemands encourageants

Au cours du débat les parlementaires des six pays, notamment les Allemands, dont l'opposition était redoutée, ont été unanimes à réclamer une politique commune. L'une des interventions les plus remarquées fut celle de M. Lueker, démocrate chrétien allemand, qui a approuvé nettement la politique projetée d'unification des prix dans le Marché Commun, même si ceux qui reçoivent les fermiers allemands devaient diminuer.

C'est finalement à l'unanimité moins quatre voix néerlandaises, qui trouvent les propositions du Marché Commun trop dirigistes, que fut approuvé le plan agricole qui doit maintenant faire l'objet des décisions du Conseil des ministres de la Communauté.

LONDRES ACCEPTERAIT TOUS LES ARTICLES DU TRAITÉ MARCHÉ COMMUN

et souhaite régler, par protocole, les problèmes du Commonwealth et de l'agriculture britannique

LE Royaume-Uni partage les objectifs de la Communauté européenne, souhaite participer à l'entreprise hardie et de longue portée des « Six » et contribuer ainsi à promouvoir, grâce au Marché Commun et dans la plus grande mesure possible, l'unité de l'Europe.

Cette phrase résume clairement la position de l'Angleterre au début des négociations qu'elle vient d'entamer avec les « Six » en vue de son adhésion à la Communauté Européenne. Elle a été prononcée par M. Heath lors de la première réunion qui

vient de se tenir au Quai d'Orsay, en présence de M. Hallstein, président de la Commission Exécutive du Marché Commun.

Affirmant la résolution anglaise de mener les négociations vers un heureux aboutissement, M. Heath a déclaré en substance :

« Le Royaume-Uni est prêt à souscrire pleinement aux buts et objectifs de la Communauté, et il est prêt, en particulier, à accepter les objectifs inscrits dans les articles 2 et 3 du Traité de Rome. Le Royaume-Uni est également prêt à jouer pleinement son rôle dans les institutions établies aux termes du Traité et, d'une manière générale, dans le développement de la Communauté. »

M. Heath a précisé qu'il serait toutefois nécessaire de trouver des solutions satisfaisantes aux trois problèmes du commerce avec le Commonwealth, de l'agriculture britannique et de l'Association du Libre-Echange. Autant qu'il pouvait en juger à ce stade, ces problèmes pourraient être réglés par protocoles et ne devraient pas exiger la modification d'un quelconque article du Traité.

Le Commonwealth

M. Heath est convaincu que les pays de la Communauté Économique Européenne partagent l'opinion du Royaume-Uni sur la valeur de la contribution apportée par le Commonwealth à la force et à la stabilité du monde. Il a souligné l'importance des relations commerciales entre les pays du Com-

UN ACTE POSITIF

EN levée de rideau des négociations qui s'engagent entre les « Six » et la Grande-Bretagne, en vue de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun, le représentant britannique a fait des déclarations (voir ci-contre) particulièrement positives et réalistes.

Trois points ressortent particulièrement de cette prise de position :

1 Le Royaume-Uni accepte les objectifs du Marché Commun et les méthodes prévues pour les atteindre (tout en demandant que soient trouvées des solutions appropriées aux problèmes du Commonwealth et de l'agriculture).

2 Le Royaume-Uni accepte, en particulier, dans son ensemble le tarif douanier extérieur commun de la Communauté. Ceci est d'autant plus remarquable que, jusqu'à présent, toutes les tentatives de rapprochement entre les « Six » et l'Angleterre avaient échoué sur ce point.

3 Le Royaume-Uni, dépassant les stricts objectifs de l'Europe économique, s'associe aux objectifs politiques qu'implique la création du Marché Commun, en particulier ceux qui ont été définis lors de la dernière réunion de Bonn, l'été dernier, des chefs d'État et de gouvernement des « Six ».

Ainsi l'attitude anglaise permet d'espérer un heureux aboutissement des conversations qui viennent de s'engager, ce qui n'exclut d'ailleurs pas que ces négociations soient longues et ardues.



Europe future... ?

Dans le salon de l'horloge du quai d'Orsay : de gauche à droite, un délégué anglais; l'Exécutif du Marché Commun (MM. Marjolin, Rey, Hallstein, McNsholt, Caron); la délégation allemande (MM. Erhart, Muller et Von Brentano); la délégation française (M. Couve de Murville); de dos : la délégation italienne et la délégation belge (M. Spaak) (A.D.P.).

MARCHÉ COMMUN ET PAYS EN VOIE D'ADHÉSION COUVRENT LE TIERS DU COMMERCE MONDIAL

Le volume global du commerce du Marché Commun augmentera de 50 % en cas d'adhésion des quatre pays qui souhaitent faire partie de la Communauté Européenne : Angleterre, Irlande, Danemark et Norvège. En effet, l'ensemble des « Six » et des « Quatre » ont couvert en 1960 le tiers du commerce mondial (y compris celui du bloc soviétique) soit 46 milliards de dollars d'importation et 43 milliards d'exportation.

Les échanges internes d'un Marché Commun augmenté de ces quatre pays s'élèveraient à 17 millions de dollars soit un accroissement de 71 % par rapport aux échanges internes de la Communauté telle

l'importation. La balance commerciale de ces quatre pays vis-à-vis des « Six » a fait apparaître un déficit global de 800 millions de dollars en 1960.

Les échanges agricoles

L'adhésion de ces quatre pays à la Communauté augmenterait de 16 à 20 % la part des produits agricoles dans les échanges internes de cette zone. Cette situation résulte d'une part de l'importance de l'Angleterre en tant qu'acheteur de produits agricoles : 4,7 milliards de dollars, d'importation en 1949 dont 1 milliard en provenance de la Communauté élargie, d'autre part de l'impor-

monwealth. « Il se pourrait, a-t-il dit, que du moins en ce qui concerne certains pays membres du Commonwealth et certains territoires dépendant du Royaume-Uni, on arrivât à trouver une solution sous la forme d'une association avec la Communauté. »

L'Agriculture

« Le Royaume-Uni et les « Six », a déclaré M. Heath, partent des mêmes principes. Les objectifs agricoles du Traité de Rome sont analogues à ceux du gouvernement britannique. Le Royaume-Uni est prêt à suivre avec les « Six » une politique agricole commune. Ceci soulèvera cependant de difficiles problèmes. Il y a, en effet, des différences marquées entre les systèmes adoptés par les « Six » pour favoriser leur agriculture et ceux qui sont appliqués en Grande-Bretagne, et le Royaume-Uni devra étudier avec les « Six » un moyen de sauvegarder effectivement les intérêts essentiels des agriculteurs et des horticulteurs britanniques. Le Royaume-Uni devra également bénéficier d'une période de temps adéquate pour opérer les changements nécessaires. »

En ce qui concerne les pays membres de l'Association Européenne de Libre-Echange (A.E.L.E.), ils ont récemment décidé que chacun d'eux devrait envisager la possibilité d'établir avec la Communauté des « Six » une forme de rapports directs.

Oui, au tarif extérieur commun et à la coopération politique

Sur la question du tarif douanier extérieur commun de la Communauté des « Six », M. Heath a dit que le Royaume-Uni est prêt à accepter la structure du tarif actuel comme base du tarif commun de la Communauté Économique Européenne agrandie, l'abaissement du niveau des droits tarifaires qui serait nécessaire pour rendre le nouveau tarif extérieur commun acceptable au G.A.T.T. et à des pays tiers pourrait être réalisé au moyen d'une réduction uniforme, bien que certains produits fussent naturellement faire l'objet d'opérations spéciales.

Quant à la C.E.C.A. et à l'Euratom, le Royaume-Uni serait prêt à entamer des négociations avec les « Six » au moment voulu, en vue d'adhérer à ces deux Commu-



P. URI :

Les premières conversations préparatoires entre Anglais et Européens en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché Commun viennent de commencer. Le problème que nous désirons aborder est celui de nos réactions, de celles des Européens les plus résolus, à l'adhésion britannique.

J'estime pour ma part que c'est un progrès majeur d'envisager l'entrée des Anglais dans la Communauté Européenne. Toutefois la question se pose immédiatement de savoir sous quelles conditions cette adhésion britannique sera en effet un renforcement de l'Unité de l'Occident et de savoir comment il sera possible d'éviter que l'entreprise de construction européenne perde en intensité ce qu'elle gagnera en extension.

R. MASSIP :

Je suis frappé par les soupçons que j'entends exprimer à toutes occasions sur les arrière-pensées de la Grande-Bretagne dans cette affaire. Personnellement, je ne partage pas du tout cette méfiance.

On entend dire couramment que la Grande-Bretagne veut entrer dans le Marché Commun pour le torpiller. Cela me paraît une absurdité, car, enfin, si les Anglais veulent entrer dans le Marché Commun, c'est parce qu'ils y voient leur intérêt et, s'ils y voient leur intérêt, ils ne vont pas s'amuser à torpiller un ensemble dans lequel ils pensent que leur pays trouvera une place qui lui permettra d'atteindre à un plus grand degré de développement, d'expansion et de prospérité. Je crois qu'il faut essayer de dissiper par tous les moyens ce malentendu. C'est là un premier point.

Un second point peut se résumer par cette question : Le risque est-il grand que l'évolution de la Communauté vers une force politique cohérente puisse être arrêtée par l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun ?

Je crois à cet égard que le fait que les formules de supranationalité aient été mises en sommeil depuis quelque temps — je pense notamment à la position du gouvernement français — a joué un rôle dans la détermination de l'Angleterre. Je précise tout de suite que cette situation n'empêche pas, bien au contraire, le Marché Commun de continuer à jouer son rôle, qui est celui d'un moteur qui tourne quoi que l'on fasse et qui finira par créer des situations irréversibles.

Ainsi pour moi, les risques pour le développement de l'Europe ne se posent pas à court terme. A long terme, il faut faire confiance au fonctionnement du Marché Commun, à la création de liens nouveaux tout à fait irréversibles entre les « Six ». L'Angleterre pourra plus facilement, dans un avenir évidemment assez éloigné, venir à l'Europe d'une manière plus complète, plus sincère, plus totale. Peut-être alors pourra-t-on envisager la fédération.

M. DELARUE :

Je ne vois pas en quoi les suggestions françaises ont empêché ou avancé quoi que ce soit étant donné qu'elles sont l'équivalent de rien. Si l'Angleterre est venue au Marché Commun, c'est parce que l'Europe a commencé à exister. Si on avait fait l'Europe, ou si on la réalisait plus vite, l'Angleterre y viendrait simplement plus vite. L'adhésion de l'Angleterre est la victoire la plus importante que l'Europe

	IMPORTATIONS 1960		EXPORTATIONS 1960			
	Les « Six » (Marché Commun)	Les « Quatre » en voie d'adhésion (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Norvège)	Les « Dix » pays	Les « Six » (Marché Commun)	Les « Quatre » en voie d'adhésion (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Norvège)	Les « Dix » pays
COMMERCE AVEC :	MILLIARDS DE DOLLARS					
Les « Six » (Marché Commun)	10,1	3,1	13,2	10,2	2,3	12,5
Les « Quatre » en voie d'adhésion (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Norvège)	2,2	1,9	4,1	3,2	1,8	4,8
Les « Dix » pays	12,3	5,0	17,3	13,2	4,1	17,3
Le Monde	29,6	16,6	46,2	29,7	13,1	42,8

qu'elle existe actuellement. Ainsi 39 % du commerce total de l'ensemble de ces dix pays s'effectue entre eux alors que les échanges mutuels des « Six » n'atteignent que 34 % de leur commerce total. Il s'agit là d'une conséquence normale de l'élargissement de la zone, conséquence cependant limitée du fait que seulement 22 % du commerce de l'Angleterre s'effectue avec le Marché Commun « élargi » contre 42 % en moyenne pour les autres participants.

A l'exception de l'Irlande, les pays en voie d'adhésion ont un commerce plus important avec les « Six » qu'entre eux, notamment à

tance du Danemark en tant que vendeur de produits agricoles : 0,9 milliard de dollars exporté en 1959 dont 0,7 vers le Marché Commun élargi.

Les produits agricoles représentent 43 % des importations totales de l'Angleterre, 63 % des exportations totales du Danemark et 62 % des exportations totales de l'Irlande.

Il est enfin intéressant de noter que le volume total du commerce des « Six » a augmenté de 20 % entre 1959 et 1960 alors que celui des « Quatre » n'augmentait que de 10 %.

La construction européenne perdra-t-elle en intensité ce qu'elle gagnera en extension?

Maurice DELARUE : « France-Soir »

Roger MASSIP : « Le Figaro »

Charles RONSAC : « Opera-Mundi Europe »

Débat animé par
Pierre URI

des « Six » ait obtenue depuis qu'elle existe. Il suffit de continuer.

En fait, c'est l'Angleterre qui se trouve aujourd'hui sur une position défensive. Il se peut qu'il y ait des Anglais qui aient des arrière-pensées, l'Angleterre est un pays démocratique où des quantités de tendances se font jour. Il y a des Anglais qui sont tout à fait pour, d'autres à moitié, d'autres qui sont tout à fait contre. Eh bien! on verra. Il faut faire l'Europe, non pas en fonction de ce que vont faire les Anglais, il faut faire l'Europe et puis c'est tout, et les Anglais viendront. D'ailleurs, ils y viennent.

Ch. RONSAC :

Pour moi, le problème de la politique étrangère européenne commune et celui de l'adhésion britannique sont étroitement liés.

Ce qui est fondamental dans la démarche britannique, ce n'est pas tant le fait que la Grande-Bretagne vole au succès du Marché Commun que le fait qu'elle reconnaisse précisément ce succès. Ce qui paraît le plus important, c'est la prise de conscience que cela représente pour l'Angleterre.

l'U.R.S.S. de l'autre, les deux seules vraies grandes puissances qui disposent d'un arsenal atomique capable de faire sauter la planète, il ne peut y avoir une troisième puissance, il ne peut y avoir qu'une force. Je ne peux pas l'appeler troisième, je ne peux pas la situer entre ou à égale distance de l'U.R.S.S. et des États-Unis, mais je la vois comme une force qui, au sein du camp occidental, pèsera d'un poids autonome.

C'est pourquoi je crois que, tôt ou tard, quelles que soient les résistances des Britanniques à tout ce qui est politique commune trop étroite, à plus forte raison à tout ce qui est supranational, les événements amèneront l'Angleterre au côté de nos pays continentaux, à concevoir et à développer en commun une politique étrangère commune.

P. URI :

Je crois qu'il est bon de rappeler que dès le premier jour l'intention des promoteurs de l'Europe était bien d'inclure l'Angleterre à la Communauté Européenne. Souvenez-vous, la première objection au Plan Schuman

questions importantes un veto par lui seul.

D'autre part, si véritablement l'Angleterre est en train de faire sa révolution politique, et admet qu'elle ne peut plus rester seule, qu'elle ne peut plus être à elle seule à l'échelle du monde, je crois qu'elle s'engagera dans la voie nouvelle à laquelle elle s'est résolue avec la même décision et la même continuité qu'elle a toujours appliquées à la poursuite de ses desseins.

R. MASSIP :

Je pense en outre que les suggestions françaises sur la coopération politique, si elles n'ont pas eu encore de résultat vraiment positif, ont eu pour effet de bloquer, — du moins pour un moment — quelque chose qui, pour l'Angleterre était assez rebutant : une Europe politique de caractère fédéral.

M. DELARUE :

Peut-être cet objectif va-t-il pour l'instant trop loin. Ce qui est important, c'est de laisser le Marché Commun faire son travail. Les solutions politiques, ou

plus exactement les formes institutionnelles se réaliseront d'elles-mêmes parce que dans les faits il y a une politique commune occidentale. Il n'existe pas d'autorité politique européenne organisée, c'est vrai, mais avec ou sans les suggestions françaises il existe bel et bien tout de même des positions communes qui sont tout de même très importantes. Il ne faut pas se faire d'illusions, quand on voit M. Fanfani aller à Moscou et revenir avec des idées ou des suggestions personnelles, ça n'est finalement pas allé loin. De toute façon, l'Italie se retrouve avec tout l'Occident. Il y a donc bien une position occidentale commune et plus particulièrement une position européenne.

R. MASSIP :

On sait cependant très bien que lorsque le Gouvernement français a lancé cette formule : L'Europe des Patries, certains Anglais se sont frottés les mains, il se sont même dit : l'Europe communautaire est morte. Mais bientôt ils ont été sidérés, parce qu'ils ont vu que la France jouait le jeu du Marché Commun, et c'est ça qui compte

CONCLUSION

Cela dépend de nous



Est-ce que l'abandon d'un certain système d'intégration au moins d'une certaine terminologie a joué un rôle dans l'adhésion britannique? Pour ma part, je ne le crois pas beaucoup. Il est vrai qu'il y a eu un jour une déclaration de M. MacMillan, qui faisait un sort à cette différence de présentation. Mais c'est un fait que les Britanniques, qui ont mentionné le Commonwealth, l'agriculture, et les autres membres de la petite Zone de Libre-Échange comme des problèmes à résoudre pour leur adhésion au Marché Commun, n'ont soulevé aucune exception en ce qui concerne le fonctionnement des institutions. Ils ont reconnu en fin de compte, comme tous ceux qui se gardent des mots et s'en tiennent aux analyses objectives que le système de la Communauté Européenne est une réponse originale à un problème inévitable : comment prendre des décisions collectives valables entre plusieurs pays? Des propositions objectives d'une instance indépendante, sous un contrôle à la fois parlementaire et judiciaire, permettent d'en venir au système de la majorité. Loin de s'opposer à la coopération entre les gouvernements, il lui donne sa réalité et son efficacité.

L'élément décisif n'est certainement pas celui-là. Le fond de l'affaire c'est que les Anglais sont sensibles aux faits : le fait majeur c'est que l'Europe qui a commencé de s'intégrer a connu depuis des années une expansion continue et un suréquilibre extérieur tandis que la Grande-Bretagne a connu à la fois la stagnation et le déficit. Je crois que c'est cela qui a décidé la Grande-Bretagne. C'est peut-être une analyse un peu sommaire de la relation de cause à effet mais il n'en reste pas moins qu'il y a là un contraste tellement frappant qu'il a décidé la Grande-Bretagne ; elle n'avait plus auprès de l'Amérique une position privilégiée en face d'une Europe qui commence à constituer une unité infiniment plus puissante qu'elle. Si telle est la raison fondamentale, il va de soi que l'Angleterre joue le jeu puisqu'elle compte sur la création même de cette Europe pour retrouver sous une forme toute différente sa place véritable dans le monde.

Cette adhésion britannique justifie évidemment ceux qui refusaient de se contenter d'une demi-solution, celle de

la Zone de Libre-Échange. Il y avait ceux qui agissaient pour de mauvaises raisons, par crainte de je ne sais quelle concurrence élargie. Il y avait ceux qui étaient fidèles à la grande inspiration européenne et qui refusaient à la fois de laisser l'Angleterre à mi-chemin et de faire coexister deux régimes, celui du Marché Commun et celui du Libre-Échange, véritablement contradictoires entre eux.

Du moment que la Grande-Bretagne elle-même prend la décision à laquelle il s'agissait justement de l'amener, comment ne pas reconnaître les deux problèmes fondamentaux qu'elle contribue ainsi à dissiper?

On ne peut pas cacher que l'absence de la Grande-Bretagne a, à plusieurs reprises, créé certaines tensions entre les « Six » eux-mêmes ou quelquefois à l'intérieur même de certains des pays membres. Il y avait des réticences à l'accélération du Marché Commun de peur d'approfondir un fossé, au moins commercial, avec les autres pays. Il y avait surtout la réticence à des engagements politiques plus étendus. Ainsi un obstacle va être levé.

Il y a une deuxième considération qui est peut-être la plus importante de toutes. C'est la relation de l'Europe avec les pays sous-développés. Tant que la Grande-Bretagne restait de son côté, ce monde qui avait été britannique demeurait étranger à l'Europe. Des pays voisins l'un de l'autre en Afrique éprouvaient une difficulté à établir entre eux des liens plus étroits à cause de ceux que les uns gardaient avec la zone sterling, les autres avec la zone franc. Du jour où une unité plus large se dessine en Europe, qui permettra une plus grande extension du domaine de l'association à la Communauté Économique, et qui comportera à terme une transformation du régime monétaire de l'Occident, c'est un monde immense qui peut se trouver relié à une Europe à la fois dynamique et sûre d'elle-même.

Je voudrais répondre courageusement au problème posé par notre débat avec l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, il ne dépend que de notre volonté, de notre imagination et de notre générosité que nous gagnions encore en intensité ce que déjà nous gagnons en extension.

P. URI



Les anglais joueront-ils le jeu ?

(Keystone)

Pour la première fois depuis toujours, les Britanniques admettent que des décisions pour eux vitales pourraient être prises, non plus au n° 10 Downing Street, au Foreign Office ou surtout à la Chambre des Communes, mais ailleurs par un organisme dont ils feraient partie.

S'ils en sont arrivés là, ce n'est pas seulement parce qu'ils sont pressés par les événements, ni parce qu'ils voient un Marché Commun qui avance beaucoup plus vite que la Grande-Bretagne, ni parce qu'ils doivent s'y joindre au risque de perdre quelque intérêt important dans le monde. Ce qui est important c'est que les Anglais se rendent enfin compte que la Grande-Bretagne, pas plus d'ailleurs que la France, ou que l'Allemagne, n'est une grande puissance.

Les Anglais ont pris conscience qu'à elle seule la Grande-Bretagne ne peut pas, comme elle a pu le faire au XIX^e siècle, déterminer la politique mondiale, et qu'entre les États-Unis d'une part,

avait été qu'en l'absence de l'Angleterre, la Communauté Européenne se réduisait à un tête-à-tête franco-allemand. C'est dire à quel point aujourd'hui les craintes se renversent. Mais je crois qu'elles sont tout aussi peu fondées. Le tête-à-tête franco-allemand s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes, sur le plan politique et sur le plan économique et je crois que si les années ont permis, en convainquant l'Angleterre qu'elle ne peut pas indéfiniment rester seule dans le monde où nous vivons, d'envisager de revenir au projet initial, c'est-à-dire d'intégrer la Grande-Bretagne à l'Europe, nous ne pouvons finalement que nous en réjouir.

Et cela d'autant plus que — et je crois que sur ce point Massip a raison — l'idée selon laquelle l'Angleterre n'entrerait dans les institutions européennes que pour les torpiller est véritablement vide de sens. On ne torpille pas les institutions européennes de la manière dont elles sont conçues. Il n'y a pas un pays qui puisse avoir sur les



L'EUROPE ET LA CULTURE • L'EUROPE ET LA CULT

UNE ÉDUCATION INTÉGRÉE

par M. Louis ARMAND

Ancien président d'Euratom

Une condition d'équilibre, de stabilité d'une civilisation est que l'organisation de la société, pour le travail comme pour la culture, corresponde bien, soit en harmonie avec l'équipement — c'est-à-dire les outils et les moyens dont disposent les hommes dans les divers domaines de leurs activités — l'équipement étant le fruit des sciences et des techniques.

Or, l'équipement d'aujourd'hui, conséquence de la deuxième phase de la révolution industrielle est très différent — et, même de nature opposée dans beaucoup de cas — à celui de la fin du siècle dernier,

résultat de la première passe de la révolution industrielle. En particulier, il a modifié profondément l'agriculture et le milieu familial (radio, télévision, automobile, etc.).

L'organisation des sociétés devrait donc avoir été profondément modifiée depuis un demi-siècle. Il s'agit d'une inéluctable mutation. Or, celle-ci n'a pas été franchement accordée dans les divers pays européens. La résistance à l'évolution des structures étant plus forte que partout ailleurs dans le monde, car celles-ci étaient les mieux adaptées à l'équipement du début du siècle.

L'ÉQUATION DE DIMENSION

Parmi les « impératifs », les « commandements » de ce monde de demain, la dimension s'impose — et dans la plupart des domaines vitaux, — aussi bien pour la réduction des prix de revient que pour la recherche scientifique et technique. Cette « équation de dimension » impose le décompartmentement de l'Europe occidentale du XIX^e siècle.

Une première conclusion s'impose : cette association européenne est absolument nécessaire si l'on veut que les scientifiques et les techniciens européens jouent un rôle directeur dans les techniques d'avant-garde dont dépend l'influence de l'Europe dans le Monde. Le C.E.R.N., Euratom, l'Université Européenne ne sont que des germes. Il faut aller beaucoup plus loin et tendre vers une profonde association de nos universités et instituts scientifiques, vers l'europeïsation des diplômes.

Mais, contrairement à une idée trop répandue, l'avenir ne dépend pas du développement scientifique. C'est toute l'organisation de nos sociétés qu'il faut réaliser, et ceci doit être l'œuvre de la jeunesse tournée vers les disciplines économiques et sociales. Demain est autant, et plus peut-être, l'aube de l'ère de l'organisation que l'ère de la technique.

Or, dans le domaine économique, une grande partie des richesses à créer et à répartir sont en devenir (puisque l'on admet couramment le doublement du niveau de vie en vingt ou vingt-cinq ans).

Cette partie nouvelle de l'économie pourrait et devrait être construite en commun par les Européens, les causes étant les mêmes dans tous les pays.

Le Marché Commun est un bon départ. Mais il faut aller loin et vite.

Dans ce domaine encore, il convient, pour créer une mentalité commune dans l'avenir, d'associer étroitement les étudiants aux sciences économiques.

C'est nécessaire pour les sciences humaines en général qui vont aller en se



M. Louis Armand

vu par Sennep

développant rapidement et efficacement, car nous entrons dans une période de synthèse où il est possible d'associer des connaissances jusqu'ici très éloignées (dans ce domaine aussi il faut décompartmenter). Physique, chimie, biologie, évolution, psychologie, mathématiques constituent un ensemble cohérent quand on veut étudier l'homme et la sociologie, laquelle grâce aux machines électroniques peut entrer largement dans la phase expérimentale.

Il y a tout intérêt à ce que ces connaissances soient acquises en commun, pour établir le maximum de liens culturels nouveaux entre les pays déjà associés par le riche héritage commun de la civilisation occidentale.

L'EFFORT NÉCESSAIRE

Pour réussir tout cela : deux conditions sont nécessaires.

La première, c'est une réforme profonde de certaines de nos méthodes d'enseignement. Nous avons beaucoup plus à apprendre qu'autrefois. Il faut répartir différemment les études et changer programmes et méthodes. La « formation continue » ainsi que la liaison entre la formation et l'information sont à étudier et à réaliser. C'est la voie qui permettra à la fois une meilleure productivité intellectuelle, une véritable promotion sociale, et peut-être la recherche du supplément d'âme, individuelle ou collective, que réclament les philosophes.

La transformation de nos méthodes d'enseignement est un impératif économique, culturel et social que tous les pays européens doivent et peuvent étudier et réaliser en commun.

La deuxième condition est que la jeunesse

de nos pays prenne conscience du rôle qu'elle doit jouer pour réussir cette mutation de la société, ces réformes profondes de nos structures et la création d'un niveau plus élevé d'organisation et de culture.

Il faut que la jeunesse apprenne et comprenne l'enjeu de cette transformation. Il faut qu'elle ait confiance dans sa réussite, mesurant bien tous les facteurs défavorables à l'Europe.

Et alors, sans réticence, qu'elle accomplisse l'effort nécessaire pour que nos peuples, une fois de plus dans l'Histoire, donnent le ton de la civilisation et ouvrent la voie de demain.

Ce texte a constitué la base de l'intervention de M. Louis Armand lors de la rencontre d'étudiants européens organisée à Toulouse par « La Fondation européenne de la culture » sur le thème « Dans quelle direction doit se développer la société européenne ».

LES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS DEMANDENT LA CRÉATION :

- de « Maisons de la Communauté » dans les six capitales ;
- d'une bibliothèque européenne.

L'Assemblée Parlementaire Européenne va prendre un certain nombre d'intéressantes initiatives dans le domaine culturel qui se résument dans une proposition de résolution qui lui est soumise par des parlementaires de ses trois groupes politiques.

A la suite des décisions de la récente Conférence au sommet européenne de Bonn, invitant l'Assemblée des « Six » à étendre son activité aux questions de l'enseignement, de la culture et de la recherche, cette résolution recommande notamment l'extension en « Maisons de l'Europe » des services d'information des Communautés qui existent dans les six capitales ainsi que la création d'une Bibliothèque Parlementaire Européenne.

Les « Maisons de l'Europe » envisagées, destinées à accroître l'efficacité des services d'information des Communautés, devraient notamment disposer d'une bibliothèque avec salle de lecture, où toutes les publications de la Communauté pourraient être consultées, une salle de réunions qui serait mise à la disposition des groupements de jeunesse, etc., d'une salle de conférences pour des manifestations diverses.

Des maisons analogues pourraient être créées dans les pays associés d'Afrique et à Madagascar.

Quant à la création d'une bibliothèque centrale, rassemblant toutes les publications importantes paraissant dans les six pays du Marché Commun, elle présenterait une étape vers le rapprochement culturel des « Six ». Il y aurait lieu d'établir dans chaque pays de la Commu-

nauté une disposition instituant le dépôt à la bibliothèque de l'Assemblée Parlementaire d'un exemplaire de chaque nouvelle publication importante.

C'est ainsi qu'à Washington la « Bibliothèque du Congrès » est devenue le symbole de l'unité culturelle des États-Unis, l'une des bibliothèques les plus importantes du monde et, d'une manière générale, une réussite culturelle de premier ordre.

Le Collège européen des Sciences sociales et économiques explique

LE MARCHÉ COMMUN AUX CADRES

FONDÉ il y a quelques années par M. André François-Poncet, le Collège européen des Sciences sociales et économiques a repris le 12 octobre ses conférences données en fin de journée et recommencera le 20 novembre ses cours par correspondance. Conférences et cours sont destinés au perfectionnement des cadres dans le domaine de l'administration des entreprises, mais ils apportent aussi un complément de formation pour les étudiants avancés et les membres des professions libérales. Les études du Collège qui durent deux ans sont ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence, et aux cadres non bacheliers ayant cinq ans de pratique professionnelle. En fait, le tiers des six cents élèves du Collège ont au moins une licence, mais le contact avec les autodidactes est extrêmement fructueux.

L'enseignement réparti en quatre sections : sociale, économique, internationale, relations publiques, est orienté très nettement dans le sens européen et vers l'étude des problèmes posés par le Marché Commun.

Une formation éclectique

Le Président du Collège des Sciences sociales et économiques est M. Jacques Rueff, juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, Membre de l'Institut, et son Directeur M. L. De Saint-Lorette, secrétaire général de la Ligue Européenne de Coopération Économique. Professeurs, universitaires, ingénieurs et syndicalistes de toutes tendances sont invités à y faire connaître leurs opinions, même contradictoires, et à en discuter avec les participants dans un esprit de tolérance et d'efficacité.

● L'Institut Européen d'Administration des Affaires a ouvert ses portes le 16 septembre 1960 pour la troisième fois depuis 1958, à une promotion internationale comptant près de 80 participants venus de 23 pays différents. Tous ces participants, après une formation intensive d'un an aux techniques modernes de gestion et aux problèmes posés aux entreprises par l'intégration européenne, sont destinés à entrer, après leur diplôme en juillet prochain, dans des entreprises européennes ou internationales qui ont déjà pris une part active au fonctionnement de l'Institut.

● L'Association internationale d'information scolaire, universitaire et professionnelle vient de publier sous le titre « Études à l'étranger », une plaquette présentant les caractéristiques essentielles des universités et grandes écoles françaises et anglaises. Les tableaux qui accompagnent cette plaquette permettent de comparer les modes d'admission près des différents établissements ou instituts, la durée et la sanction des études. Ce document est le bienvenu dans le cadre d'une étude intéressant le problème des équivalences de diplômes.

● Pour la première fois la remise des prix aux lauréats de Paris et de la Seine, de la Journée Européenne des Écoles, s'est déroulée le 5 octobre dernier dans le cadre prestigieux de l'Amphithéâtre Michelet à la Sorbonne. Cette cérémonie a eu lieu en présence de M. Piobetta, Inspecteur général de l'Instruction publique, fondateur de la Journée Européenne des Écoles.

LIVRE D'ART DE POCHE

CINQ éditeurs européens et un américain vont réaliser une collection d'art, format de poche, comportant deux séries : la première de 32 volumes sera historique ; la seconde, à caractère monographique, groupera des livres d'actualité mondiale.

Les promoteurs de cette initiative sont : Édition du Seuil (France), Rowolt (Allemagne), Spectrum (Pays-Bas), Arnoldo Mondadori (Italie), Thames and Hudson (Grande-Bretagne) et Grove Press (États-Unis).

La rencontre des Universitaires « Europe-Afrique » à Bruges

UNE quarantaine de jeunes universitaires, dont une vingtaine de l'Afrique noire (anglophone et francophone) et de Madagascar se sont réunis à Bruges, dans le cadre du collège d'Europe, pour étudier les problèmes que pose la situation actuelle de l'Afrique et ses rapports avec l'Europe. D'autre part, ils ont vécu une expérience qui peut être qualifiée de « pilote » en participant à la vie communautaire du collège.

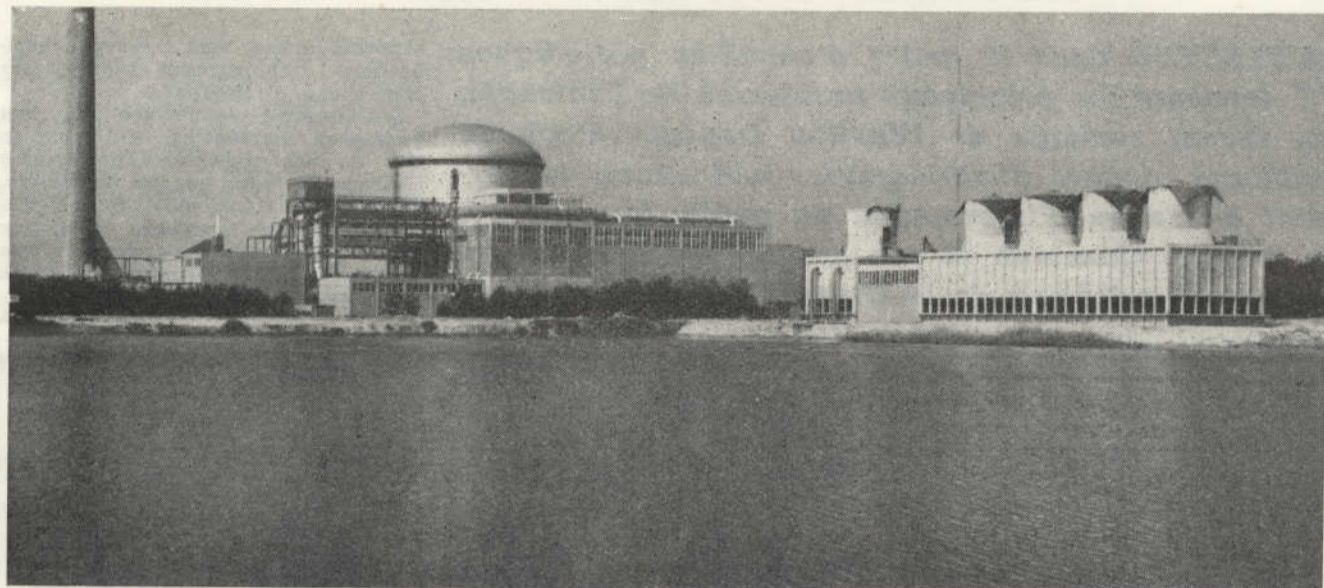
Cette rencontre représente une initiative nouvelle, non seulement dans le sens Afrique, mais également en promouvant des contacts entre Africains de formation française d'une part, et anglaise de l'autre.

Parmi les conférenciers, tant Africains qu'Européens, on relève les noms de : M. Henri Janne de l'Institut de sociologie Solvay de Bruxelles, M. Tinbergen, professeur à l'Université de Leyde, M. N'Sougan Agblemagnon du Centre d'Études sociologiques de Paris, et M. R. J. Harrison Church du London School of Economics.

En dehors des conférences, des cours et des voyages (visite de la C.E.E. à Bruxelles et du Plan Delta en Hollande), les participants à cette rencontre ont assisté à une table ronde réunissant six parlementaires, Africains et Européens, membres de la Conférence Parlementaire Euro-Africaine qui s'est tenue à Strasbourg au mois de juin.

AU SERVICE DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE

Le réacteur d'essai BR 2 mobilise 165 techniciens et chercheurs

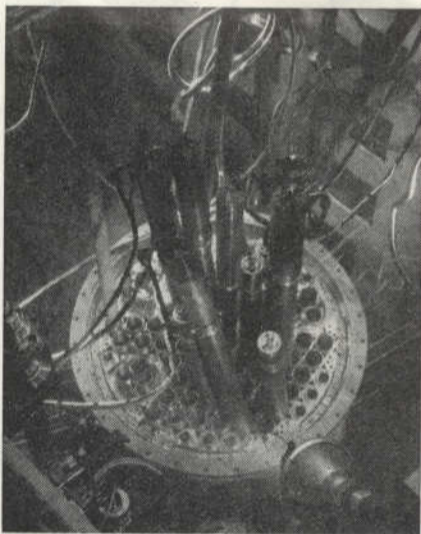


La campagne anversoise à l'heure de l'atome pacifique et européen
Vue extérieure du réacteur d'essai de matériaux BR 2

UNE intense activité règne autour du réacteur atomique BR 2 situé à Mol à 70 kilomètres au Nord-Ouest de Bruxelles dans la campagne anversoise. Après avoir fonctionné quelques instants le 6 juillet 1961, BR 2 a été en partie démonté pour vérification de tous ses éléments. Il est actuellement en cours de remontage. Et dans quelques semaines il atteindra sa pleine puissance.

Cette information en apparence anodine est pourtant très importante car elle annonce que, dans un avenir assez proche, l'industrie atomique européenne pourra utiliser le réacteur BR 2 conçu pour les essais de matériaux.

On connaît le rôle prépondérant qu'occupent actuellement les essais dans n'importe quelle branche de l'industrie. Avant de lancer sur le marché un produit quelconque (voitures, avions, appareils ménagers), son constructeur le soumet à toute une gamme d'épreuves très rudes. Des équipes de spécialistes vérifient la résistance



De l'utilité des trous...

Barres de contrôle et d'éléments de combustible de la maquette nucléaire de BR 2

de certains alliages utilisés pour la première fois, contrôlent divers circuits, tandis que d'autres poussent au maximum les performances de l'engin. Ces épreuves sont indispensables et conditionnent en fin de compte le succès de la voiture, de l'avion ou de l'appareil ménager car elles permettent de découvrir certaines faiblesses et d'améliorer les performances.

Il en est de même pour l'énergie nucléaire où les matériaux doivent être soigneusement testés avant leur emploi. C'est à cette fin qu'a été construit le réacteur d'essai de matériaux BR 2. Mais ce réacteur qui se trouve logé dans une coupole sphérique de 40 mètres présente un certain nombre de dispositions originales qui font de lui un instrument unique en Europe.

Grâce à son nombre élevé de chenaux et à sa grande puissance (son haut flux de neutrons disent les physiciens), BR 2 doit permettre dans un minimum de temps d'éprouver un grand nombre de matériaux les plus divers. Ce gain de temps sera considérable : on ira de 5 à 10 fois plus vite avec BR 2 qu'avec EL 3 (pile française), par exemple, pour étudier le comportement d'un

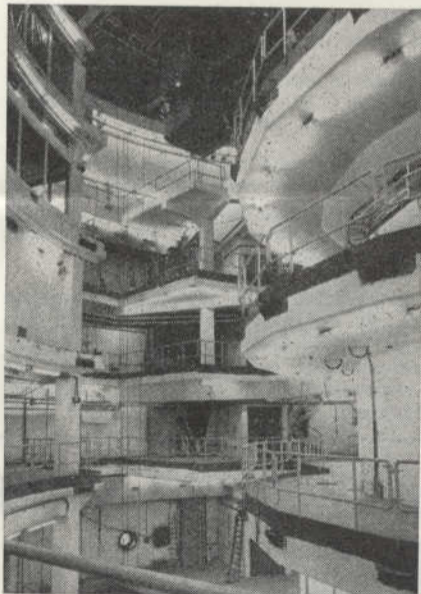
certain matériau puisqu'il le soumettra, selon l'expression scientifique, à un flux de neutrons 5 à 10 fois plus élevé.

Les multiples avantages de l'accord Euratom - C. E. N.

On comprend que dans ces conditions Euratom ait signé un contrat d'association avec le C.E.N. belge lui permettant de participer largement à l'exploitation de BR 2. Aux termes de ce contrat d'une durée de 20 ans et qui a commencé le 1^{er} août 1960, le C.E.N. achève, sous sa responsabilité et à ses frais, la construction et l'équipement de BR 2 et du laboratoire de technologie. Euratom participe aux frais d'exploitation du réacteur et à la construction d'un laboratoire d'activité élevée.

Il est prévu que les dépenses et recettes de la gestion commune sont partagées dans la proportion suivante : 2/3 à la charge d'Euratom, 1/3 à la charge du C.E.N. Les dépenses communes sont estimées à environ 100 millions de nouveaux francs en cinq ans. Au cours de l'exercice 1961, Euratom doit engager 12,5 millions de nouveaux francs dans ce contrat d'association. Actuellement 165 personnes dont 39 agents d'Euratom sont employés autour de BR 2. On prévoit que 250 chercheurs et auxiliaires recrutés par Euratom et le C.E.N. travailleront à BR 2 et que le laboratoire d'activité élevée emploiera au moins une cinquantaine de spécialistes.

Quels bénéfices peut tirer un pays membre d'Euratom, comme la France, de ce contrat d'association signé par la Commission avec le C.E.N. belge ? Ils sont considérables et d'une toute autre nature que ceux résultant d'un simple accord bilatéral. Bien entendu



Un diablo sous les eaux...

C'est dans cette piscine qu'est placé le réacteur BR 2 proprement dit qui a la forme d'un diablo

la France pourra, selon certaines modalités, disposer de chenaux dans BR 2 pour ses propres expériences (notamment pour l'irradiation d'éléments de combustible destinés à la pile à neutrons rapides Rapsodie).

Mais ce qui est le plus important, c'est qu'elle aura directement accès aux connaissances acquises dans le cadre du contrat et qu'elle aura une idée précise des difficultés et des avantages que présente l'exploitation d'un réacteur d'essai de matériaux à haut flux de neutrons. D'autre part elle va pouvoir familiariser un grand nombre de ses spécialistes avec les techniques particulières imposées pour l'utilisation d'un réacteur comme BR 2. Ces chercheurs français sont fondus au sein d'une équipe mixte européenne où l'esprit d'émulation constitue un véritable stimulant.

VERS UNE POLITIQUE COMMUNE D'IMPORTATION CHARBONNIÈRE

EN proposant aux gouvernements de définir une attitude commune, douanière et contingente, à l'égard des charbons importés dans la Communauté, la Haute Autorité entend mesurer l'importation de produits énergétiques aux besoins prévisibles à court terme.

La Haute Autorité part de la considération fondamentale qu'il est nécessaire que les importations de produits énergétiques pour l'ensemble des six pays membres soient réalisées en fonction des besoins prévisibles à moyen terme.

Les interventions nationales, jugées nécessaires par les gouvernements pour aider à l'équilibre de leur bilan énergétique et au redressement des situations dangereuses résultant d'une concurrence anarchique, ne sont pas coordonnées sur le plan communautaire.

Etant donné que ce défaut d'ajustement a largement contribué aux difficultés économiques et sociales du marché charbonnier actuel, la Haute Autorité estime qu'une coordination communautaire, fondée sur la confrontation quantitative et qualitative des programmes d'importation dans les pays membres avec les besoins tels qu'ils ressortent du bilan énergétique annuel de la Communauté, s'impose.

Or, la détermination des besoins en charbon importé pose à la fois un problème de quantités, un problème de qualités et un problème de prix.

La Haute Autorité ne vise, pour le moment, que les aspects quantitatifs du charbon importé dans la Communauté. Quant à l'aspect des prix, elle se contente d'esquisser certaines solutions qu'elle soumettra à la réflexion des gouvernements.

Les propositions de la Haute Autorité

En bref, les propositions de la Haute Autorité sont les suivantes :

- la coordination des importations de charbon dans le cadre des bilans énergétiques annuels devrait être préparée par le moyen d'un Comité restreint d'experts dont les fonctions seraient permanentes ;
- ce comité serait constitué par la Haute Autorité et des représentants des six gouvernements ;

LA SIDÉRURGIE EUROPÉENNE S'ORIENTE VERS LA MER

Record des investissements dans la C.E.C.A.

LES investissements déclarés par les sociétés relevant de la C.E.C.A. (charbon et acier) ont atteint pendant le premier semestre de 1961 le total de 913 millions de dollars.

Ainsi se poursuit l'expansion commencée en 1960 (977 millions de dollars au premier semestre 1960) et qui amorçait un progrès très sensible sur les années précédentes (333 millions de dollars au premier semestre 1959).

Les tendances suivantes sont particulièrement remarquables :

- 45 % des investissements sidérurgiques ont trait à des entreprises situées sur la mer ;
- la capacité de production de larges bandes laminées va encore s'accroître de 2,9 millions de tonnes ;
- la capacité de production d'agglomérés pour les hauts fourneaux va augmenter de 5,7 millions de tonnes ;
- la capacité de production d'acier brut augmentera de 3,4 millions de tonnes comprenant un accroissement de 3,3 millions pour les aciéries à l'oxygène soufflé et une réduction de 400 000 tonnes pour l'acier Thomas.

— son rôle serait notamment de rassembler toutes informations sur les importations de charbon, sur les mouvements de prix et les accords commerciaux. A l'aide de ces renseignements, le Comité rédigerait des propositions sur les objectifs quantitatifs concernant les importations de différents pays membres ;

— sur la base des propositions en question, la Haute Autorité saisirait, au moins annuellement, le Conseil pour lui soumettre, en particulier, des objectifs d'importation sous forme de contingents maxima par pays importateur.

A cet effet la Haute Autorité estime indispensable que les gouvernements marquent leur accord pour l'établissement d'un droit de douane harmonisé d'un niveau suffisant qui frapperait les importations au-delà du contingent maxima libre retenu pour chacun des pays.

Possibilité d'allègement des pertes de recettes et des charges spéciales des charbonnages

Dans le domaine des prix, la Haute Autorité souligne l'intérêt qu'il y aurait, éventuellement, à remplacer les importations, dans la mesure de l'économiquement défendable, par du charbon de la Communauté. Comme cette substitution sera très probablement à l'origine de pertes de recettes causées par les alignements vers les bas prix du charbon importé, différentes formules pourraient être étudiées en vue d'alléger les pertes de recettes ou les charges particulières de l'industrie charbonnière.

En tout état de cause, le problème revient à donner aux charbonnages la possibilité financière de lutter efficacement contre la concurrence des charbons d'importation, tout en poursuivant leur adaptation au nouveau marché énergétique de la Communauté.

Pour favoriser les échanges

LES TECHNIQUES DE LA VENTE EN ALLEMAGNE vont être étudiées à Paris

« **TECHNIQUES** de la vente en Allemagne », tel est le titre choisi par les dirigeants d'Euro Économie et de l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires) pour leurs premières journées d'études en France qui se dérouleront à Paris, salle d'Iéna, les 1^{er} et 2 décembre prochains.

La nouvelle organisation internationale « Euro Économie », association européenne pour la gestion des entreprises, fédère les principales organisations nationales des Cadres de commerce européen; en Allemagne, la Deutsche Gesellschaft für Betriebswirtschaft; en France, les anciens élèves d'H.E.C., certains Instituts de Droit Appliqué aux Affaires; en Italie, divers groupes de « commercialista ». Des sections d'Euro Économie sont en voie de constitution en Belgique (où a eu lieu son premier Congrès, consacré au Progrès de la Gestion des entreprises en Europe), aux Pays-Bas, en Italie, en Angleterre, en Suède, au Danemark, etc.

Le problème de la vente en Allemagne est apparu comme crucial. En effet, les commerçants allemands pratiquent couramment la vente avec propriété réservée, assurant aux vendeurs des garanties exceptionnelles, inconnues en France.

C'est dire qu'il existe en Allemagne une législation particulière de la vente, surprenante pour un Français et dont les conséquences économiques (sur le crédit, sur les prix, sur les modalités de paiement, sur la récupération des marchandises) sont considérables et encore très peu et mal connues en France.

De même, la structure des réseaux de vente, beaucoup plus concentrée en Allemagne qu'en France, le nombre et l'importance considérables des groupements d'achat, la quantité presque négligeable de commerçants libres font de la politique commerciale de vente en Allemagne quelque chose de très particulier et de radicalement différent des conceptions françaises.

Ces divers problèmes, qui relèvent d'une technique précise et réaliste, seront traités par dix spécialistes français et allemands groupés autour des « Recueils pratiques du Droit des Affaires dans les Pays du Marché Commun » (que dirigent M^e William Garcin, avocat à la Cour de Paris, et M. François Hepp, l'expert en droit d'auteur) et de M. Georges Miquel (qui dirige l'Institut d'études économiques de sondages et de marchés qui porte son nom).

Au début de l'année prochaine, des journées d'études symétriques sur les « Techniques de la vente en France » vont être organisées par la section allemande d'Euro Économie.

Pour les inscriptions, s'adresser au siège d'Euro Économie (Bourse du Commerce) ou à l'Institut Georges MIQUEL, 49, avenue de Ségur (FON. 30-71) ou aux Éditions JUPITER, 23, rue du Mont-Thabor (OPE. 40-61).

SELON L'INSTITUT FRANÇAIS D'OPINION PUBLIQUE

- 49 % des Français sont favorables à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun
- Trois Français sur quatre connaissent le Marché Commun

EFFECTUÉ dans le cadre d'enquêtes périodiques touchant les principaux problèmes de l'actualité, un récent sondage de l'Institut français d'opinion publique apporte d'intéressantes indications concernant le niveau d'information du public français sur le Marché Commun et son attitude à l'égard d'une éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne.

réponses fausses sont assez peu nombreuses : une personne informée sur cinq a cité d'autres pays.

L'Allemagne mentionnée par huit personnes informées sur dix, figure en tête de nos partenaires du Marché Commun les plus connus du public. Elle apparaît même plus souvent citée que la France, certaines personnes ayant vraisemblablement compris que la question posée concernait les pays autres que la France.

Question : Avez-vous entendu parler du Marché Commun ? Si oui, pouvez-vous me dire quels pays en font partie ?

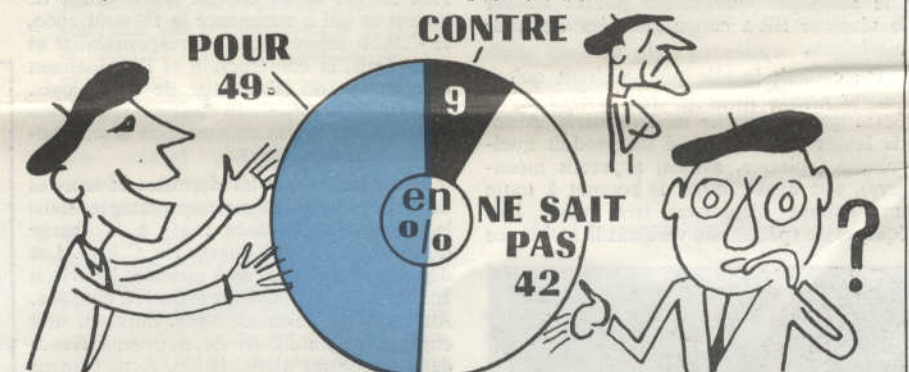


	Ensemble Hommes Femmes			Ensemble Hommes Femmes			
	%	%	%	%	%	%	
Ont entendu parler du Marché Commun et cité au moins 1 pays..	73	86	60	N'ont pas entendu parler du Marché Commun ou n'ont pu citer de pays	27	14	40



Pays cités : Réponses justes (voir graphique ci-dessus). Réponses fausses : Grande-Bretagne (13%); Suisse (5%); Grèce (1%); autres pays (10%).

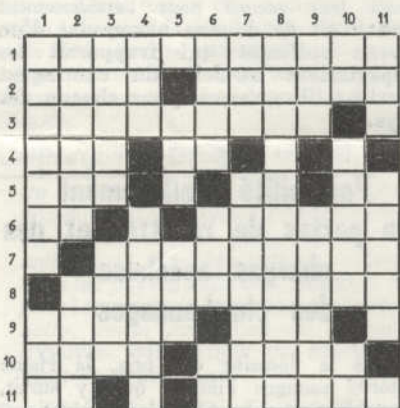
Question : Le Marché Commun est l'Union économique décidée en 1957 par la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie. Est-ce une bonne chose ou une mauvaise chose selon vous que l'Angleterre fasse dans l'avenir partie du Marché Commun ?



	Ensemble Hommes Femmes			Ensemble Hommes Femmes			
	%	%	%	%	%	%	
Bonne chose.....	49	55	43	Mauvaise chose.....	9	13	5
?	42	32	52				

L'EUROPE EN MOTS CROISÉS

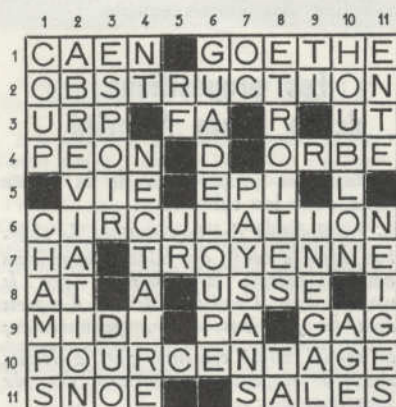
PROBLÈME N° 11 par ASMODOÉ



HORIZONTALEMENT. — 1. Qualificatif pour les clauses de l'article 5 du Traité de la C.E.C.A. — 2. Sont l'objet de bien des projets. N'était pas complet après la Conférence du Château de Val-Duchesse. — 3. On parle beaucoup de celle de la Grande-Bretagne. — 4. C'est un changement de timbre. On les trouve dans l'autre sens en tête de l'Europe. — 5. En Ré, n'appartient pas à une histoire de curé. Saint. Exclamation. — 6. Négation. Bois mieux connu des menuisiers bruxellois que des ébénistes parisiens. — 7. Le Marché Commun devrait leur ôter du travail. — 8. Celles des « Six » doivent être communes. — 9. On peut en faire un tuyau. Convaincu. — 10. Poème chez l'un des « Six ». Mesure. — 11. Qui a cessé d'être. Certain peut être convoité par ceux qui sont sans énergie.

VERTICALEMENT. — 1. Habite l'un des « Six ». Dur pour les pâtes italiennes. — 2. Sel à déconseiller pour la cuisine. Ceux de l'agriculture, pour le Marché Commun, posent des problèmes difficiles à résoudre. — 3. Chef-lieu dans une région vinicole. Avantage. — 4. L'orient de l'Europe sans son extrême. On ne peut nier que, de jour en jour, le Marché Commun le devient. — 5. La France pour les Belges. Trois quarts de huit. — 6. Compartiment d'un registre. Félin britannique. Se trouvent en second, jamais en premier. — 7. Adverbe de lieu. Préparent des athlètes pour les jeux de Rome. — 8. Qualificatif pour des clauses du Marché Commun. — 9. Le chat est content lorsqu'on le double. Il intéressera le Bureau Européen du Lait. — 10. Fin d'infinif. Du charbon pour la C.E.C.A. Terme de métier. — 11. Société internationale. Partie de l'un des « Six ».

Solution du problème n° 10



LES différents moyens d'information et les débuts de la publicité « européenne » sollicitent de plus en plus l'attention du public sur les développements de la Communauté Européenne. Trois Français sur quatre ont ainsi entendu parler du Marché Commun et sont prêts à citer au moins un pays membre.

D'après un autre sondage effectué par l'I.F.O.P., ils étaient à peine deux sur trois en janvier 1958.

Signalons que ce public informé est largement masculin; si, neuf Français sur dix ont entendu parler du Marché Commun, c'est le cas de seulement trois Françaises sur cinq.

L'ensemble des Français informés connaît en moyenne quatre des six pays membres. On remarquera que certains ont anticipé l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun et que, d'autre part, les

La Belgique et l'Italie suivent de près. Les Pays-Bas et le Luxembourg, cités une fois sur deux, sont les moins connus.

L'adhésion britannique

Si un douzième du public a déjà inclus la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, l'ensemble des personnes favorables à son adhésion représente tout juste la moitié. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun suscite aujourd'hui moins de partisans que, en août 1957, le principe de sa participation à une Union de l'Europe occidentale. En effet, selon un sondage de l'I.F.O.P. effectué à cette date, près des deux tiers (60 %) des Français jugeaient nécessaire qu'elle s'unisse aux six pays.

On notera, toutefois, que les Français qui ne se déclarent pas pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun s'affirment rarement contre et représentent essentiellement la masse des personnes sans opinion, parce que peu informés.

« COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE » ET SES LECTEURS

UNE enquête récente, que l'Institut français d'opinion publique a effectuée sur un échantillon de nos lecteurs parisiens, nous a permis de faire d'intéressantes constatations :

1. Près de neuf personnes interrogées sur dix (88 %) ont déclaré lire ou parcourir chaque numéro de « Communauté Européenne » tous les mois.
2. Plus de 80 % estiment qu'il s'agit d'une publication intéressante et sérieuse, à la fois bien documentée et bien présentée, qui répond à un besoin.

3. 95 % des personnes interrogées souhaitent continuer à recevoir « Communauté Européenne ».

4. Un lecteur sur trois (32 %) se déclare prêt à payer entre 0,50 et 1 NF pour continuer à recevoir « Communauté Européenne » si l'abonnement devenait payant; un autre lecteur (27 %) est moins sûr de s'abonner, tandis que le troisième, tout en souhaitant continuer à recevoir la publication, ne s'abonnerait pas.

VERS UN « STYLE EUROPÉEN »

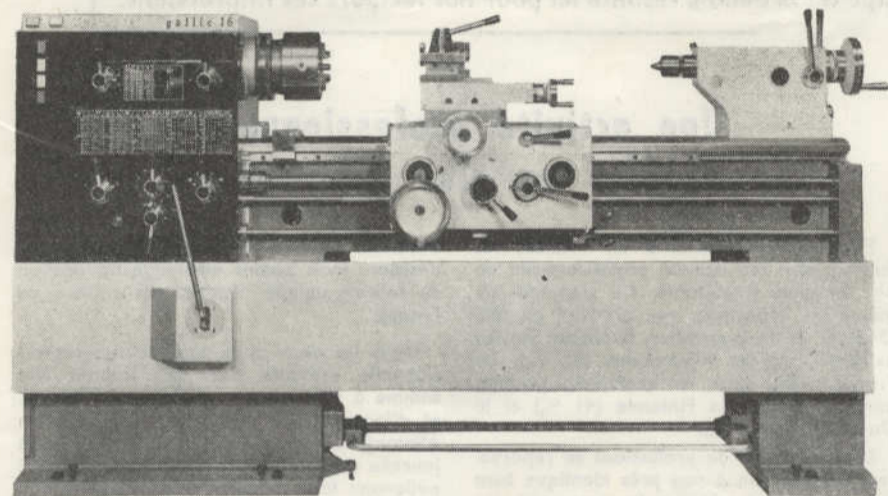
Dans l'effort d'adaptation des entreprises au Marché Commun, l'esthétique industrielle joue un rôle de plus en plus important.

L'ESTHÉTIQUE industrielle ou « Industrial Design » a vu s'élargir considérablement son champ d'activité avec la création du Marché Commun. L'existence d'un marché de 176 millions de consommateurs per-

la qualité, un facteur dont l'importance ne cesse de grandir.

Or l'esthétique industrielle a précisément pour objet de créer des produits destinés à une fabrication industrielle, en répondant

brevets, modèles, etc., imposait bien souvent des prix de vente élevés, encourageant par là même les imitations. Avec l'élargissement du marché, les firmes à la pointe du progrès peuvent plus largement tirer profit de leur esprit d'initiative.



Machine harmonieuse

Ce Tour « Gallie 16 », créé par le Bureau d'Esthétique Industrielle Technes (Paris), a reçu le Signe d'Or en 1960 parce qu'il apporte une simplification intelligente et belle, dans une forme très complexe. C'est un exemple intéressant de l'adaptation de la machine à l'homme. On peut remarquer l'harmonie qui se dégage des proportions, de l'accessibilité de chaque élément, du groupage et de la répartition logique des éléments de commande, le tout soumis à une volonté d'ordre et de synthèse.

mettant la production en plus grande série, la mise au point des prototypes pose d'autant plus de problèmes qu'il est nécessaire de satisfaire les exigences d'un public infiniment plus vaste et donc plus disparate. La présentation devient ainsi, à côté du prix et de

simultanément aux exigences de la technique, de l'économie, de la fonction et de l'esthétique. Le rôle du « designer » consiste dès lors à tenir compte de ces multiples points de vue et les fonder dans une synthèse harmonieuse et de rendre ainsi plus rationnel le processus de la production industrielle qui autrement subirait très inégalement l'influence du directeur commercial, de l'ingénieur en chef et du conseiller artistique. En même temps, et ce

Depuis un certain nombre d'années, des organismes esthétiques industriels se sont créés dans différents pays européens et notamment dans cinq des six pays membres du Marché Commun. L'Institut d'Esthétique industrielle de Bruxelles étend toutefois son activité au Luxembourg. La nécessité d'une unité de vue et d'une coopération dans ce domaine sur le plan des « Six » devant rapidement se faire sentir, il a été procédé à la constitution à Bruxelles d'un



Couverts à cran d'arrêt

Créés par Beran (Pays-Bas), ces couverts en « durfine » ont reçu le Signe d'Or 1960. Un modèle unique a été conçu pour le manche qui convient à tous les accessoires. Un remarquable parti esthétique a été tiré du cran d'arrêt qui, posé sur le rebord d'un plat, empêche la cuiller d'y glisser.

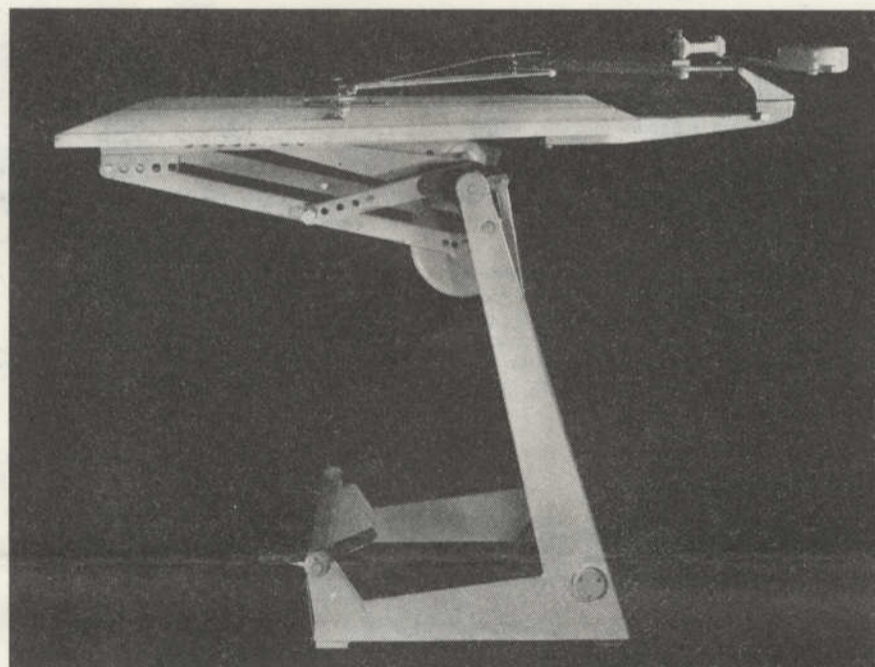


Table à dessin bien dessinée

Cette Table « Revolt » (Pays-Bas) a été primée en 1960 pour la solution particulièrement heureuse apportée à un problème complexe. Tout le mécanisme de frein, habituellement visible, est incorporé dans les pieds de tôle ce qui a permis de profiler la table d'une façon dépouillée.

n'est pas là l'aspect le moins intéressant de l'esthétique industrielle, les exigences fonctionnelles formulées par le technicien se trouveront heureusement complétées par un élément humain qu'on a trop souvent laissé de côté. En outre, l'intervention d'une même personne dans toutes les phases d'activité de l'entreprise donne à cette dernière un style et une personnalité propres.

La disparition graduelle des barrières douanières redonne au surplus aux créateurs leur place de premier plan. Tant que l'on se trouvait en présence d'un marché intérieur restreint, l'amortissement du coût des

comité de liaison groupant les différents organismes opérant dans les pays membres.

On peut penser que l'introduction du concept de l'esthétique industrielle dans les préoccupations du Marché Commun devrait contribuer à créer par-delà la Communauté économique et matérielle, une communauté d'esprit qui fasse éclore un « courant-force » comparable à ceux d'où sont nés le style nordique, le style d'outre-atlantique, le style japonais et d'apporter ainsi une richesse nouvelle à la civilisation, à travers une personnalité européenne qui soit une réponse aux problèmes de l'Europe.

L'EUROPE SE FAIT TOUS LES JOURS

(suite)

Une Fédération européenne des Syndicats de cheminots.

Les délégués de quelque 200 000 cheminots indépendants de France, d'Allemagne, de Belgique et d'Italie qui viennent de se réunir à Stuttgart ont décidé de fonder la « Fédération européenne des syndicats de cheminots indépendants » dont le siège sera établi à Bruxelles.

L'Interpénétration économique.

880 firmes du Marché Commun ont créé des filiales dans d'autres pays de la Communauté selon une étude du Deutsches Industrie und Handelstag sur les mesures prises par les entreprises des pays de la Communauté pour s'adapter aux exigences et aux possibilités du Marché Commun.

Ont été d'autre part relevés : 610 accords de coopération technique et 480 accords de participation à des firmes communautaires.

Fédération des Ingénieurs des télécommunications des « Six ».

La « Fédération des Ingénieurs des télécommunications de la Communauté Européenne » vient d'être constituée à Bruxelles au cours d'un congrès qui a réuni 150 ingénieurs des administrations nationales des « Six ». But : établir une large coopération scientifique et technique entre les diverses administrations intéressées et les ingénieurs qui leur sont attachés.

Les Ruraux et l'Europe.

Deux déplacements « Découverte de l'Europe » ont permis cet été à sept cents jeunes gens d'étudier les différents aspects de l'Europe des Communautés Européennes. La jeunesse rurale étant retenue en juillet par les tâches agricoles, un troisième voyage a été organisé en octobre par la CODEGEP (Association de Cogestion pour les voyages à but éducatif des jeunes).

Recrutés par les mouvements s'intéressant plus particulièrement à la jeunesse rurale (JAC - JACF - CNRF - CNJA - UNEF) ainsi que par les services extérieurs du Haut-Commissariat français à la Jeunesse et aux Sports, les 100 participants à ce voyage ont étudié quelques problèmes agricoles européens et se sont informés des aspects économiques, sociaux, culturels et humains des pays traversés.

Le Comité européen du Droit rural.

Le Comité européen du droit rural, qui se préoccupe du problème de la politique agricole commune et plus spécialement de ses incidences juridiques, va tenir un colloque à Strasbourg les 16 et 17 décembre prochains au cours duquel seront examinées les questions des associations agricoles, des coopératives et plus particulièrement celle relative au statut de l'exploitation et des baux ruraux.

Cimenteries Franco-Allemandes.

Les sociétés Fives-Lille-Cail, de Paris et Klockner-Humboldt-Deutzag, de Cologne ont décidé de collaborer dans le domaine de la construction de cimenteries par voie sèche.

L'Europe et l'Afrique.

Les personnalités européennes réunies à Bari pour un colloque sur la politique du Marché Commun à l'égard des pays en voie de développement ont notamment demandé la reconduction de l'association entre la Communauté Européenne et certains pays africains ainsi que l'octroi à ces derniers d'une aide annuelle de trois cents millions de dollars.

Une nouvelle Organisation européenne britannique.

La « United Europe Association » vient d'être créée en Grande-Bretagne sous les auspices du Conseil anglais du Mouvement européen. Son but : réunir tous ceux qui sont en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun.

LA MÉNAGÈRE FRANÇAISE ET LA MÉNAGÈRE ALLEMANDE ONT-ELLES LES MÊMES PROBLÈMES ?

Les standards de vie se rapprochent, mais la répartition des dépenses et les habitudes demeurent dissemblables

LE Marché Commun apparaît surtout dans l'opinion publique comme une affaire d'abord économique. L'unification progressive de l'Europe a cependant dès aujourd'hui des conséquences directes sur la vie quotidienne de tous les Européens et en particulier sur les principaux artisans de la vie familiale : les Femmes.

A l'issue du Congrès de presse féminine qui vient de se tenir en Allemagne, une table ronde a réuni à Mannheim un groupe de journalistes français et allemands qui a traité des standards de vie comparés de la femme allemande et de la femme française. Huguette Debaixieux qui a activement participé à ces débats résume ici pour nos lecteurs ses impressions.

Révolution domestique en Allemagne

En France, 15 % des appartements possèdent une salle d'eau ou une salle de bains, alors qu'en Allemagne, la moitié des foyers bénéficie de cet élément de confort.

Vivant ainsi en grande majorité dans des immeubles neufs ou récemment reconstruits du fait de la guerre, l'Allemande de l'Ouest a fait, en un peu plus de dix ans, une petite révolution domestique. « Les temps changent, pourrait-elle dire, mais nous changeons avec eux ». Si elle continue à éprouver pour sa maison une passion assez vive qui se traduit par un combat quotidien et

féroce contre la poussière et les taches, elle ne veut plus pour autant être considérée comme une « K.K.K. » Kirche, Kinder, Küche (église, enfants, cuisine). La « gretchen » d'avant-guerre a cédé la place à une femme qui a la même apparence que ses autres sœurs européennes. Il est de plus en plus difficile de distinguer du premier coup d'œil, une Allemande, d'une Française, ou d'une Italienne... Du côté de la mode, le brassage est tel qu'elle trouve en effet dans les magasins de sa ville des chaussures de forme italienne, des tissus anglais. Elle a appris à s'habiller.



L'équipement ménager

Pour son intérieur, la ménagère allemande, qui a beaucoup de peine à trouver une aide domestique, adopte avec enthousiasme les appareils électro-ménagers et les ustensiles de cuisine rationalisés. Elle exige des fabricants du matériel solide « qui dure » et se méfie de la fantaisie. Sur 17 200 000 ménages en République fédérale, 65 % possèdent un aspirateur, 41 % un réfrigérateur et 30 % une machine à laver (ce dernier chiffre est relativement faible du fait que la majorité des immeubles neufs est équipée de machines à laver collectives).

La machine à coudre également tient une très grande place car il est toujours

d'usage dans les familles allemandes de coudre les vêtements des enfants à la maison.

Dans les foyers français moyens, l'équipement ménager suit la même évolution mais plus lentement. On constate que 4 % seulement du budget familial y est consacré, alors qu'en Allemagne, il est plus que double (9 %).

Les dépenses pour l'achat des vêtements (12 à 15 %) et l'hygiène (5 %) coïncident à peu près dans les deux pays. Mais, par ailleurs, la maîtresse de maison française est obligée de dépenser plus pour les transports de la famille, le gaz et l'électricité.

Loyer et nourriture

Le loyer occupe une plus grande part dans le budget de la Française. Il n'est pas rare actuellement qu'un jeune ménage consacre 25 % de son revenu à son loyer. Ceci correspond au pourcentage que la famille américaine réserve à son logement. C'est même comparativement plus élevé car la Française ne bénéficie pas généralement en échange de son loyer de l'ensemble des commodités que trouve la ménagère américaine (eau chaude comprise, réfrigérateur installé, etc.).

Mais c'est surtout sur la nourriture que la différence est sensible : 35 % du revenu en Allemagne contre 48 % en France.

Il est vrai qu'en moyenne, les menus de la maîtresse de maison d'Outre-Rhin sont beaucoup moins compliqués : si elle va au marché comme la Française, et aime faire ses achats au jour le jour, elle ne préparera, en général, pour midi qu'une soupe et un plat du jour assez simple. La consommation du fromage est plutôt rare. Il n'y a pas de boissons sur la table sauf les jours de fête. Le repas du soir sera composé d'une soupe au lait et de quelques sandwiches. Quant à la choucroute qui est fort coûteuse, c'est un plat bien moins courant que les Français ne se l'imaginent.

Une seule entorse à ce régime : les pâtisseries auxquelles les Allemandes, si elles ne travaillent pas, ne savent guère résister à



l'heure du goûter. Ainsi la note de crème fouettée, dont on fait une énorme consommation en Allemagne grève-t-elle légèrement certains budgets.

entendu, mais peut-être d'une façon encore plus cruciale en Allemagne.

Les crêches sont remplies comme des boîtes de sardines, disait une journaliste allemande à Mannheim. Certains enfants, dégoûtés, refusent de s'y rendre. Et même,

pour ceux qui vont à l'école, il n'y a classe que le matin. Pas de cantines. C'est ainsi qu'un peu partout on peut rencontrer des « enfants à la clé » : ils ont entre

Une activité professionnelle de plus en plus importante

En Allemagne comme en France, les femmes ont une activité professionnelle de plus en plus importante. Ce sont tout de même les Françaises qui arrivent en tête (34,6 % de la population féminine) suivies de près par les Allemandes (32 %). La France vient ainsi en quatrième position après l'U.R.S.S., la Finlande (41 %) et le Danemark (37,7 %).

Les catégories de professions se répartissent d'une façon à peu près identique bien qu'il semble qu'en France, le niveau soit plus élevé : il y a en effet 800 000 femmes chefs d'entreprise contre 600 000 en Allemagne.

Pour beaucoup de femmes en Allemagne, le travail est une nécessité, d'abord pour les femmes seules (il y a six millions de femmes de plus que d'hommes), mais un grand nombre n'hésite pas à continuer de travailler même après leur mariage. Il est certain que l'amé-

lioration du niveau de vie influence cette décision. Mais notons aussi que l'allocation de salaire unique n'existe pas comme en France.

Dans les deux pays, une activité professionnelle présente pour les femmes une somme à peu près équivalente d'avantages et d'inconvénients : si, par exemple, en Allemagne, les salariés bénéficient de la journée continue alors qu'en France, il n'est nullement tenu compte, dans l'organisation du travail, du rythme de vie de la mère, ni de celui des enfants, en revanche la travailleuse française gagne actuellement plus que l'Allemande, son salaire étant plus proche de celui du travailleur masculin que sa voisine d'outre-Rhin. Cependant ce décalage tend à s'atténuer et devra disparaître complètement en raison des obligations du Marché Commun.

« Les enfants à la clé »

Le problème des enfants à garder se pose à toutes les mères qui travaillent, bien 6 et 14 ans et sortent de l'école la clé de leur maison suspendue au cou, ils



déjeuneront et resteront tout seuls chez eux jusqu'à 6 heures du soir.

Si la grand-mère est disponible, il n'y a plus de problème, on lui confie l'enfant. Paradoxalement, elle devient alors le principal personnage du foyer qui, par la force des choses, a des idées souvent plus modernes que celles de ses propres enfants.

Actuellement, la moyenne des membres d'une famille en Allemagne n'est que de trois personnes, au lieu de cinq autrefois. La natalité est plus élevée qu'en France. Les allocations familiales aussi (une famille de quatre enfants touche 80 DM par mois contre 230 NF en France).

Quelles que soient les difficultés, une nouvelle classe moyenne est en train de trouver sa place dans les deux pays. On assiste partout à une course au prestige : si le voisin fait un voyage en Italie, il faut aller en Grèce ; s'il possède un électrophone, il faut avoir la télévision, etc. Cela crée bien souvent des situations assez délicates...

On arrive à se demander, au fond qui, en Europe, ne vit pas au-dessus de ses moyens.

Huguette DEBAIXIEUX

MARCHÉ COMMUN

ISRAËL CRAINT L'ASPHYXIE

« RECLAMEZ une association du Marché commun avec Israël », demandent avec insistance aux Français les dirigeants de ce jeune Etat. Un déjeuner-débat de *L'opinion en vingt-quatre heures* vient de permettre de sentir, une fois de plus, toute la sympathie qu'éveille dans une large part de l'opinion le courage de ces hommes qui, au milieu des plus graves difficultés, apportent aux problèmes de pays neufs une solution exemplaire. Répondant aux ambassadeurs d'Israël, MM. Bourdeau de Fontenay, D. Catroux, Charpentier, Jacquet, Lemaignan, Pereire en ont tour à tour témoigné.

Leur thème fut : on ne peut laisser le Marché commun étrangler l'Etat d'Israël. En effet, celui-ci, frappé par le blocus de ses voisins arabes, ne peut vivre que s'il exporte en Europe. Son industrie de transformation, partant de matières premières importées, ne peut travailler pratiquement que pour des pays à niveau de vie élevé : la moitié de ses débouchés sont en Europe. Or celle-ci se barricade derrière un tarif extérieur commun. Pour Israël, c'est l'asphyxie.

En fait, il y a toujours eu des douanes. Le tarif de la Communauté sera de 20 % inférieur à la moyenne de ceux de ses États membres. Il n'y a rien, là, d'une barrière infranchissable. Les chiffres disponibles ne montrent nullement qu'Israël ait été étranglé. Pour les agrumes et autres fruits, par exemple, le poste le plus fort, Israël a vendu pour 14 millions de dollars chez les « Six », pendant toute l'année 1959, et pour 15,5 millions pendant les six premiers mois de 1961. Qu'Israël ait eu de la peine, l'an dernier, à équilibrer sa balance commerciale, c'est normal, tant à cause des entrées de capitaux dans ce pays, qui entraînent possibilité d'importer sans exporter, qu'en raison de l'inflation dont il souffrait (une récente réforme monétaire y met bon ordre).

Un nouveau pays associé ?

Que le Marché commun pose un problème pour Israël, c'est probable. Il n'est pas démontré, jusqu'ici, qu'il soit urgent ni que les bénéfices que ce pays tirera de l'essor européen ne soient pas supérieurs aux difficultés que lui cause la Communauté.

Autre argument : on ne peut

faire que le sacrifice de millions de morts soit perdu pour une question d'argent.

Le problème d'intérêt posé concerne les régions les plus pauvres de notre Communauté, notamment le sud de l'Italie, la Grèce.

Il ne s'agit pas d'un problème de pur intérêt. Bien que le cas de ce pays soit très particulier, les accords qui seront passés avec lui ne pourront manquer d'être des précédents pour tous les pays à l'amitié de qui nous tenons, qui se plaignent eux aussi de notre tarif douanier et demandent aussi à s'associer. Savoir comment seront aménagés ses rapports avec le reste du monde, dans quelle mesure et à quelle condition pourra être accordée une association avec qui le demande, est l'un des grands soucis de la Communauté européenne. Il faut lui laisser le temps de traiter ce problème dans son ensemble.

Autre argument : pourquoi pas une association comme celle accordée à la Grèce ? Ce serait

d'autant plus facile qu'Israël ne demande pas d'argent et M. Gérard Jaquet, délégué du mouvement européen, considère que ce serait la solution raisonnable et qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'objection qui s'appuie sur le fait qu'Israël n'est pas en Europe.

Ce serait certes sympathique. C'est à étudier de près, bien que risquent d'être lésés les intérêts économiques de tous les pays méditerranéens concurrents d'Israël, souvent fort pauvres.

Que propose exactement ce pays ? C'est, avouons-le, encore très imprécis comme le sont ses griefs. La Communauté européenne n'a pas encore eu le temps de fixer sa doctrine en matière d'association et a des raisons sérieuses de ne pas vouloir multiplier les précédents. Elle est absorbée par les tâches très urgentes que provoque l'afflux des demandes d'adhésion. Le problème ne peut-il mûrir quelque temps encore par l'étude avant d'être résolu avec le maximum de sympathie ?

Jean Lecerf.

CARNET - CARNET - CARNET -

— M. Jean WATTEAU devient président de la Compagnie internationale des wagons-lits.

— Le général Georges GEORGES-PICOT, devient président de Risques-Investissements.

— M. Raymond ROSA devient président-directeur général de la nouvelle « Banque commerciale françai-

se de la Méditerranée », (MM. DUMAYET, Pippo ROSA, SIGNORET, Jean-Pierre Raymond WALLIER, André de BOTTON).

— MM. Yves GIRAUD et LE conseil d'adm-gérie.

L'achat de Citroën par Fiat

« BRUIT SANS FONDEMENT »

déclare la direction de Michelin

« C'est un bruit sans fondement », déclare la direction des Michelin, en formation pour servir Michelin Fiat de



Au cours de son congrès (12-18 avril)

La "Fédération nationale des Etudiants de France" veut préciser les limites de son engagement syndical

AU cours d'une conférence de presse tenue par son président, M. Georges Molins-Ysal, la Fédération nationale des étudiants de France (F.N.E.F.) a donné quelques indications sur ses activités.

Elle déclare être maintenant implantée dans toutes les villes

mars une « journée du sang » pour les étudiants de Paris. Elle tiendra, d'autre part, les 9 et 10 mars à Lille des journées d'études « université-économie » destinées à créer dans cette région, comme cela a été fait à Nantes en 1961, une association université-économie ou siègeront à parité des représentants de l'université, de l'économie et des étudiants, ainsi que des municipalités, conseils généraux ou syndicats patronaux. Ces associations auront pour but de cogérer l'enseignement supérieur en organisant et répartissant des stages de formation, en établissant des statistiques à court et moyen terme permettant aux étudiants de s'orienter en fonction de leurs aptitudes et des besoins de l'université et des entreprises et en finançant les locaux et laboratoires dont l'université a besoin. Des associations identiques seraient prochainement créées à Toulouse, Lyon, Marseille et Bordeaux.

Six cents logements étudiants en 1965

La F.N.E.F. compte également fonder des associations européennes d'étudiants par spécialité, principalement en médecine, droit et sciences politiques.

Dans l'immédiat, elle a l'intention de réaliser un programme de construction de cités qu'elle gèrerait directement en créant une société civile immobilière et une société H.L.M. Selon ces formules, elle compte construire à Nogent-le-Roi (Seine-et-Oise) un ensemble de 600 logements étudiants dont 100 appartements de 2 pièces, pour 1965.

Le congrès de la Fédération nationale des étudiants en droit et en sciences économiques, qui se tiendra demain à Grenoble, traitera de tels que l'encadrement des institutrices par l'enseignement strictement professionnel. M. Molins-Ysal a déclaré que la Fédération ne pouvait pas se limiter à une action stricte de défense des intérêts des étudiants, mais qu'elle devait aussi s'occuper de leur formation professionnelle et de leur insertion dans le monde du travail.

Pour assurer un bon départ aux études secondaires de vos enfants
ELEVÉS DE 6^e et 5^e

ÉTUDES SURVEILLÉES

Organisation du travail scolaire.
Contrôles des leçons, des devoirs, des notes
à l'ÉTOILE (Kléber-Victor-Hugo)
Récept. sur rend.-vous : MER. 08-31

CENTRO ESTUDIOS ESPANOL

organise cours Int. d'espagnol à BARCELONE, Gran Via 806 et à MALAGA pour étudiants, ingénieurs et cadres du commerce et de l'industrie.

Renseignements : M. CHEMIN, 2, rue Florence-Blumenthal. Paris-16^e
AUT. 46-17.

Communiqué

UN COLLÈGE IDÉAL



Internat de garçons à partir de la classe de seconde. Préparation intensive aux Bacs 1^{re} et 2^e parties. Effectif limité. Grand confort. Vie saine. Parc, jeux, sports, plein air. Conversation anglaise. Education soignée.
COLLEGE DES CHEMINIERES, Castelnaudary (Aude - Tél. 0-48.

ANGLETERRE CONTINENTAL COLLEGE

COLLEGE MIXTE

St Leonards-on-Sea, Hastings

Par son enseignement durant l'année scolaire ouvre de larges horizons rémunérateurs par l'éducation générale, la maîtrise de l'anglais. Solide formation commerciale et secrétariat appuyés par diplômes (Cambridge, Chambre de Commerce britannique, etc....)
Cours spéciaux vacances de Pâques et grandes vacances.

Renseignements : M. CHEMIN, correspondant en France
2, rue Florence-Blumenthal, PARIS (16^e) — AUT. 46-17

INSTITUTEURS (-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL  CANADA

LE BUREAU METROPOLITAIN DES ECOLES PROTESTANTES DE MONTREAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1962.

LA REFORME DES ETUDES JURIDIQUES

au programme
du congrès
de la Fédération
des étudiants en droit

Le congrès de la Fédération nationale des étudiants en droit et en sciences économiques, qui se tiendra demain à Grenoble, traitera de tels que l'encadrement des institutrices par l'enseignement strictement professionnel. M. Molins-Ysal a déclaré que la Fédération ne pouvait pas se limiter à une action stricte de défense des intérêts des étudiants, mais qu'elle devait aussi s'occuper de leur formation professionnelle et de leur insertion dans le monde du travail.

NÈVE



n (022) 24 12 05, imprimerie (022) 24 02 85

Bureau des annonces :

PUBLICITAS GENÈVE
Place du Lac 2

Administration de « La Tribune de Genève »
Rue du Stand 42

et Agence, place Cornavin 16
(Auderset & Dubois)

Tarif de publicité :

Annonces: 44 ct. le millimètre
Réclames: Fr. 1.40 le millimètre

UNE OPINION FRANÇAISE

L'union des Européens conduit à la communauté atlantique

par Jean Monnet, premier président
de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Le progrès vers l'unité gagne de proche en proche. La Communauté du charbon et de l'acier a rendu possibles l'Euratom et le Marché commun ; à présent l'Union économique, à son tour, appelle une union politique et une monnaie commune.

Une Europe qui s'unit peut maintenant envisager l'avenir avec une confiance renouvelée. Le Marché commun, avec ses 170 millions d'habitants — qui seront plus de 200 millions si, comme je l'espère, et comme je le crois, l'Angleterre et d'autres pays s'y joignent — dispose de ressources comparables à celles des Etats-Unis ou de la Russie.

Les six nations du Marché commun, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas ont décidé d'aller au-delà de l'union économique par l'élaboration des politiques communes, notamment pour les affaires étrangères. L'Europe d'aujourd'hui peut devenir — avec les Etats-Unis, la Russie et la Chine — une des grandes forces qui façonneront le monde de demain.

Que conclure de ces succès ? Le pouvoir extraordinaire de transformation des institutions communes.

Depuis la guerre, quand les pays occidentaux ont agi en ordre dispersé, ils ont le plus souvent échoué. Lorsqu'il ont agi ensemble, ils se sont ouverts de nouvelles perspectives.

La raison en est que, aujourd'hui, tous les problèmes importants dépassent les frontières nationales. Les problèmes que nous posent les armes nucléaires, les pays sous-développés, la stabilité monétaire et même la politique commerciale demandent une action collective de l'Occident. Nous devons aller à une véritable communauté atlantique dont les institutions communes seront progressivement renforcées pour faire face aux problèmes communs.

Il faut naturellement avancer pas à pas vers un pareil objectif. Mais l'unification de l'Europe a ouvert la voie. Cette unification apporte à l'ensemble du monde occidental le ferment de changement dont il a besoin.

Progressivement, l'Angleterre, prend conscience qu'elle doit se joindre au Marché commun et au mouvement général vers l'unité européenne. En outre, la perspective d'une Europe forte au lieu des divisions traditionnelles du continent a convaincu les Etats-Unis qu'une association entre eux et cette Europe est nécessaire et possible. Les Etats-Unis, en participant à l'O.C.D.E., dont ils sont membres avec le Canada et les pays européens, montrent qu'ils sont de

plus en plus conscients de leur indépendance avec l'Europe.

Le fait même de cette coopération sur le plan atlantique est un grand progrès. Il est évident que nous devons rapidement aller beaucoup plus loin vers une communauté atlantique. La création d'une Europe unie nous en rapproche en rendant possible à l'Amérique et à l'Europe d'agir comme des associés sur un pied d'égalité. Je suis convaincu que, en fin de compte, les Etats-Unis, eux aussi, délégueront des pouvoirs réels à des institutions communes, même sur le plan politique.

Les Etats-Unis ont éprouvé jadis la nécessité de s'unir ; l'Europe aujourd'hui est en train de s'unifier ; de même l'Occident doit aller vers une forme d'union. Ceci n'est pas une fin en soi. C'est un commencement en vue d'une meilleure organisation du monde qui nous permette d'échapper à la destruction.

L'association de l'Europe et des Etats-Unis doit créer une nouvelle force de paix. L'Occident trouvera là des possibilités nouvelles pour aider les pays sous-développés. En effet, de même que nos sociétés n'auraient pu trouver leur équilibre politique et moral sans faire face aux problèmes des déshérités, les libertés qui constituent le meilleur des traditions occidentales pourraient difficilement survivre dans un monde où les oppositions entre riches et pauvres, entre Noirs, Jaunes et Blancs ne seraient pas surmontées.

A la longue, l'association de l'Europe et de l'Amérique permettrait également de résoudre les différends entre l'Est et l'Ouest. Quel est, en effet, l'objectif soviétique ? M. Khrouchtchev nous l'a dit souvent : c'est de réaliser un monde communiste. Lorsque ce but apparaîtra impossible de manière si évidente que personne, même dans la société la plus fermée, ne pourra le nier, alors M. Khrouchtchev, ou son successeur, devra en tenir compte. Alors existeront, enfin, les conditions qui rendront possible de passer de la coexistence dite pacifique à une vraie paix et de réaliser un véritable désarmement.

Je crois que le pas décisif sera fait lorsqu'on saura clairement que l'Ouest est déterminé, non seulement à achever son unification, mais aussi à consolider les fondements institutionnels de cette unité. Dès que sa détermination sera devenue manifeste, le monde tiendra compte de cette perspective nouvelle. Nous devons donc faire rapidement ce premier pas.

(Droits réservés A.P.P. et Cosmospress.)

Papa serait plutôt du type
avaleur de kilomètres.

Plus raisonnable, maman préfère
rouler un peu moins et s'arrêter
dans les endroits sympathiques.

Papa, la moto
Maman,
Mercredi-Migros

DANS CE N° : SAINT-SIMON, PROPHÈTE DE L'EUROPE



COMMUNAUTÉ

MARCHÉ COMMUN C.E.C.A. EURATOM

EUROPÉENNE

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION, 61, rue des Belles-Feuilles, PARIS - XVI^e • KLE. 53-26 • 6^e ANNÉE • N° 3 • MARS 1962



LE PÈRE
DE LA CARTE D'IDENTITÉ
EUROPÉENNE

J. DROUOT L'HERMINE

(voir page 3)

- LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE POLITIQUE
- LES MÉDECINS DANS LE MARCHÉ COMMUN
- COMMENT VIVENT LES EUROPÉENS
- EURATOM EN QUÊTE DU RÉACTEUR IDÉAL

Les semaines qui viennent vont-elles voir aboutir les conversations engagées par les « Six » depuis juillet dernier en vue d'organiser la coopération politique européenne? Le Chancelier Adenauer et le Général de Gaulle viennent d'affirmer ensemble leur volonté d'avancer rapidement dans cette voie. Nos lecteurs trouveront (pages 4 et 5) un dossier sur cet important problème au sujet duquel, il y a 150 ans, l'un des pères du socialisme français, Saint-Simon, préconisait une solution prophétique (page 12).

En attendant, les Européens voient leurs habitudes de vie se rapprocher (pages 6 et 7). Ne seront-ils plus séparés que par la paperasserie? Une dernière tracasserie administrative va-t-elle bientôt disparaître? Le Parlement européen vient de demander, sur l'initiative de M. Drouot L'Hermine, une carte d'identité unique pour les habitants des six pays (page 3).

Tous les jours, d'ailleurs, quelque problème nouveau sur le plan humain vient montrer que l'Europe qui se fait est bien celle des Européens.

Les médecins s'auscultent (page 9). Les Anglais ne sont pas sans complexes, ainsi que leurs humoristes nous l'apprennent (page 11).

Imperturbable, l'Europe économique poursuit son chemin. Le Marché Commun prépare de nouvelles décisions agricoles (page 2). Le Cognac considère avec confiance son avenir européen (page 10). Et Euratom s'attaque à de nouvelles réalisations qui permettront à l'Europe de se donner une puissante industrie nucléaire (page 3).



souligne :

• Mac Millan aux membres de l'« Overseas Bankers Clubs » : Les négociations pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun ont fait de bons progrès au cours des trois derniers mois.

• Augmentation des ventes françaises en Allemagne : 100 % depuis l'ouverture du Marché Commun. Depuis la même date les exportations allemandes en France ont augmenté de 70 %.

• Dans la première quinzaine de mars : entrée en vigueur du règlement « antitrust » sur les ententes et les positions dominantes dans le Marché Commun.

• Le Gouvernement espagnol vient de « solliciter l'ouverture de négociations en vue de l'entrée éventuelle de l'Espagne dans la Communauté Économique Européenne ». Cette démarche est la cinquième de ce genre : la Turquie, la Suède, la Suisse et l'Autriche ont déjà demandé au Marché Commun d'examiner la possibilité d'un accord d'association.

• Bourguiba : « Nous devons examiner nos rapports avec la Communauté Européenne et envisager une coopération structurée avec elle ».

VIENT DE PARAITRE :

en bref n° 7

**LA LIBERTÉ
D'ÉTABLISSEMENT
ET DES SERVICES
DANS LE
MARCHÉ COMMUN**

Bureau d'information des
Communautés Européennes :

61, rue des Belles-Feuilles - PARIS-16^e

A nos lecteurs

Pour tout changement d'adresse, prière de joindre la dernière bande d'expédition.

Libre reproduction autorisée de tous articles de ce numéro. Sauf accords spéciaux, mention d'origine obligatoire pour les articles signés.

...D'un mois à l'autre ...D'un mois à l'autre ...D'un mois à l'autre

L'ACTIVITÉ DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ

• Les négociations Europe / Grande-Bretagne

Un premier échange de vues au niveau ministériel vient de se dérouler les 22 et 23 février entre les ministres des Affaires étrangères et de l'Agriculture des « Six » et de la Grande-Bretagne, sur les problèmes agricoles soulevés par l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun.

La délégation britannique ayant notamment demandé que soit portée de 7 à 10 ans la période transitoire pour son agriculture si le Royaume-Uni entre dans le Marché Commun et que les pays du Commonwealth soient assurés de « débouchés comparables » à ceux qui existent actuellement, M. Couve de Murville, qui présidait, a répondu au nom des « Six » :

1^o qu'il ne voyait pas a priori la nécessité d'une extension de la période transitoire ;

2^o que ce serait sans doute la fixation par le Marché Commun de prix agricoles relativement bas et l'organisation mondiale des marchés qui sauvegarderaient le mieux les débouchés des agriculteurs australiens, canadiens, etc.

L'intangibilité des principes du Traité de Rome ayant été ainsi réaffirmée par les « Six », il a été décidé que la prochaine réunion ministérielle aurait lieu à Bruxelles le 22 mars et que, d'ici là, les suppléants et les experts procéderaient à l'examen des problèmes agricoles dans l'ordre suivant : Application au Marché Commun élargi à la Grande-Bretagne des principes de la politique agricole commune et des règlements adoptés par les « Six » le 14 janvier, harmonisation des systèmes agricoles britanniques et continentaux, examen de la demande britannique de prolongation de la période transitoire, problème des exportations agricoles du Commonwealth, règlement financier.

• Prochaines décisions dans le domaine agricole

Le Conseil de Ministres de la Communauté devra prendre, avant le 1^{er} juillet, une quinzaine d'importantes décisions d'application de la politique agricole commune arrêtée au début de l'année. C'est en effet à cette date que doivent entrer en jeu les mécanismes fondamentaux de l'organisation commune des marchés des céréales, de la viande de porc, des œufs et de la volaille.

En ce qui concerne notamment les céréales :

• Avant le 1^{er} avril, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission Exécutive, devra fixer les limites supérieures et inférieures des prix effectivement valables pour la campagne de commercialisation qui débutera le 1^{er} juillet, pour le blé, l'orge et le seigle (en fait, le Conseil se prononcera lors de sa réunion des 5 et 6 mars) ;

• Avant le 1^{er} mai, le Conseil déterminera les critères à utiliser pour fixer le barème des primes demandées aux importateurs de céréales ;

• Avant le 1^{er} juin, le Conseil déterminera les critères à utiliser pour la fixation des prix de seuil, (éléments de base pour le calcul du prélèvement) et pour le calcul de restitution à l'exportation.

D'autre part, avant le 30 juin, le Conseil devra déposer une dizaine de dispositions concernant l'organisation des marchés de la viande porcine et des œufs et volaille (montant des prélèvements pour le porc, prise d'écluse envers les pays tiers, etc.).

• Nouvelle émission de la Banque européenne d'investissements

La Banque Européenne d'Investissements va émettre en Italie des obligations libellées en lires. Le montant nominal de cet emprunt, d'une durée de 15 ans, s'élève à 16 millions

de lires. Les obligations, portant intérêt au taux de 5 %, sont offertes à la souscription publique au prix de 100 %.

Il s'agit de la deuxième émission publique de la Banque Européenne d'Investissements, la première ayant été offerte en juillet dernier sur le marché des Pays-Bas.

• L'intégration des transports par route

L'Assemblée Parlementaire Européenne vient d'approuver les propositions de l'Exécutif du Marché Commun concernant certaines règles communes pour les transports de marchandises par route entre les pays de la Communauté.

Elle a, en outre, proposé des amendements tendant à accélérer le processus de l'intégration européenne dans ce domaine, demandant notamment que ces directives soient considérées comme le premier pas d'une évolution qui doit atteindre à un degré toujours plus élevé de libéralisation.

• Le rapprochement des législations pharmaceutiques

Les experts des « Six » réunis par l'Exécutif du Marché Commun sont parvenus à un accord de principe sur le rapprochement des législations et réglementations relatives aux produits pharmaceutiques.

Cet accord porte notamment sur les critères de refus, de suspension et de retrait de l'autorisation de mise sur le marché de spécialités pharmaceutiques, ainsi que sur la durée de la procédure pour l'octroi de l'enregistrement et de la validité de l'enregistrement. Les experts ont, d'autre part, mis au point leurs travaux concernant les conditions de l'utilisation, de mise sur le marché des spécialités, ainsi que de l'étiquetage et le conditionnement de la spécialité.

• Pour une politique commune de formation professionnelle

La Commission de la Recherche et de la Culture de l'Assemblée Parlementaire Européenne vient d'approuver la proposition de l'Exécutif du Marché Commun sur les grandes lignes d'une politique commune de formation professionnelle à l'échelle de la Communauté. Elle a approuvé le projet de création d'un « Comité consultatif pour la formation professionnelle », l'organisation d'échanges d'informations et d'expériences entre les « Six ». Elle a, enfin, insisté sur la nécessité de réaliser effectivement l'équivalence des examens et diplômes, et d'accorder une attention particulière à la formation professionnelle dans les pays en voie de développement.

• Harmonisation de la Sécurité Sociale

L'Exécutif du Marché Commun va organiser, en collaboration avec la Haute Autorité de la C.E.C.A., une conférence consultative dont le but sera de déterminer les objectifs et les méthodes de l'harmonisation dans le domaine de la Sécurité Sociale.

Les résultats de cette confrontation, à laquelle participeront notamment des représentants de gouvernements, des organisations professionnelles, des employeurs et des travailleurs, des institutions de sécurité sociale de diverses organisations européennes et internationales seront utilisés par les Exécutifs européens pour l'orientation de leurs travaux dans ce domaine.

• L'adhésion du Danemark au Marché Commun

Au cours d'une réunion à l'échelon ministériel entre les « Six » et le Danemark sur l'éventuelle adhésion de ce pays au Marché Commun, M. Krag, ministre danois des Affaires étrangères, a exprimé le souhait que les exportations de produits agricoles de son pays vers la Communauté bénéficient d'un régime d'exception avant même la conclusion de la négociation. Vers la fin du mois, les Ministres se retrouveront pour examiner les travaux des experts, qui se poursuivront entre-temps sur les questions liées à l'union douanière et à l'ajustement des régimes sociaux.

• Les Antilles néerlandaises s'associent au Marché Commun

Le Conseil de Ministres du Marché Commun vient d'approuver la convention associant les Antilles néerlandaises au Marché Commun. Un protocole fixe les tonnages que les Antilles néerlandaises pourront exporter chaque année vers les pays de la Communauté Européenne en exemption de droit de douane.

• A la Cour de justice

Le Conseil de Ministres des « Six » vient de nommer le Professeur Alberto Trabucchi Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes en remplacement de M. Catalano, démissionnaire, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 6 octobre 1967.

L'Europe et la conquête de l'espace

Un nouveau pas vient d'être franchi en vue de la création de l'organisation européenne de recherches spatiales (E.S.R.R.O.). Les représentants des 12 pays européens signataires de l'accord de Meyrin (octobre 1960) par lequel a été établie la commission préparatoire de recherches spatiales (C.O.P.E.R.S.) viennent de signer à Paris un protocole prorogeant cet accord d'un an, délai pendant lequel cet organisme européen va prendre sa forme définitive.

L'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Grande-Bretagne et l'Autriche qui adhèrent à cet organisme vont

construire des lanceurs de satellites lourds et réaliser dans les neuf années qui viennent le lancement de 440 fusées scientifiques et 22 satellites terrestres, 8 sondes spatiales, 4 plate-formes astronomiques stabilisées et 2 satellites lunaires.

Les représentants des pays du vieux continent qui signeront au printemps au cours d'une conférence intergouvernementale la convention régissant l'E.S.R.R.O. sont conscients, au moment où le premier Américain vient d'effectuer un vol orbital autour de la Terre, qu'il n'est plus question de perdre du temps.

EURATOM EN QUÊTE DU RÉACTEUR IDÉAL

EURATOM vient d'affirmer : « Les perspectives sérieusement étudiées dans divers pays et qui découlent d'une expérience industrielle réelle en la matière — en France, en Grande-Bretagne, aux U.S.A. — portent à croire qu'avant 1970 de grandes centrales nucléaires seront à même de concurrencer des centrales thermiques classiques de mêmes caractéristiques. » Autrement dit, dans dix ans l'électricité d'origine atomique ne coûtera pas plus cher que celle produite par les centrales classiques.

Cette compétitivité de l'énergie nucléaire sera le résultat en particulier des expériences en grandeur réelle et des recherches entreprises par les atomistes et les industriels européens. Dans cette quête du réacteur atomique idéal fournissant du courant à un prix compétitif, Euratom joue un rôle prépondérant en élargissant l'éventail des connaissances et du « savoir-faire » de ses pays membres.

Dans cette perspective, la Communauté Européenne de l'énergie atomique participe à des études originales comme le projet *Dragon*, dont l'objet est la construction d'un réacteur à haute température, le projet *Halden* qui vise à l'exploitation d'un réacteur à eau lourde bouillante en Norvège, et le projet *Suspop* qui explore, dans des laboratoires néerlandais, la filière semée d'embûches des réacteurs homogènes à suspension.

D'autre part, Euratom s'est lancé, avec ses propres moyens, dans l'étude d'un nouveau type de réacteur pratiquement inconnu en Europe et qui complète harmonieusement les programmes de recherche nationaux. Il s'agit du projet *Orgel*.

La multiplicité de ces projets — à ces quatre projets s'ajoutent les réalisations propres des programmes nationaux — ne doit pas surprendre car en énergie atomique on en est encore au stade de l'expérimentation et de la recherche.

Pourtant quoi de plus simple qu'un réacteur atomique ? Il se compose de quatre parties : 1° Le combustible nucléaire qui en se désintégrant dégage de l'énergie. 2° Le modérateur qui, solide ou liquide, contribue à la désintégration contrôlée du combustible. 3° Le réfrigérant dont le rôle est de capter les calories engendrées par la désintégration et de les utiliser pour entraîner directement ou indirectement un turbo-générateur. 4° Les organes de réglage qui contrôlent la bonne marche de l'ensemble.

Par contre, la tâche des atomistes est singulièrement complexe puisqu'ils doivent mettre au point le meilleur élément pour

terrassement viennent de commencer à Ispra. Le second, ESSOR, fait l'objet d'un projet d'études réalisé par une association franco-allemande. La décision définitive d'édifier également à Ispra le réacteur ESSOR doit être prise dans le courant de l'année.

L'ensemble de ce programme d'études et de réalisations doit permettre de résoudre les divers problèmes que pose l'emploi de l'uranium naturel, de l'eau lourde et des liquides organiques. Autrement dit, EURATOM déballe le terrain, essuie les plâtres et prépare une sorte de cahier des charges à l'intention des industriels européens.

Le projet ORGEL est une remarquable illustration de la façon dont Euratom participe au développement de l'industrie atomique européenne en enrichissant les connaissances, en formant des spécialistes, en lançant des recherches dans des domaines peu prospectés et en faisant travailler des laboratoires nationaux par la conclusion de contrats.

A PRÈS Zoé, Dragon, Aquilon, Proserpine, etc., un nouveau venu dans le zoo atomique : ECO.

chacune de ces quatre parties et de les réunir au sein d'un ensemble qui fonctionne. Ainsi, chaque projet explore une voie bien déterminée c'est-à-dire une combinaison dont on espère un rendement élevé. La voie qu'étudie le projet Orgel, lancé par Euratom, vise à allier les avantages :

— De l'uranium naturel comme combustible atomique. L'uranium naturel est abondant dans le sous-sol européen ;

— De l'eau lourde comme modérateur. Ce qui permet notamment la construction de réacteurs aux dimensions réduites sans pour cela nuire à leur puissance ;

— D'un liquide organique comme réfrigérant. Ces corps chimiques peuvent atteindre des températures de l'ordre de 400° tout en se contenant de circuits à basse pression et de matériaux classiques, donc peu onéreux.

Si chacun de ces trois éléments sont couramment utilisés dans les réacteurs, c'est la première fois qu'on les expérimente ensemble dans le cadre d'un projet dont le titre même d'Orgel résume toute l'originalité puisqu'il est formé des syllabes ORG (liquide organique) et EL (eau lourde).

Pour essayer les plâtres

Selon les experts cette combinaison est particulièrement prometteuse et doit aboutir à la construction d'un nouveau type de centrale atomique fournissant du courant électrique à un prix compétitif.

Pour mener à bien le projet Orgel, Euratom a lancé un programme de recherches et de construction. Une partie des recherches est faite à Ispra, établissement à compétence générale du centre commun de recherches, et à Saluggia, par une équipe de métallurgistes d'Euratom. L'autre part est exécutée dans divers laboratoires des pays membres et notamment en France.

Quant au programme de construction, il s'agit principalement de l'édification de deux réacteurs expérimentaux. Le premier appelé ECO est fourni par une firme néerlandaise. C'est un assemblage critique qui fonctionnera en 1963 et dont les travaux de

M. HIRSCH :

« Rien n'est plus contraire aux enseignements de l'histoire que de vouloir figer les nations pour l'éternité. »

CETTE phrase est extraite du dernier discours prononcé, devant l'Assemblée Parlementaire Européenne, par M. Etienne HIRSCH, ancien Président de l'Exécutif d'Euratom. Ce discours est publié sous la forme d'une brochure qui peut être obtenue au bureau d'information des Communautés Européennes, 61, rue des Belles-Feuilles, Paris.

Voici la carte d'identité européenne

par J. DROUOT L'HERMINE

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne
Député U.N.R. de Seine-et-Oise

DE quoi s'agit-il ? Il s'agit de créer pour les ressortissants de nos six pays — et, j'espère des sept, des huit, des neuf ou des dix pays qui formeront l'Europe — une carte d'identité unique qui, en n'enlevant pas à chacun de ces citoyens sa nationalité propre, dépassera cette nationalité et la fera entrer dans le cadre européen.

Il y a un certain nombre d'avantages à établir cette carte d'identité.

L'ASSEMBLÉE Parlementaire Européenne vient, à l'unanimité, d'inviter les gouvernements des « Six » à délivrer des cartes d'identité selon un modèle unique.

donnerons ou qu'elle se donnera, ne pourra pas se faire si elle n'est pas acceptée par le cœur de ses habitants.

Pour qu'ils aiment cette Europe, pour qu'ils la comprennent et la désirent, il faut d'abord qu'ils prennent conscience

de son existence. Il faut leur faire comprendre qu'on ne leur demande pas, pour l'instant tout au moins, de renoncer à leur nationalité, mais qu'ils font déjà partie d'une Communauté Européenne.



Cette carte d'identité donne droit à la libre circulation touristique dans chacun des six États des Communautés Européennes.

EUROPAISCHE GEMEINSCHAFTEN
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
COMUNITA' EUROPEE
EUROPESE GEMEENSCHAPPEN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de

CARTE NATIONALE
D'IDENTITE

N°

Dépasser les nationalités...

D'abord, au point de vue pratique, une carte d'identité coûte beaucoup moins cher qu'un passeport et a une validité beaucoup plus longue.

De plus, puisque la libre circulation des travailleurs est envisagée dans un délai très rapproché, entre nos six pays, un modèle unique de pièce d'identité serait un moyen beaucoup plus commode de vérification.

Toutefois, si grands que puissent être ces avantages dans le domaine pratique, ils n'ont que peu de poids en comparaison de l'importance psychologique qui s'attache à cette institution.

Quelles que soient les divergences existant entre nous sur la façon de concevoir l'idée européenne dans les années qui viennent, notre but à tous est de faire l'Europe. Cette Europe, quelle que soit l'issue politique que nous lui

La carte d'identité européenne serait délivrée selon les règles en usage normalement dans les administrations compétentes. Elle porterait au-dessus de la mention « République fédérale d'Allemagne » ou « République française » ou « Royaume de Belgique », etc., un « chapeau » rédigé en quatre langues, établissant que le citoyen porteur de cette carte appartient à la Communauté Européenne. Elle comporterait également une carte géographique indiquant les pays à l'intérieur desquels le porteur aurait le droit de circuler librement et dans lesquels il devrait être considéré comme un citoyen communautaire.

Je suis persuadé que par cette propagande directe et que j'espère efficace, nous ferons réellement sentir à nos ressortissants la communauté de destin dans laquelle ils sont engagés.

J. Drouot L'Hermine.

P. CHATENET :

« Le premier plan d'Euratom est réalisé à 95 % »

Voici les passages clefs du premier discours prononcé par M. Pierre Chatenet, président de l'Exécutif d'Euratom, devant l'Assemblée Parlementaire Européenne :

- L'objectif est de produire un jour un kilowatt-heure à un prix raisonnable.
- A quelques mois de la fin de la période d'application du premier plan, on peut estimer qu'il sera réalisé à 95 %.
- L'année 1962 sera celle de la mise au point et de l'approbation du second programme quinquennal.
- L'Euratom a, dans le moment présent, à la fois le ferme propos de confirmer les orientations générales qui lui furent données pendant les premières années de son activité, mais aussi le sentiment d'être à un tournant décisif de celle-ci, puisqu'il va passer désormais au stade des expériences en grandeur réelle et par conséquent, sans cesser d'être dominé par l'esprit d'expérimentation, amorcer le passage progressif à l'industrialisation.
- La réalisation du deuxième programme quinquennal nécessiterait des crédits de l'ordre de 480 millions de dollars environ.
- Il est certain qu'Euratom apporte aux industries de la Communauté une contribution déjà importante en ce qui concerne les connaissances, les équipements et les spécialistes. Mais, sous une forme plus directement et plus immédiatement perceptible dans la vie économique, les premières études auxquelles nous avons procédé font ressortir qu'une part très importante des sommes que l'Euratom va dépenser au titre du second programme viendront alimenter les chiffres d'affaires d'industries des pays de la Communauté.
- Nous savons que la vie, l'action, les réalisations d'Euratom ne sont en définitive qu'une partie de quelque chose qui est beaucoup plus vaste dans son champ, dans son dessein et dans ses espoirs, et qui est la construction européenne.

LA CONSTRUCTION POLITIQUE

CE QU'EN PENSE LE PARLEMENT EUROPÉEN

LES Ministres des Affaires étrangères des « Six » vont prochainement, vers le 20 mars sans doute, se réunir pour résoudre les derniers problèmes que pose la mise au point d'un Traité instituant une coopération politique organisée entre les pays du Marché Commun.

La rédaction de ce Traité, dont le principe a été arrêté le 18 juillet dernier à Bonn par les chefs d'État et de gouvernement des « Six » et qui a été confiée à une Commission d'experts gouvernementaux (Commission Fouchet), s'est en effet heurtée à des difficultés, en raison de certaines divergences d'opinion sur les modalités et

l'avenir de la construction européenne, difficultés qui ont été évoquées le mois dernier lors de la récente rencontre Adenauer-de Gaulle à Baden-Baden.

A la veille des importantes décisions qui devront être prises dans ce domaine, nous avons jugé utile de rappeler à nos lecteurs l'essentiel du communiqué publié à l'issue du « Sommet européen » du 18 juillet dernier, l'essentiel de la prise de position de l'Assemblée Parlementaire Européenne de décembre dernier sur le projet de Traité, ainsi que divers commentaires de la presse française.

Les décisions du « Sommet européen »

(Communiqué du 18 Juillet)

Les Chefs d'État ou de Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, ainsi que le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, désireux d'affirmer leur patrimoine commun, unis dans la conscience des grandes tâches que l'Europe est appelée à remplir au sein de la communauté des peuples libres pour sauvegarder la liberté et la paix dans le monde, soucieux de renforcer les liens politiques, économiques, sociaux et culturels qui existent entre leurs peuples, notamment dans le cadre des communautés européennes, et d'avancer vers l'union de l'Europe ;

Convaincus que seule une Europe unie, alliée aux États-Unis d'Amérique et à d'autres peuples libres, est en mesure de faire face aux dangers qui menacent l'existence de l'Europe et celle de tout le monde libre, et qu'il importe de réunir les énergies, les capacités et les moyens de tous ceux pour lesquels la liberté est un bien inaliénable, résolu à développer leur coopération politique en vue de l'union de l'Europe, et à poursuivre en même temps l'œuvre déjà entreprise dans les Communautés européennes ;

Souhaitant l'adhésion aux Communautés européennes d'autres États européens, prêts à assumer dans tous les domaines les mêmes responsabilités et les mêmes obligations, ont décidé :

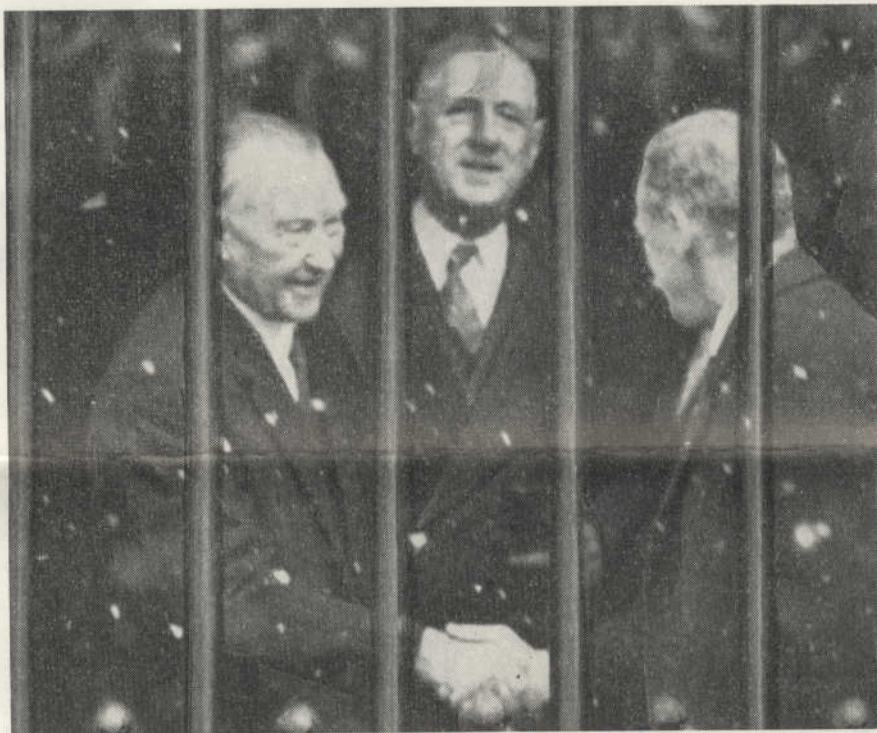
1 De donner forme à la volonté d'union politique, déjà implicite dans les traités qui ont institué les communautés européennes, d'organiser à cette fin leur coopération, d'en prévoir le développement, de lui assurer la régularité qui créera progressivement les conditions d'une politique commune et permettra finalement de consacrer l'œuvre entreprise dans les institutions ;

2 De tenir, à intervalles réguliers, des réunions qui auront pour objet de confronter leurs vues, de concerter leurs politiques et de parvenir à des positions communes afin de favoriser l'union politique de l'Europe, renforçant ainsi l'alliance atlantique. Les dispositions pratiques nécessaires seront prises pour préparer ces réunions. D'autre part, la poursuite d'une collaboration active entre les Ministres des Affaires étrangères contribuera à la continuité de l'action entreprise en commun. La coopération des « Six » doit dépasser le cadre politique proprement dit, elle s'étendra, en particulier, au domaine de l'enseignement,

de la culture et de la recherche, où elle sera assurée par des réunions périodiques des ministres intéressés ;

3 De charger leur commission de leur présenter des propositions sur les moyens qui permettraient de donner aussitôt que possible un caractère statutaire à l'union de leurs peuples.

En outre les Chefs d'État ont notamment décidé : d'associer d'avantage l'opinion publique à l'effort entrepris en invitant l'Assemblée Parlementaire Européenne à étendre aux domaines nouveaux, avec la collaboration des gouvernements, le champ de ses délibérations.



« Condamnés à réussir... »

Le Chancelier Adenauer, le Général de Gaulle et M. Couve de Murville à Baden-Baden, le 15 février

LA RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLÉE

(21 Décembre)

- La situation mondiale actuelle rend indispensable une entente organisée et permanente de pays membres des Communautés Européennes, et, notamment, dans les domaines de la politique étrangère, de la défense et de la culture. Au nom des peuples d'Europe qu'elle représente en vertu des traités, l'Assemblée souhaite que les gouvernements aillent le plus loin possible vers l'union publique de l'Europe.
- L'Assemblée est convaincue que les rencontres régulières et organisées des chefs d'État ou de gouvernement, dans l'esprit de la déclaration de Bonn du 18 juillet 1961, peuvent contribuer à resserrer les liens entre les six pays et préparer l'union politique souhaitée par leurs peuples. Elle accepte en conséquence que de nouvelles initiatives soient prises dans ce but.
- L'Assemblée veut éviter tout ce qui pourrait constituer ou même paraître un recul par rapport aux traités instituant la C.E.C.A., la C.E.E. et l'Euratom. Elle demande qu'aucune des clauses du nouveau Traité ne puisse être interprétée comme remettant en cause l'existence, les attributions ou le dynamisme ultérieurs des institutions des Communautés européennes. Une disposition expresse devra être insérée dans le nouveau Traité précisant qu'il ne modifie pas les traités de Paris et de Rome.
- L'Assemblée souligne que la politique de défense et la politique étrangère poursuivies par l'Union doivent avoir pour but le renforcement de l'Alliance atlantique.

L'UNION POLITIQUE DES PEUPLES EUROPÉENS EST URGENTE

par Emilio BATTISTA

Président de la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire Européenne



LA décision prise à Bonn, en conclusion de la conférence des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue le 18 juillet dernier, semait l'espoir au cœur de tous ceux qui estiment indispensable de forger rapidement l'union politique des peuples européens.

Il semblait alors que les gouvernements de nos six pays se fussent finalement convaincus que l'intégration économique n'aboutit pas *ipso facto* à l'intégration politique et qu'il est inexact de croire que les traités de Rome contiennent des fondements suffisants pour passer à cette union politique.

Certes, la mise en œuvre intégrale du traité instituant le Marché Commun exige une volonté politique; et nous en avons eu la preuve lors du passage de la première à la deuxième étape du Marché Commun. Si les longues et pénibles discussions qui eurent lieu à Bruxelles à la fin de décembre dernier et dans les premiers jours de janvier se sont conclues favorablement, à l'entière satisfaction de tous, c'est seulement parce que tous les membres du Conseil de ministres avaient la ferme volonté politique de trouver les formules les mieux à même de permettre le passage de la première à la deuxième étape.

Mais la décision de Bonn obligeait les gouvernements à témoigner d'une volonté politique bien plus résolue, puisqu'elle affirmait la nécessité d'une politique étrangère commune, d'une politique de défense commune dans le cadre et dans le respect total du pacte atlantique, ainsi que la nécessité d'une coordination des problèmes culturels.

La montagne va-t-elle accoucher d'une souris ?

Les gouvernements ont fourni la preuve de leur bonne volonté en désignant rapidement une commission chargée d'étudier et de proposer à la conférence des chefs de gouvernement un projet de traité d'union des peuples européens. Cette commission, qui emprunta à son président le nom de « Commission Fouchet », se mit immédiatement à l'œuvre mais, dès la première réunion, on eut l'impression que la « montagne allait accoucher... d'une souris ».

Le premier texte présenté par le président Fouchet démontra que l'on était bien loin de la réalisation d'une union des peuples européens.

Ce texte établissait que les chefs de gouvernement ainsi que les ministres des affaires étrangères devraient se réunir périodiquement mais que les... décisions seraient prises à l'unanimité. Il prévoyait, en outre, pour préparer ces réunions et pour exécuter les décisions prises, une « commission politique » mais... formée de fonctionnaires de chaque gouvernement et manquant par conséquent de pouvoirs autonomes. Il prévoyait aussi une assemblée parlementaire mais... simplement dotée du pouvoir d'entendre et de discuter un rapport annuel du Conseil de ministres, de présenter des questions écrites et de faire des interpellations.

Des élections de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel direct prévue par le Traité de Rome, il n'était point question, et le projet de convention approuvé par l'Assemblée Parlementaire Européenne dormit un an et demi dans un tiroir poussiéreux du secré-

tariat général des Conseils de ministres des Communautés. Quant à donner à cette Assemblée Parlementaire des pouvoirs plus étendus pour faire participer au processus d'unification de l'Europe les représentants librement élus par le peuple, rien qui pût y faire la moindre allusion.

Le seul espoir de progrès concret, dans le processus d'unification politique, résidait dans l'article 16 qui prévoyait, après trois ans, une nouvelle révision du traité en tenant compte des progrès de l'unification durant la première étape. Mais la formule était trop vague et ne comportait pas d'engagement. Quoi qu'il en soit, ce projet de traité, malgré sa modestie, pouvait servir de base de discussion et les divers gouvernements et l'Assemblée Parlementaire ont présenté à cet effet des propositions concrètes de modifications afin de lui donner un contenu qui permette de donner un bon départ à l'intégration européenne.

Un élan nécessaire

Mais alors qu'on estimait que les modifications demandées pourraient être en partie acceptées par la Commission, l'attitude du gouvernement français a tout remis en question. Cela est grave car la crainte de perdre une partie même minime de la souveraineté de chaque nation a arrêté cet élan politique, nécessaire pour vaincre des conceptions politiques périmées.

Dans le monde où nous vivons, il n'est plus possible à des pays qui pourtant peuvent se réclamer de grandes traditions et de vieilles civilisations de faire entendre leur voix et ils n'ont plus désormais de poids dans une humanité belliqueuse et divisée en grands blocs continentaux. Le temps n'est plus où toutes les nations européennes exerçaient leur influence sur la politique mondiale; aujourd'hui, les peuples européens peuvent dans l'union seulement remplir leur rôle qui n'est pas de dominer, et encore moins de s'imposer par la violence, mais de réaliser un équilibre sage, pour maintenir et consolider la paix dans un monde troublé par de graves dissensions et par des menaces de guerre. Nous espérons donc que cette volonté politique unanime sera proclamée fermement, et c'est cela seulement qui permettra à l'Europe de se sauver elle-même et de sauver son patrimoine spirituel et humain, indispensable au progrès du monde.

Emilio Battista.

TIQUE DE L'EUROPE

CE QU'EN PENSE LA PRESSE

LE FIGARO

19-2-62

LES FAITS

...Les signataires du traité de Rome estiment avec raison qu'il est nécessaire, qu'il est urgent de coordonner et d'harmoniser leur politique extérieure, leur politique culturelle, leur politique militaire et de donner plus de cohésion, et, par conséquent, plus d'efficacité à leur alliance. Ils conviennent qu'un organisme politique, réunissant à des dates régulières leurs chefs d'État ou de gouvernement, et disposant d'un secrétariat pour le seconder dans ses travaux et dans son action, devrait être chargé de ce soin. Cinq d'entre eux voudraient que cette sorte de Communauté politique fût établie sur le modèle des Communautés économiques déjà existantes et qu'elle en fût comme le couronnement. Elle aurait, dans une telle hypothèse, elle aussi, un caractère supranational et réaliserait, dans une mesure d'ailleurs exactement définie et limitée, l'idée de l'Europe intégrée.

Le sixième partenaire, c'est-à-dire la France, rejette absolument pareille solution. Le général de Gaulle, qui parle en son nom, oppose à l'Europe intégrée l'Europe des patries. Il la conçoit sous la forme d'une coalition, d'une confédération d'États, au sein de laquelle chacun de ceux-ci conserverait intacte toute sa souveraineté. Le Conseil de cette confédération, qui ferait l'objet d'un traité révisable au bout d'un certain délai, ne prendrait ses décisions qu'à l'unanimité.

N'espérant pas vaincre l'opposition du chef de l'État français, nos cinq alliés ont accepté d'entrer dans ses vues. Mais il a été entendu que l'organisme politique à créer ne porterait pas tort aux institutions européennes actuellement en vigueur, qu'il respecterait les communautés économiques, telles qu'elles sont et, avec elles, le Conseil de l'Europe et l'O.T.A.N., et qu'il ne bloquerait pas la voie qui, dans un avenir indéterminé, et si les circonstances s'y prêtent, conduira éventuellement à la formule confédérale à la formule fédérale.

Un projet d'accord, conforme à ces conditions, a été rédigé par un comité d'experts. Mais la France n'en a pas été satisfaite. Elle a suggéré qu'il fût remanié et amendé. Ce sont précisément ces modifications qui ont alarmé nos partenaires. Ils ont remarqué, en effet, que le nouveau texte ne mentionnait pas le respect dû aux institutions existantes, qu'en revanche le domaine de l'économie figurait parmi ceux qui relèveraient de la compétence du Conseil de la coalition et qu'enfin l'O.T.A.N. était complètement passée sous silence. Ils se sont alors demandé si le général de Gaulle ne revenait pas sur ses concessions, s'il ne cherchait pas à reprendre le terrain qu'il avait paru abandonner.

L'allocution prononcée, le 5 février, par le général a plutôt accru qu'atténué leur inquiétude, pour ne pas dire leur méfiance...

André FRANÇOIS-PONCET

PARIS MATCH

10-2-62

ÉTAT D'URGENCE

Deux clins d'œil du destin mettent l'Europe en état d'urgence et l'appellent sans plus de retard à un supplément d'unité, dans l'intérêt de sa sécurité et de la paix. En Allemagne, l'un des leaders du parti libéral, M. Mende, préconise des négociations directes germano-soviétiques. A Washington, le déjeuner que le Président Kennedy a offert au gendre de M. K., les conversations qui l'ont précédé à Paris et celles qui vont suivre à Moscou, raniment le vieux désir d'un arrangement planétaire par les seuls bons offices de l'Amérique et de l'U.R.S.S.

Pris séparément, les pays européens pèsent d'un poids négligeable dans les balances du XX^e siècle. Rassemblés sous une autorité politique commune, ils modifieraient d'un seul coup le rapport mondial des forces, comme ils l'ont déjà fait sur le plan économique. Obligée de traiter avec l'Europe dans son ensemble, la Russie perdrait la possibilité d'offrir un nouveau Rapallo à la République de Bonn. Les peuples européens seraient nécessairement conviés à toute tentative de règlement des problèmes qui divisent le monde. Jamais, peut-être, il n'avait été plus

évident que l'Europe devait compléter l'unification progressive de son industrie et de son agriculture par un pouvoir politique et un Parlement. Se borner à juxtaposer des ambitions divergentes dans un système intergouvernemental bâti sur la nostalgie du passé compromettrait à long terme les résultats du Marché Commun, obtenus précisément grâce à des abandons partiels de souveraineté.

Trop de décombres et trop de morts condamnent le culte de la grandeur nationale. C'est ensemble, dans tous les domaines, que les Européens doivent déployer leurs nouveaux étendards sur les routes de la puissance et de la gloire. Il serait navrant que le Gouvernement français « freine » cette renaissance qui est la condition même de l'avenir.

LA VIE FRANÇAISE

23-2-62

LES IDÉES DE DE GAULLE

...Le nouveau document présenté par Paris (dans l'Affaire du Plan Fouchet) n'a sûrement pas été rédigé pour faire tourner court une entreprise à laquelle l'Élysée attache une grande importance, mais pour susciter un dernier effort de nos partenaires en soulignant l'importance du nôtre. Trois points essentiels restent en litige.

Le général de Gaulle croit à la nécessité pour l'Europe d'organiser sa défense au point de devenir progressivement capable de l'assumer : il a assez de foi dans les forces potentielles de l'Europe pour être convaincu qu'elle doit jouer dans l'avenir, en raison de son expérience, de sa raison, de sa situation, un rôle capital d'apaisement, dans la politique mondiale, qui suppose qu'elle ait son autonomie militaire.

Les partenaires de la France, moins confiants dans les capacités propres de l'Europe et peut-être inquiets des intentions élyséennes, s'accrochent fort bien du rôle de satellites des États-Unis. Ils voudraient que la défense de l'Europe ne fût examinée par l'Union des États que dans le cadre de l'O.T.A.N., Paris accepte seulement de déclarer que cette défense européenne doit renforcer l'alliance atlantique.

Le général de Gaulle estime que l'économique doit être subordonné au politique : le Conseil des chefs de gouvernements ne peut pas se dessaisir entièrement dans ce domaine au profit des communautés existantes. Nos partenaires redoutent que ce Conseil ne devienne une Cour de cassation qui statuerait à l'unanimité des décisions des communautés statuant à la majorité et où les commissions jouent un rôle essentiel. Le président de la République tient à ce que le Conseil des chefs de gouvernements soit la chambre d'inspiration où seront prises les grandes options politiques ; il n'admettra pas que les affaires économiques — qui ont nécessairement un aspect politique — soient considérées comme le domaine réservé des communautés. Il a cependant accepté à Baden-Baden, semble-t-il, que le traité d'union spécifie que les trois communautés et leurs procédures soient maintenues.

Enfin, nos partenaires souhaitent que le Traité contienne déjà un engagement politique important : à savoir que, dans les trois ans, on procéderait à des élections au suffrage universel, on substituerait une procédure majoritaire à la procédure de l'unanimité, ou même que l'on adopterait une Constitution fédérale. Paris est prêt seulement à déclarer qu'au terme d'une période transitoire de trois ans une révision aura lieu qui ne pourrait aller que dans le sens du renforcement de l'union...

Alain PEYREFITTE.

SUD-OUEST

QU'EST-CE QUE L'EUROPE DES PATRIES ?

...Le bon sens et la nature des choses indiquent que l'Europe ne peut être puissante que par la fusion de ses moyens de production, le Marché Commun et l'intégration politique, aboutissement logique des premières réalisations communautaires.

La France, à la tête de l'Europe des patries, ou plutôt l'Europe au service de la patrie française, c'est encore la France seule. C'est

la vague confédération de six États rendus à leur nationalisme. Cette Europe unie par des conversations périodiques... c'est, en réalité, l'Europe divisée. Nous retomberions inévitablement dans les querelles et les rivalités du passé. Tout ce qui a été réglé sous l'égide de la réconciliation franco-allemande et sur la base de l'intégration économique et des nécessaires abandons de souveraineté serait remis en cause. Fondée sur le nationalisme, cette Europe politique ne peut être que la caricature d'une Europe unie...

Je sais que nombreux sont les gens qui ne saisissent pas bien la différence et qui accusent les « Européens » de faire un procès d'intention au général de Gaulle. La différence entre l'Europe des « Européens » et l'Europe de « de Gaulle » est pourtant bien simple :

— Dans la première, l'effort de coopération sincère et totale est consenti une fois pour toutes par la création d'organismes communautaires ayant pouvoir de décision ;
— Dans la seconde, l'effort de coopération est poursuivi au jour le jour, problème par problème, difficulté par difficulté, et sans cesse contrarié par la réaction des intérêts strictement nationaux.

Dans la première, l'esprit européen s'incarne, d'une manière vivante, dans des organismes supranationaux ; dans la seconde, il est inscrit sur le papier dans de vagues déclarations d'intention.

Dans la première, l'esprit européen est institutionnalisé ; dans la seconde, il n'est plus qu'une habileté de l'hypocrisie nationaliste...

J.F. DUPEYRON.

LE 20^e SIECLE

FEDERALISTE

L'EUROPE DES LAMPES A HUILE ?

...La construction de l'Europe ne peut trouver son aboutissement que dans le domaine politique. Cela les fédéralistes le proclament depuis des années. Mais on ne peut accepter que pour parvenir à une union politique qui ne revêtirait qu'un caractère d'alliance entre États on revienne sur ce qui avait été déjà acquis, au travers de la coopération économique, dans le sens d'une construction supra-nationale.

Au sein de la C.E.C.A., qui fête justement ces jours-ci ses dix ans d'existence, aussi bien qu'au sein du Marché Commun, la France n'a pas été « effacée ». Son économie s'est développée sans qu'il ait été porté atteinte à ses intérêts fondamentaux. L'exemple agricole en porte la preuve : nos partenaires ont témoigné d'un véritable esprit communautaire en acceptant de tenir compte de nos légitimes revendications. On peut toujours trouver un terrain d'entente entre gens de bonne foi attachés à la réalisation du même idéal.

Espérons donc que dans les prochains jours le Gouvernement, notamment par l'attitude qu'il adoptera dans les négociations sur le Plan Fouchet et par celle que le général de Gaulle prendra lors de la prochaine réunion des Chefs de gouvernements, se ralliera à une position plus « réaliste » et donc plus conforme aux intérêts du pays et de l'Europe. Sinon on serait tenté de croire que le vaisseau France, « qui vogue à pleines voiles », appartient à l'époque des « lampes à huile ».

Jacques J. ARAGO.

M. HIRSCH :

« Que reste-t-il des 60 nations souveraines de la Gaule de Jules César ? »

CETTE phrase est extraite du dernier discours prononcé devant l'Assemblée Parlementaire Européenne par M. Étienne HIRSCH, ancien Président de l'Exécutif d'Euratom. Ce discours est publié sous la forme d'une brochure qui peut être obtenue au bureau des Communautés Européennes, 61, rue des Belles-Feuilles, Paris-XVI^e.

L'EUROPE SE FAIT TOUS LES JOURS

Les avocats dans le Marché Commun.

Devant la Commission Consultative des Barreaux et Associations d'Avocats des « Six », M. Lambert Schaus, membre de l'Exécutif du Marché Commun, a notamment déclaré :

« L'un des problèmes fondamentaux est d'établir si, d'après les termes du Traité, la profession d'avocat doit être exceptée, en tout ou en partie, du droit d'établissement et de la libre prestation des services, comme participant à l'exercice de l'autorité publique.

« La question n'est pas encore tranchée par les Institutions de la Communauté ». Pour sa part, M. L. Schaus préconise de distinguer dans la profession d'avocat entre le droit à la plaidoirie et le droit à la consultation ; le premier restant réservé aux nationaux, la liberté d'établissement serait instaurée pour le second. En ce qui concerne l'admission occasionnelle d'avocats étrangers aux fins de plaidoirie, les usages actuels devraient être maintenus et étendus dans un sens libéral.

Aménagement de la Meuse française.

Le Comité européen pour l'aménagement de la Meuse et des liaisons Meuse/Rhin, réuni à Liège, vient d'affirmer la nécessité d'un aménagement de la Meuse en amont de Givet, considérée comme un élément essentiel de l'axe Méditerranée/Mer du Nord et indispensable à l'expansion harmonieuse de la Communauté.

Un jour « E ».

L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, à la suite d'une résolution de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux, avait recommandé au Conseil des Ministres, dès septembre 1961, d'organiser une « table ronde » chargée de formuler des suggestions sur les modalités d'une journée européenne et de fixer la date de cette dernière. A cet effet, le premier groupe de travail pour l'organisation de la « Journée de l'Europe » sous le patronage de la Conférence européenne des pouvoirs locaux s'est réunie le 7 février.

Organisation européenne de la jeunesse.

La Fondation Européenne de la Culture vient de lancer un appel aux Jeunes et aux Groupements de jeunesse et Centres universitaires de 20 pays européens, afin de créer une organisation des Jeunes d'Europe qui réuniraient tous les organismes de jeunes, qu'il s'agisse de groupes professionnels, sociaux, politiques, culturels, philosophiques, religieux, etc.

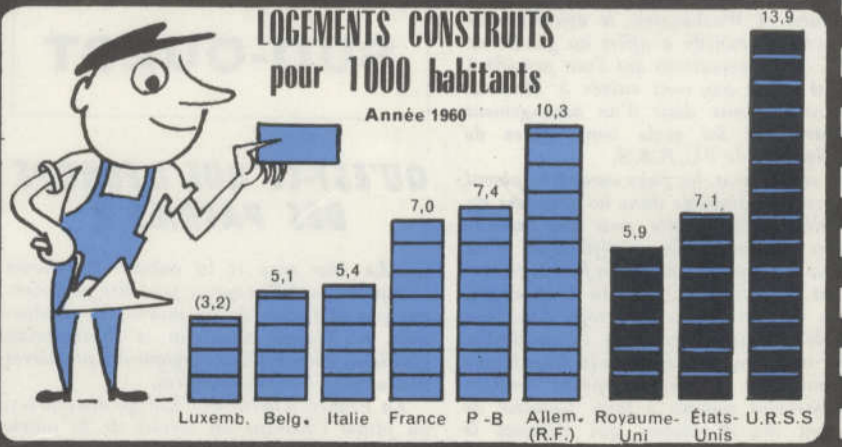
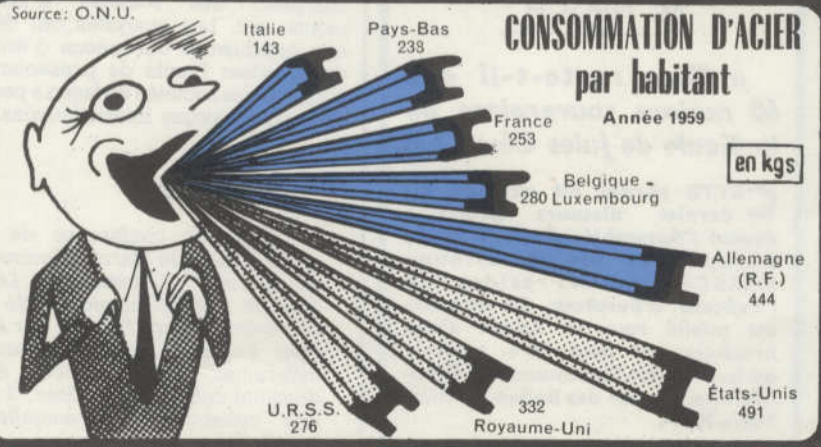
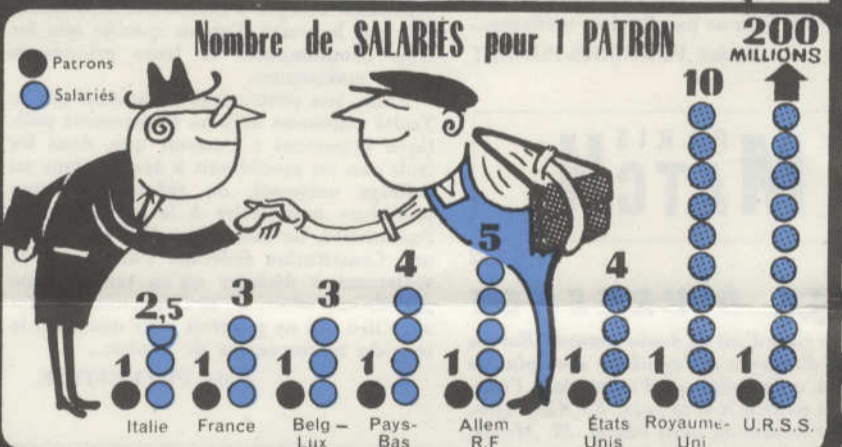
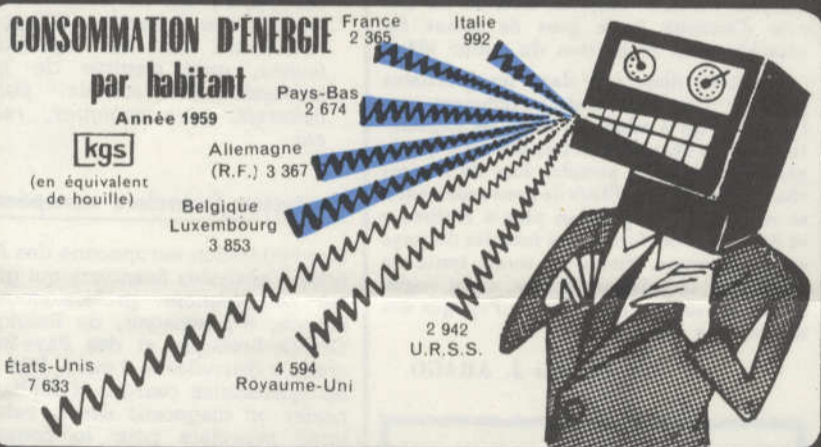
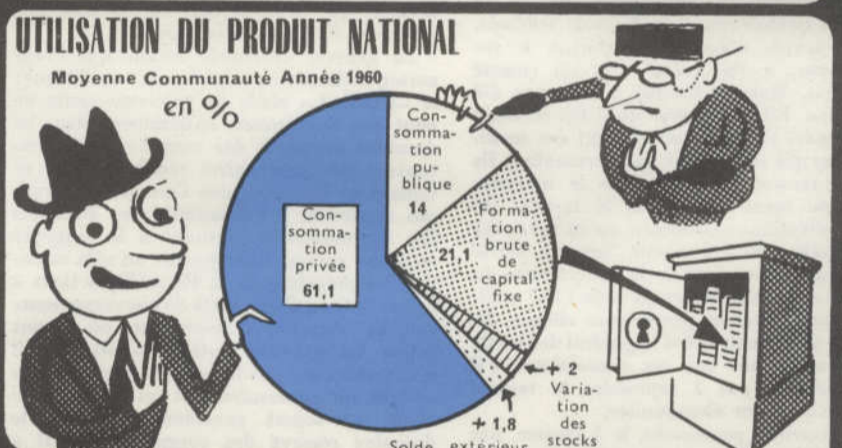
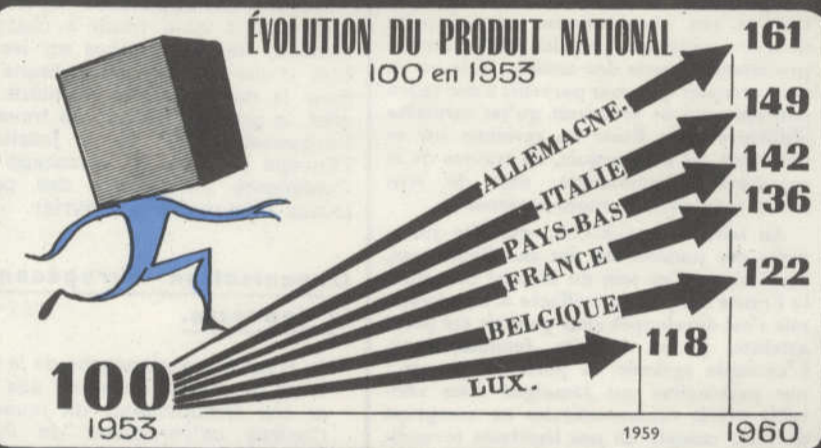
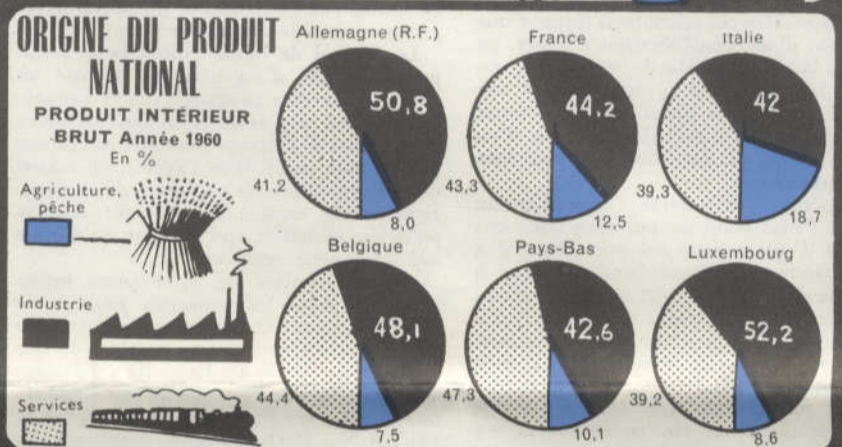
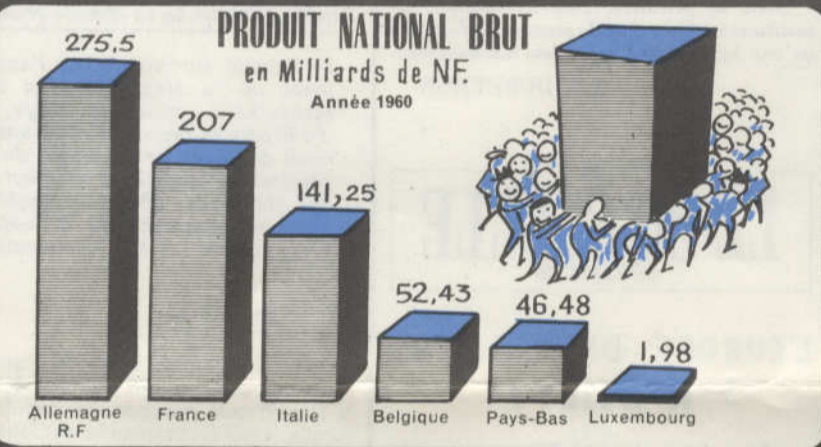
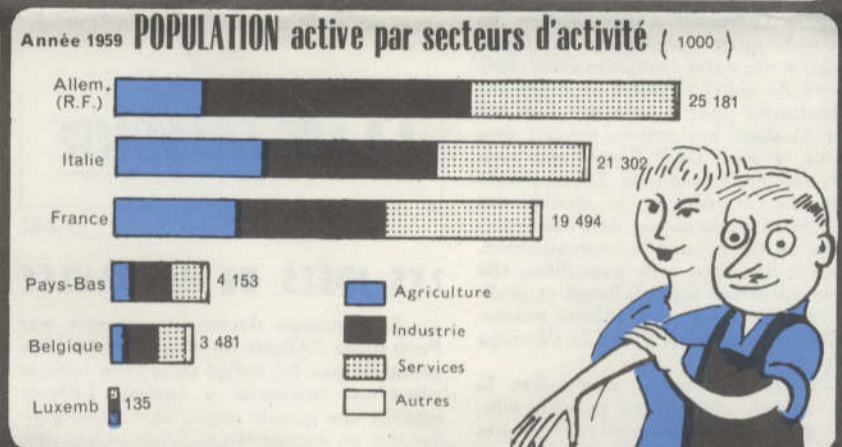
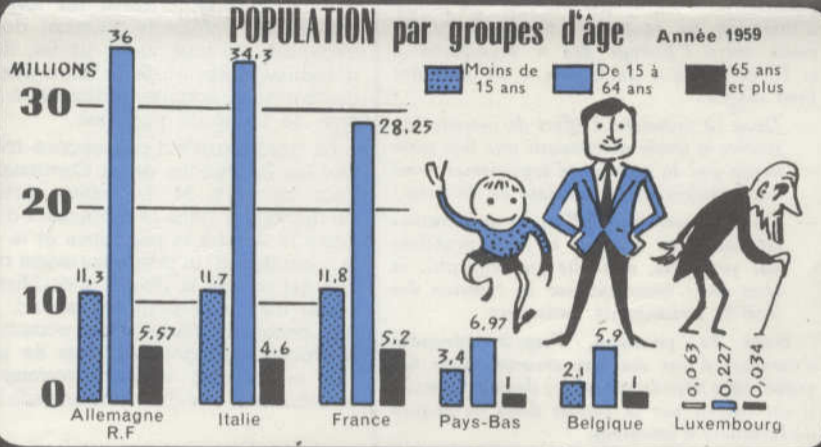
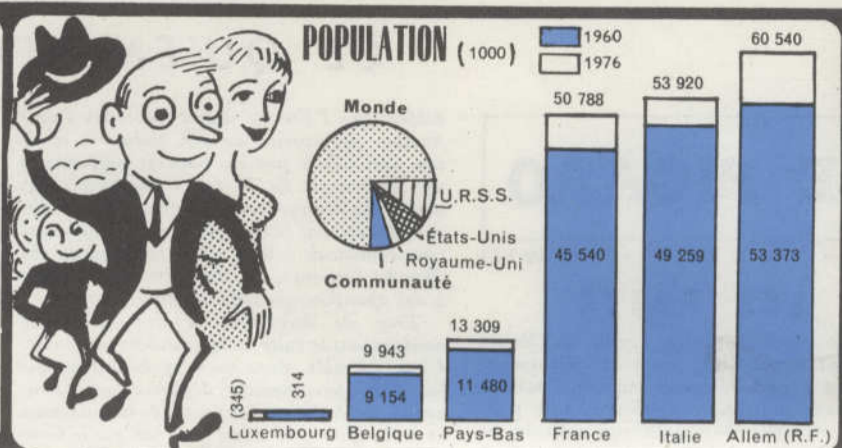
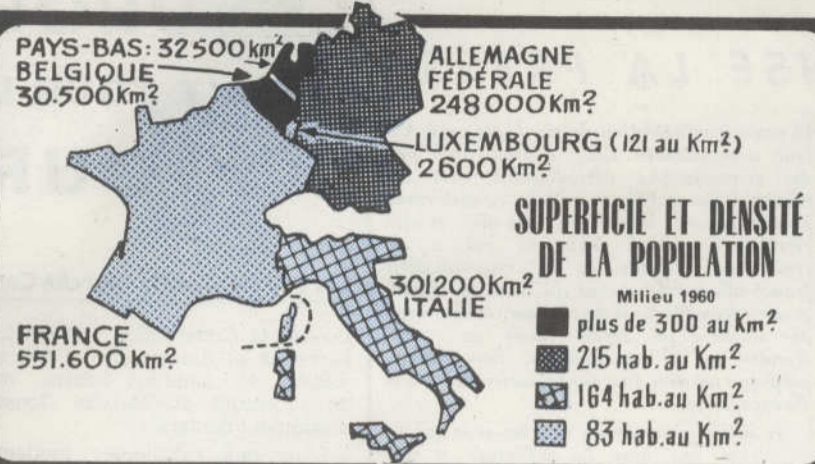
Analystes financiers européens.

Une Fédération européenne des Associations d'analystes financiers qui grouperait les organisations professionnelles de France, d'Allemagne, de Belgique, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas sera créée à Bruxelles le 9 mars. Elle réunira les spécialistes chargés d'étudier et de porter un diagnostic sur la valeur des titres boursiers pour le compte des banques, des sociétés d'investissements, etc. Les analystes ont demandé aux organismes européens d'étudier et de favoriser l'unité de présentation des comptes des sociétés de façon à permettre des comparaisons internationales.

Maires d'Europe.

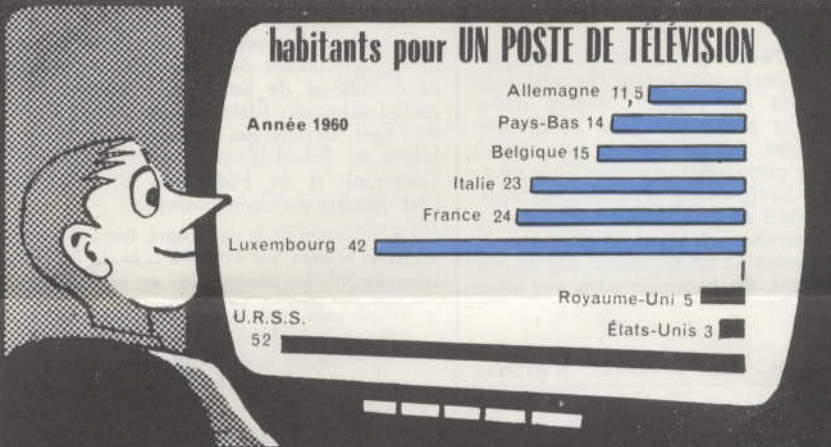
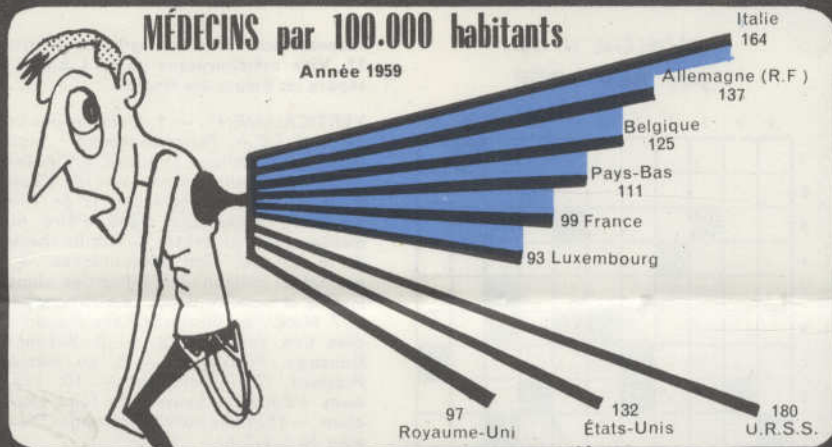
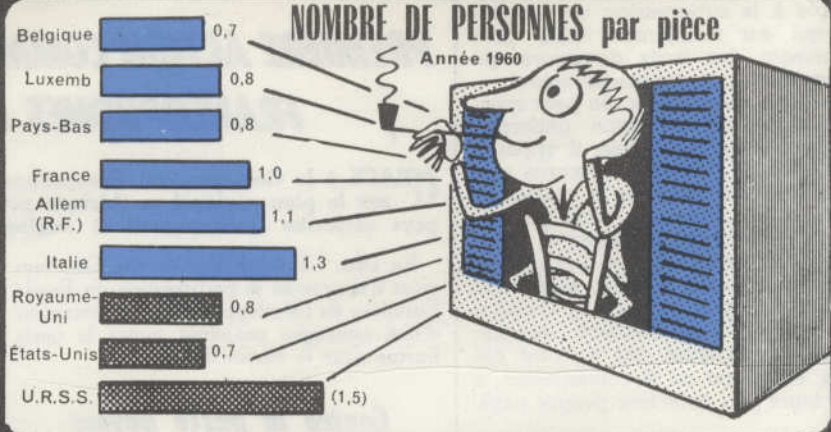
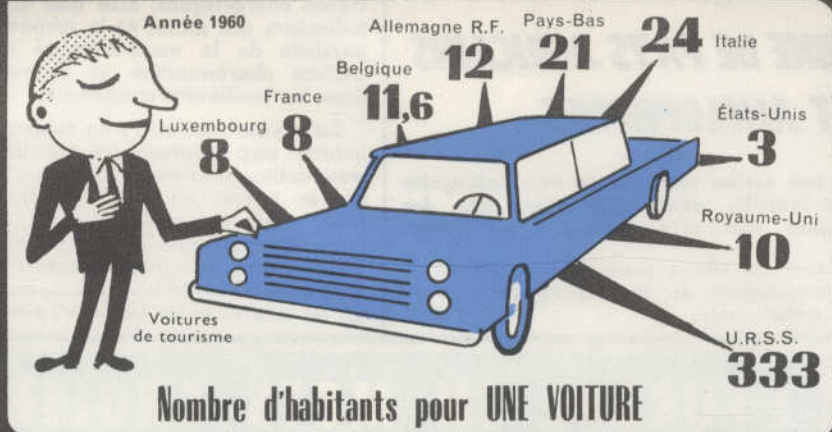
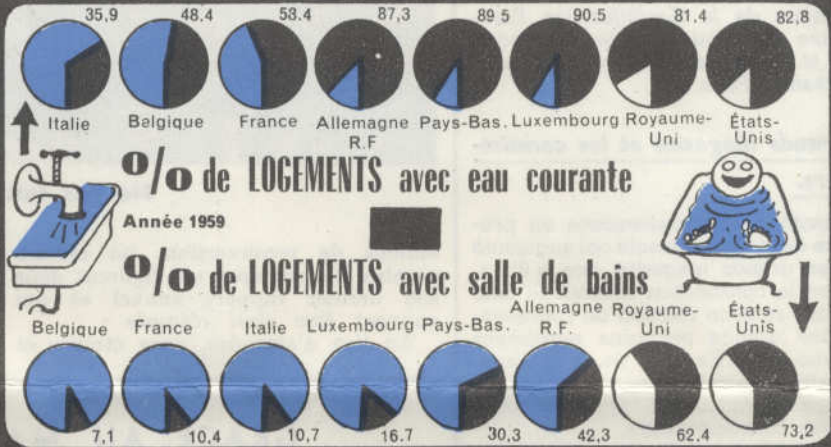
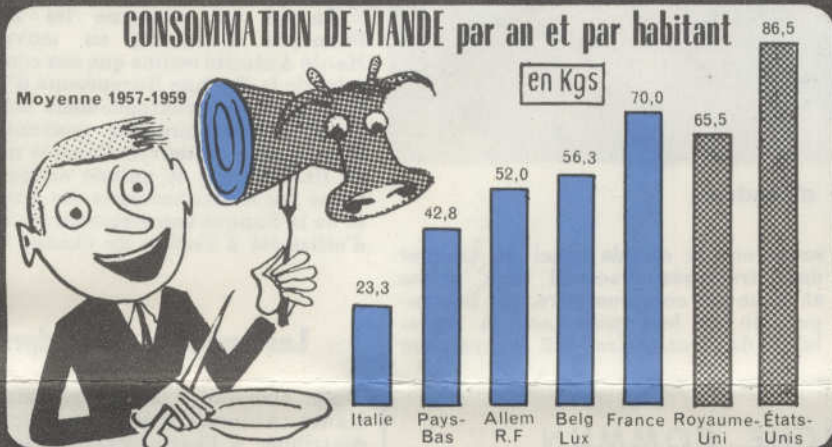
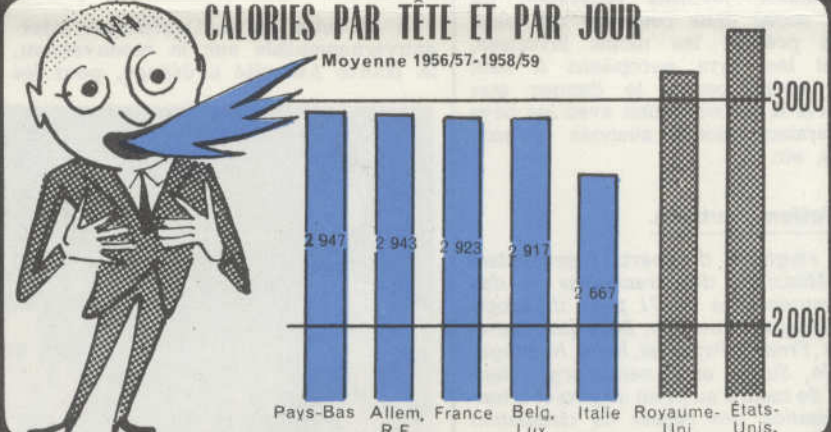
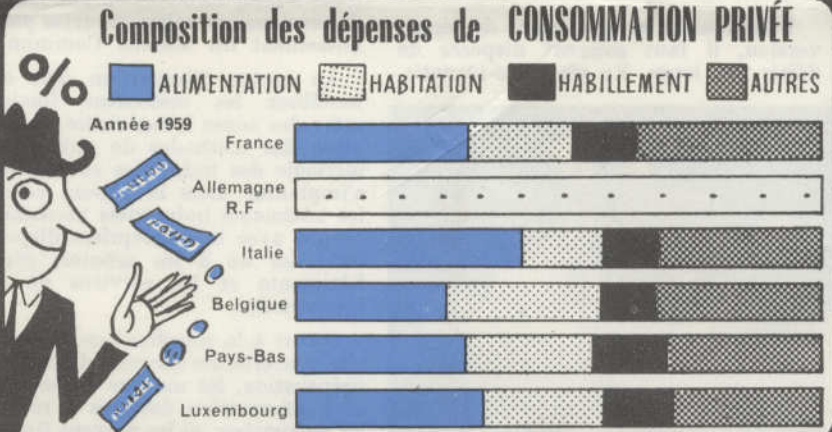
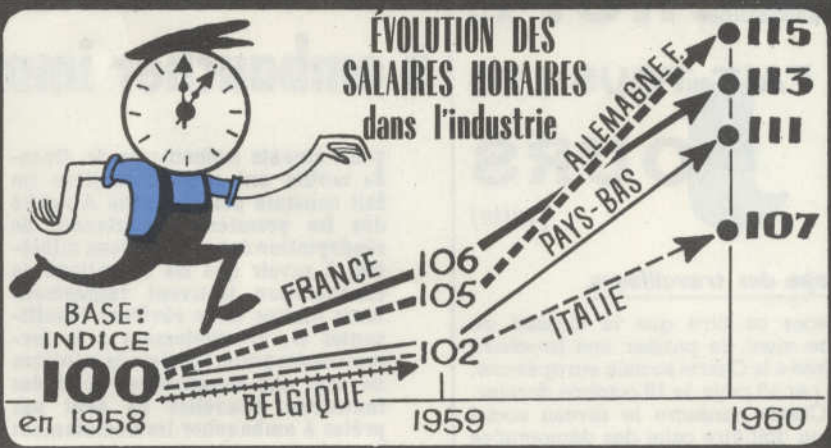
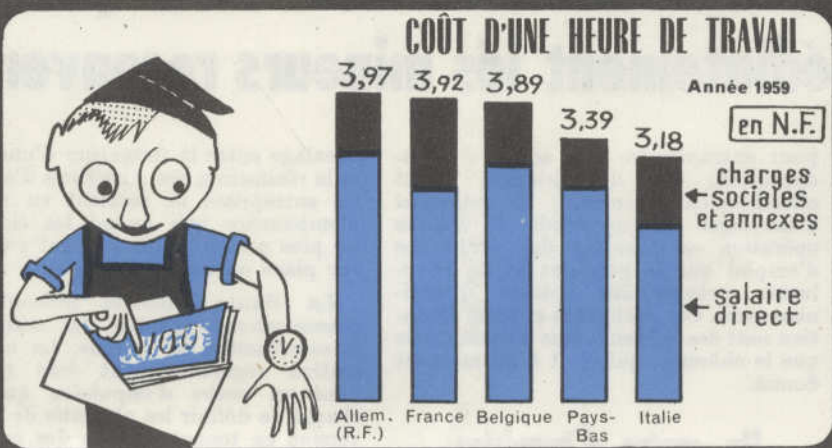
La deuxième conférence de l'Union des capitales du Marché Commun vient de se tenir à Amsterdam. Le président du Conseil municipal de Paris a mis spécialement l'accent sur les relations à établir entre les jeunes des différentes villes, surtout dans le domaine culturel. De même, il pense à une collaboration éventuelle entre les Chambres de commerce.

COMMENT VIVENT



Source: O.N.U.

LES EUROPÉENS...

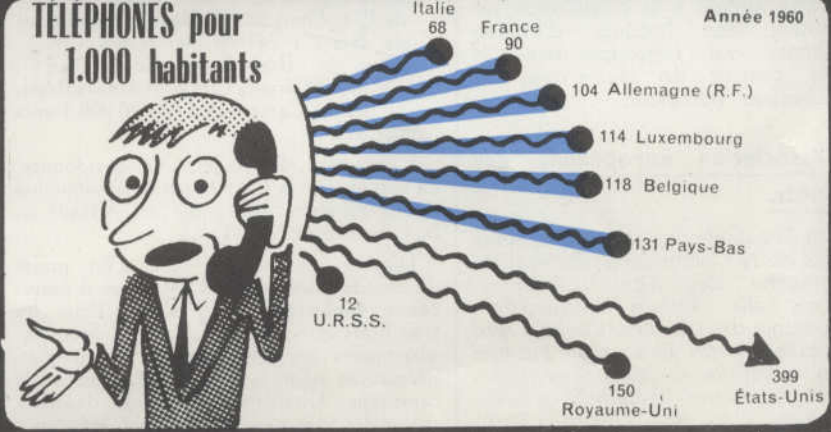


Pour en savoir davantage...

consultez : **« STATISTIQUES DE BASE POUR QUINZE PAYS EUROPÉENS »**

Comparaison avec les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Édité par l'Office statistique des Communautés Européennes. En vente au Journal Officiel, 76, rue Desaix, Paris. Prix : 4 NF



L'EUROPE SE FAIT TOUS LES JOURS

(suite)

L'Europe des travailleurs.

C'est sous ce titre que le Conseil de l'Europe vient de publier une brochure consacrée à la Charte sociale européenne, signée par 13 pays, le 18 octobre dernier. Cette Charte consacre le niveau social élevé qui doit être celui des démocraties européennes, favorise l'élévation du niveau social dans ceux de ces pays jusqu'à présent les moins favorisés, garantit les pays européens à haut niveau social contre le danger que comporte la vie commune avec les pays qui seraient moins avancés qu'eux-mêmes, etc.

Circulation routière.

Une vingtaine d'experts représentant les Ministres des transports et des communications de 11 pays d'Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Italie, Norvège, Suède, Suisse et Luxembourg) viennent de mettre au point un projet d'uniformisation des règles de circulation routière. Ce projet sera soumis à l'approbation de la Confédération Européenne des Ministres des Transports (C.E.M.T.) qui se réunira le 3 avril prochain à Paris.

Les grands magasins et les consommateurs.

Les quantités de marchandises en provenance de la Communauté ont augmenté dans les grands magasins des « Six ». Telle est la constatation essentielle faite lors d'une récente réunion de représentants des grands magasins européens organisée par l'Exécutif de la Communauté, afin d'examiner les répercussions du Marché Commun sur l'approvisionnement des consommateurs.

Ce fait paraît, pour l'instant, davantage imputable à la suppression des contingents qui est maintenant totale qu'à l'abaissement des tarifs douaniers qui n'interviennent que progressivement. Dans le domaine des prix, on peut constater encore une évolution uniforme. Cependant, dans l'ensemble, il apparaît que le Marché Commun a exercé une pression dans le sens de la baisse. Et cela moins en raison du désarmement douanier que de la concurrence croissante dans le marché élargi. Les grands magasins n'ont pas, en effet, seulement importé des autres pays de la Communauté des produits meilleur marché, mais les producteurs ont souvent été amenés, en raison de la concurrence, à baisser leurs prix dans leur propre pays.

Banques européennes.

L'Institut Technique de Banque de Lyon met tout particulièrement l'accent dans ses cours sur les problèmes européens, et notamment les problèmes monétaires, les problèmes rattachés à la libre circulation des capitaux et la Banque Européenne d'Investissements. Cet Institut se propose de donner un enseignement dans une perspective européenne et de favoriser des stages de cadres de banques dans les pays européens.

Association des Instituts d'études européennes.

M. Jacques Rueff, Membre de l'Institut, vient d'être appelé à la présidence de l'Association des Instituts d'Études européennes qui regroupe dans 8 pays 22 centres de recherches ou d'enseignement européen.

Une Association européenne des Cheminots.

Née de la volonté des cheminots réunis au sein de la Commission Fédéraliste Européenne des Alpes (Autriche, France, Italie, Suisse), l'Association européenne des Cheminots vient d'être constituée à Turin. Elle a pour but une action culturelle et sociale favorisant dans le milieu des cheminots le développement d'un état d'esprit d'Européen.

A PROPOS DU PROBLÈME DE DECAZEVILLE

Les industries nouvelles doivent être prêtes à embaucher immédiatement les mineurs reconvertis

LES récents événements de Decazeville ont mis en lumière un fait constaté par la Haute Autorité dès les premières expériences de réadaptation dans les régions minières, à savoir que les opérations de réadaptation trouvent rapidement leurs limites et se révèlent insuffisantes si, préalablement à la fermeture des puits, les régions minières ne sont pas reconverties et si des industries nouvelles ne sont pas prêtes à embaucher immédiatement les mineurs.

A la suite de la Conférence inter-gouvernementale sur la reconversion, la Haute Autorité a dégagé, pour les

pour entreprendre une action de réadaptation, que des mineurs soient effectivement licenciés, il convient d'envisager chaque étude et chaque opération en fonction des problèmes d'emploi qui se posent et de l'évolution prévue des actions d'assainissement. Ces problèmes et cette évolution sont des éléments plus déterminants que le chômage qui sévit à un moment donné.

Un centre d'impulsion

Pour réussir les opérations de reconversion, il faut souvent disposer de délais très longs. En effet, les investis-

décilage entre la fermeture d'une mine et la réalisation des structures d'accueil, les entreprises ne seraient en mesure d'embaucher que quand les éléments les plus productifs se seraient reclassés sur place ou auraient quitté la région.

La Haute Autorité préconise la concentration régionale des actions et la coordination des moyens. La concentration régionale peut être réalisée dans un centre d'impulsion qui sera chargé de définir les objectifs de reconversion en tenant compte des perspectives à long terme et en particulier des dimensions nouvelles ouvertes par l'établissement du Marché Commun.

Le centre d'impulsion doit ensuite mobiliser les ressources financières, créer des zones industrielles, rechercher selon des méthodes de publicité commerciale des industries susceptibles de s'implanter dans la région, construire les bâtiments industriels nécessaires en accord avec les entreprises disposées à les louer ou à les acheter, gérer les bâtiments et les services des zones industrielles.

Quant à la coordination des moyens, elle concerne les moyens d'études et de préparation, les moyens de prospection et d'information destinés à rechercher les entreprises, et les moyens financiers.

En ce qui concerne les moyens financiers à mettre en œuvre, la Haute Autorité estime que son concours, celui de la Banque Européenne d'Investissements et éventuellement celui du Fonds Social Européen peuvent faciliter la mise en œuvre d'autres moyens de financement et qu'une action commune des Gouvernements des Exécutifs et de la Banque assurerait un maximum d'efficacité à l'effort de chacun d'eux.

Les moyens financiers

En élaborant ses propositions, la Haute Autorité s'est préoccupée de contribuer à l'harmonisation des politiques énergétiques, afin que la rationalisation des mines et la reconversion partielle de la main-d'œuvre et des régions charbonnières se poursuivent dans les meilleures conditions.

La Haute Autorité s'en tient actuellement aux propositions qu'elle juge essentielles, pour résoudre les problèmes qui se posent ou qui risquent de se poser dans un proche avenir. Si des circonstances nouvelles l'exigeaient, elle estime que les Gouvernements et les Institutions européennes pourraient élargir les moyens et les modalités envisagés.



Ne pas faire attendre...

actions de reconversion, un certain nombre de principes qui figurent dans son dernier rapport annuel et qui peuvent être ainsi résumés :

Au lieu d'attendre, pour étudier et

seurs ont le double souci de trouver des structures d'accueil déjà prêtes et de ne pas compromettre, par la composition de leur personnel, la rentabilité de l'entreprise. S'il y avait un

GRACE AU MARCHÉ COMMUN

PREMIÈRE ACTION COMMUNE DE PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

GRACE à la Communauté Européenne, une action concrète va être entreprise sur le plan régional en Afrique pour laquelle, pour la première fois, des pays africains francophones et anglophones vont être amenés à collaborer.

En effet, l'Exécutif du Marché Commun vient d'approuver la participation du Fonds Européen de Développement au financement d'une campagne conjointe contre la peste bovine dans le bassin du Tchad.

tous les efforts possibles pour assurer le recrutement de ces experts parmi leurs ressortissants.

Contre la peste bovine

Cette campagne a pour objectif, par des vaccinations massives, d'obtenir l'élimination de la peste bovine dans une région peuplée de 8 millions de bœufs, qui englobe des parties des quatre États suivants : République du Niger, République du Cameroun, République du Tchad (États associés au Marché Commun) et la Fédération du Nigeria, État membre du Commonwealth).

Le coût total de la campagne, qui s'étendra sur trois années, est évalué à près de 14 millions de NF. Le financement en sera assuré :

— d'une part, par le Gouvernement américain, à concurrence de 4 millions de NF (dépenses de la campagne dans la Fédération du Nigeria et dépenses de coordination),

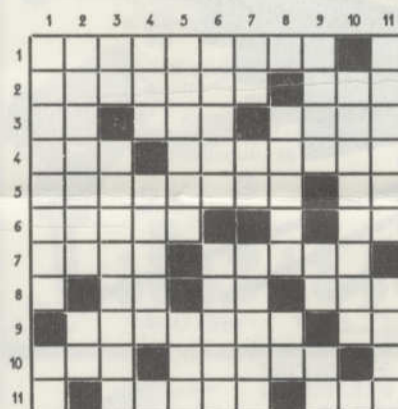
— d'autre part, par le Fonds Européen de Développement, à concurrence de près de 10 millions de NF (dans la République du Niger : 245 980 000 francs C.F.A., dans la République du Tchad : 157 775 000 francs C.F.A. et dans la République du Cameroun : 82 496 000 francs C.F.A.).

L'exécution du projet sera coordonnée, en liaison avec la F.A.O., par la Commission de Coopération Technique en Afrique au Sud du Sahara (C.C.T.A.).

D'autre part, autant que d'un projet d'investissement, c'est d'un projet d'assistance technique qu'il s'agit. Pour les trois États associés à la C.E.E., 11 docteurs-vétérinaires supplémentaires sont, en effet, nécessaires pour la bonne exécution de la campagne. C'est pourquoi, à la demande même des trois pays bénéficiaires, les « Six » du Marché Commun se sont engagés à faire

L'EUROPE EN MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 14 par ASMODÉE



HORIZONTALEMENT. — 1. Ville charbonnière de la C.E.C.A. — 2. Appartient à une grande ville de l'Europe des « Six ». Bu par d'éventuels nouveaux membres du Marché Commun. — 3. Article de France. S'applique plus au Sahara qu'au Lido. Ville charbonnière de la C.E.C.A. — 4. Argile. C'est lorsque la corbeille est pleine qu'on peut apprécier leur stabilité. — 5. C'est répandre une langue indo-européenne. Deux romains. — 6. Un siège lui fut fatal. Bouts de crin. — 7. Ancêtre des habitants d'une capitale de l'Europe des « Six » (inversé). Souvent rencontré en Grande-Bretagne. — 8. Moitié de l'ancêtre de Jules César. L'utilité de son emploi n'est pas une exclusivité des hautes sphères. Circulait librement bien avant le traité de Rome. — 9. Qualifie une ville comme Gand ou Roubaix. Son débit est modeste. — 10. Richesse pour les Italiens de l'île d'Elbe.

Richesse pour tous les membres d'Euratom. — 11. Ville métallurgique de la C.E.C.A. Ce qui sépare les Belges des Anglais.

VERTICALEMENT. — 1. Gros tas des industries de la C.E.C.A. Phonétiquement : massif allemand. — 2. Richesse pour la C.E.C.A. Personnel. — 3. Tête d'une grande ville de l'Europe des « Six ». Qualifie une industrie de Tilburg. — 4. Aucun événement digne d'être noté. Les meilleurs sont présentés. — 5. Ville charbonnière de la C.E.C.A. Non communiqués. — 6. Cela permet de collationner. Industries alimentaires, textiles et métallurgiques en Allemagne fédérale. — 7. Note. Peut border le Rhin. Des automobiles chez l'un des « Six ». — 8. Reconnaissance française. Personnel. — 9. La même chose. Possessif. Chef d'empire. — 10. Les techniciens d'Euratom peuvent le faire pour l'uranium. — 11. Vaste dans le Borinage. Du charbon pour la C.E.C.A.

Solution du problème n° 13

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	P	A	R	I	S	I	E	N		O
2	R	U	H	M	K	O	R	F	F	O
3	O	T	E		I	N	N		U	E
4	M	O	N	N	A	I	E		S	P
5	E	M	A		I	S		E	T	A
6	N	O	N		E	A		A	I	N
7	A	B	S	E	N	T		A	N	S
8	D	I	S	T	I	B	I	E	S	
9	E	L	I	T		O	U	R	L	E
10	E	C		A	N	G	E	L	U	S
11	U	S	I	N	E	S		S	E	R



LE LIBRE ÉTABLISSEMENT DES MÉDECINS DANS LE MARCHÉ COMMUN

Il faut tout de suite apporter ici une précision capitale : le Marché Commun ne veut pas la liberté complète de l'exercice de la profession médicale. *Le principe fondamental est la mise sur pied d'égalité du ressortissant d'un pays de la Communauté avec le ressortissant national du pays d'accueil, dans le respect de la législation de ce dernier pays.* C'est pourquoi le Traité sur le Marché Commun exige que l'établissement, ou la

La suppression de toutes ces restrictions s'effectuera par la voie de « directives » établies par l'Exécutif du Marché Commun et arrêtées par le Conseil de Ministres statuant à la majorité qualifiée.

Il n'en est pas de même de la coordination des conditions d'exercices de la profession dont les dispositions devront être arrêtées à l'unanimité par le Conseil de Ministres du

Il se peut enfin que l'on doive prévoir des mesures de transition pour les professionnels exerçant déjà leur profession et pour lesquels il paraît être difficile d'imposer de nouveaux examens, au cas où l'équivalence des diplômes serait acquise moyennant des examens complémentaires.

Les conditions d'accès et d'exercice

En ce qui concerne les conditions d'accès et d'exercice, il est difficile de préciser actuellement celles — en dehors des diplômes — qui devront être coordonnées. Le Traité ne propose nullement la suppression des réglementations qui existent en la matière dans chaque pays, il ne prévoit leur coordination que dans un but bien précis : *faciliter la circulation des professionnels et éviter les disparités trop flagrantes.* Il suffira donc d'examiner les conditions d'exercice dans les différents pays et voir dans quelle mesure il est nécessaire de les coordonner pour atteindre le but.

En matière de déontologie professionnelle aucun problème majeur ne devrait se poser. Il sera par exemple facile de prendre les mesures nécessaires pour empêcher un médecin qui s'est vu interdire dans son pays l'exercice de sa profession d'aller s'établir dans un autre pays de la Communauté.

Quant à savoir s'il faut lier la coordination des conditions d'exercice aux exigences imposées dans les différents pays du Marché Commun à l'exercice de la profession par l'organisme de Sécurité Sociale, c'est certainement une question importante mais il semble prématuré d'y répondre. D'une façon générale, on peut dire que les conditions matérielles de l'activité du médecin dépendant pour une large part de l'ensemble du niveau de vie du pays où il exerce sa profession, il ne saurait donc être question de subordonner la liberté d'établissement à une harmonisation dans ce domaine. Une telle harmonisation serait davantage l'effet du Marché Commun que sa condition.

L'AMÉLIORATION du niveau de vie qui est l'objectif essentiel du Marché Commun ne dépend pas seulement de données économiques — comme les salaires — mais de tout un ensemble de progrès sociaux qui influencent directement la vie des hommes : l'extension de l'enseignement, l'amélioration de l'habitat ou le développement de la santé par exemple.

La profession médicale est donc directement intéressée au développement de la Communauté Européenne et cela d'autant plus que les problèmes sociaux sont étroitement liés aux problèmes économiques. Les médecins savent bien que si leur profession n'a pas de caractère économique proprement dit, le problème de la santé n'en est pas moins directement lié au niveau de vie et aux habitudes du pays où ils exercent.

LES « Six » ont décidé qu'avant la fin de 1967 les médecins des pays du Marché Commun pourront librement s'établir ou offrir leurs services sur tout le territoire du Marché Commun. Que signifie cette décision ? Quelles mesures devront être prises avant cette date fatidique ?

prestation de service, se fasse aux conditions définies par la législation du pays d'accueil pour ses propres ressortissants, sans discrimination de nationalité.

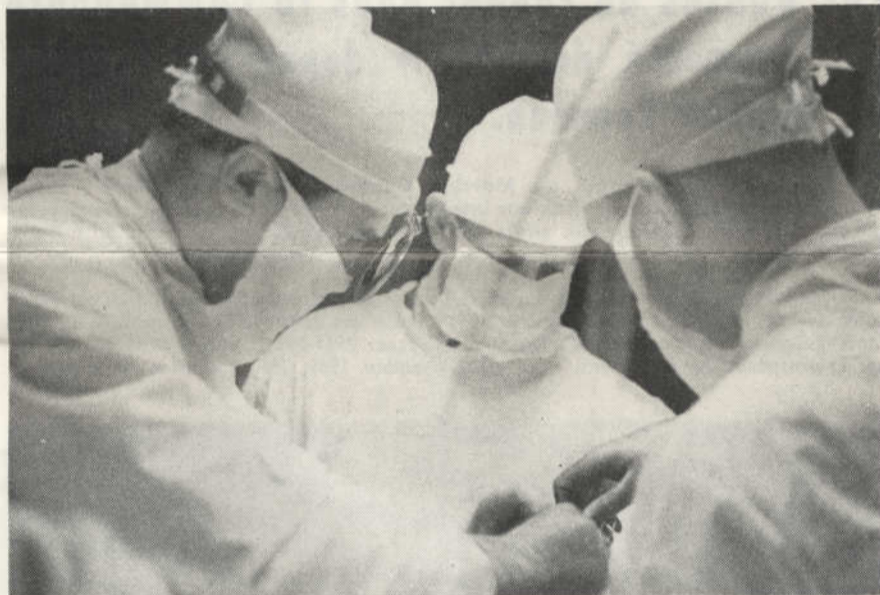
D'autre part pour faciliter l'accès des étrangers aux professions médicales, le

Marché Commun, avant que ne soient supprimées les restrictions à la liberté d'établissement et qui posent de délicats problèmes.

La reconnaissance mutuelle des diplômes

La question de la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur est particulièrement délicate.

Il semble que cette question doive être abordée avec un esprit pragmatique : l'équivalence qu'il s'agit de réaliser doit concerner la formation globale davantage qu'une parfaite égalité dans toutes les parties du programme de formation. Il apparaît d'ailleurs que la formation de base des médecins des six pays du Marché Commun ne soit pas tellement différente. Les divergences pourraient être plus sérieuses dans le domaine des spécialisations.



Améliorer les conditions de vie...

(Collection Viollet)

C'est pourquoi la mise en œuvre du Marché Commun intéresse directement la profession médicale. Notamment, en ce qui concerne le droit d'établissement et de la libre prestation de service.

Qu'est-ce que le droit d'établissement ?

Conformément aux dispositions du Traité, les « Six » ont arrêté en octobre dernier le programme général pour la suppression des restrictions dans ces deux domaines. D'après ce programme la liberté d'établissement et la libre prestation des services dans les professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques devront être réalisées avant la fin de 1967.

Qu'est-ce que cela signifie pour le médecin ?

Le droit d'établissement est le droit donné au ressortissant d'un des pays du Marché Commun de s'établir dans un autre pays de la Communauté et d'y exercer sa profession : c'est le cas du médecin français désireux d'ouvrir un cabinet médical en Belgique par exemple et vice versa.

Le droit de libre prestation de service est le droit pour le médecin d'exercer des activités de la profession au bénéfice d'un malade « établi » dans un autre pays que lui ; c'est le cas par exemple d'un médecin français qui ira soigner un malade en Italie tout en restant établi en France ou inversement ; c'est encore le cas du médecin français établi en France et soignant en France un malade italien « établi » en Italie et vice versa.

Traité veut écarter certains obstacles : c'est dans ce but qu'il prévoit la reconnaissance mutuelle des diplômes et la coordination des conditions d'exercice de la profession : plutôt que d'exiger par exemple le diplôme du pays d'accueil on examinera dans quelle mesure le diplôme du pays d'origine peut être considéré comme équivalent.

Enfin les conditions de la formation et de l'exercice de la médecine étant différentes d'un pays à l'autre, le Traité a précisé que la levée des restrictions au libre établissement et aux services des professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques était subordonnée à la coordination des conditions d'exercice dans les différents pays.

Ainsi la liberté d'établissement n'implique nullement la suppression des règles qui assurent le standing de la profession médicale.

Les mesures à prendre avant le 31 décembre 1967

Comment ces principes se traduiront-ils dans les faits le 31 décembre 1967, date à laquelle les restrictions à la liberté d'établissement doivent avoir été éliminées pour les soins de santé ?

Pour réaliser la liberté d'établissement, le Traité prévoit la suppression des « restrictions » : il s'agit des dispositions de législations nationales imposant aux étrangers une condition d'exercice à laquelle échappe « le national ». Cette restriction peut consister par exemple dans l'exigence de la nationalité (c'est le cas le plus fréquent), dans l'imposition d'une période de résidence ou d'un cautionnement.



LES PROFESSIONNELS SONT ET SERONT CONSULTÉS

par Lambert SCHAUS
Membre de la Commission Exécutive
du Marché Commun

C'EST à la Commission Exécutive du Marché Commun qu'il incombe de faire des propositions au Conseil de Ministres pour les directives concernant la libération de la profession médicale. Cela peut éveiller quelques inquiétudes dans les milieux professionnels. Ces directives ne seront-elles pas préparées autour d'une table verte, par des « technocrates » qui ignorent les conditions concrètes des activités professionnelles du monde médical et qui ne sont pas au courant des problèmes particuliers qui se posent dans les différents États membres ?

Il n'en sera pas ainsi. Dans tous les domaines de son activité, la Commission s'entoure de tous les renseignements nécessaires et utiles et prend les contacts opportuns avec les milieux professionnels intéressés.

Afin de préparer les directives prévues par le Traité, la Commission a constitué des groupes de travail, et en particulier un groupe « médecins ». Ce groupe est en train de poursuivre ses travaux et, sur la base d'un document de travail, les experts ont déterminé les problèmes qu'ils ont estimé devoir être étudiés par priorité et fixé le timing de leurs travaux. Une priorité sera donnée aux problèmes des diplômes et, de façon générale, de la formation professionnelle.

Les groupes de travail sont constitués exclusivement de délégués gouvernementaux, ce qui est normal et logique, puisque,

selon le Traité, c'est le Conseil de Ministres qui arrêtera les directives qui engageront les États membres, donc leurs Gouvernements.

Il convient toutefois d'ajouter que, de façon générale, les services de la Commission restent en étroite et constante liaison avec les organisations professionnelles, de préférence avec celles qui se sont constituées en Comité de liaison au niveau des six États membres. C'est ainsi que dans le domaine médical, les services de la Commission sont en contact avec le Comité permanent des médecins de la Communauté, et avec un certain nombre d'autres Comités de liaison concernant les différentes branches de la profession médicale.

Ces contacts entre la Commission et les professionnels ont à l'heure actuelle un caractère officieux. Il n'est pas exclu que dans l'avenir ils prennent un caractère plus officiel, notamment lorsque seront étudiés des problèmes techniques concernant par exemple la formation professionnelle ou la déontologie.

La Commission a donc le souci constant de rester informée des points de vue des professionnels. Personnellement, j'y attache beaucoup d'importance. Je rappellerai que les propositions de directives concernant la suppression des restrictions que prépare la Commission doivent être soumises à l'avis du Comité Économique et Social et de l'Assemblée Parlementaire Européenne. Ainsi les professionnels auront toujours la possibilité de faire connaître officiellement leur point de vue.

L'EUROPE SE FAIT TOUS LES JOURS

(suite)

L'Europe des Piétons

MM. Lapeyre, président de l'Association française « Les Droits du piéton », et Foley, secrétaire général de l'association britannique pour la sécurité des piétons, viennent de jeter les bases d'une fédération internationale qui groupera les associations belge, suisse, néerlandaise, allemande et italienne. *But* : Anglais et Français vont s'efforcer d'obtenir l'unification des textes qui réglementent dans tous les pays la circulation des piétons. Ils chercheront d'autre part à donner le coup d'arrêt à l'envahissement de certains quartiers résidentiels et espaces verts par les automobiles. Ils feront enfin campagne pour la création de rues « pour piétons seuls » et le développement des transports en commun.

Prix de Peinture « Communauté Européenne » 1962.

Le Prix Marzotto pour la Peinture Communauté Européenne 1962 est réservé, par invitation, aux peintres vivants, quelle que soit leur nationalité, résidant dans la Communauté Européenne, ainsi qu'au Danemark, en Grande-Bretagne, en Grèce et en Irlande.

Un jury international désignera conjointement un maximum de 70 peintres qui seront invités dans la première décennie du mois de mars.

La dotation du Prix Marzotto pour la Peinture Communauté Européenne 1962 s'élève à 15 000 000 de liras répartis comme suit :

- un prix indivisible de 5 000 000 de liras,
- cinq prix indivisibles de 2 000 000 de liras chacun.

L'attribution du Prix aura lieu à Valdarno (Vicenza) en septembre 1962.

Pédagogie européenne.

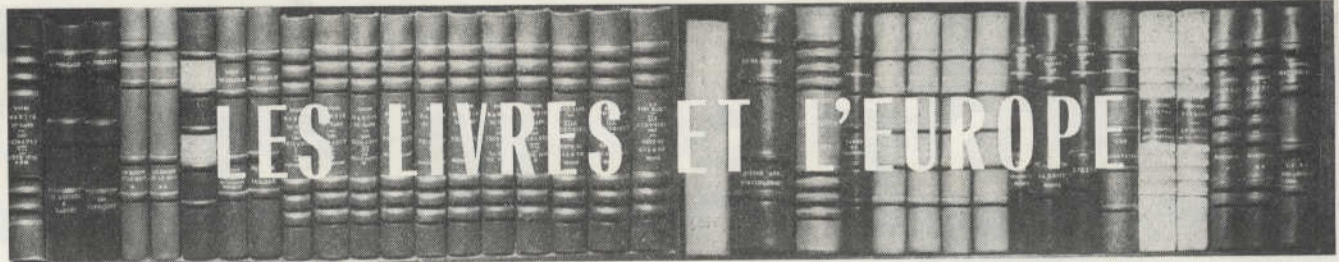
En conclusion à des « Journées d'Étude » organisées au Centre International d'Études Pédagogiques de Sèvres par l'Association Européenne des Enseignants, sur le thème : « Comment introduire dans les programmes des Écoles formant des Cadres Techniques Supérieurs, les éléments susceptibles de contribuer à une meilleure formation humaine et sociale de ces Cadres appelés à jouer un rôle important dans l'économie européenne », les participants ont retenu parmi les moyens envisagés, afin d'aboutir à une meilleure formation humaine et sociale : les langues vivantes, l'enseignement des sciences économiques et humaines, les stages inter-européens.

Prochains congrès européens.

- 3^e Congrès européen des Loisirs, Strasbourg (Mai).
- 2^e Congrès de la Fédération européenne du Collège international des chirurgiens, Amsterdam (16-19 mai).
- 6^e Congrès de la Fédération des Associations de techniciens des industries des peintures, vernis, émaux et encres d'imprimerie de l'Europe continentale, Wiesbaden (21-25 mai).
- 5^e Conférence européenne des producteurs de lait, Autriche (Mai).
- Conférence européenne du Comité international de l'organisation scientifique, Rome (Mai).
- 13^e Assemblée générale de l'Organisation européenne de radiodiffusion, Bruxelles (14-18 juin).
- 3^e Congrès et Salon de la Chimie, Fédération européenne du Génie chimique, Paris (juin).
- 8^e Assemblée générale annuelle de la Fédération européenne des Associations d'ingénieurs et de chefs de services de sécurité dans l'industrie, Bruxelles (juillet).
- 3^e Conférence européenne de la Société européenne de sociologie rurale, Saint-Wolfgang (Septembre).

Air Union.

- Les Ministres des Transports de France, d'Allemagne, d'Italie et de Belgique viennent de procéder avec leurs collègues néerlandais à un échange de vues sur les problèmes de l'adhésion de la K.L.M. à Air Union qui grouperait dans ce cas toutes les compagnies aériennes de la Communauté Européenne.



L'EUROPE ET LE MONDE

par Fernand DEHOUSSE

CET ouvrage est un choix d'études, de rapports et de discours que le Président Fernand Dehousse a consacrés aux grands événements internationaux survenus depuis 1945. Ainsi se trouve réuni en un seul volume l'essentiel de l'activité scientifique et politique de ce grand internationaliste.

Organisation des Nations unies, Conseil de l'Europe, Communautés européennes, projet d'élections européennes, etc., sont au nombre des thèmes évoqués dans le recueil.

Les pages consacrées au Fédéralisme européen et au problème de l'organisation politique de l'Europe sont parmi les plus pertinentes de cet ouvrage du Président Dehousse, l'un des leaders les plus écoutés de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

(Édité par le Comité Organisateur de la Manifestation F. Dehousse, 19, quai Mativo, Liège, Belgique.)

LA GENÈSE DU PLAN SCHUMAN

par Pierre GERBET

LE Centre de Recherches européennes de l'Université de Lausanne, dont on connaît les précieuses publications sur les aspects les plus divers de la construction de l'Europe — plus d'une trentaine de brochures sous couverture rouge depuis cinq ans — a eu l'excellente idée de publier l'étude du Professeur Pierre Gerbet sur « La Genèse du Plan Schuman ».

Cette étude porte sur l'élaboration d'une décision politique d'une importance exceptionnelle : la proposition faite aux autres pays d'Europe, au nom du Gouvernement français, par M. Robert Schuman, le 9 mai 1950.

Le rôle des principaux auteurs de ce projet, qui a donné naissance à la C.E.C.A., puis à l'ensemble du processus d'intégration économique et politique de l'Europe, tout particulièrement celui de M. Jean Monnet, est très exactement décrit et expliqué.

(Centre de Recherches européennes de l'Université de Lausanne, 1962.)

LA PROCÉDURE DEVANT LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

par Charles VAN REEPINGHEN
et Paul ORIANNE

LE titre de cet ouvrage précise le propos des auteurs. Ils se sont attachés à définir les principes et à analyser les règles de la procédure de la Cour de justice unique, issue de la Convention de Rome du 26 mars 1957. Des travaux préparatoires ne pouvaient les aider, mais les traités, les statuts de la Cour, son règlement de procédure, sa jurisprudence et de surcroît les leçons des législations internes permettent un essai d'analyse, de coordination et de synthèse.

(Édition F. Larcier, 39, rue des Minimes, Bruxelles.)

VIENT DE PARAÎTRE :

Documents n° 12 de



LA RÉGLEMENTATION DES ENTENTES DANS LE MARCHÉ COMMUN

Bureau d'Information des
Communautés Européennes :61, rue des Belles-Feuilles - PARIS-16^e

LE PACTE GÉONOMIQUE

POUR son dixième anniversaire, la revue « Hommes et Commerce » publie un numéro d'un intérêt exceptionnel : LE PACTE GÉONOMIQUE.

Le Pacte Géonomique, c'est à la fois la doctrine, la méthode et la technique de l'aménagement des territoires appliquées au problème mondial du sous-développement.

Cette thèse originale et, sous beaucoup de rapports, révolutionnaire, propose des moyens nouveaux de pensée et d'action qui peuvent justifier les sacrifices des pays « nantis » en faveur des sous-développés, tout en suscitant l'adhésion des pays neufs.

Alors que la politique occidentale vis-à-vis du Tiers Monde pose d'importants problèmes, le Pacte Géonomique vient jeter un rayon de clarté sur la coopération indispensable pour faciliter l'accession à l'indépendance des jeunes États d'outre-mer.

(Hommes et Commerce, 164, faubourg Saint-Honoré, Paris-8^e.)

LES TRANSPORTS AU SOL ET L'ORGANISATION DE L'EUROPE

par Pierre MICHELET

Le rôle du transport étant d'assumer des fonctions irremplaçables dans le déroulement du processus de production et de répartition d'une économie moderne diversifiée, il lui appartient d'établir des liaisons rapides, sûres et économiques entre sources d'approvisionnement, industries transformatrices et utilisateurs.

Mais en ont-ils toujours les moyens ? D'autre part, les pouvoirs publics, les usagers et les transporteurs eux-mêmes sont-ils toujours d'accord quant au choix de la solution la meilleure, qui permettrait d'offrir à la collectivité le coût économique et social le plus favorable pour elle ?

Une réponse à ces questions n'est pas possible si elle n'a pas été précédée d'études approfondies.

(Bibliothèque Économique, Payot éditeur.)

Un exemple frappant des conséquences de l'intégration européenne.

Les Ventes de cognac dans la Communauté ont augmenté de 75 % depuis la création du Marché Commun.

A l'occasion du passage du Marché Commun à sa deuxième étape, M. Henri Coquillaud, directeur inter-professionnel du cognac vient de dresser un premier bilan des heureux effets de l'instauration de la Communauté Européenne sur la grande région française productrice d'eau-de-vie.

Il constitue un exemple frappant des effets concrets de l'ouverture progressive du Marché Commun et la politique d'intégration sur la prospérité des Européens.

Il constitue un exemple frappant des effets concrets de l'ouverture progressive de l'issue des quatre premiers mois de la campagne 1961-1962, c'est-à-dire au 31 décembre 1961, les expéditions de cognac en



Prospérité...

Jusqu'ici, écrit M. Coquillaud, l'expansion des ventes de cognac a été freinée dans les pays étrangers par des charges douanières.

Or, le cognac figure au traité de Rome parmi les produits dits « industriels », c'est-à-dire les produits pour lesquels ne doit jouer aucune clause, ni intervenir aucune mesure tendant à en réglementer la circulation entre les pays signataires. Ceci constitue donc un fait sans précédent qui va permettre, dans les années à venir, de mesurer exactement les chances de succès de nos eaux-de-vie auprès d'une clientèle qui a toujours été éprise de produits de qualité.

En gros, en trois ans, l'augmentation des quantités vendues dans les cinq pays : Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, excède 75 %. Si l'on rapproche, en effet, les expéditions effectuées au cours de la campagne 1960-1961 de celles se rapportant à la campagne 1957-1958 précédant l'entrée en application du Marché Commun, on constate un coefficient d'augmentation qui s'établit à 91 % pour l'Italie, à 69 % pour les Pays-Bas, et dépasse 157 % pour l'Allemagne.

Au surplus ce développement des ventes ne

Allemagne et en Italie dépassaient largement 6 mois de ventes au cours de l'année précédente, considérée cependant comme exceptionnelle. Il en est de même pour les Pays-Bas. Quant à la Belgique et au Luxembourg, le chiffre atteint par les exportations, pendant les quatre derniers mois, permet d'escompter qu'en 1961-1962 elles seront très supérieures à celles de 1960-1961.

La région de Cognac voit donc s'ouvrir devant elle de nouvelles perspectives : celle d'un marché qui dépassera prochainement 170 millions d'habitants, mais aussi, il faut bien le dire, celle d'une concurrence également accrue au fur et à mesure que tomberont les dernières barrières tarifaires.

Nous sommes, a conclu M. Coquillaud, persuadés que l'accord récemment intervenu à Bruxelles sur le passage à la deuxième étape en orientant l'Europe des « Six » sur la voie d'une véritable intégration économique, ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des produits français et tout spécialement pour ceux de la région de Cognac qui, de tout temps, ont été appréciés par les consommateurs du monde entier.

ENTRE L'ANGLETERRE ET L'EUROPE

La meilleure chose est-elle toujours la Manche?

Une série de désastres

AU L'IL me soit permis d'avertir solennellement l'Angleterre que son adhésion au Marché Commun présage une série de désastres d'une ampleur sans précédent.

Projetant déjà sur nous son ombre menaçante, l'application du système décimal à la monnaie n'est pas une plaisanterie. On a souvent mis en lumière que, alors que les Continentaux ont le système décimal, nous avons le système duodécimal, qui le vaut bien, et qui, en fait, lui est supérieur, puisqu'il est britannique. Le système duodécimal porte ce nom parce qu'il y a 20 shillings dans la livre sterling, 16 onces dans une livre, 14 livres dans une stone, 8 galons dans un boisseau et 1 760 yards dans un mille.

Sur le Continent, tout enfant de huit ans est capable de calculer le 10 pour cent de 7.329.517 francs 18 centimes en trois secondes, rien qu'en déplaçant la virgule décimale. Mais, pour peu que vous vouliez calculer le 10 pour cent de 17 L.S. 8 shillings, 4 pence, il faut acheter un livre de barèmes, vous assurer les services d'un diplômé de mathématiques supérieures ou acheter une machine à calculer. Que deviendront donc nos professeurs quand ils ne pourront plus passer d'heureuses années à enseigner à leurs élèves des opérations que tout gosse de cinq ans, sur le Continent, apprend en cinq minutes et pour toute la vie?

Ils travaillent, eux...

Je me demande également si les Trade Unions sont au courant d'une certaine habitude déplorable, propre aux ouvriers du Continent. Ils travaillent. Adhérons au Marché Commun et la contagion gagnera inévitablement nos rives. Les Allemands ont été souvent dénigrés comme étant les pires défenseurs de la théorie et de la pratique du travail acharné, mais l'époque où les Allemands ont acquis cette réputation est révolue; ils ont été depuis contaminés par le microbe de la prospérité et du plein emploi, et, en fait, ils sont nos seuls rivaux comme Détracteurs du Travail et Champions du Mouvement au Ralentissement. Mais pour tous les autres le cas est désespéré, même avec les Italiens: les Italiens sont peut-être les pires de la bande. Ils travaillent comme s'ils étaient payés pour cela.

Joignons-nous aux « Six » et, d'ici quelques mois, un client pénétrant dans n'importe quel magasin pourra, presque à sa guise, interrompre les conversations les plus animées et les plus amusantes entre employés dudit magasin: quant aux plombiers, aux peintres en bâtiment, charpentiers, électriciens et autres qui travaillent chez vous ou au dehors, seuls ou en équipe, ils consacreront peut-être plus d'heures au travail qu'à la pause du thé: et les commentaires sur le temps qu'échangent les épiciers, marchands de légumes, fleuristes, employés des postes, etc., avec leurs clients seront peut-être obligatoirement limités à 7 ou 8 minutes par client quand la queue excédera une longueur de 3 kilomètres.

Il est vrai que les gens gagneront sans doute davantage. Mais le plan est néanmoins absurde et voué à l'échec; quel plaisir y a-t-il à gagner plus d'argent s'il faut travailler pour ce faire?

Considérons le péril alimentaire. Sur ce point, au cours de ces dernières années, un phénomène très curieux et fort bien accueilli est intervenu.

Tandis que les Anglais s'attachent à se transformer en Étrangers et Européens, les Continentaux ne semblent caresser qu'une unique ambition; s'angliciser. Sur le continent, on suit des cours du soir pour apprendre à s'exprimer avec incohérence et on s'exerce à un bredouillage affecté, à seule fin de paraître plus anglais.

Poursuivant passionnément leur ambi-

tion, les Continentaux, en fait, ont réussi à se persuader que la cuisine anglaise elle-même est chose admirable et digne d'être adoptée. Alors que dans ce pays-ci, la cuisine nationale a cédé la place aux cuisines française, italienne et grecque.

Le terrible danger qui nous menace est clair pour tout le monde maintenant, je pense. Si nous importons marchandises et habitudes continentales, nous risquons de récupérer notre cuisine.

Libertés individuelles

Les problèmes de la circulation risquent également d'être ennuyeux et peut-être même graves.

LES négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun déchainent la verve des humoristes anglais...

Pour le Continental, circuler en voiture est simplement un moyen de se rendre d'un point à un autre. Il n'est pas exagéré de dire qu'un Continental considère l'automobile comme un moyen de transport. Pour l'Anglais, conduire une voiture implique l'exercice de toutes sortes de droits et de libertés individuelles. Dans la plupart des pays du Marché Commun, la police vous donne un papier et vous fait payer sur l'heure toute amende pour stationnement illicite, franchise de passage clouté à un feu rouge et le reste. En Angleterre, tous ces délits vous conduisent devant une usine à rendre la justice appelée Cour de Magistrats, et ceci n'est pas sans un rapport étroit avec la liberté de l'individu, car, pendant que les policemen sont occupés à témoigner en justice, les individus dans les rues peuvent prendre des libertés.

Georges Mikes, dans le « Sunday Telegraph ».

PEU-ON faire un Européen d'un Britannique? C'est là, sans doute la question qui suscite le plus de doutes en Europe quand on parle de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. Le Traité de Rome est en train de transformer et d'unifier l'Europe; c'est là un fait dont n'importe quel voyageur percevra la réalité en traversant les frontières des pays qui l'ont signé ou en discutant avec de jeunes hommes d'affaires ou de jeunes techniciens de ces pays. Mais, dans le cas de la Grande-Bretagne, dont les façons de voir sont limitées par la Manche plus que par l'Atlantique, est-il possible que ses citoyens soient capables de suivre la même évolution?

Lorsque l'on ne peut plus passer la Manche en raison d'une tempête, c'est

proverbialement le Continent et non pas l'Angleterre qui est isolé.

Il y a les Britanniques et il y a les étrangers, deux sortes différentes d'êtres humains. Une ancienne loi permettait aux étrangers d'être jugés par un tribunal composé par moitié d'étrangers. Il ne semble jamais être venu à l'esprit des Anglais que les étrangers ne font pas tous partie d'un même peuple, mais peuvent être étrangers les uns par rapport aux autres. Il appartient maintenant aux Anglais de découvrir l'insignifiance de la Manche et d'apprendre à n'être qu'un groupe d'étrangers parmi les autres. Le feront-ils?

Les débuts seront sans doute décourageants. Après tout, il a fallu quelque temps aux Français pour découvrir les implications de la Communauté du Charbon et de l'Acier de M. Robert Schuman.

Mais il est, je pense, quelques signes favorables. En tant que résident britan-

nique à Paris depuis des années, je peux constater qu'il y a plus de jeunes Anglais qui viennent faire de longs séjours en France que je n'en voyais jadis et qui se mêlent, il me semble, plus facilement avec les Français et avec une plus grande variété de Français. L'un des signes les plus frappants de l'insularisme britannique a été dans le passé un certain conservatisme en matière de cuisine et un refus obstiné d'essayer les plats inconnus — ou du moins de les essayer en étant prêts à les apprécier. Je trouve cette attitude moins fréquente aujourd'hui. Les écossais anglais de demain mangeront leur premier escargot dans un esprit d'aventure. Cela correspond, croyez-m'en, à un profond changement d'attitude en Angleterre.

Il y a encore de l'espace en Grande-Bretagne — mais il n'est que partiellement anglais; il est aussi gallois et écossais. Si les Gallois et les Écossais ont de sérieux griefs à l'égard des Anglais, au moins les Anglais ont-ils témoigné de certaines qualités dans leurs relations avec ces deux peuples frères plus petits; c'est là un bon augure pour la participation de la Grande-Bretagne au Marché Commun. Parlant en Écossais, je peux dire que les Anglais d'aujourd'hui sont de bons voisins.

Darsie Gillie

Correspondant à Paris du « Manchester Guardian ».

UN CHANGEMENT DE MŒURS?

VOICI le texte d'une lettre de lecteur, récemment publiée par le « Sunday Telegraph ».

Sir,

Bien des gens pensent encore aujourd'hui que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun est une affaire qui ne concerne que les industriels et les exportateurs. En fait, ce sont nos mœurs aussi bien que notre niveau de vie qui sont en question au seuil d'une ère nouvelle.

Voici, choisis au hasard, quelques-uns des changements, pour le meilleur ou pour le pire, que nous devons être prêts à voir se produire en Grande-Bretagne d'ici 1970 si nous entrons tête baissée en Europe l'an prochain. D'autres lecteurs pourront sans aucun doute enrichir cette liste:

- Conduire à droite.
- Compter dix pennies au shilling et dix shillings à la livre.
- Ne plus imposer six mois de quarantaine aux animaux entrant en Angleterre. Et pour continuer sur le chapitre des pratiques barbares qui ont cours dans les ports britanniques: plus de ségrégation des passagers entre citoyens britanniques et non britanniques.
- Rendre obligatoire le port de pièces d'identité.
- Construire un réseau de routes convenables à la place de ces boyaux encombrés qui fonctionnent actuellement comme d'auto-routes.
- Adopter l'habitude de se serrer chaleureusement la main lorsqu'on est présenté à quelqu'un.
- Armer nos policiers.
- Autoriser la consommation de boissons alcoolisées à toute heure.
- Légaliser les maisons closes.

Il est possible évidemment que les principaux changements interviennent de l'autre côté de la Manche. Peut-être verrons-nous en 1970 un test-match de cricket disputé avec l'Italie et des marchands d'oignons basques porter le chapeau melon. Mais, je ne sais pourquoi, j'en doute.

Gordon Brook-Shepherd.



Un précurseur de l'Europe politique



Un patriotisme européen...

L'ANNÉE même où s'effondrait l'Empire de Napoléon, un obscur aristocrate français, le comte **Henri de Saint-Simon-Sandricourt** (1760-1825), ancien officier, ancien détenu de la Terreur, économiste, ingénieur, écrivain et futur fondateur d'une secte religieuse publiait un plan d'États-Unis d'Europe d'une conception absolument nouvelle.

On connaît l'influence que la pensée de Saint-Simon a exercée à la fois sur les grandes œuvres du capitalisme industriel du XIX^e siècle, notamment par l'intermédiaire de Ferdinand de Lesseps, et sur le socialisme français par Enfantin, Fourier et les Phalanstériens. On connaît moins son plan européen dont le titre complet est : « De la réorganisation de la société européenne, ou de la nécessité de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique, en conservant à chacun son indépendance nationale. »

Ce plan européen mérite d'être relu aujourd'hui en raison de deux particularités révolutionnaires :

— Il rompt franchement avec la tradition des alliances des Princes que Metternich et Alexandre I^{er} allaient tenter de réaliser en vain et propose l'élection de députés européens par les « corporations » ou professions qu'ils représenteront ;

— Il place le problème européen sur le terrain des « intérêts communs et des engagements solides » et est fondé sur l'économie.

Saint-Simon peut être considéré pour cela comme le vrai précurseur de la tendance institutionnelle du XX^e siècle d'où est issue la Communauté Européenne.

Nous publions ici les passages essentiels de ce plan :

Principes puisés dans la nature des choses...

Le Traité de Westphalie établit un nouvel ordre de choses par une opération politique, qu'on appela l'équilibre des puissances. L'Europe fut partagée en deux confédérations qu'on s'efforçait de maintenir égales : c'était créer la guerre et l'entretenir constitutionnellement, car deux ligues d'égale force sont nécessairement rivales, et il n'y a pas de rivalités sans guerres.

Dès lors chaque puissance n'eut d'autre occupation que d'accroître ses forces militaires. Au lieu de ces chétives poignées de soldats levées pour un temps et bientôt licenciées, on vit partout des armées formidables, toujours sur pied, presque toujours actives ; car depuis le Traité de Westphalie la guerre a été l'état habituel de l'Europe...

L'Europe a formé autrefois une société confédérative unie par des institutions communes, soumise à un gouvernement général qui était aux peuples ce que les gouvernements nationaux sont aux individus : un pareil état de choses est le seul qui puisse tout réparer.

Je ne prétends pas sans doute qu'on tire de la poussière cette vieille organisation qui

LE PLAN POUR LES ÉTATS-UNIS D'EUROPE

du Comte HENRI de SAINT-SIMON

fatigue encore l'Europe de ses débris inutiles : le XIX^e siècle est trop loin du XIII^e. Une constitution, forte par elle-même, appuyée sur des principes puisés dans la nature des choses et indépendants des croyances

qui passent et des opinions qui n'ont qu'un temps : voilà ce qui convient à l'Europe, voilà ce que je propose aujourd'hui...

Institutions communes et patriotisme européen

A toute réunion de peuples comme à toute réunion d'hommes, il faut des institutions communes, il faut une organisation ; hors de là, tout se décide par la force.

Et en effet, tout ce qu'il y a d'intérêts communs à la société européenne peut être rapporté aux sciences, aux arts, à la législation, au commerce, à l'administration et à l'industrie.

Chaque million d'hommes sachant lire et écrire en Europe devra députer à la Chambre des communes du grand parlement un négociant, un savant, un administrateur et un magistrat. Ainsi, en supposant qu'il y ait en Europe soixante millions d'hommes sachant lire et écrire, la Chambre sera composée de deux cent quarante membres.

Les élections de chacun des membres se feront par la corporation à laquelle il appartiendra. Tous seront nommés pour dix années...

Un district européen

Toute question d'intérêt général de la société européenne sera portée devant le

grand parlement, et examinée et résolue par lui. Il sera le seul juge des contestations qui pourront s'élever entre les gouvernements.

L'intérêt général devant les intérêts nationaux

race européenne, qui est supérieure à toutes les autres races d'hommes ; le rendre « voyageable » et habitable comme l'Europe, voilà l'entreprise par laquelle le parlement européen devra continuellement exercer l'activité de l'Europe et la tenir toujours en haleine.

L'instruction publique dans toute l'Europe sera mise sous la direction et la surveillance du grand parlement. Un code de morale, tant générale que nationale et individuelle, sera rédigé par les soins du grand parlement pour être enseigné dans toute l'Europe. Il y sera démontré que les principes sur lesquels reposera la confédération européenne sont les meilleurs, les plus solides, les seuls capables de rendre la société aussi heureuse qu'elle puisse l'être, et par la nature humaine, et par l'état de ses lumières.

Le grand parlement permettra l'entière liberté de conscience et l'exercice libre de toutes les religions ; mais il réprimera celles dont les principes seraient contraires au grand code de morale qui aura été établi.

Ainsi, il y aura entre les peuples européens ce qui fait le lien et la base de toute association politique : conformité d'institutions, union d'intérêts, rapport de maximes, communauté de morale et d'instruction publique...

Après de grands efforts et de grands travaux, je me suis placé du point de vue de l'intérêt commun des peuples européens. Ce point est le seul duquel on puisse apercevoir et les maux qui nous menacent et les moyens d'éviter ces maux. Que ceux qui dirigent les affaires s'élèvent à la même hauteur que moi, et tous verront ce que j'ai vu...

Il viendra sans doute un temps où tous les peuples de l'Europe sentiront qu'il faut régler les points d'intérêt général, avant de descendre aux intérêts nationaux ; alors que les maux commenceront à devenir moindres, les troubles à s'apaiser, les guerres à s'éteindre. C'est là que nous tendons sans cesse, c'est là que le cours de

ANCÊTRE du socialisme français, Saint-Simon a publié en 1815 un plan d'États-Unis d'Europe fondé sur l'économie et sur des institutions politiques, véritable préfiguration de la Communauté Européenne. Une fois de plus, ce qui a longtemps été considéré comme une utopie entre dans la réalité.

Vouloir que l'Europe soit en paix par des traités et des congrès, c'est vouloir qu'un corps social subsiste par des conventions et des accords : des deux côtés il faut une force coactive qui unisse les volontés, concerte les mouvements, rende les intérêts communs et les engagements solides...

...L'Europe aurait la meilleure organisation possible si toutes les nations qu'elle renferme, étant gouvernées chacune par un parlement, reconnaissaient la suprématie d'un parlement général placé au-dessus de tous les gouvernements nationaux et investi du pouvoir de juger leurs différends.

...Il en est du gouvernement européen comme des gouvernements nationaux, il ne peut avoir d'action sans une volonté commune à tous ses membres. Or, cette volonté de corps qui, dans un gouvernement national, naît du patriotisme national, dans le gouvernement européen ne peut provenir que d'une plus grande généralité de vues, d'un sentiment plus étendu, qu'on peut appeler le « Patriotisme européen ».

« C'est l'institution qui forme les hommes », dit Montesquieu ; ainsi, ce penchant qui fait sortir le patriotisme hors des bornes de la patrie, cette habitude de considérer les intérêts de l'Europe, au lieu des intérêts nationaux, sera, pour ceux qui doivent former le parlement européen, un fruit nécessaire de son établissement.

Il est vrai ; mais aussi ce sont les hommes qui font l'institution, et l'institution ne peut s'établir si elle ne les trouve tout formés d'avance, ou du moins préparés à l'être.

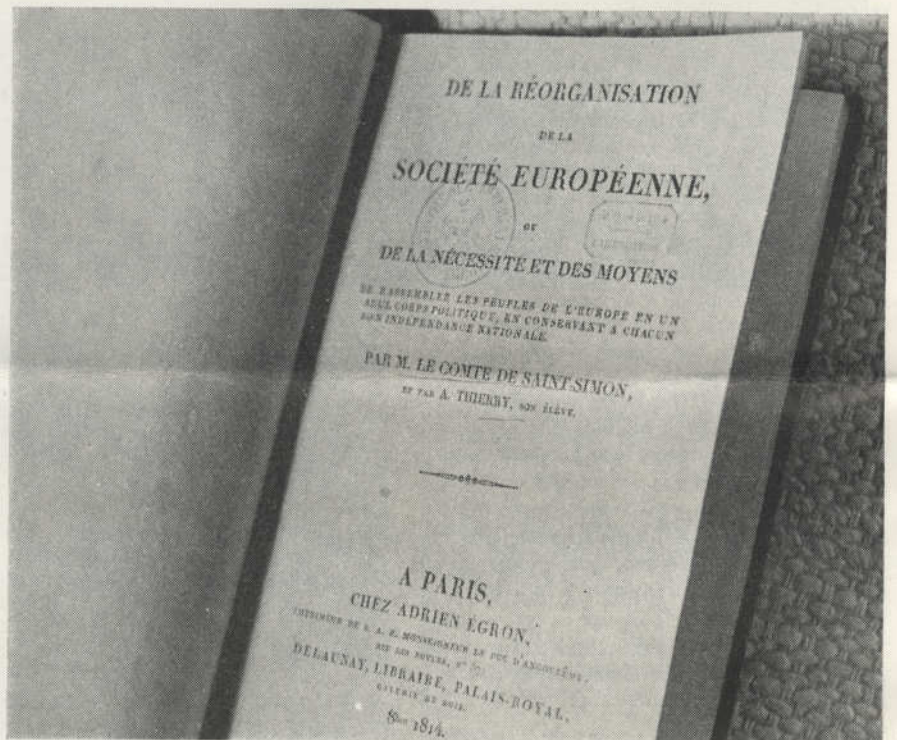
C'est donc une nécessité de n'admettre dans la Chambre des députés du parlement européen, c'est-à-dire dans l'un des deux pouvoirs actifs de la constitution européenne, que des hommes qui, par des relations plus étendues, des habitudes moins circonscrites dans le cercle des habitudes natales, des travaux dont l'utilité n'est point bornée aux usages nationaux et se répand sur tous les peuples, sont plus capables d'arriver bientôt à cette généralité de vues qui doit être l'esprit de corps, à cet intérêt général qui doit être l'intérêt de corps du parlement européen.

Des négociants, des savants, des magistrats et des administrateurs doivent être appelés seuls à composer la Chambre des députés du grand parlement.

Le parlement européen devra avoir en propriété et souveraineté exclusive une ville et son territoire.

Le parlement aura le pouvoir de lever sur la confédération tous les impôts qu'il jugera nécessaires.

Toutes les entreprises, d'une utilité générale pour la société européenne, seront dirigées par le grand parlement : ainsi, par



Paris 1814...

exemple, il joindra par des canaux le Danube au Rhin, le Rhin à la Baltique, etc.

Sans activité au-dehors, il n'y a point de tranquillité au-dedans. Le plus sûr moyen de maintenir la paix dans la confédération sera de la porter sans cesse hors d'elle-même et de l'occuper sans relâche par des grands travaux intérieurs. Peupler le globe de la

l'esprit humain nous emporte ! mais lequel est le plus digne de la prudence de l'homme ou de s'y traîner, ou d'y courir ?

(Extraits de : *Généalogie des « Grands Dessesins » européens*. Centre européen de la Culture, photo VIOLLET).